

Corse : la police pense avoir identifié les assassins du préfet Erignac

UN AN après l'assassinat, le 6 février 1998 à Ajaccio (Corse-du-Sud), du préfet de Corse, Claude Erignac, les enquêteurs affirment aujourd'hui disposer de suffisamment d'éléments leur laissant penser qu'ils ont identifié et localisé les commanditaires et les membres du commando ayant participé à l'opération, sans pour autant connaître le rôle exact de chacun. Plusieurs témoignages recueillis durant l'automne 1998, et depuis recoupés, établiraient que les commanditaires appartiennent à la mouvance ultra-nationaliste dite « enseignante ». Au nombre de cinq ou six, les membres du commando - composé d'anciens du FNLC et d'anciens condamnés de droit commun - auraient été encadrés par un ancien légionnaire. Un mois avant la mort du préfet, une précédente tentative d'assassinat aurait eu lieu.

Lire page 8

35 heures : le casse-tête des fonctionnaires

- Un rapport de l'Inspection des finances s'inquiète du temps de travail dans la fonction publique
- Critiquant sévèrement le laxisme des administrations, il propose une politique salariale de rigueur
- A La Poste, le projet d'accord sur les 35 heures prévoit 20 000 recrutements

LE GOUVERNEMENT rencontre de nouvelles difficultés dans la mise en œuvre de la réforme des 35 heures. Alors que les grandes entreprises du secteur privé tardent à signer des accords de réduction du temps de travail, le débat s'engage sous de mauvais auspices dans la fonction publique. Le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, avait annoncé, le 13 janvier, son intention d'engager une « concertation » avec les fédérations de fonctionnaires, appuyée sur un rapport commandé à Jacques Roché. La publication de ce document, qui devrait dresser un état des lieux exhaustif sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux), devrait intervenir la semaine prochaine.

Mais, sans attendre, l'inspection générale des finances, dans une note préparatoire confidentielle révélée par *La Lettre de l'Expansion* et que *Le Monde* s'est procurée, dresse un constat très critique du fonctionnement des services de l'Etat. Les durées de travail y sont,



selon elle, très souvent inférieures à la norme légale. Laissant entendre que le laxisme prévaut dans de nombreuses administrations, elle propose au gouvernement de refuser une application uniforme des 35 heures et de mettre en œuvre une « modération des salaires » ainsi qu'« une amélioration de la productivité ». Ce constat sévère ne devrait pas faciliter les discussions avec les syndicats. D'ores et déjà, la CGT et FO ont dénoncé les « arguments tendancieux » de l'inspection.

A La Poste, la direction générale devait transmettre aux syndicats, mardi, un projet d'accord-cadre sur les 35 heures. Il prévoit une réduction de la durée du travail pour 91 % des 307 000 agents ; vingt mille recrutements, en 1999, en contrepartie de vingt mille départs à la retraite ; la réduction des heures supplémentaires ; une amélioration de l'accueil de la clientèle, la généralisation de l'ouverture des bureaux le samedi n'étant pas exclue.

Lire pages 6 et 7

Les cent jours de M. Schröder

Le nouveau chancelier social-démocrate admet qu'il a pris des décisions trop rapides, en particulier sur le nucléaire

Les Allemands sont satisfaits du changement

Les médias dénoncent le « désordre » du gouvernement

Lire page 2

Mémorial, dix ans de lutte pour l'histoire et les droits de l'homme en Russie

MOSCOU

de notre correspondant

C'était le 28 janvier 1989. Andreï Sakharov, Prix Nobel de la paix, était élu président de l'association Mémorial, lors de son congrès fondateur. A ses côtés se trouvaient la plupart des personnalités de la dissidence soviétique, dont l'écrivain Anatoli Rybakov et l'historien Roy Medvedev. Dans l'effervescence politique des dernières années de la perestroïka, Mémorial allait vite apparaître comme un des piliers du mouvement démocratique.

Dix ans plus tard, les anciens dissidents ne sont plus écoutés et les espérances politiques du début des années 90 se sont évanouies. Mais Mémorial existe toujours, et ses travaux historiques comme ses publications sur les questions des droits de l'homme font référence. Ce week-end, l'association, que préside Sergueï Kovalev, a célébré son dixième anniversaire en ouvrant un site Internet (www.memo.ru). Eloigné des jeux politiques, Mémorial est désormais centre de recherche sur l'histoire du totalitarisme, observatoire des droits

de l'homme dans les pays de l'ex-URSS et conseil juridique pour les victimes de la répression politique.

« Il est vite apparu que faire l'histoire du Goulag sans s'occuper des droits des gens, aujourd'hui, était impossible, voire douteux », explique Alexandre Daniel, directeur exécutif de l'association. Son père, Iouli Daniel, fut, avec Andreï Siniavski, l'accusé du premier grand procès de la dissidence, en 1965. Sa mère, Larissa Bogoraz, fut condamnée à quatre ans d'exil pour avoir manifesté en 1968, sur la place Rouge, contre l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

« Je ne crois pas que nous pesons moins aujourd'hui », dit Alexandre Daniel, en faisant visiter les trois étages d'un ancien hôtel particulier qu'occupe l'association. Financée à 90 % par des crédits étrangers (Fonds Ford, Fondation Soros, National Endowment for Democracy), Mémorial revendique environ 15 000 membres à Moscou et une centaine d'associations régionales affiliées. Cinquante chercheurs travaillent régulièrement sur un

fonds d'archives exceptionnel constitué ces dernières années.

« A la fin des années 80, l'intérêt pour l'histoire a été une sublimation de l'envie de faire de la politique, estime Alexandre Daniel. Cette agitation est retombée, mais je pense que l'intérêt demeure. Car il ne s'agit pas d'études historiques académiques, mais du passé de chacun de nous dans ce pays. Les jeunes demeurent liés à cette histoire, par leurs parents, par leurs grands-parents. »

Dans le même temps, l'association s'est opposée à la guerre en Tchétchénie, a publié le premier annuaire des goulags, a mené des études sur la violation des droits des minorités dans les régions russes, s'est battue pour la réhabilitation des victimes du totalitarisme soviétique. Ces allers-retours permanents entre passé et présent ont renforcé son autorité et font que Mémorial est l'une des rares associations démocratiques à avoir survécu à la destruction générale de la société russe.

François Bonnet

Lire page 23

La nuit des deux lunes

SI LE TEMPS est clément, les Français devraient assister, jeudi 4 février, à un événement surprenant. Vers 18 h 45, quatre heures avant que ne se lève la Lune, une deuxième lune, beaucoup plus petite, beaucoup plus brillante mais très éphémère, devrait passer dans le ciel. Ce satellite artificiel est le fruit du déploiement en orbite par les cosmonautes de Mir d'un miroir de 25 mètres de diamètre censé réfléchir sur Terre les rayons du Soleil. L'expérience, la deuxième du genre, vise à vérifier s'il est possible d'éclairer depuis l'espace des zones plongées pendant de longs mois dans la nuit polaire.

Lire page 23

Mitterrand l'Américain



GEORGE BUSH

DANS SON LIVRE, *A la Maison Blanche, quatre ans pour sauver le monde*, George Bush, président des Etats-Unis de 1989 à 1992, raconte son « amitié » avec François Mitterrand. Il évoque leurs conversations, dont *Le Monde* publie des extraits, sur la réunification de l'Allemagne, la guerre du Golfe et le coup d'Etat de Moscou.

Lire page 13

International.....	2	Tableau de bord.....	20
France.....	6	Aujourd'hui.....	23
Société.....	8	Météorologie.....	26
Régions.....	11	Jeux.....	26
Carnet.....	12	Culture.....	27
Horizons.....	13	Guide culturel.....	29
Entreprises.....	16	Kiosque.....	30
Annonces classées.....	18	Abonnements.....	30
Communication.....	19	Radio-Télévision.....	31

Astérix et Obélix contre Hollywood

Claudi Zidi réussit la transposition de la bande dessinée au cinéma grâce à un gros budget et à l'accumulation d'effets spéciaux. A l'américaine. p. 27

Monica Lewinsky n'a rien dit

Le témoignage de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche n'apporte pas d'éléments contre M. Clinton. p. 4

Pinochet se défend

A Londres, les avocats de l'ancien dictateur contestent la levée de son « immunité souveraine ». p. 3 et le point de vue de Carlos Fuentes p. 14

Ile-de-France : réduire les inégalités

Le gouvernement veut contraindre les communes les plus riches d'Ile-de-France à aider les plus pauvres. p. 11

Le ras-le-bol des pompiers

Les pompiers dénoncent leurs conditions d'intervention dans les quartiers sensibles. L'explosion d'une voiture au GPL a blessé six d'entre eux à Vénissieux. p. 32

POINT DE VUE

Sur le négationnisme imaginaire

de Gilles Veinstein

par Pierre Vidal-Naquet

GILLES VEINSTEIN est-il un négationniste du génocide des Arméniens ? C'est là une des questions que l'on peut se poser en lisant la page 9 du *Monde* du 27 janvier. Mais cette question en appelle d'autres auxquelles il faut répondre avec clarté.

Le concept juridique de « génocide » est né en 1944, créé par le juriste américain Raphael Lemkin devant l'ampleur prise par le massacre des juifs, exterminés simplement parce qu'ils étaient nés juifs. Il a été depuis ratifié par la convention de 1948 et utilisé, parfois à bon escient, parfois de façon contestable et même parfois de façon franchement abusive. Le massacre des Tutsis du Rwanda en 1994 est un bon exemple d'utilisation correcte du mot. Quoi qu'en ait dit en son temps le Tribunal Russell, le concept de génocide ne s'appliquait pas à la guerre américaine au Vietnam. J'avais alors essayé en

vain d'en convaincre l'un des juges.

S'applique-t-il au massacre des Arméniens de Turquie en 1915 et pendant les années suivantes ? Pour autant que je sois informé après avoir lu un certain nombre d'ouvrages, y compris ceux qui exposent la thèse « turque », ma réponse personnelle est : oui. Pour me borner à une des pièces à conviction : les rapports du consul américain Leslie A. Davis sur ce qui s'est passé dans la province de Harput, au cœur de l'Anatolie, donc loin de tout danger russe et avec l'accord du gouverneur, ne laissent aucun doute sur la question. Il s'est bien agi d'une entreprise de destruction de masse.

Lire la suite page 14

Pierre Vidal-Naquet est historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess).



CENT JOURS Trois mois après son entrée en fonctions, la nouvelle coalition sociaux-démocrates-Verts au pouvoir à Bonn bénéficie d'une bonne cote de popularité. Selon les

sondages, 75 % des Allemands sont satisfaits du nouveau chancelier, Gerhard Schröder, qui a su tenir ses promesses électorales, en particulier dans le domaine social. ● LA PRESSE, en re-

vanche, est très critique et tire à boulets rouges sur les attermolements et les faux pas du gouvernement, notamment sur le dossier du retraitement des déchets nucléaires, et lui re-

proche de ne pas toujours mesurer les implications de ses décisions. ● LA CROISSANCE outre-Rhin donne des signes de net ralentissement. Pour relancer celle-ci et la demande inté-

rieure, les syndicats - l'IG Metall en tête - sont favorables à une hausse importante des salaires. Fin 1998, la République fédérale comptait 4,15 millions de demandeurs d'emploi.

Les débuts brouillons du gouvernement Schröder en Allemagne

L'arrivée au pouvoir de la coalition SPD-Verts a apporté une bouffée d'air frais outre-Rhin après les seize ans de règne d'Helmut Kohl. Mais la presse dénonce les erreurs commises sur la question du nucléaire et les hésitations sur la réforme de l'Etat social

BONN

de notre correspondant

Cent jours après son entrée en fonctions, Gerhard Schröder est apprécié de ses compatriotes... mais vilipendé par les médias. 75 % des Allemands sont satisfaits du travail du chancelier, selon un sondage de l'hebdomadaire *Der Spiegel* paru le 1^{er} février ; les intentions de vote des électeurs n'ont guère évolué depuis le 27 septembre. En revanche, la presse, qui avait porté aux nues le candidat social-démocrate pendant la campagne, tire depuis quelques semaines à boulets rouges sur le nouveau gouvernement. *Die Zeit* parle de « cent jours faibles » et le *Spiegel* consacre un dossier de onze pages sur « le chaos avec le chancelier ».

Après seize années de règne Kohl, l'arrivée de la gauche au pouvoir à Bonn avait apporté une bouffée d'air frais en Allemagne. Les nouveaux venus, qu'ils soient Verts ou sociaux-démocrates, ont séduit par leur franchise, adoptant un « parler vrai » qui tranchait avec l'équipe précédente. Gerhard Schröder, l'homme proche des entreprises, allait parvenir à moderniser l'Allemagne tout en corrigeant les réformes de M. Kohl jugées injustes par une majorité de la population. Le nouveau gouvernement a ainsi adopté une réforme audacieuse du code de la nationalité, qui ne serait plus fondé exclusivement sur le droit du sang, ouvrant la voie à l'intégration des 7,3 mil-

lions d'étrangers vivant outre-Rhin.

Les Allemands savent gré au chancelier d'avoir tenu ses promesses électorales dans les trois mois qui ont suivi sa nomination. M. Schröder a augmenté de 13 % les allocations familiales au 1^{er} janvier 1999 et annulé les nombreuses réformes de l'Etat social péniblement imposées par Helmut Kohl. Une réforme contestée des retraites a été annulée ; le remboursement à 100 % des congés-maladie a été rétabli, le ticket modérateur pour l'achat de médicaments a été réduit ; les salariés des PME de cinq à dix salariés bénéficient de nouveau de la loi sur la protection contre le licenciement. Dans un pays qui ne supporte pas de laisser les jeunes inactifs, le gouvernement a lancé un programme d'apprentissage pour 100 000 jeunes sans emploi.

« C'ÉTAIT UNE ERREUR »

Le gouvernement n'a cependant imposé aucune réforme idéologique. La réintroduction de l'impôt sur la fortune, qui figurait au programme du SPD et des Verts n'a pas été inscrite dans le contrat de coalition. Et lorsque M. Schröder s'aperçoit que les convictions de ses camarades conduisent à des erreurs, il intervient. Il a ainsi arrêté *in extremis* un projet prévoyant de taxer plus lourdement les petits emplois payés moins de 630 marks (320 euros) par mois, qui concer-

nait des millions d'Allemands et aurait conduit à une nouvelle envolée du chômage. Quant au ministre des finances, Oskar Lafontaine, honni par la presse allemande et les monétaristes pour ses convictions néokeynésiennes, il s'est rapidement rangé à l'orthodoxie financière en réaffirmant l'indépendance des banquiers centraux et sa volonté de respecter le Pacte de stabilité et de croissance.

Premier test électoral en Hesse

Les élections régionales de Hesse (région de Francfort), dimanche 7 février, seront le premier test électoral pour le gouvernement Schröder. Les sondages sont favorables à la majorité sortante, une coalition SPD-Verts peu stable, qui a connu trois ministres écologistes différents de l'environnement durant la législature. L'enjeu est important pour l'Union chrétienne-démocrate (CDU), qui a mené une campagne très à droite, recueillant plus de 200 000 signatures contre le projet Schröder d'accorder la double nationalité aux étrangers. Cette pétition pourrait être renforcée au lendemain du scrutin, si la CDU attire des électeurs de gauche opposés à cette réforme. Mais la CDU a surtout pris le risque de se couper de son électorat centriste. Dans ce cas, la stratégie « droitière » poursuivie par Wolfgang Schäuble, le successeur de M. Kohl à la tête du parti, serait mise en cause. - (Corresp.)

La presse allemande et l'opposition dénoncent essentiellement le désordre qui règne à Bonn. Depuis trois mois, l'équipe Schröder multiplie les initiatives, sans toujours en étudier les conséquences, et se voit obligée ensuite de les corriger en catastrophe. Le dossier nucléaire en est une illustration caricaturale : le chancelier a dû renoncer à inter-

dire le transport des déchets nucléaires à partir du 1^{er} janvier 2000, après avoir annoncé le contraire dix jours plus tôt. « C'était une erreur » a-t-il reconnu. Le ministère de la justice n'avait pas été consulté pour évaluer les conséquences du projet de loi sur le nucléaire et le gouvernement n'avait pas mesuré les implications de cette décision à l'étranger. De même, il a fallu reprendre la réforme fiscale d'Oskar

Laufontaine, pour les Verts la question de l'atome, a reconnu M. Schröder, le 28 janvier, dans un entretien au *Tagespiegel*. On prend le risque que tel ou tel aspect d'une décision n'ait pas été pris en compte avec l'attention qu'il aurait méritée. Il est parfois utile de pouvoir dire : stop ! D'abord réfléchir puis prendre une nouvelle décision. »

Les difficultés s'accroissent donc pour le chancelier, alors que le chômage est reparti à la hausse depuis novembre 1998 et que la croissance faiblit. Oskar Lafontaine doit revoir tous ses projets budgétaires depuis qu'un arrêt explosif de la Cour constitutionnelle a ordonné, début janvier, une baisse considérable des impôts des familles, créant un trou budgétaire estimé de 5 milliards d'euros (32 milliards de francs) dès l'an prochain.

MALADRESSES VOLONTAIRES

Le gouvernement n'a pas encore entrepris la réforme de l'Etat social et du marché du travail. « Les annulations de réformes ne sont pas réformées », reconnaissait en décembre, Bodo Hombach, ministre à la chancellerie, bras droit de M. Schröder. Le pacte pour l'emploi qui réunit gouvernement, patronat et syndicats doit créer un climat permettant de faire accepter aux partenaires sociaux et à la population les réformes nécessaires, ajoute-t-il. Mais les revendications du syndicat de la métallurgie, qui réclame 6,5 % de hausse des sa-

laires (lire ci-dessous), pèsent sur cette réunion. De son côté, le ministre du travail, Walter Riester, doit préparer un projet de réforme des retraites, mais pas avant la fin de l'année. Enfin, le gouvernement n'a pas lancé de projet réellement nouveau pour reconstruire l'ancienne RDA.

En politique étrangère, l'Allemagne est à l'unisson de ses partenaires étrangers dans la crise au Kosovo, en dépit de courants pacifistes chez les écologistes et le SPD. Elle a toutefois commis deux maladresses volontaires : la première, lorsque le ministre Vert des affaires étrangères, Joschka Fischer, a demandé si l'OTAN ne devait pas s'engager à ne pas utiliser en premier l'arme atomique ; la seconde lorsque le gouvernement a renoncé à demander à l'Italie l'extradition du leader du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, pour éviter de déplacer le conflit kurde sur son territoire.

Mais la grande épreuve internationale du gouvernement Schröder est la réforme européenne de l'Agenda 2000. Le chancelier, qui a dénoncé en décembre « l'argent allemand flambé à Bruxelles », veut obtenir une baisse de la contribution nette allemande au budget européen. Mais est-ce compatible avec la tâche d'un président de l'Union qui doit chercher le compromis entre les Quinze ?

Arnaud Leparmentier

TROIS QUESTIONS A...

ERHARD EPPLER

1 Ancien ministre de Willy Brandt et, brièvement, d'Helmut Schmidt, vous vous êtes battu dès les années 70 pour inscrire la sortie du nucléaire dans le programme du Parti social-démocrate. Que pensez-vous des attermolements de Gerhard Schröder sur le sujet ?

C'est la première fois en Europe que, par une décision politique, on va supprimer une technique dans laquelle on a investi une centaine de milliards de marks. C'est un projet hautement politique d'une portée gigantesque qui n'en est pas à une année ou deux près. Même s'il faut attendre vingt ans pour que la dernière centrale nucléaire s'éteigne, ce sera une victoire de la politique sur l'économie.

2 Vous venez de publier un livre, *Die Wiederkehr der Politik* (« le retour de la politique »). Pensez-vous que la coalition rouge-vert va mettre fin au « rejet de la politique » à la mode en Allemagne ces dernières années ?

Il faut que les gens sentent qu'il n'est pas indifférent s'ils votent pour les uns ou pour les autres et que le marché ne peut pas remplacer la politique. La mondialisation n'est pas la fin de la politique mais un défi qui lui est lancé. Nous avons la chance unique, actuellement en Europe, que quatre grands pays soient gouvernés par des dirigeants ayant à peu près la

même sensibilité. C'est maintenant ou jamais le moment d'engager un dialogue sur un modèle européen qui trace une ligne entre ce qui relève du marché et ce qui est du ressort de la politique. La France doit en prendre l'initiative.

3 Vous plaidez pour un retour de l'éthique dans la politique mais on ne vous a pas entendu dans le débat récent sur le passé allemand...

Si un écrivain comme Martin Walser n'est plus en mesure de dire ce qu'il veut et se trouve obligé, *a posteriori*, de s'expliquer sur ce qu'il a voulu dire, c'est déplorable. Les jeunes sont innocents, mais ils portent le sac à dos de l'histoire allemande. Voudraient-ils s'en débarrasser que d'autres viendraient le leur remettre. Il n'y a là rien de bien nouveau. Et il ne faut pas oublier l'effet de la guerre froide sur toute cette discussion. Les Allemands ont été enthousiastes dans les années 50, quand Adenauer et les Alliés leur ont dit qu'ils pouvaient rattraper, contre un totalitarisme bien actuel, ce qu'ils avaient manqué contre le totalitarisme passé.

Propos recueillis par Daniel Vernet

Des hausses de salaires pour relancer la croissance ?

BONN

de notre correspondant

« Nous voulons être jugés, à toute heure et pas seulement dans quatre ans, à l'aune de notre contribution à la lutte contre le chômage », affirmait le chancelier Gerhard Schröder dans sa déclaration gouvernementale, le 10 novembre 1998. Le même mois, le nombre de demandeurs d'emploi, qui reculait depuis le début de l'année, s'est de nouveau mis à augmenter : + 8 000 en novembre, + 34 000 en décembre, pour atteindre 4,15 millions de personnes en données corrigées des variations saisonnières.

Alors que la croissance ralentit et devrait atteindre 2 % en 1999, que les exportations s'essouffent, les syndicats jugent que la demande intérieure doit prendre le relais, pour relancer la croissance et réduire le chômage. C'est pour cette raison que le syndicat de la métallurgie, IG Metall, réclame une augmentation de 6,5 % des rémunérations. Depuis le 29 janvier, IG Metall appelle à des grèves d'avertissement, puisque le patronat - qui estime qu'une part très faible seulement des hausses de salaire sert à acheter des produits allemands - ne propose que 2 % de relèvement plus une prime de 0,5 %, liée aux résultats de l'entreprise. Pour leur part, les syndicats des services publics ÖTV demandent 5,5 %, ce que refuse fermement le gouvernement.

Dès l'automne 1997, Klaus Zwickel, numéro un de l'IG Metall, avait annoncé la fin de la modération des revendications salariales, tandis que le président du Parti social-démocrate

(SPD), Oskar Lafontaine, devenu depuis ministre des finances, a plaidé pendant toute la campagne électorale pour une croissance des rémunérations suivant le rythme de l'inflation et des gains de productivité. Selon M. Lafontaine, l'Allemagne n'a pas de problème de compétitivité : son excédent commercial, notamment, a atteint, en 1998, 130 milliards de marks (66,5 milliards d'euros) - un record depuis la réunification.

EFFET PERNICIEUX

Patrick Artus, chef des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations, conteste vivement cette analyse. « La balance commerciale est un très mauvais indicateur de la compétitivité d'un pays. Les Américains ont un déficit considérable parce qu'ils n'épargnent pas, mais leur industrie est parfaitement compétitive. Mieux vaut regarder les investissements directs, et là, la situation est très défavorable pour l'Allemagne », juge M. Artus, qui estime que les Allemands vont gâcher tous les efforts accomplis depuis quelques années. Le patronat d'outre-Rhin estime que les coûts unitaires salariaux allemands sont encore de 11 % supérieurs à ceux de ses partenaires industriels (contre 21,8 % en 1995).

De leur côté, les syndicats assurent que, grâce à la forte productivité de la main-d'œuvre allemande, les salariés peuvent avoir des rémunérations supérieures à celles de leurs voisins. Cet argument n'est plus complètement fondé, dans la mesure où les autres pays d'Europe finissent par rattraper la productivité allemande. Et il est pernicieux pour l'emploi : ce sont maintenant ces

hauts salaires - et la baisse du temps de travail mise en œuvre dans les années 80-90 -, qui contraignent les industriels à se lancer une course à la productivité et à licencier.

Dans un pays qui a détruit plus de 2,7 millions d'emplois depuis 1991, l'enjeu est de créer des emplois de services au royaume des ingénieurs. L'emploi industriel outre-Rhin occupait en 1996 encore 37,5 % de la population active contre 25,9 % en France et 23,8 % aux Etats-Unis, selon l'OCDE. L'Institut d'études économiques de Berlin, DIW, estime que la faiblesse du taux d'activité dans les services est dû à des différences de classification. Si l'argument mérite d'être examiné pour les services aux entreprises, il suffit de passer quelques jours en Allemagne pour constater l'insuffisance flagrante des services aux particuliers, qu'il s'agisse des heures d'ouverture des magasins, du personnel des hôtels et restaurants, de l'absence de crèches pour enfants, etc. Ces emplois n'existent pas parce qu'ils coûtent horriblement cher.

Plus gênant, le pays refuse ces emplois, qualifiés péjorativement de « Mac-Do jobs ». Heiner Flassbeck, économiste en chef du DIW, aujourd'hui secrétaire d'Etat au ministère des finances, expliquait en février que ces emplois aux Etats-Unis sont occupés par une population non qualifiée qui n'existe pas ou peu en Allemagne. Le patronat estime, au contraire, qu'il existe un potentiel de création de plusieurs millions d'emplois, mais pas au prix actuel...

A. Le.

Paris déplore les contradictions de la politique européenne de Bonn

BRUXELLES

(Union européenne)

de notre correspondant

Les Français déplorent les contradictions de la politique allemande dans la négociation sur l'Agenda 2000, qui porte sur le financement de l'Union de 2000 à 2006, la réforme de la politique agricole commune (PAC) et des fonds structurels, ainsi que sur la correction des déséquilibres budgétaires pénalisant aujourd'hui l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède. En octobre 1998, à Pörtschach (Autriche), Gerhard Schröder, qui s'appropriait à présider les travaux des Quinze à compter du 1^{er} janvier, proclamait avec force sa volonté de parvenir à un accord politique lors du conseil européen extraordinaire fixé aux 24 et 25 mars. Depuis, il n'a en rien dévié de son objectif - tout au contraire - puisque, afin d'exercer une pression politique dans ce sens, une se-

conde réunion spéciale des chefs d'Etat et de gouvernement a été convoquée pour le 26 février.

A Bruxelles, au niveau des experts et des ambassadeurs, la présidence allemande joue loyalement le jeu, posant les bonnes questions, résumant avec impartialité les débats et parvenant à rapprocher les positions. Mais elle agit aussi comme si ce travail d'honnête courtier ne la concernait pas elle-même : au niveau politique - et c'est là où surgit le contraste - les Allemands continuent à défendre des positions qui n'ont guère de chance d'être retenues, fermant ainsi la porte, malgré l'intention affichée de parvenir à un accord, fin mars.

C'est vrai en particulier à propos des mesures à prendre pour réduire leur « contribution nette » au budget européen (la différence entre ce qu'ils y versent et ce qu'ils reçoivent en retour). Le nouveau

gouvernement, dont on disait d'abord qu'il ne portait qu'un intérêt limité à cette revendication chère à Helmut Kohl et à son ministre des finances, Theo Waigel, l'a finalement reprise à son compte avec détermination, sans toutefois préciser l'ampleur de l'effort demandé aux partenaires.

VIF MÉCONTENTEMENT

Pour la faire aboutir, Bonn - comme la Commission européenne et un petit nombre d'Etats membres - est favorable au cofinancement des dépenses agricoles : une partie des aides directes versées aux paysans, qui sont aujourd'hui intégralement prises en charge par le budget européen, serait désormais financée par les Trésors nationaux.

Une majorité d'Etats membres est hostile à cette formule. Les Français - et plus récemment les Espagnols - ont fait savoir avec

force qu'il n'était pas question pour eux de s'engager dans cette voie. Mais les Allemands persistent, feignant de croire qu'il s'agit là de résistances passagères.

Les Français sont frustrés par une telle attitude. « Nous sommes prêts à prendre en considération leur problème budgétaire, mais ils ne peuvent pas nous imposer à la fois l'objectif et le moyen de l'atteindre », fait-on valoir à Paris. Leur mécontentement est d'autant plus vif qu'ils considèrent qu'un accord franco-allemand, prélude à un arrangement général, devrait être facile à dégager pour peu que Bonn accepte de faire quelques concessions. Ils proposent de plafonner les dépenses agricoles et régionales au niveau de 1999. S'agissant de la PAC, les Français suggèrent même d'aller au-delà et de réduire progressivement les aides directes versées aux paysans. Une telle politique d'économies permettrait de

réduire la contribution allemande, mais aussi de préparer l'élargissement aux pays d'Europe centrale. Tout en l'admettant, les Allemands refusent jusqu'à présent de prendre en considération les propositions de Paris, lesquelles poseraient d'énormes problèmes à nombre de leurs régions agricoles peu compétitives, comme la Bavière ou même les plaines du Nord.

A la veille des élections européennes, cette perspective ne plaît guère au chancelier Schröder. Mais les Français lui rappellent, non sans raison, qu'aux conseils européens de Pörtschach, puis de Vienne, les Quinze étaient convenus - c'était même les seuls progrès accomplis alors - qu'un accord sur l'Agenda 2000 exigeait que chacun des Etats membres prenne sa part du fardeau. C'est là un engagement que Bonn semble avoir oublié...

Philippe Lemaître

O I S E

L'anglais à Oxford

L'anglais à Dublin

L'anglais à Bristol

L'allemand à Heidelberg

L'anglais à Cambridge

L'anglais aux USA

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.

Bordeaux 05 57 92 34 12 Lille 03 20 40 28 38

Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 44 19 66 66

Rennes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00

Les parlementaires néerlandais ouvrent l'enquête sur l'énigme du crash de l'avion d'El Al en 1992

L'appareil contenait-il des composants d'armes chimiques et bactériologiques ?

850 résidents du quartier d'Amsterdam où a eu lieu l'accident souffrent de maux récurrents et inexplicables. Une série de questions restent sans

réponses, en particulier celles concernant le contenu exact du fret. De nombreux éléments de l'enquête ont disparu ou été falsifiés. Israël a

récemment reconnu que l'appareil transportait trois des quatre composants servant à la fabrication du gaz sarin.

AMSTERDAM

de notre correspondant

Six semaines d'audiences environ et quelque 85 témoins permettront-ils de faire la lumière sur la catastrophe aérienne du Boeing d'El Al qui fut au moins 43 morts, le 4 octobre 1992, à Amsterdam ? Cette recherche de la vérité est l'objectif de la Commission d'enquête parlementaire qui a commencé ses travaux à la fin de la semaine dernière à La Haye. Pourquoi une commission d'enquête parlementaire ? C'est que de très nombreuses zones d'ombres sont apparues depuis l'accident, et que des pièces importantes du dossier – celles en particulier concernant le fret à bord du cargo –, ont disparu ou ont été manifestement falsifiées.

La liste des mystères entourant le vol LY 1862 est longue. Il est 18 h 22, en ce dimanche, lorsque le cargo Boeing 747, officiellement en provenance de New York, décolle de l'aéroport de Schiphol, direction Tel Aviv. Un écrou de fixation d'un des moteurs d'aile se casse, entraînant un second moteur et endommageant l'aile. L'avion tente de retourner sur l'aéroport, survole le centre de la capitale et s'écrase sur une barre d'immeubles, dans le quartier du Bijlmer. Officiellement, 39 résidents, trois hommes d'équipages et un passager ont péri sous le choc. Le nombre pourrait être supérieur : le quartier abrite nombre d'immigrés clandestins.

« MATÉRIEL MILITAIRE »

Première question : pourquoi le pilote a-t-il voulu emprunter une autre piste d'atterrissage que celle recommandée par la tour de contrôle ? Un policier, parmi les premiers témoins devant la Commission, a affirmé sous serment que l'avion n'a pas suivi la route que décrit le rapport du

RLD, l'organe gouvernemental de contrôle du ciel. L'homme est si sûr de son fait qu'il en a fait procès verbal dès le lendemain du crash. Pourtant, le RLD refuse à ce jour, malgré les témoignages, d'étudier toute autre option de vol que la version officielle qu'il présente.

Deuxième question, au cœur de l'affaire : que transportait l'avion cargo ? « Des parfums et des fleurs », affirme tout de suite après l'accident Hanja Maij-Weggen,

identifiées, et les autorités israéliennes se refusent à apporter les éléments d'éclaircissement à leur sujet.

En octobre 1998, le *NRC Handelsblad* soulève un coin du voile. Il révèle que l'avion transportait entre autres trois des quatre produits servant à la fabrication du sarin, ce gaz utilisé dans l'attentat de la secte Aum à Tokyo, qui fit 11 morts et 5 000 intoxiqués en 1995. Le chargement était destiné à l'Institut de recherche biolo-

Un institut de recherches ultrasecret à Ness Tziona

Que se passe-t-il, demandait récemment le bimensuel *The Jerusalem Report*, « derrière les hauts murs blancs » de l'Institut de recherche biologique de Ness Tziona ? Le maire de ce faubourg de Tel Aviv se bat devant la Cour suprême pour obtenir le déplacement de l'Institut. Motif : les risques qu'il ferait subir aux habitants de l'agglomération. Officiellement, l'Institut conduit des recherches pour le ministère de l'agriculture. De fait, il dépend directement du premier ministre, et aucun élu israélien n'a jamais eu le droit d'y pénétrer. De sources concordantes, il travaillait, pour l'armée, à la mise au point d'armes chimiques et bactériologiques à base de toxines, virus et bactéries.

En 1998, la revue britannique *Foreign Report* indiquait que plusieurs accidents récents y auraient fait 4 morts et 25 blessés. Des informations réfutées catégoriquement par les autorités israéliennes, qui ont également démenti l'information parue à la « une » du *Yediot Aharonot*, le grand journal populaire de Tel Aviv, vendredi, selon laquelle Israël détient un très gros stock du virus de la variole.

l'ex-ministre néerlandais des transports.

Très vite, le doute s'installe. Les documents de fret sont incomplets. Des journalistes démontrent qu'ils ont été falsifiés sans que l'administration s'en inquiète. Selon certaines allégations, 32 enregistrements vidéo de l'enquête policière auraient disparu. Un habitant du quartier découvre une liste, partiellement calcinée, qui indique la présence à bord de « matériel militaire ». Surtout, 20 des 94 tonnes de chargement n'ont toujours pas été

giques de Ness Tziona, en Israël. « Ils devaient servir à tester des filtres d'absorption », ont alors affirmé les Israéliens, reconnaissant de fait la présence à bord de matériaux toxiques. Selon le magazine spécialisé *Jane's*, cet institut participe à la recherche sur les armes chimiques et bactériologiques.

Ces produits toxiques (on parle aussi d'uranium appauvri servant de ballast), qui se sont consumés dans le gigantesque incendie qui a suivi le crash, expliquent-ils qu'environ 850 habitants de Bijlmer et des sauveteurs souffrent, depuis,

de maux étranges : migraines, fatigues extrêmes, plaies mystérieuses et incurables ? Vendredi, un médecin du quartier a confirmé la multiplication des problèmes de santé de ses patients, ainsi qu'un taux anormal de complications de grossesses.

Les quatre parlementaires qui mènent l'enquête devront aussi résoudre l'énigme des « hommes en blanc », entrevus sur le lieu après l'accident. Plusieurs témoignages ont rapporté la présence de ces individus en train de fouiller les décombres. Selon un responsable des sauveteurs, qui déposait mercredi, il pourrait y avoir eu confusion avec ses équipes, vêtements de combinaisons blanches à croix rouge. Celles-ci ont quitté les lieux dans la nuit du drame. Mais des pompiers et des résidents ont signalé ces mystérieux hommes en blanc après le départ des sauveteurs. La *vox populi* a déjà tranché : il s'agissait d'agents du Mossad.

Enfin, autre rareté en matière de catastrophe aérienne : si la boîte noire, contenant les données de vol, a bien été retrouvée, la boîte d'enregistrement des voix du cockpit (VCR), conservée dans le même conteneur orange et qui pourrait receler de précieuses informations, a disparu. Et ce, alors que plusieurs témoins affirment avoir vu ce VCR.

La Commission n'a pas publié la liste des témoins. Les sujets néerlandais sont obligés de répondre aux convocations, au contraire des étrangers. Parmi les premiers circulent les noms de l'ancien premier ministre Ruud Lubbers et de son ministre des transports. Israël a assuré les députés de son « entière collaboration ». Les premières auditions des responsables d'El Al à Schiphol donneront une idée de cette volonté.

Alain Franco

Belgrade saisit l'ONU sur la question du Kosovo

Selon le « Financial Times », le plan de paix du Groupe de contact retirerait à la Serbie toute autorité au Kosovo

ALORS que les Occidentaux augmentent leur pression sur les parties en conflit au Kosovo, en vue de la rencontre prévue à partir du 6 février à Rambouillet, où Serbes et Kosovars albanais sont sommés de négocier, Belgrade a réagi aux menaces de frappes de l'OTAN en décidant, lundi 1^{er} février, de saisir le Conseil de sécurité de l'ONU. « Le cabinet fédéral a décidé de réclamer une réunion du Conseil de sécurité, afin que des mesures adéquates soient prises, conformément à la charte de l'ONU, pour empêcher une agression armée contre la République fédérale de Yougoslavie », a indiqué un communiqué publié par l'agence officielle Tanjug.

Les autorités yougoslaves répondaient ainsi au feu vert donné samedi par l'OTAN au secrétaire général de l'Alliance, Javier Solana, pour qu'il ordonne des frappes aériennes au cas où Belgrade refuserait de négocier avec les Kosovars. M. Solana a par ailleurs déclaré lundi que l'Alliance atlantique serait en mesure de déployer quelque 30 000 hommes au Kosovo pour garantir le respect d'un accord de paix.

DOUTES PERSISTANTS

Des doutes persistaient mardi matin sur la participation des dirigeants serbes et kosovars aux pourparlers de Rambouillet. Deux émissaires, le médiateur américain Christopher Hill et l'envoyé spécial de l'Union européenne, Wolfgang Petritsch, ont insisté lundi auprès des Albanais du Kosovo pour qu'ils envoient une délégation représentative aux négociations. Ils n'ont pas obtenu l'accord de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Adem Demaqi, le représentant politique de l'UCK, représentant l'aile radicale du mouvement indépendantiste, a indiqué qu'il donnerait sa réponse « mercredi », selon

M. Hill. La question de la représentation de l'organisation clandestine, qui contrôle un tiers du territoire du Kosovo, reste cruciale.

A Belgrade, l'agence Tanjug a annoncé que le Parlement de Serbie se réunirait jeudi, à la demande du gouvernement serbe, pour une session consacrée « au Kosovo et aux positions de la communauté internationale ». Le président yougoslave Slobodan Milosevic avait indiqué samedi que « les plus hautes instances » serbes et yougoslaves devaient examiner le problème avant qu'une décision ne soit annoncée.

Alors que le compte à rebours se poursuit, des détails ont émergé sur le plan de paix préparé par les Occidentaux. Selon le *Financial Times* de mardi, le plan mis au point par le Groupe de contact (Grande-Bretagne, Etats-Unis, France, Russie, Allemagne et Italie), sur la base d'une autonomie pour le Kosovo, retirerait au gouvernement de Belgrade toute autorité sur la région. Le plan de paix accorderait des pouvoirs étendus au chef de la Mission de vérification de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) au Kosovo, notamment celui de nommer fonctionnaires et juges, d'organiser des élections dans un délai de neuf mois et de créer une station de radio.

Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, qui doit coprésider la rencontre de Rambouillet aux côtés de son homologue français Hubert Védrine, a précisé lundi que le plan de paix accorderait à Belgrade le contrôle de la défense, des relations extérieures, ainsi que de la politique monétaire et fiscale. « Les nouvelles institutions du Kosovo exerceraient » néanmoins « une large autonomie, y compris dans le domaine de la police et de la sécurité intérieure », a ajouté le ministre britannique. – (AFP, Reuters, AP)

Israël : victoire à plate couture pour des pilotes de guerre en grève

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Sans comité ni syndicat, sans tirer un seul missile ni lâcher la moindre bombe, les pilotes de réserve de l'armée de l'air israélienne viennent de remporter un combat sans doute sans précédent dans l'histoire des armées modernes : obtenir, après cinq jours d'une grève totale, une substantielle revalorisation de leurs indemnités en cas d'accident ou de décès à l'entraînement. Dans la nuit de vendredi à samedi 30 janvier, le tout nouveau ministre de la défense, Moshe Arens, a finalement déposé les armes, accédant quasiment à toutes leurs demandes.

Ces « damnés du ciel », vigoureusement soutenus par l'Amicale des colonels de réserve de l'armée de terre, disposés en renfort, demandaient à bénéficier des mêmes indemnités que leurs camarades d'active en cas d'accident. Il y a une semaine, une centaine d'entre eux – soit une bonne partie des pilotes réservistes – ont délibérément décidé de ne plus voler jus-

qu'à satisfaction de leurs revendications. Le bras de fer a duré cinq jours, durant lesquels, tour à tour, le chef de l'armée de l'air, le général Eitan Ben Eliyahou, puis le directeur général du ministère de la défense, Ilan Biran, ont tenté de faire fléchir la volonté des grévistes. En pure perte. Non seulement ce sont eux qui ont dû céder, mais il leur a aussi fallu concéder publiquement que les pilotes ne feraient l'objet d'aucune sanction, malgré leur manifeste refus d'obéissance.

UN PROFOND MALAISE

Considérés, à cause de la difficulté et du prix de leur formation, comme l'élite des forces armées, chouchoutés par l'Etat, les pilotes de réserve, tous anciens officiers d'active, jouent un rôle essentiel dans l'organisation de la défense aérienne. Comme tous les citoyens israéliens, ils sont tenus à des périodes régulières d'entraînement, mais, plus souvent que la majorité des réservistes, ils peuvent être engagés sur des théâtres d'opération, notamment au Liban.

Cette grève a suscité un profond malaise parmi les députés membres de la commission de la défense qui, dimanche, se sont inquiétés de la méthode utilisée. Au ministère de la défense, on redoute désormais que les avantages obtenus par les pilotes provoquent une vague de revendications analogues chez les autres réservistes.

La presse s'est déchaînée contre ceux que, d'habitude, elle encense. « Nous n'avons pas vu un seul pilote qui ait refusé de bombarder une cible civile au Liban, que ce soit aujourd'hui ou lors du bombardement de Beyrouth en 1982. Nous n'avons pas entendu non plus un seul pilote protester contre la mission au cours de laquelle un hélicoptère d'attaque a tué une importante personnalité du Hezbollah, Abbas Mussawi, et son fils de cinq ans (...), a ainsi écrit le quotidien libéral de gauche *Haaretz*. Mais cent pilotes ont refusé de voler pour faire aboutir des revendications financières... »

Georges Marion

Pour les avocats de Pinochet, la torture « n'est pas un crime contre l'humanité »

LONDRES

de notre correspondant

L'arrestation du général Pinochet à Londres le 16 octobre ? « Contraire au droit international et à la courtoisie entre Etats », argue le Chili. Les tortures, prises d'otages et enlèvements reprochés aux sbires de l'ancien dictateur dans l'acte d'accusation espagnol ? « Ce ne sont pas des crimes contre l'humanité », affirme l'avocate du vieux sénateur prisonnier.

Troisième semaine du second appel de l'affaire Pinochet, lundi 1^{er} février, devant les sept Lords-juges britanniques réunis en Cour suprême à Londres : la défense de l'ancien tyran, qu'on n'avait pas beaucoup entendu lors du premier appel, fait feu de tout bois pour obtenir le maintien de l'« immunité souveraine » accordée début novembre à Pinochet par la Haute Cour anglaise. Cassé une première fois par les *law-Lords* le 25 novembre, avant que ce verdict soit lui-même annulé le 17 décembre pour cause de conflit d'intérêts lié à l'association d'un des magistrats

suprêmes avec une partie civile (Amnesty International), cet arrêt est à nouveau examiné par un panel de sept magistrats.

Neuf jours d'auditions répartis sur deux semaines ont déjà eu lieu. Au mieux, estime-t-on, celles-ci devraient prendre fin mercredi 3 février ; après quoi, les magistrats délégués pendant quelques jours supplémentaires. Lundi, M^e Lawrence Collins, avocat du Chili, avait la parole. « L'intervention de mon client, avait-il précisé dès jeudi, n'a pas pour objectif de protéger le sénateur Pinochet, de lui fournir un bouclier, un parapluie, ou même de lui éviter un procès au Chili. » Le gouvernement de Santiago, composé d'hommes, a-t-il rappelé, « dont certains ont dû s'exiler » pendant la dictature, « déplore les graves violations des droits de l'homme qui ont été commises et réaffirme son propre respect de ces droits ».

Pour autant, c'est la juridiction même de la Grande-Bretagne – comme celle de l'Espagne qui veut juger l'ancien dictateur à Ma-

drid –, que conteste l'avocat. « L'immunité souveraine accordée aux chefs d'Etat ou aux anciens chefs d'Etat d'un pays, argue-t-il, est fondamentalement partie prenante de l'immunité accordée à l'Etat lui-même. » En d'autres termes, violer l'immunité d'un agent de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions, c'est violer l'immunité de cet Etat. Le Chili, a conclu lundi l'avocat, « considère les actes reprochés au sénateur Pinochet déplorables, mais il maintient que la justice anglaise n'a aucun rôle à jouer » dans un éventuel jugement de l'intéressé.

« PRINCIPE FONDAMENTAL »

Pour M^e Collins, « les règles de la loi internationale interdisent à un Etat de juger les actes d'un autre Etat souverain dans ses tribunaux, sauf si ce dernier y consent ». Ce n'est clairement pas le cas, et même les conventions internationales de 1984 et 1979 contre la torture et les prises d'otages – dont il est fortement question dans cet appel depuis trois semaines –, « ne remettent pas en cause le principe fondamental de

l'immunité ». De fait, arguait déjà mercredi M^e Clare Montgomery, avocate personnelle de Pinochet, « ceux qui ont rédigé ces conventions internationales n'ont pas cru bon de définir leur objet comme des crimes internationaux mais seulement comme des actes "suscitant l'inquiétude de la communauté internationale", ce qui n'est pas la même chose ». Pour l'avocate, « la torture n'est pas un crime international en ce qu'elle ne remet pas en cause l'ordre international. Elle ne devient "crime contre l'humanité" que lorsque celui-ci est commis durant un conflit international ».

L'argument a suscité l'émoi d'un des sept magistrats, Lord Phillips : « C'est Alice au pays des merveilles qu'on nous raconte là ! Allons, la torture est d'autant plus "crime contre l'humanité" qu'elle est perpétrée contre une population pacifique et non sur des gens en armes... » M^e Collins, pour le Chili, devait poursuivre son intervention mardi...

Patrice Claude

L'HISTOIRE

UN GRAND DOSSIER

50 ANS D'IMMIGRATION

L'irrésistible appel de l'Europe

États-Unis : la guerre des ethnies

La France, un vieux pays ouvert aux étrangers

L'intégration fonctionne-t-elle encore ?

A LIRE AUSSI :
Moyen Âge :
la révolution des couleurs

N° 229 - FÉVRIER 1999 - EN KIOSQUE - 38 F

L'audition de Monica Lewinsky paraît favorable à Bill Clinton

Tirant argument d'un article publié dimanche dans le « New York Times », les avocats de la Maison Blanche profitent de fuites malencontreuses attribuées à Kenneth Starr

Monica Lewinsky interrogée pendant quatre heures n'a rien révélé aux sénateurs qui soit de nature à incriminer davantage Bill Clinton et son témoignage a « collé » aux vingt-trois précédents. Ces

fuites sur l'audition de la jeune femme constituent une bonne surprise pour la Maison Blanche, qui ne paraît pas avoir à redouter davantage les déclarations des deux autres témoins, Vernon Jordan et

Sidney Blumenthal. Le souhait des sénateurs de clore les débats vers le 12 février pourrait donc se réaliser, sauf rebondissement de la procédure. Les choses semblent donc tourner à l'avantage du

camp présidentiel : David Kendall, l'un des avocats de M. Clinton, a annoncé son intention, invoquant une « violation du secret concernant le Grand Jury », de poursuivre Kenneth Starr en justice : le

« New York Times » ayant fait état de l'intention du procureur indépendant d'engager des poursuites judiciaires contre M. Clinton avant même que celui-ci ait achevé son mandat.

WASHINGTON

de notre correspondant

Après Monica Lewinsky, lundi, c'était au tour de Vernon Jordan, l'ami et confident de Bill Clinton, d'être auditionné, mardi 2 février, comme témoin du procès en destitution du président qui se poursuit devant le Sénat. Alors que la jeune femme avait été questionnée dans une suite de son hôtel, le célèbre avocat noir témoignera dans la salle S-407 du Congrès, utilisée d'ordinaire pour des réunions confidentielles. Il sera suivi, mercredi, par un proche du couple Clinton, Sidney Blumenthal.

Ces auditions ont lieu à huis clos et les participants sont tenus au secret. C'est ce qu'ont rappelé les sénateurs qui supervisaient l'interrogatoire de l'ancienne stagiaire. On était donc censé ne rien savoir de ce qui s'est passé. Et, pourtant, dans un procès où juges et parties sont toujours attirés par les micros et les caméras de télévision, des in-

formations ont rapidement filtré. On a ainsi appris qu'Ed Bryant, le manager (procureur) républicain, avait questionné la jeune femme pendant quatre heures, mais que les avocats de la Maison Blanche s'étaient abstenus de lui demander quoi que ce soit. Au contraire, M^{me} Nicole Seligman a lu une déclaration présentant à M^{me} Lewinsky ses excuses « au nom du président, pour tous les ennuis que l'enquête et le procès d'impeachment lui ont causés ».

Les mêmes sources anonymes ont indiqué que « Monica » n'avait rien révélé de nouveau. Son témoignage « collait » aux vingt-trois précédents : sur l'aide que lui a apportée M. Jordan pour trouver un emploi, sur la controverse autour des cadeaux échangés avec le président ou les efforts de ce dernier pour dissimuler sa liaison. Cela explique pourquoi la défense a renoncé à son droit de l'interroger. La Maison Blanche, qui craignait



cette déposition, affichait lundi soir un grand calme.

En revanche, les avocats de Bill Clinton ont porté plainte contre Kenneth Starr, dont l'enquête l'a conduit devant le Sénat transformé en Haute Cour. Ils ont tiré argument d'un article publié dimanche dans le *New York Times*. Il y était écrit que le procureur indépendant, considérant qu'il en avait constitutionnellement le droit, voulait inculper le président avant la fin de son mandat, voire déposer devant un tribunal une inculpation sous scellés qui serait ouverte dès que M. Clinton aurait quitté la Maison Blanche. « M. Starr et son équipe devraient être poursuivis pour violation du secret concernant le Grand Jury » et « fuites illégales et partiales », a déclaré l'avocat présidentiel David Kendall.

La juge qui a ouvert une information il y a plusieurs mois contre le bureau du procureur, accusé d'être responsable de fuites desti-

nées à la presse, a interdit toutes confidences, y compris sur la stratégie et les objectifs de l'enquête.

« PROFONDEMENT TROUBLÉ »

M. Starr a répondu qu'il était « profondément troublé » par cet article et qu'il allait, lui aussi, enquêter sur l'éventuelle responsabilité de son personnel. Ces fuites ont été si nombreuses l'an dernier et le procureur est si impopulaire que ces accusations ont fait mouche. Plusieurs sénateurs ont exprimé leur mécontentement devant ce qu'ils considèrent comme une ingérence malvenue dans leur propre procédure. Une fois de plus, la Maison Blanche a joué la diversion avec succès en détournant l'attention des fautes du président. Elle pense n'avoir guère à craindre des deux derniers témoins, connus pour leur fidélité envers Bill Clinton.

Patrice de Beer

TROIS QUESTIONS À...

FRANCK

LAUTENBERG

1 Le feuilleton Lewinsky constitue une sorte d'énigme pour les observateurs étrangers. N'êtes-vous pas, comme sénateur démocrate du New Jersey, inquiet de l'image qu'offrent les Etats-Unis au reste du monde ?

– Bien sûr que cela m'inquiète. Mais je crois que les Etats-Unis doivent continuer d'afficher leur leadership et de prouver que le pays n'est en rien paralysé par cette affaire. Le discours du président sur l'état de l'Union a eu lieu en temps voulu et a eu un impact formidable, des mesures ont été annoncées, une dynamique engagée.

Tout le monde a bien compris que le président tient la barre et qu'il travaille. Et pas seulement en interne. Qu'il s'agisse de l'Irak ou du Kosovo, les Etats-Unis, croyez-moi, restent les maîtres de la politique mondiale.

2 Y a-t-il déjà des enseignements à tirer de cette affaire ? Qu'est-ce qui pourrait changer ?

– Ce qui me frappe déjà, c'est l'intelligence des électeurs qui savent faire la distinction entre une conduite personnelle et une conduite politique ou gouvernementale. Ils sont arrivés à la conclusion qu'exiger de leurs leaders une moralité à toute épreuve est irréaliste – ce que les Français, qui connaissent la fragilité des hommes, savaient déjà.

Les esprits les plus brillants de

notre histoire, penseurs, leaders, artistes, avaient souvent un comportement personnel décevant. C'est ainsi... Alors sur quels critères juger de la moralité d'un homme ? Moi, je pense que c'est sur son action : est-ce qu'il protège les plus démunis ? Est-ce qu'il se bat pour donner du travail aux gens ? Est-ce qu'il défend l'accès égal de tous à l'éducation ? Mais attention, cela ne signifie pas qu'on se moque de tout le reste.

Je n'ai pas entendu de gens qui disent que tout cela n'avait aucune importance. C'est un fait, Bill Clinton s'est comporté comme un idiot. Mais de grâce, sachons aller au-delà.

3 Est-ce que vous lui en voulez d'avoir ainsi gâché un mandat qui aurait pu être triomphal ?

– Le jugement se fera aux résultats de la prochaine élection. Et je suis sûr que les républicains vont payer très cher leur attitude pendant ce procès. Ils ont tout essayé, quitte à déformer la réalité, pour tirer l'affaire vers un cas d'impeachment. Or ils ont beau faire, il n'y a pas matière, ils n'y arrivent pas...

Mon jugement sur Bill Clinton ? Ce qu'il a fait est affreux, puéril, et ne sera pas oublié. Mais je le connais bien. Et je me dis qu'il est décidément étonnant. Et qu'il y a même quelque chose de schizophrénique dans ce personnage qui est à la fois un homme-enfant et un grand leader.

Propos recueillis par Annick Cojean

L'excédent budgétaire américain financera les retraites

WASHINGTON

de notre correspondant

Deux semaines après son discours sur l'état de l'Union et au lendemain de l'annonce de résultats exceptionnels pour l'économie américaine en 1998, le président Clinton a rendu public, lundi 1^{er} février, son projet de budget pour l'année fiscale 1999/2000, qui commencera le 1^{er} octobre : « le premier budget du XXI^e siècle (...) traçant une voie progressiste mais prudente vers l'avenir », selon le président américain. Ce texte présuppose une croissance économique solide (+2 % pour 1999 et 2000). Centré sur la protection des acquis sociaux de base, ce budget prévoit un accroissement de l'excédent budgétaire, qui a fait son retour en 1998 après des années de déficit. Pour un montant de 1 770 milliards de dollars de dépenses (1 566 milliards d'euros) – une augmentation de 2,3 % en un an – il prévoit un surplus de 117 milliards de dollars, contre 79 l'an dernier.

La priorité de Bill Clinton est de « sauver les retraites ». Il souhaite ainsi que 62 % de l'excédent soit consacré à garantir le versement des retraites jusqu'à l'an 2055. Une partie des sommes débloquées sera investie à Wall Street selon un processus encore à définir, malgré les objections d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale. Une autre part de cet excédent (10 %) financera des avantages fiscaux se montant à 536 milliards de dollars sur quinze ans, et qui devraient encourager les familles américaines à investir pour améliorer leurs retraites dans des comptes d'épargne spécifiques.

Le programme Medicare, l'assurance-maladie pour les personnes âgées, bénéficiera d'une autre partie des surplus (15 %).

Le reliquat sera consacré aux dépenses de défense : le budget du Pentagone connaîtra au cours de l'année fiscale 1999/2000 sa première augmentation depuis 1985 (plus de 2 %). Les dépenses sociales, d'éducation, d'environne-

ment ou de sécurité sont favorisées. Ces mesures devraient permettre de réduire la dette publique, qui a doublé sous les présidents Reagan et Bush, passant à plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB). Redescendue depuis à 44 % du PIB, elle devrait revenir en 2014 à son niveau de 1917, soit 7,1 % du PIB. Parallèlement, la Maison Blanche prévoit des hausses d'impôts, dont une taxe de 55 cents sur le paquet de cigarettes et la réduction des avantages fiscaux consentis aux sociétés et aux investisseurs, soit 82 milliards de dollars sur cinq ans. De telles mesures ont déjà été rejetées par le Congrès à majorité républicaine.

GOVERNEMENT TOUT-POUISSANT

Les deux partis demeurent en effet fondamentalement opposés sur la politique budgétaire. Les républicains accordent la priorité aux réductions d'impôts alors que Bill Clinton a remarqué que les Américains mettaient la protec-

tion sociale en tête de leurs préoccupations, selon les sondages. « Si on ne peut baisser les impôts maintenant, quand le pourra-t-on ? », a déclaré le président de la majorité républicaine à la Chambre, Dick Armey. « Il y a deux ans, le président nous a dit que le temps du gouvernement vraiment tout-puissant allait arriver », a ajouté le sénateur Dominic.

Bill Clinton aura donc du mal à faire voter, et encore plus appliquer, son projet de budget par le Congrès avant le début de l'année budgétaire, le 1^{er} octobre. Mais il s'est doté d'une arme populaire alors qu'il est menacé de destitution par le Sénat ; et il a offert au vice-président et candidat Al Gore, ainsi qu'aux démocrates, la plate-forme électorale la plus populaire pour remporter les élections présidentielle et parlementaire de novembre 2000.

P. de B.

Première hausse des dépenses de défense depuis 1985

LE PENTAGONE a dévoilé, lundi 1^{er} février, son projet de budget pour l'année 1999-2000 qui atteint un montant de 268,2 milliards de dollars (environ 223 milliards d'euros), soit la première hausse (+2,1 %) des dépenses de défense depuis 1985 aux Etats-Unis. Par rapport à l'année antérieure, la croissance globale des crédits militaires sera de 5,6 milliards de dollars (de l'ordre de 4,6 milliards d'euros).

Ce projet de budget, qui devra être soumis au Congrès, s'inscrit dans une programmation de six années qui donne la priorité à l'achat de nouveaux armements, au développement d'un système de défense antimissiles et à une augmentation significative des soldes allouées aux personnels.

L'une des nouveautés de ce projet est la volonté, exprimée par Bill Clinton, d'accroître les dépenses

en faveur de la mise au point d'un système de défense antimissiles. Avec la menace d'armes de destruction massive (nucléaires, chimiques et biologiques) qui tend à se répandre, la préoccupation des états-majors américains est de parvenir à contrecarrer une attaque-surprise par missiles du territoire national ou des GI déployés à l'étranger. 10,5 milliards de dollars (8,8 milliards d'euros) ont été inscrits, sur six ans, dans ce projet de budget.

Cela ne signifie pas que ce programme d'un bouclier antimissiles, fixe et mobile selon les systèmes d'armes en compétition, verra bientôt le jour. Au contraire. Il avait été prévu à l'origine un premier déploiement dès 2003. William Cohen, le secrétaire américain à la défense, avance la date de 2005, voire 2007-2008 en raison des difficultés technologiques ren-

contrées. Trois programmes majeurs sont en cours d'examen. Conçu par Lockheed, le premier est le projet Thaad (Theater high altitude aera defense) de l'armée de terre qui vise à intercepter des missiles assaillants à longue et moyenne distance et qui connaît des problèmes dans l'acquisition de ses cibles et dans son mode de propulsion.

L'armée de terre a été invitée à coopérer avec la marine, qui développe, de son côté, avec l'aide de Raytheon, un programme rival, le Theater wide ballistic missile defense (NTW). Le troisième projet est le PAC 3 (Patriot advanced capability), encore appelé Super Patriot, destiné à protéger des troupes en déplacement (le Marine corps) contre des menaces tous azimuts et qui, sous le nom de programme Meads (Medium range extended air defense sys-

tem), est proposé aux Européens, notamment à l'Allemagne et à l'Italie depuis le retrait de la France.

Une hausse de la rémunération des militaires pour freiner leur fuite dans le privé

S'agissant des dépenses nucléaires, le projet de budget prévoit d'attribuer 12,6 milliards de dollars (soit 10,5 milliards d'euros) au département de l'énergie chargé d'entretenir et de développer la panoplie de la dissuasion confiée à la marine et à l'armée de l'air. En matière d'armements classiques, les crédits devraient atteindre 53 milliards de dollars (45 milliards d'euros), au lieu de 49 milliards de dollars précédemment. Ce qui permettra l'achat d'une nouvelle génération d'avions de combat (notamment le F-22 Raptor, destiné à remplacer le F-15), la commande de trente-six F-18 Super Hornet au profit de l'aéronavale et l'acquisition de huit nouveaux bâtiments de guerre par an (afin de maintenir une marine totalisant quelque 300 navires).

En matière de crédits de fonctionnement, le Pentagone a annoncé une hausse d'environ 5 % des rémunérations des militaires, des civils et des retraités. Il justifie cette décision par sa volonté de freiner la fuite des personnels vers le secteur privé.

Serge Marti

Jacques Isnard

LE MONDE diplomatique

FÉVRIER 1999

FONDS DE PENSION

Jouer sa retraite en Bourse ?

par Michel Husson

Un triple échec aux Etats-Unis

par Jacques Nikonoff

Au nom des entreprises ?

par Dominique Plihon

■ **EUROPE** : Enjeux et pièges d'une Union européenne élargie, par Jean-Yves Potel. – L'opinion polonaise hésite, par Robert Soltyk. – Trafic de femmes en provenance de l'Est, par Yves Gery. – L'amère victoire des mineurs roumains, par Damien Roustel.

■ **NIGERIA** : Un pays aux multiples fractures, par Joëlle Stolz.

■ **HISTOIRE** : Les archives bâillonnées de la guerre d'Algérie, par Claude Liauzu. – Des camps pour les républicains espagnols, par Denis Fernandez Recatala.

■ **QUÉBEC** : Les illusions du libre-échange, par Dorval Brunelle.

■ **SOCIÉTÉ** : Le droit à l'intimité en prison, par Michaël Faure. – Les dessous de l'affaire du sang contaminé, par Catherine Smadja et Philippe Froguel.

■ **COLOMBIE** : Clameurs de paix, par Benoît Guillou. – Le particularisme « noir » au risque de la violence territoriale, par Michel Agier et Odile Hoffmann.

■ **TURQUIE** : La gauche entre militaires et islamistes, par Wendy Kristianasen. – Quelle stratégie pour le Kurdistan ? par Michel Verrier.

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F - 3,66 €

Quand ATTAC s'attaque à Davos

DAVOS

de notre envoyé spécial

« Il faut dissoudre Davos et publier l'avis nécrologique de ce forum, une enceinte qui n'a jamais démontré sa légitimité et dans laquelle ont été régulièrement prônées des politiques erronées, avec les résultats que l'on sait et qui, paradoxalement, sont dénoncés aujourd'hui par ceux-là qui en étaient les partisans. » Les rédacteurs du manifeste « pour un autre Davos » sont venus en Suisse épingler les méfaits de « la main invisible » du marché.

A l'origine de cette initiative en forme de contre-forum qui, il faut bien le reconnaître, n'a pas véritablement troublé le fonctionne-

ment du « vrai Davos », figurent le mouvement des chômeurs et des sans-droits en France, la coordination contre les clones de l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), que le gouvernement Jospin a préféré enterrer à l'automne 1998), la Fédération nationale des organisations paysannes du Burkina Fasso, le mouvement brésilien des sans-terre et ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), créée à l'initiative du *Monde diplomatique*.

TAXE TOBIN

Les militants anti-globalisation dénoncent les maîtres de Davos qui, « après avoir reconnu au-

jourd'hui qu'ils s'étaient trompés, continuent à prétendre que le fonctionnement de l'économie de marché capitaliste, libéralisée et déréglementée, reste la seule voie possible ». Forts « de la première victoire remportée contre l'AMI », ils proposent, pêle-mêle, de « rompre avec les politiques destructrices d'ajustements structurels » pratiquées par le FMI ou par la Banque mondiale, d'annuler la dette de tous les pays du tiers monde et de ceux d'Europe centrale et orientale, enfin d'appliquer la fameuse taxe Tobin sur les transactions financières et destinées à limiter la spéculation.

En Guinée-Bissau, la paix est à nouveau compromise

DAKAR. Des tirs intensifs ont repris lundi 1^{er} février à Bissau entre les rebelles et les forces loyalistes soutenues par des troupes sénégalaises et guinéennes (Conakry). Chargé de transporter en Guinée-Bissau des forces ouest-africaines de maintien de la paix, le navire de guerre français Siroco a suspendu sa mission. La reprise des hostilités après trois mois d'accalmie aurait déjà provoqué quinze morts et 150 blessés parmi la population de la capitale bissau-guinéenne. Le président Vieira avait signé en novembre avec les rebelles un accord de paix, mais le processus de paix s'est heurté au problème des soldats sénégalais et guinéens venus appuyer le président Vieira et des rebelles réclamaient le départ. Un compromis prévoyait que ces soldats se retirent une fois déployée la force africaine de maintien de la paix. - (AFP, Reuters.)

Nouveaux heurts en Indonésie entre chrétiens et musulmans

DJAKARTA. Musulmans et chrétiens ont recommencé à se battre sur l'île indonésienne d'Ambon, dans les Moluques, mardi 2 février. Selon un journaliste local, des foules des deux communautés se sont affrontées à coups de pierres après qu'un incendie eut éclaté sur le marché d'Ambon, la capitale de l'île, à 2 300 kilomètres à l'est de Djakarta. Au moins trois personnes ont été blessées, selon ce journaliste. Comme durant les affrontements opposant catholiques ambonais et migrants musulmans qui ont fait au moins 65 morts la semaine dernière, les rues de la ville ont été immédiatement désertées et les magasins ont fermé leurs portes. Ces violences, que la presse et la classe politique affirment être le résultat de provocations organisées de Djakarta, ont conduit plusieurs milliers de migrants musulmans à quitter Ambon et l'archipel pour regagner leur région d'origine. - (Reuters, AFP.)

La Russie repousse ses réponses à des questions du FMI

MOSCOU. Le gouvernement russe n'a pu fournir lundi 1^{er} février, comme initialement prévu, une liste de réponses au Fonds monétaire international (FMI) concernant son programme économique, repoussant cette échéance à plus tard dans la semaine, selon les agences de presse russes. Le premier vice-premier ministre, Iouri Maslioukov a indiqué que le gouvernement ne pourrait publier le document avant jeudi. Le premier ministre Evgueni Primakov, en visite au sommet économique de Davos, a qualifié samedi ce document de protocole d'accord. Un groupe d'experts du FMI, qui étudie actuellement le programme économique du gouvernement russe, a émis des doutes sur le projet de budget 1999, jugeant irréalistes les hypothèses d'inflation et de taux de change.

Le président Boris Eltsine a de son côté fêté lundi ses 68 ans dans la maison de repos de Barvikha, en dehors de Moscou, où il s'est rendu après avoir quitté samedi l'hôpital. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ANGOLA : des rebelles de l'Unita ont annoncé**, lundi 1^{er} février, avoir conquis la petite ville de Tomboco, à environ 150 kilomètres de la cité pétrolière de Soyo, sur la côte angolaise. L'Unita a également affirmé que les troupes gouvernementales commencent à quitter Lufico, à 130 kilomètres de Soyo. Lufico se trouve en face du port de Matadi, en RDC, où l'Angola a déployé des forces en renfort de l'armée congolaise de Laurent-Désiré Kabila. - (AFP, Reuters.)

■ **Vingt-deux personnes ont été tuées en Angola** lorsqu'un avion Antonov 12 s'est écrasé, mardi 2 février à Luanda, après avoir pris feu peu après le décollage, selon un bilan provisoire. L'appareil appartient à la société privée Savanair. - (AFP.)

■ **AUTORITÉ PALESTINIENNE : le cheikh Ahmed Yassine**, chef spirituel du mouvement intégriste Hamas, a annoncé, lundi 1^{er} février à Gaza, qu'il avait entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre la détention de prisonniers politiques palestiniens dans les territoires autonomes. - (AFP.)

■ **Une petite fille de huit ans et un policier palestinien** ont été tués lundi 1^{er} février à Rafah, dans la bande de Gaza, lors d'une course-poursuite en voiture entre la police palestinienne et trois membres de l'aile militaire du Hamas.

■ **ISRAËL : l'ambassadeur d'Israël en Allemagne, Avi Primor**, a été rappelé d'urgence à Jérusalem lundi 1^{er} février à la suite d'un entretien au quotidien *Die Welt* où il contestait le « caractère démocratique » du parti ultra-orthodoxe sépharade Shass. Ce parti, qui compte dix députés, fait partie de la coalition gouvernementale. - (AFP.)

■ **Deux agents des renseignements israéliens** ont été condamnés lundi 1^{er} février à trois ans de prison ferme à Chypre, échappant à une peine beaucoup plus lourde après un retrait négocié d'accusations d'espionnage. - (AFP.)

■ **JORDANIE : le roi Hussein de Jordanie devait subir** mardi 2 février une greffe de moelle osseuse. Victime d'un cancer des ganglions lymphatiques, le roi a été réhospitalisé d'urgence, le 25 janvier, à la suite d'une rechute. - (AFP.)

■ **CORÉE/ÉTATS-UNIS : les Etats-Unis porteront leur différend avec la Corée du Sud** sur le bœuf devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a indiqué mardi Richard Fisher, le représentant adjoint au commerce, à Séoul. Les deux pays ont échoué à trouver une solution après une 19^e réunion de négociation la semaine dernière. Les Etats-Unis veulent que la Corée du Sud accroisse le quota de bœuf américain importé. En 1998, elle a importé 22000 tonnes de moins que le quota prévu. La Corée du Sud répond que cette baisse est due à la chute de la consommation liée à la crise économique. - (AP.)

Le leader kurde Abdullah Öcalan cherche un pays d'exil

ISTANBUL. Mais où est donc passé Abdullah Öcalan ? Depuis son départ de Rome, le 16 janvier, où il avait passé près de deux mois, le dirigeant des rebelles kurdes du PKK avait mystérieusement disparu de la circulation. La presse turque spéculait son lieu d'exil. Samedi 30 janvier, le premier ministre Bülent Ecevit a annoncé qu'Abdullah Öcalan se trouvait... en Italie. En était-il parti, y était-il revenu ? Le gouvernement turc réclame toujours l'extradition de l'homme qu'il considère comme l'ennemi public N° 1 et qu'il veut voir traduit en justice, si possible en Turquie même. Abdullah Öcalan se trouverait toujours à bord d'un avion privé, immatriculé en Estonie, selon la presse turque. Il serait allé à Minsk, en Biélorussie, avant de revenir en Italie à la recherche d'un pays susceptible de l'accueillir. Les Pays-Bas ont refusé. Durant la nuit, il s'était rendu à Athènes avant de repartir pour la Suisse. Aux dernières nouvelles, son avion aurait été aperçu sur la piste d'un aéroport proche de Milan. - (Corresp.)

Abdelaziz Bouteflika préconise le dialogue pour sortir de la crise algérienne

L'ancien ministre des affaires étrangères a présenté son programme

L'ancien ministre des affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, est sorti, lundi 1^{er} février, du silence qu'il observait depuis l'annonce, en dé-

cembre, de sa candidature à l'élection présidentielle anticipée d'avril. Dans une longue déclaration, lue devant un parterre de personna-

lités, celui que la classe politique présente comme le « candidat du pouvoir » n'a pas fermé la porte à un dialogue avec les islamistes.

PRÉSENTÉ par la classe politique comme le « candidat du pouvoir », M. Bouteflika s'est présenté comme un « candidat indépendant », lundi en fin d'après-midi, devant la presse réunie dans un salon d'un grand hôtel d'Alger. Indépendant mais non sans appui. A ses côtés, figuraient les dirigeants des partis politiques au pouvoir (FLN et RND), le patron de l'UGTA, le syndicat unique, une brochette d'anciens ministres (dont Ahmed Ouyahia, chef du précédent gouvernement), un descendant de l'émir Abdelkader, quelques acteurs de cinéma, un chanteur engagé, des représentants de *zaouias* (confréries) de l'Oranie...

Dans une salle archicomble traversée par les youyous des femmes, l'ancien ministre des affaires étrangères de Houari Boumediène, dans une déclaration lue sur un ton monocorde, a présenté

sa candidature comme « un acte de foi dans l'unité et dans la pérennité de la nation ». S'il s'est bien gardé de citer nommément le Front islamique du salut (FIS), M. Bouteflika a vanté les mérites du « dialogue » pour rétablir « la concorde civile ». « Nous devons reconnaître que l'Algérie appartient à tous les Algériens, quelles que soient leurs convictions politiques. Il est important d'accorder une attention à toute initiative qui aide à restaurer l'harmonie nationale », a-t-il dit avant d'ajouter : « Il est nécessaire de relancer un dialogue libre de passion, d'anathèmes et d'affirmations tendancieuses. »

« RÉGLEMENTS DE COMPTES »

M. Bouteflika a consacré une partie importante de son intervention aux origines de la crise qui a failli emporter « l'Etat national ». L'ancien chef de la diplomatie a mis en cause - sans le citer - l'ex-

président Chadli Bendjedid. Ce fut, selon lui, une période marquée par « un arrêt brutal des investissements (...), l'encouragement de la consommation [et une] restructuration menée sans discernement ». La « démission de l'Etat, a ajouté l'ancien ministre, sur fond de détérioration continue des conditions de vie, d'ingérence étrangère ouverte, de jeux éhontés des ambitions personnelles et de manipulations du sentiment religieux, allait livrer le pays au démon de la division et de la violence ».

Tout en rendant le président Chadli responsable de la crise, qui

Quatorze personnes assassinées

Quatorze personnes ont été assassinées par des bandes armées dans la nuit de dimanche 31 janvier au lundi 1^{er} février dans un double massacre à Chlef (200 kilomètres à l'ouest d'Alger), ont annoncé lundi les services algériens de sécurité. Cette tuerie survenue deux jours après celle de Bekhaitia, dans la même région, au cours de laquelle cinq enfants de cinq à quatorze ans et un berger de vingt-quatre ans avaient été égorgés par des islamistes armés, marque un retour de la violence dans l'Ouest algérien. Toujours dans l'ouest, huit militaires avaient été tués et sept blessés mercredi et jeudi dans deux embuscades tendues par des groupes armés islamistes à Relizane et Tipaza.

Jean-Pierre Tuquoi

L'Iran et la France préparent la visite du président Khatami

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

Le ministre iranien des affaires étrangères, Kamal Kharazi, effectuée, à partir du mardi 2 février, une visite de travail en France dont l'intérêt principal est la préparation de celle que le président réformateur de la République islamique d'Iran, Mohammad Khatami, devrait faire à Paris en principe au printemps.

Pour le ministre iranien, les relations franco-iraniennes sont « excellentes ». En réalité, la solution des problèmes concrets est toujours compliquée, le gouvernement iranien ayant un sens aigu de ce qu'il appelle la « réciprocité ». C'est par exemple seulement à l'avant-veille de l'arrivée à Paris de M. Kharazi que les deux pays ont signé un relevé de conclusions concernant la reconnaissance de l'Institut français de recherche en Iran (IFRI), qui existe sous son appellation actuelle depuis 1983, mais dont le statut avait été remis en question il y a environ un an par l'Iran, avec à la clé un refus de visa de résident pour le nouveau directeur. En contrepartie, l'Iran demande la reconnaissance du Centre culturel iranien à Paris, créé dans les années 90, à l'origine comme une section de l'ambassade, mais dont Téhéran veut l'autonomie. Plus généralement, la délivrance de visas aux hommes

d'affaires français demeure souvent un casse-tête, et l'avenir du cimetière franco-polonais de Téhéran, menacé par un plan d'urbanisme, n'est pas encore réglé. Toutes ces questions avaient été soulevées lors de la visite à Téhéran, à la fin du mois d'août 1998, du ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine.

C'était également lors de cette visite que M. Védrine avait transmis au président Khatami une invitation de M. Chirac à se rendre en France. D'après le ministère des affaires étrangères iranien, elle ne serait prévue qu'après le Nouvel An iranien, le 21 mars.

Malgré ces difficultés, la réflexion qui fut à la base de la visite en Iran au mois d'août de M. Védrine tient toujours : l'Iran est un pays compliqué, mais il a un très grand potentiel, il a prouvé dans le passé qu'il avait une capacité de nuisance s'il demeurerait isolé, et il a amorcé un processus d'ouverture encore chaotique et controversé mais qu'il faut encourager. M. Kharazi aura deux séances de travail avec M. Védrine. Il sera reçu mercredi par le président Jacques Chirac et rencontrera, au cours de son séjour, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, et le président du Sénat, Christian Poncelet.

Mouna Naïm

Les Mémoires sélectifs de M. De Klerk

JOHANNESBURG

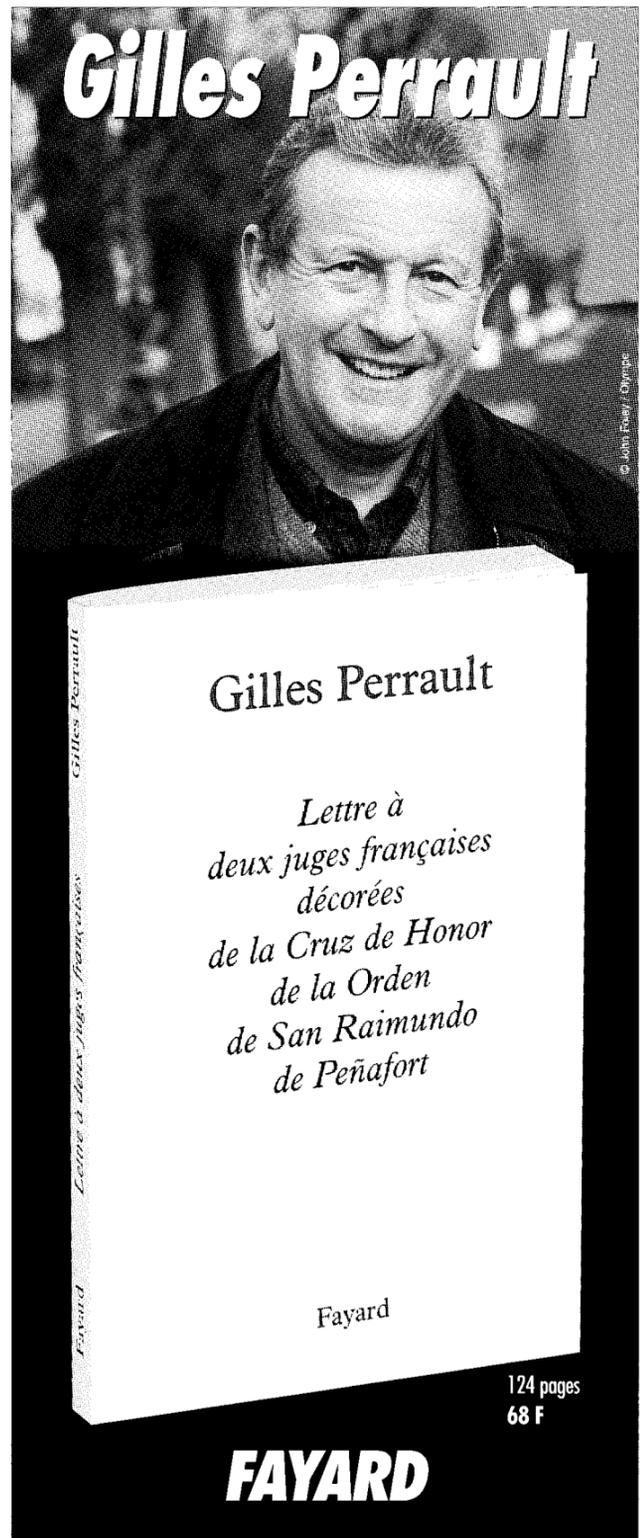
de notre correspondant

Frederik De Klerk a la rancune tenace. Mal-aimé de la nouvelle Afrique du Sud, parti avec amertume à la retraite, le dernier président de l'apartheid a décidé de réécrire l'Histoire et de régler ses comptes. *F. W. De Klerk, l'autobiographie* s'en prend particulièrement à Nelson Mandela, le successeur de M. De Klerk à la tête du pays. Avant la présentation du livre, lundi 1^{er} février, les journaux ont alimenté la polémique, publiant les passages les plus véhéments contre l'actuel chef de l'Etat.

Tout au long de l'ouvrage, M. De Klerk laisse percer son ressentiment à l'égard de M. Mandela, se plaignant notamment des « attaques acerbes et infondées » lancées par celui qu'il libéra des geôles de l'apartheid. Sans vraiment prendre en compte les vingt-sept années d'emprisonnement de M. Mandela, M. De Klerk estime avoir été injustement traité par son successeur. Il évoque un discours où le futur président « aligna insulte sur insulte » à son égard.

M. De Klerk semble aussi avoir mal vécu les critiques de M. Mandela, avant la remise du prix Nobel de la paix en 1993.

Frédéric Chambon



35 HEURES Peinant à convaincre les grandes entreprises privées de jouer le jeu de la réduction du temps de travail, le gouvernement souhaitait prendre son temps avec la fon-

tion publique. La publication d'une étude confidentielle vient contrarier cette prudence. ● L'INSPECTION DES FINANCES, dans cette note, laisse entendre que le laxisme prévaut dans

de nombreux services de l'Etat. Elle recommande de mettre fin à de nombreux abus et de conduire une politique salariale nettement plus restrictive. ● LES SYNDICATS s'in-

surgent contre ces propositions. FO soupçonne le gouvernement de vouloir « préparer les esprits » à des mesures difficiles. Pour sa part, la CGT souhaite que la réduction du temps

de travail dans la fonction publique s'accompagne d'embauches. ● LES SALAIRES du public et du privé doivent être comparés avec prudence, souligne l'Insee.

Fonctionnaires : la durée réelle de travail mesurée par Bercy

Dans une note destinée à Jacques Roché, en charge d'une mission de réflexion sur la mise en œuvre des 35 heures pour les administrations et les hôpitaux publics, l'inspection des finances critique le laxisme de nombreux services de l'Etat et propose des mesures de rigueur

ALORS que les discussions se multiplient dans le secteur privé sans avoir encore débouché sur d'importantes créations d'emplois, les fédérations de fonctionnaires réclament l'ouverture de négociations sur la baisse du temps de travail. Le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, avait annoncé, le 13 janvier, qu'il allait engager une « concertation » avec les syndicats, sur la base du rapport qu'il avait commandé à Jacques Roché, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, début 1998.

Le ministre a indiqué, aussi, que le rapport Roché – état des lieux exhaustif de la réglementation et des pratiques effectives sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) – serait publié le 28 janvier. Or, le gouvernement a brutalement changé d'avis : remis au premier ministre, ce rapport n'a pas été publié à la date prévue. Le ministère, interrogé par l'AFP lundi 1^{er} février, a répondu que cette pu-

blication ne devrait pas intervenir « avant la semaine prochaine ». Commentant un article de *La Lettre de l'Expansion* (1^{er} février), faisant état d'une « note de synthèse » de l'inspection générale des finances (IGF) destinée à M. Roché, le ministre a précisé qu'il n'y avait pas eu de « commande » d'une note de ce type et que M. Zuccarelli avait « simplement recommandé à M. Roché de s'entourer de conseils judiciaires de l'IGF, de l'inspection générale des affaires sociales ou de l'inspection générale de l'administration ».

La « fuite » de la note de l'IGF a aidé à comprendre les raisons qui ont conduit M. Jospin à différer la publication du rapport Roché. Cette fameuse étude, dont on lira ci-dessous les principaux extraits, est accablante. L'IGF constate que les durées de travail hebdomadaires sont très souvent inférieures à la norme légale actuelle de 39 heures et que des congés supplémentaires, parfois « illégaux », sont octroyés

aux agents. Laissant entendre que le laxisme prévaut dans de nombreuses administrations de l'Etat, la note propose une potion amère. Elle suggère d'annualiser le temps de travail dans la fonction publique, de remonter à 35 heures la durée hebdomadaire de travail pour les services qui sont sous cette barre et, surtout, de profiter de cette réforme pour adopter une politique salariale beaucoup plus restrictive.

DOSSIER EXPLOSIF

M. Roché a-t-il repris ces propositions dans son rapport final ? Il semble, en fait, qu'il ait cherché à arrondir les angles. Il reste que le dossier est explosif et, maintenant que les conclusions de la note de l'IGF sont connues, le débat risque très vite de s'envenimer, ce que le gouvernement voulait, précisément, éviter.

Devant les militants réunis en congrès à Strasbourg (*lire ci-dessous*), Maryse Dumas, numéro 2 de la CGT, a ainsi lancé, lundi, un aver-

tissement au gouvernement : « Dans la fonction publique, avant même que le rapport Roché ne soit publié, a-t-elle dit, il est clair que la question de l'emploi public stable et statutaire est d'ores et déjà la pierre d'achoppement entre l'Etat-employeur d'un côté, les salariés et les organisations syndicales de l'autre. » Les fonctionnaires CGT, qui réclament une réduction du temps de travail assortie d'embauches, ont condamné une « méthode chausse-pied », qui « essaie de faire rentrer dans la discussion un certain nombre d'arguments tendancieux », ce qui « augure mal des négociations à venir » sur les 35 heures dans la fonction publique. La fédération FO des fonctionnaires a, quant à elle, condamné la note de l'IGF, « pierre dans le jardin des fonctionnaires », destinée « à préparer les esprits » et l'opinion publique aux négociations dans ce secteur.

Le gouvernement était d'autant plus enclin à se montrer prudent qu'il a ouvert un autre dossier très

délicat, intéressant au premier chef les fonctionnaires et les agents des services publics, celui des retraites. Dans le cadre de la mission de concertation du Commissariat du Plan, les experts ont déjà relevé un certain nombre d'avantages dont profite la fonction publique (*Le Monde* du 29 janvier).

LE SOUVENIR DES GREVES DE 1995

Ainsi, les 4,5 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux ont toujours une durée de cotisation légale fixée à 37 années et demie, au lieu de quarante ans dans le privé. Près de la moitié des fonctionnaires de l'Etat partis à la retraite en 1996 avaient moins de soixante ans. « Or, ces départs précoces, note le Plan, n'ont pas nécessairement pour contrepartie de faibles taux de remplacement. » Par ailleurs, le pourcentage de la pension, par rapport au dernier traitement perçu par ces retraités, est élevé. En outre, de nombreuses « bonifications » font que les fonc-

tionnaires accumulent des droits à la retraite sans verser de cotisations en contrepartie.

Peinant à convaincre les grandes entreprises privées de jouer le jeu des 35 heures, le gouvernement souhaitait visiblement gagner du temps avec les fonctionnaires. Le débat sur le temps de travail dans les administrations et dans les hôpitaux publics est lancé, par la note de l'inspection des finances, et vient s'ajouter à celui, qui commence à peine, sur les retraites de ces mêmes fonctionnaires et des agents assimilés. M. Jospin peut se souvenir de ce qui était arrivé au gouvernement précédent lorsque, à l'été 1995, Alain Madelin avait qualifié les fonctionnaires de « privilégiés », et quand, à l'automne, Alain Juppé avait voulu réformer leurs régimes de retraite. Cela avait débouché sur le mouvement social de novembre-décembre...

Jean-Michel Bezat
et Laurent Mauduit

La difficile comparaison entre salaires versés dans le public et le privé

LES FONCTIONNAIRES sont-ils mieux payés que les salariés du privé ? La note de l'inspection des finances relance un vieux débat. Selon l'Insee, en 1997, un salarié à temps complet dans une entreprise était payé, en moyenne, 10 930 francs net de prélèvements à la source (cotisations sociales, CSG et RDS) par mois. Dans la fonction publique, ce chiffre était de 12 113 francs, soit près de 11 % de plus que dans le privé. En 1997, dans le privé, la moitié des salaires nets étaient inférieurs à 8 830 francs et un quart à 6 920 francs. Alors que dans le public, le salaire net médian était de 11 520 francs, de plus de 30 % supérieur à celui du privé. L'Insee tempère : « Une comparaison globale des salaires du secteur privé et de la fonction publique d'Etat biaise les comparaisons » : près de 60 % des 1,8 million d'agents de l'Etat sont enseignants.

« L'important, poursuit l'Insee, est de savoir si, à travail équivalent, la rémunération est plus élevée dans l'un des deux secteurs. Une étude réalisée en 1990 a permis de jeter un premier éclairage sur cette question. Elle montrait qu'en 1984 (...), la fonction publique rémunérait mieux ses ouvriers que le secteur privé, moins bien ses professions intermédiaires administratives et commerciales et ses

cadres supérieurs » ; pour les employés, « globalement, la fonction publique versait de meilleurs salaires ».

Entre 1982 et 1996, l'évolution des salaires moyens nets du privé et du public est assez voisine. Mais, dans le privé, elle peut être rapprochée du cycle conjoncturel alors que dans le public, elle est liée à des règles centralisées. Ainsi, les salaires de la fonction publique ont connu une forte modération entre 1982 et 1988. A l'inverse, entre 1988 et 1996, les plans Durafour, Jospin et Lang ont permis un rattrapage important.

En 1997, selon l'Insee, le salaire brut moyen des agents de l'Etat a augmenté de 0,1 % en francs constants (déduction faite de l'inflation de 1,2 %). Les premiers emplois-jeunes, payés au SMIC, ont pesé sur cette évolution. A structure comparable, c'est-à-dire « à corps, grade et échelon identiques, le salaire moyen a diminué, en francs constants, de 0,5 % en brut et de 0,3 % en net », selon l'Insee. Mais la proportion des emplois les mieux rémunérés a augmenté : en 1997, les agents de catégorie A représentaient 45,9 % de l'ensemble des personnels titulaires, contre 44,5 % en 1996. Vieillesse, augmentation de qualification : « En ajoutant l'effet des avancements et des promotions, le salaire net de prélèvements des seules personnes en place s'est accru de 1,7 % en francs constants », indique l'Insee.

Virginie Malingre

« Entre 29 heures et 38 h 10 par semaine »

LA « NOTE DE SYNTHÈSE » établie par l'inspection générale des finances, pour le compte de la mission confiée par le gouvernement à Jacques Roché, a été réalisée à



VERBATIM

partir de « neuf enquêtes de terrain », menées « dans plusieurs services centraux et déconcentrés de quatre administrations » dépendant des ministères de l'Agriculture, de la Culture, des Finances et des Anciens combattants. « Au total, dit l'inspection générale des finances, le temps de travail et les régimes de travail de 565 agents des services déconcentrés et de 579 agents des services centraux ont été examinés ». Cette enquête, ajoute la note, présente « de solides garanties de fiabilité ».

● **Durées hebdomadaires de travail.** La note constate qu'elles sont « déjà réduites » et qu'elles varient fortement d'un service à l'autre : « Sur les neuf services visités, six avaient adopté des durées de travail hebdomadaire inférieures à la durée légale [39 heures], avec une amplitude variant de 35 heures à 38 heures ». Dans cinq de ces cas, « les décisions étaient irrégulières : réduction de la durée du travail en raison d'une délocalisation (35 heures), d'un déménagement du centre-ville vers la périphérie (37 h 30), de l'instauration d'un quart d'heure « mère de famille » (37 h 30), de l'intégration des 45 minutes de pause méridienne dans le

temps de travail (35 minutes), ou bien encore la mise en place d'une réduction uniforme de 15 minutes de la durée quotidienne du travail ».

● **Régimes de congés et d'absences.** Ils sont « disparates », dit l'inspection générale des finances. « Dans tous les services visités, les agents bénéficient de jours supplémentaires par rapport au nombre de jours prévus par la réglementation : journée « ministre », jours printemps et hiver, semaine « Malraux », jours du directeur, jour « foire », journée « valise ». Au total, le nombre de jours de congé annuel et assimilés, qui s'établit dans la loi à 25 jours ouvrés, majorés le cas échéant de 1 ou 2 jours de fractionnement, varie en réalité de 29 à 35 jours. »

● **Contrôle des horaires.** Dans quatre cas, estime l'inspection générale des finances, « les systèmes de gestion électronique permettent de gérer rigoureusement le temps des agents ». « Toutefois, dit-elle, dans un cas particulier (service du ministère de la Culture), le laxisme ambiant a conduit la mission à émettre de sévères observations, et ce d'autant plus qu'il existait une note récente de réprimande générale adressée par le responsable du service. Dans ce document, le directeur constatait qu'une fraction du temps de présence moyen de 30 heures par semaine servait à « l'incontournable lecture du journal », aux « petites courses sur le temps de travail » et aux « inévitables pauses-café ».

● **Durée annualisée.** « Après avoir recensé la durée du travail et les jours d'absence enregistrés en

1997 », l'inspection générale des finances a « procédé à la mesure du temps de travail dans chacun des 9 services dans un cadre annualisé », les absences pour formation, arrêt-maladie ou activités syndicales étant considérées comme du temps de travail. Avec ce mode de calcul, la durée moyenne de travail « s'étagé entre un minimum de 29 heures par semaine et un maximum de 38 h 10, soit un écart de 24 % ».

● **Propositions de réforme.** L'inspection générale des finances estime, d'abord, que « la mesure du temps de travail dans un cadre hebdomadaire n'est pas adaptée ». « Les réductions de la durée du travail décidées au cas par cas (...), outre leur caractère totalement inégal, se traduisent par des inégalités de traitement des agents. » Ainsi, dit l'inspection générale des finances, « la mesure du temps de travail sur une durée annuelle, avec l'heure comme unité de mesure, paraît être la meilleure manière, sinon d'atteindre, au moins de rechercher l'équité ».

La note suggère en outre d'« écarter toute idée de réduction générale et uniforme du temps de travail », car une telle baisse « perpétuerait les inégalités relevées et conduirait à des durées hebdomadaires de travail inférieures à 35 heures ». « Dans les cas particuliers et certainement peu répandus des services de la fonction publique d'Etat qui n'atteignent pas les 35 heures par semaine, il est proposé de les soumettre aux obligations légales selon des modalités adaptées à chaque situation. » L'inspection

générale des finances propose aussi de « mettre en place des instruments de contrôle des temps de présence » et, « à l'instar de ce qui se passe dans le privé », de mettre à profit la réduction du temps de travail pour « accélérer la démarche de modernisation de l'administration ». Par ailleurs, l'inspection générale des finances note que « la question des rémunérations des fonctionnaires ne pourra être évitée ». « Si la perspective d'une baisse des rémunérations apparaît, en soi, irréaliste, en raison des difficultés qu'elle poserait, une modulation des salaires paraît s'imposer pour trois raisons principales ». Première raison invoquée : « La question des rémunérations est directement liée à la réduction du temps de travail » ; deuxième raison : « Depuis 1990, la rémunération moyenne des personnes en place a évolué trois fois plus vite que l'inflation », soit « 5 % par an » et « 3,2 % de gains de pouvoir d'achat, en moyenne, par an » ; troisième raison : « La comparaison avec le secteur privé fait apparaître une situation favorable aux agents de la fonction publique d'Etat. »

La note explique : « La rémunération nette moyenne mensuelle d'un agent de l'Etat est supérieure de plus de 10 % à celle d'un salarié du secteur privé. Le salaire net médian des fonctionnaires de l'Etat est, quant à lui, supérieur de près de 32 % à celui des salariés du secteur privé. » Cette situation, conclut la note, « profite surtout aux agents de catégories B et C qui seront également les premiers bénéficiaires de la réduction du temps de travail ».

Surprise : la CGT est disposée à débattre de l'annualisation du temps de travail

STRASBOURG

de nos envoyés spéciaux

Réunie en congrès à Strasbourg, la CGT a confirmé, lundi 1^{er} février, son engagement en faveur des 35 heures. Au cours de cette première journée de débats, la direction confédérale a pu mesurer que la mobilisation de ses troupes, sur ce sujet, est désormais réelle. Elle devrait proposer aux autres organisations syndicales, notamment à la CFDT, une grande journée nationale d'action interprofessionnelle et unitaire, qui pourrait se situer le 1^{er} mai. Même si plusieurs voix se sont élevées pour critiquer la signature d'accords sur les 35 heures dans le textile ou à EDF, elles sont restées minoritaires. La majorité des délégués approuve ces démarches, au moment même où le gouvernement peine à obtenir un grand accord emblématique dans le secteur privé.

La CGT n'a pas peur des 35 heures. Maryse Dumas, membre du bureau confédéral, l'a affirmé

catégoriquement à la tribune. Longtemps sceptique sur la nécessité de placer les 35 heures au cœur de la « démarche revendicative » de son organisation, le numéro deux avait commencé à infléchir sa position au printemps. Lundi, elle a confirmé très nettement ce « tournant ». « La revendication de la réduction de la durée du travail traverse toute l'histoire des luttes de ce pays », a-t-elle souligné, en apportant un soutien de principe à la loi Aubry. « Sans la loi, a-t-elle expliqué, il n'y a jamais eu d'abaissement de la durée hebdomadaire du travail. » Pour la CGT, les 35 heures doivent permettre de « créer une dynamique de luttes et de conquêtes progressives, qui gagne tous les aspects des rapports sociaux », a indiqué M^{me} Dumas.

Décidément très positive, la responsable de l'action revendicative a salué le rôle d'aiguillon des 35 heures, en citant l'unité syndicale, « qui progresse ». Elle s'est félicitée du « réel ressourcement reven-

dicatif » qu'encourage la réduction du temps de travail, en permettant à la CGT de « rencontrer l'aspiration des salariés à un syndicalisme efficace ».

« ARBITRAIRE PATRONAL »

A ceux qui s'inquiètent de voir la CGT perdre son âme en « prenant le stylo », M^{me} Dumas a rappelé que « signer n'est pas avaliser » et que « la conclusion d'un accord n'arrête pas un processus de luttes, mais le relance ». Contestant la validité d'accords passés par des organisations minoritaires, elle s'est prononcée pour une modification de la réglementation concernant la négociation collective, « afin qu'un accord ne puisse s'appliquer que s'il est signé par des syndicats représentant une majorité de salariés ou, à défaut, s'il est validé par une consultation des salariés sous responsabilité des organisations syndicales ».

C'est sur l'annualisation que M^{me} Dumas a tenu le discours le plus inattendu, faisant sienné une

vision très pragmatique de la question. « L'annualisation, nous y sommes opposés, c'est clair », a-t-elle d'abord rappelé, mais le fait est qu'elle est déjà vécue par des millions de salariés. « Qu'est-ce qui est le plus efficace ?, a-t-elle demandé. Répéter le principe ou le faire vivre en définissant, avec les salariés, des revendications concrètes pour leur faire gagner des garanties collectives, faire reculer l'arbitraire patronal, et obtenir qu'une nouvelle réglementation s'impose, plus favorable aux salariés ? »

La CGT assume le bilan des négociations qu'elle a engagées en matière de réduction du temps de travail, a encore indiqué, en substance, M^{me} Dumas, rappelant que sur la centaine de négociations ouvertes dans les branches et sur les quarante accords conclus, huit seulement ont été signés par sa centrale. « Le fait que la CGT s'insère comme elle le fait dans la négociation lui donne plus d'autorité et de crédibilité », estime la numéro deux

de la centrale, notamment pour peser sur la deuxième loi sur les 35 heures. Après Bernard Thibault, dans son discours d'ouverture (*Le Monde* du 2 février), M^{me} Dumas a signifié que l'instauration d'un double SMIC serait un *casus belli* pour son organisation.

Avant la mise au point de M^{me} Dumas, plusieurs délégués n'avaient pas manqué d'exprimer leurs doutes sur le « ressourcement revendicatif » de la centrale. « Une force qui ne reposerait que sur des négociateurs ne serait pas une force !, s'est exclamée Geneviève Huot, déléguée d'Avicenne (Seine-Saint-Denis). Le débat doit continuer en s'appuyant sur les réalités du terrain. » « Si les salariés adhèrent à la CGT, c'est parce qu'elle est radicale, a rappelé Marie-Louise Dupas, déléguée du centre hospitalier d'Angers. Le stylo, laissons-le à d'autres ! Les travailleurs n'ont rien à y gagner. » « Ma fédération a refusé de signer, et je m'en félicite, ajoute Alain Davanture, au nom des sala-

riés du bâtiment de Colas Montceau. Je suis mandaté pour que la CGT ne signe aucun accord qui conduise à l'annualisation, au gel des salaires ou à la remise en cause des garanties collectives. »

La tonalité des discours était, pourtant, largement favorable au concept de « signature offensive », développé la veille par M. Thibault. Les délégués ont chaleureusement applaudi l'intervention de Laurence Marchant, au nom des chômeurs du Nord, affirmant que « la signature à EDF ou ailleurs » avait rendu l'espoir aux chômeurs. « Dans les couloirs du siège de la confédération à Montreuil, toutes les occasions sont bonnes pour culpabiliser ceux qui signent, a lancé Kader Chigri, délégué de l'entreprise Peaudouce. Cette façon de montrer du doigt ceux qui se battent sur le terrain pour des concessions n'est pas acceptable. Les discours dur, c'est la facilité. »

Alexandre Garcia
et Caroline Monnot



Un accord est sur le point d'être bouclé à La Poste

APRÈS Air France et EDF-GDF, La Poste s'apprête à « boucler » sa négociation sur les 35 heures. Dans cette entreprise de 307 000 personnes – des fonctionnaires, en très grande majorité –, l'équation est d'autant plus complexe que l'Etat l'a explicitement exclue des aides à la réduction du temps de travail. Martin Vial, le directeur général, devait envoyer aux organisations syndicales, mardi 2 février, un projet d'« accord-cadre sur le dispositif d'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail à La Poste ».

Répondant aux questions du Monde, M. Vial rappelle que ce texte est « le fruit d'une concertation et de négociations qui ont débuté dès février 1998, qui ont donné lieu à deux réunions plénières, l'une en juillet, l'autre en décembre, et à onze rencontres bilatérales dont quatre depuis décembre avec chacune des six organisations syndicales ». Parallèlement à cette démarche « discrète, mais sérieuse et constructive », soixante-neuf sites-pilotes ont été choisis, dès l'été 1998, pour expérimenter la réduction du temps de travail. En outre, des études ont été menées pour permettre d'harmoniser la situation future de La Poste par rapport à celle de ses principaux concurrents.

Le texte « se veut porteur d'une quadruple dynamique »

Le texte que M. Vial envoie aux syndicats se veut « porteur d'une quadruple dynamique ». Les clients doivent en être les premiers bénéficiaires. « L'aménagement et la réduction du temps de travail [ARTT] seront mis en place à l'occasion d'une réorganisation de l'ensemble des services », précise le directeur général. La réorganisation des bureaux permettra que les files d'attente ne dépassent plus cinq minutes. L'accueil de la clientèle, dans les plates-formes téléphoniques des services financiers, sera renforcé. L'accord prévoit « une adaptation des horaires d'ouverture des bureaux aux besoins locaux de la clientèle, voire leur extension dans certaines circonstances ».

L'épineuse question de l'ouverture le samedi n'est ni explicite ni totalement exclue. Outre un plan de qualité totale, qui sera mis en œuvre dès 1999, l'accord prévoit un « redéploiement des emplois sur les métiers en contact avec la clientèle ». Aucun chiffre n'est donné, mais la direction a déjà fait savoir qu'elle souhaite qu'en 2002, deux tiers des postiers soient en contact avec la clientèle. Environ 30 000 postiers devraient être ainsi réaffectés soit

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par arrêt en date du 19 juin 1997, la XI^e chambre correctionnelle de la cour d'appel de Paris a déclaré Jean-Marie COLOMBANI, directeur de la publication « LE MONDE », et Marie-Victoire LOUIS coupables du délit de diffamation publique envers Jacques PEYRAT, avocat, à la suite de la publication dans « LE MONDE » daté du 8 mars 1996 d'une tribune libre de Marie-Victoire LOUIS intitulée « Véronique AKOBE, une Sarah en FRANCE », dans laquelle l'auteur insinue que Jacques PEYRAT n'a pas convenablement défendu Véronique AKOBE devant la cour d'assises de NICE en raison de ses convictions politiques. La cour a condamné Jean-Marie COLOMBANI et Marie-Victoire LOUIS à une amende de 5 000 F, a alloué à Jacques PEYRAT une indemnité de 10 000 F et a ordonné la publication du présent communiqué. »

Frédéric Lemaître

aux guichets, soit à la distribution, soit à des tâches commerciales.

Les deuxièmes bénéficiaires seront les postiers eux-mêmes. « L'ARTT se traduira par une réduction effective à 35 heures pour les postiers dont la durée du travail est actuellement supérieure », indique M. Vial. 91 % des agents seront concernés. Les 9 % restants travaillent généralement la nuit dans les centres de tri, où leur durée de travail est de 32 heures par semaine. « En fonction des négociations locales, le travail s'effectuera sur des cycles de quatre, cinq ou six jours. Mais la réduction du temps de travail privilégiera des jours de repos supplémentaires par rapport à une diminution du nombre d'heures travaillées dans la journée ». Sur les conditions du travail de nuit, une réflexion sera engagée.

Paradoxalement, une des conséquences des 35 heures sera de répondre au désir de nombreux contractuels de La Poste, qui souhaitent travailler davantage. « 50 % des cinquante mille agents sous contrat à durée indéterminée à temps partiel ou intermittent se verront proposer un emploi à temps complet », assure M. Vial. Les huit mille agents qui travaillent moins de 800 heures par an effectueront, désormais, au moins 800 heures, ce qui leur permettra de bénéficier d'une couverture sociale comme les autres salariés. Enfin, les contractuels à temps partiel, dont le temps de travail n'augmenterait pas, verraient leur salaire progresser de 11 %, afin de ne pas être défavorisés par rapport aux agents passant de 39 heures à 35 heures sans perte de salaire.

Troisième dynamique de l'accord : l'emploi. De 1993 à 1997, dix mille postiers, en moyenne, quittaient, chaque année, l'entreprise, et six mille à sept mille personnes étaient recrutées. L'accord prévoit qu'en 1999, vingt mille départs seront compensés par autant de recrutements en équivalent temps plein, ce qui correspond à davantage encore de personnes physiques. « Nous allons donc augmenter de 42 % le nombre de recrutements en 1999 et 2000 », précise M. Vial. En contrepartie, le nombre des contrats à durée déterminée diminuera de 20 %, et le nombre de moyens complémentaires en personnel – essentiellement les heures supplémentaires et CDD –, de 10 %. Les postiers recrutés ne seront pas tous fonctionnaires, mais, « dès le premier trimestre 1999, un concours offrira trois mille places de facteurs fonctionnaires, et d'autres concours offriront un nombre global de places au moins égal », précise le directeur général. Le nombre de jeunes en alternance augmentera de 33 %. Il y aura, à La Poste, deux mille jeunes apprentis.

Enfin, la quatrième dynamique concerne, selon M. Vial, « la croissance et l'équilibre économique et financier », car « la valeur ajoutée de l'entreprise doit augmenter plus rapidement que sa masse salariale ». Selon M. Vial, cet accord sera « autofinancé ». « Ni l'Etat ni les clients n'en supporteront le coût », assure-t-il.

Les syndicats indiqueront, d'ici à mi-février, s'ils signent ou non ce texte. Sa mise en œuvre nécessitera, par la suite, des accords locaux. Quant à la réorganisation des bureaux, mandat a été donné aux responsables d'y réfléchir avec chaque agent concerné, mais aussi avec les syndicats et les clients. Une première dans une entreprise publique !

Le PS à la recherche d'une position équilibrée sur la construction européenne

Le document préparatoire à sa convention de mars entend articuler Europe et nation

A quatre mois et demi des élections européennes, le Parti socialiste estime qu'il doit « politiser l'Europe ». Le bureau national du PS

devait examiner, mardi 2 février, un document préparatoire à sa convention « nation-Europe » qui aura lieu le 27 mars. Il veut faire du « besoin

de plus d'Europe » une réponse à la « crise de l'appartenance » à la nation en prônant une « Fédération d'Etats-nations ».

SANS REPREDRE à son compte les récents accents de Lionel Jospin sur « l'amour de la patrie », mais sans davantage vouloir substituer l'Europe à la nation, le Parti socialiste recherche un nouvel équilibre entre la nation et l'Europe en vue de sa convention du 27 mars sur ce thème. Le texte préparatoire de 21 pages, rédigé par Alain Bergounioux, Pierre Guidoni et Pervenche Berès, les trois rapporteurs de la convention, avec le concours de François Hollande, Jean-Christophe Cambadélis et Henri Weber, présente un soigneux balancement entre la nation et l'Europe. Tenant compte des réponses des militants au questionnaire qui leur avait été adressé en décembre (*Le Monde* du 19 décembre), ce document de travail voit dans le « besoin de plus d'Europe » une réponse à « la crise de l'appartenance » à la nation, afin de pouvoir « préserver la fonction d'intégration que remplissent les Etats nationaux ».

Citant à la fois François Mitterrand, dès la première phrase, Jacques Delors et Léon Blum, le texte s'insurge contre « une vision nostalgique de la souveraineté nationale » et voit dans la reprise de la notion de fédération d'Etats-nations, déjà adoptée en avril 1996, une synthèse entre « le fédéralisme nécessaire » et le respect des « compétences essentielles de la nation ». Cette notion lui paraît ouvrir

la voie, pour le XXI^e siècle, au renforcement d'un « vouloir-vivre ensemble », selon la formule d'Ernest Renan, européen « respectueux des identités de chaque pays ».

Se situant plus que jamais en pôle central de la majorité « plurielle », le PS, ouvert à l'idée d'accueillir le Mouvement des citoyens sur sa liste avec les radicaux de gauche, défend l'objectif de l'universalité des valeurs françaises. Avec la construction européenne, assure le document, cette universalité de la démarche française – « réalité de notre exception culturelle » – « peut enfin s'épanouir sur tout le continent si nous avons assez confiance en nos propres valeurs pour convaincre les autres nations de les adopter ». « La démocratie française sera le meilleur vecteur de l'universalité française sur notre continent et dans le monde », assurent les auteurs du rapport qui récusent l'affirmation de Jacques Chirac d'une Europe « ni de droite ni de gauche ».

Dans ses propositions concrètes sur une « Europe pour les peuples », le document de travail reprend les 21 engagements du Manifeste du Parti des socialistes européens (*Le Monde* du 28 janvier), adopté – avec de légères retouches sur l'immigration clandestine, l'environnement et les jeunes – lors d'une réunion des leaders les 29 et 30 janvier à Vienne, en Autriche. Il mentionne ainsi la nécessité de

« réduire l'instabilité du système monétaire et financier international », de « mettre en œuvre de nouvelles ressources pour financer l'investissement » ou encore d'un « pacte européen pour l'emploi » qui, précise-t-il, « fixe des critères de décroissance du chômage ». Mais il va plus loin en réclamant un nouveau traité social européen qui engloberait la charte des droits civiques, économiques et sociaux, prévue par le Manifeste, un salaire minimum et un mécanisme de convergence salariale européens, des conventions collectives européennes et des nouveaux droits d'association, de négociation et d'action.

INITIATIVE SUR L'EMPLOI

M. Hollande, qui s'est félicité, lundi 1^{er} février, que le PS ait marqué « de son empreinte » ce Manifeste, jugé « court, dynamique, mobilisateur, clair », a précisé que lors du congrès du PSE à Milan les 1^{er} et 2 mars, où il sera officiellement adopté, une « initiative » sera lancée sur la croissance et l'emploi. Le texte du PS se montre aussi plus exigeant sur l'harmonisation fiscale, en préconisant « un taux minimum de taxation des revenus de l'épargne applicable à tous les épargnants », un impôt sur les bénéfices des sociétés et une taxation de la consommation d'énergie polluante. Jugeant qu'« il n'est plus acceptable que l'Union continue à héberger des paradis fiscaux » du fait

d'un droit de veto de certains Etats », il recommande que sur ce sujet, les décisions du Conseil des ministres soient prises « à la majorité qualifiée ».

D'ici la fin mars, le PS disposera de ses instruments de campagne européenne. Il ne lui reste plus qu'à choisir sa tête de liste. Conforté sur la scène européenne par sa participation au sommet de Vienne, M. Hollande reste très sollicité. Julien Dray pour la Gauche socialiste et Alain Richard pour les rocardiens viennent de faire appel à lui. Les arguments du premier secrétaire pour ne pas être candidat sont connus. S'il siège au Parlement européen, il est obligé, en anticipant la prochaine loi sur le cumul des mandats, d'abandonner son siège à l'Assemblée nationale. Il s'y refuse d'autant plus qu'une élection partielle en Corèze – comme dans le Loir-et-Cher en cas de candidature de Jack Lang – risque d'être préjudiciable à la majorité. S'il annonce qu'il ne siègera pas à Strasbourg, il nourrit le procès d'un non-respect des électeurs. M. Hollande ne devrait plus guère tarder à prendre sa décision. Mardi 2 février, le député européen Jean-Pierre Cot l'a informé de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Afin, lui dit-il, de laisser la place à « cette nouvelle génération » qu'il incarne...

Michel Noblecourt

Davantage d'Europe « pour préserver la fonction d'intégration » des Etats

LE DOCUMENT de travail à partir duquel le PS prépare sa convention « nation-Europe » affirme d'emblée que « la construction européenne se trouve manifestement à un nouveau tournant de son histoire ». La période qui s'ouvre « peut et doit enfin être celle de l'Europe politique et sociale ». Le projet veut « donner chair » à l'idée de faire de l'Union européenne une « Fédération d'Etats-nations ». Ce choix fondamental « nous oppose aussi à ceux qui, faisant souvent de la nation une fin en soi, campent sur une vision nostalgique de la souveraineté nationale, érigée en principe mythique et absolu ». Cette « réorientation de la construction européenne » s'accompagne d'un « attachement à la nation, espace toujours vivant de démocratie et de solidarités ».

VERBATIM

« Nous ne pouvons aller pour autant, jusqu'à la proclamation immédiate d'une sorte "d'Etat européen" absorbant les vieilles nations et exerçant l'intégralité de leurs prérogatives actuelles, souligne le texte. Il nous faut, en effet, prendre en compte la force du sentiment d'appartenance. Dans une France s'interrogeant sur son identité républicaine, sous-estimer cette réalité serait d'ailleurs porteur de danger pour le projet européen lui-même. »

Le document affirme que « c'est dans la cadre de l'Etat-nation que s'est institutionnalisée traditionnellement l'idée républicaine, reprise par la gauche, d'une action consciente de citoyens sur la société. Les droits sociaux qui complètent la ci-

toyenneté politique (...) ont été acquis dans ce cadre national ». Il attribue la crise du sentiment d'appartenance à « la progression de l'individualisme », à la « tentation du communautarisme » ainsi qu'au chômage et à la précarité qui expliquent « la plupart des incivilités et des violences que nous connaissons et qui menacent les institutions républicaines. (...) Nous avons besoin de plus d'Europe pour préserver la fonction d'intégration que remplissent les Etats nationaux. (...) La nation aujourd'hui ne doit pas se définir essentiellement par l'opposition à un ennemi ou s'affirmer contre les identités régionales, elle est essentiellement le cadre de la citoyenneté et de la solidarité, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas, entre les générations, entre les territoires. (...) L'unité européenne que nous voulons n'est donc pas l'uniformité d'un espace centralisé mais celle qui résulte d'une volonté politique, se traduisant dans des institutions communes et agissant à travers les Etats ».

DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS

Dessinant les contours d'une « Europe pour les peuples », le projet fait des propositions sur la défense des services publics, une nouvelle politique de concurrence, une réforme de la politique agricole commune et des fonds structurels, l'environnement. Il plaide pour « l'instauration d'un espace judiciaire européen » qui doit « rester respectueux du rôle des systèmes judiciaires nationaux ». Il préconise « un service volontaire européen » qui donnerait à la jeunesse « les moyens d'accomplir à l'étranger des tâches d'intérêt général ». Il se prononce pour une « politique étrangère et de sécurité

communes » pour faire de l'Europe « un rempart » contre des agressions qui peuvent être aussi commerciales et « un tremplin » afin qu'elle agisse pour « le développement des pays les plus pauvres ». Il plaide pour « une identité européenne plus clairement définie » au sein de l'Alliance atlantique.

Sur la réforme des institutions, le projet souhaite que les textes fondamentaux – qui pourraient constituer une « Constitution européenne » – fassent mieux « apparaître l'articulation des compétences entre l'Union et les Etats-membres » et écarte « toute forme de communautarisation rampante, en particulier pour ce qui relève de l'organisation interne des Etats ». Favorable à une révision institutionnelle « avant toute nouvelle adhésion », il se prononce pour une Commission « clairement responsable devant le Parlement et le conseil européen », « un recours systématique au vote de la majorité dans les domaines communautaires », accompagné d'une pondération des voix, une généralisation du rôle de « co-législateur » du Parlement à l'ensemble du domaine communautaire.

Le texte prône l'exploration d'une « fiscalité européenne », la création d'« espaces de délibération » pour les forces civiques et sociales, un contrôle démocratique des institutions communes. Il envisage aussi d'établir « une relation » entre le mode de désignation de la Commission « et le suffrage universel », qu'il s'agisse d'en « parlementariser la composition » ou de « lier » le choix du président aux élections européennes. Le Parlement européen devra être « associé pleinement » à la préparation de la révision des institutions.

Les désaccords se multiplient entre M^{me} Aubry et le directeur de la « Sécu »

LE TORCHON brûle lentement entre Martine Aubry et le directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Gilles Johanet, qu'elle a pourtant choisi pour ce poste en juillet 1998. Une petite phrase, lâchée récemment par Dominique Marcel, directeur de cabinet de la ministre de l'emploi et de la solidarité, en dit long sur les relations difficiles que celle-ci entretient avec ce haut fonctionnaire issu du sérail socialiste, qui s'est lancé dans la chasse au « gaspi » à la « Sécu ».

En marge de la présentation du projet de loi sur la couverture maladie universelle (CMU), le 28 janvier, M. Marcel, déclarait : « La direction de la CNAMTS devrait se mettre sérieusement au travail », une manière de dire que le « plan stratégique » préparé par le patron de la CNAMTS n'était pas satisfaisant. Dix jours auparavant, la ministre s'en était pris à une idée chère au directeur de la CNAMTS : un conventionnement sélectif des médecins par la Sécurité sociale,

qui permettrait aux caisses de ne travailler qu'avec des praticiens s'engageant à améliorer la qualité des soins et à ne prescrire que ce qui est médicalement utile. « C'est une fausse solution. Ne comptez pas sur moi pour sélectionner les jeunes médecins », avait répondu M^{me} Aubry.

Or, ce conventionnement sélectif est suggéré dans les « orientations stratégiques » 1999-2002 de la CNAMTS, votées le 13 octobre par le patronat, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la Mutualité française. L'idée pourrait être reprise dans le plan stratégique que la caisse nationale doit soumettre au gouvernement, fin février ou début mars. Le président du Medef (ex-CNPF), Ernest-Antoine Seillière, a prévenu que si l'Etat refuse à la CNAMTS les outils nécessaires à l'amélioration du système de santé, le patronat se désengagera de la gestion de l'assurance-maladie fin 1999.

D'autres sujets ont récemment opposé M^{me} Aubry à M. Johanet. Début octobre, ce dernier avait

fait savoir que le quota d'étudiants en médecine autorisés à passer en deuxième année (*numerus clausus*) envisagé par les ministères de la solidarité et de l'éducation nationale était trop important au regard des besoins futurs. Le gouvernement n'en a tenu compte qu'en partie. En novembre, M^{me} Aubry avait rejeté une autre de ses propositions : la modulation des remboursements, que M. Johanet souhaite à terme réduire pour les assurés refusant de souscrire un abonnement chez un médecin généraliste « référent ». « Le gouvernement n'a pas l'intention de limiter les remboursements ou de faire payer différemment les malades selon le choix du médecin qu'ils comptent réaliser », avait tranché la ministre.

DÉRAPAGE NON CONTRÔLÉ

Ces tensions interviennent au moment où le gouvernement perd le contrôle des dépenses médicales. Sans mesures de redressement, le déficit cumulé de la branche maladie de la « Sécu »

pourrait atteindre 30 milliards de francs sur la période 1998-1999. « M^{me} Aubry a beau dire que rien n'autorise une telle prévision, analyse un expert, cette perspective est malheureusement parfaitement plausible. » Or, depuis l'annulation par le Conseil constitutionnel du mécanisme de sanctions collectives des médecins libéraux en cas de dérapage des dépenses (*Le Monde* daté 20-21 décembre 1998), le gouvernement cherche un nouveau dispositif d'encadrement de l'activité des praticiens.

« La décision du Conseil constitutionnel aura des conséquences incalculables », reconnaît un expert gouvernemental, qui pense qu'« elle va compromettre pour longtemps » toute régulation efficace du système de soins. Pour l'heure, M^{me} Aubry en est réduite à exiger un renforcement des contrôles et des sanctions individuelles des médecins, alors que la CNAMTS privilégie une responsabilité collective de la profession.

Jean-Michel Bezat

CORSE Sur la base de témoignages recueillis à l'automne 1998 et aujourd'hui recoupés, les enquêteurs chargés du dossier de l'assassinat du préfet de Corse, Claude Erignac, affirment avoir « ciblé » les

commanditaires et les membres du commando ayant participé à l'opération. ● BASES en Haute-Corse, les premiers appartiendraient à la mou-

vance ultra-nationaliste, dite « enseignante » ; les seconds, au nombre de cinq à six personnes, seraient d'anciens activistes du FNLC auxquels se seraient adjoints d'anciens

condamnés de droit commun et un ancien légionnaire. ● DEPUIS L'ASSASSINAT du préfet Erignac, le 6 février 1998 à Ajaccio, de nombreuses procédures, aussi bien administra-

tives que judiciaires, ont été mises en œuvre, visant à établir l'état de droit sur l'île. Elles ont permis de mettre au jour une multitude de dysfonctionnements et de dérives.

Les enquêteurs auraient « ciblé » les auteurs de l'assassinat du préfet Erignac

Les commanditaires du meurtre appartiendraient à la mouvance ultra-nationaliste « enseignante ». Les membres du commando ayant participé à l'opération seraient pour une part d'anciens du FNLC, d'autre part d'anciens condamnés de droit commun

À QUELQUES JOURS du premier anniversaire de la mort du préfet de la région Corse, Claude Erignac, le 6 février 1998, à Ajaccio (Corse-du-Sud), l'enquête sur l'assassinat bute sur un paradoxe qui pourrait retarder la résolution de cette affaire. Les policiers estiment avoir ciblé les probables commanditaires et membres du commando à l'origine de la mort du préfet Erignac. Les instigateurs seraient issus de la mouvance radicale enseignante du nationalisme corse et auraient établi des liens avec une fraction extrémiste agricole. Le groupe opérationnel serait composé de personnes issues d'un milieu mêlant nationalisme et droit commun, localisé à Ajaccio (Corse-du-Sud) et dans ses environs.

Pour autant, les enquêteurs sont toujours à la recherche d'éléments suffisamment probants qui leur permettraient d'arrêter les suspects et de les mettre entre les mains de la justice. En outre, même s'ils se disent aujourd'hui à peu près certains d'avoir identifié des personnes impliquées dans l'assassinat du préfet, ils ne semblent pas, pour l'heure, être capables de déterminer avec précision les responsabilités de chacun lors de l'opération. Enfin, il semble bel et bien que les dysfonctionnements apparus dans le cours de l'enquête entre la police judiciaire et la gendarmerie aient entravé le déroulement des investigations (*Le Monde* du 15 janvier).

A en croire les premiers éléments recueillis par les enquêteurs, les commanditaires, au nombre de cinq ou six, seraient basés en Haute-Corse, à Bastia et à Corte. Ayant toujours refusé la voie du compromis avec l'Etat français, ils se situeraient, depuis le milieu des années 80, en marge du mouve-



ment nationaliste. Engagés dans une logique indépendantiste, ils appartiendraient à la mouvance dite « enseignante » qui a toujours inspiré et alimenté les organisations nationalistes corses sans pour autant apparaître au premier plan. Leur analyse politique paraît essentiellement construite sur une opposition frontale et violente avec l'Etat.

LEADERS PRÉSUMÉS

Les deux leaders présumés de ce groupe ont activement participé, depuis les années 70, à la vie syndicale enseignante nationaliste et tenté de créer, sans succès, un mouvement fédérateur. Estimant que les groupes nationalistes officiels s'étaient détournés de l'idéal du combat nationaliste, ils paraissent avoir opté, avec cet assassinat, pour une brutale remise en cause de la

ligne suivie, à partir du mois de janvier 1996, par le principal mouvement nationaliste corse A Cuncolta Independentista, engagé dans une logique de négociation avec le gouvernement de l'époque dirigé par Alain Juppé. Dans le cadre de cette stratégie, ils auraient conservé des relations avec la fraction la plus active des agriculteurs nationalistes, installés dans la plaine orientale, eux-mêmes engagés dans un bras de fer avec l'Etat pour obtenir un réaménagement de la dette agricole.

Le groupe opérationnel serait, quant à lui, composé de cinq à six personnes résidant à Ajaccio et dans ses environs. Si l'on en croit les éléments découverts au cours de l'enquête, le commando compterait dans ses rangs d'anciens activistes du FNLC localisés dans la vallée de

la Gravone et au col Saint-Georges, au sud d'Ajaccio. Déjà condamnés dans plusieurs affaires, ses membres seraient rompus aux techniques militaires et à la vie en clandestinité. Ils auraient agi avec des personnes condamnées pour des affaires de droit commun et réinsérées professionnellement dans le secteur automobile.

TRAVAIL DE RECOUPEMENT

Par ailleurs, un ancien légionnaire, soupçonné d'exercer des fonctions d'instructeur au sein de la mouvance nationaliste, pourrait avoir joué un rôle dans la préparation de cette opération.

Ces informations, obtenues sur la base de témoignages concordants à l'automne 1998, ont été recoupées depuis par les policiers et les gendarmes. Ce travail de recouplement aurait en outre permis aux enquêteurs de recueillir d'autres informations.

Ainsi, une réunion entre le commando d'Ajaccio et le chef des commanditaires aurait été organisée, à Ajaccio, dans un appartement loué au nom de la sœur d'un des membres présumés du groupe, au mois d'août 1998. Les Renseignements généraux et la gendarmerie, qui travaillaient parallèlement sur ce rendez-vous clandestin, semblent penser qu'il s'agissait de la première rencontre entre les commanditaires et le groupe opérationnel depuis le 6 février.

Par ailleurs, un certain nombre d'éléments permettraient d'affirmer que le préfet Claude Erignac aurait été l'objet, plus d'un mois avant sa mort, d'une première tentative d'assassinat. Prévue lors d'un match de volley-ball auquel il assistait, à Ajaccio, l'opération aurait été annulée in extremis après l'arrivée im-

prévue de membres de la sécurité.

Reste que la manière dont tous ces éléments – dont la plupart des responsables de l'enquête s'accordent à reconnaître l'importance – ont été obtenus a laissé des traces qui peuvent porter préjudice à l'enquête. Le patron de la division nationale antiterroriste (DNAT), le contrôleur général Roger Marion, ne cache pas, aujourd'hui, sa colère. Selon lui, les gendarmes et le préfet

tion, par la DNAT, d'un enseignant nationaliste, Jean Castella, le 18 novembre 1998. Les gendarmes l'avait également placé sous surveillance dans le cadre d'une enquête sur une préparation d'attentat contre la gendarmerie de Belgodère (Haute-Corse).

La gendarmerie affirme que l'intervention, jugée inopinée, de la DNAT sur une cible « sensible » a compromis les chances de sur-

Marcel Lorenzoni clame son innocence

Interpellé trois jours après l'assassinat du préfet, le 9 février 1998, et présenté comme un personnage central de cette affaire, l'agriculteur nationaliste, Marcel Lorenzoni, ne cesse, depuis, de clamer son innocence. La justice lui reproche d'avoir stocké des armes à son domicile et joué un rôle dans l'assassinat du militant nationaliste Robert Sozzi, en 1993. Incarcéré à la prison de Fresnes, il nie toutes les accusations portées contre lui. Un comité de soutien animé par ses frères a dénoncé, à plusieurs reprises, les conditions dans lesquelles les juges antiterroristes parisiens maintiennent en détention Marcel Lorenzoni qui mena, au mois de mars, une grève de la faim en signe de contestation.

« Mon client a seulement été interrogé sur la filière agricole corse ou sur son parcours nationaliste, nous a précisé son avocat, Lucien Felli. Il n'a jamais été mis en cause dans le cadre de l'assassinat du préfet Erignac, pourtant les supputations des magistrats laissent entendre qu'il pourrait être au courant de quelque chose. Il s'agit d'un montage grossier destiné à le désigner comme le bouc-émissaire rêvé. »

de Corse, Bernard Bonnet, auraient mené parallèlement leur enquête sans transmettre les éléments découverts à son service et aux Renseignements généraux, causant ainsi un retard à trois mois. Saisis de l'enquête sur l'attentat perpétré contre la gendarmerie de Pietrosella (Corse-du-Sud), où fut dérobé l'arme qui tua le préfet Erignac, les gendarmes auraient, de fait, conduit leurs propres investigations sur l'assassinat du préfet sans en avertir quiconque. Le conflit deviendra ouvert lors de l'interpella-

prendre en flagrant délit des individus pouvant avoir joué un rôle dans l'affaire Erignac. Selon les gendarmes, les méthodes « expéditives » de la DNAT ont permis aux personnes recherchées de connaître l'état d'avancée de l'enquête. Enfin, les moyens militaires sans précédent débloqués par le gouvernement paraissent, aujourd'hui, voués à l'inaction, ce qui, aux yeux des gendarmes, ne fait qu'accroître le sentiment de gâchis.

Jacques Follorou

Douze mois d'enquêtes

● **6 février 1998** : le préfet de la région Corse, Claude Erignac, est touché mortellement par trois balles de pistolet, en plein centre d'Ajaccio (Corse-du-Sud).

● **9 février 1998** : le président de la République, Jacques Chirac, et son premier ministre, Lionel Jospin, ainsi que les principaux ministres du gouvernement se déplacent à Ajaccio et s'engagent à rétablir l'Etat de droit sur l'île.

● **17 avril 1998** : l'inspection générale des finances remet son rapport sur la gestion des aides agricoles par la caisse régionale du Crédit agricole. Elle met en évidence l'existence d'un véritable système de détournement. La justice est saisie.

● **9 septembre 1998** : la commission d'enquête parlementaire sur la gestion des fonds publics en Corse rend un rapport accablant au premier ministre. De nombreuses dérives sont relevées et les collectivités locales ainsi que les pouvoirs publics sont critiqués pour leurs actions passées.

● **16 décembre 1998** : l'Assemblée nationale confirme la suppression de l'avantage fiscal sur les successions en Corse. A partir du 1^{er} janvier 2000, les arrêtés Miot, garants de cet acquis depuis le 21 prairial an IX (juin 1801), ne seront plus en vigueur.

● **16 décembre 1998** : la caisse régionale du Crédit agricole de Corse est mise en examen, en tant que personne morale, dans l'affaire, instruite au tribunal de Bastia (Haute-Corse), du détournement des prêts agricoles dispensés par cette banque.

● **18 décembre 1998** : le Conseil d'Etat annule le scrutin des élections territoriales en Corse des 15 et 22 mars en raison d'irrégularités dont l'avis saisi Edmond Simeoni, chef des autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC).

Un an de procédures visant à instaurer l'état de droit sur l'île

L'ONDE de choc provoquée, le 6 février 1998, par l'assassinat du préfet de région en Corse, Claude Erignac, aura eu cours de cette année, touché toute la société insulaire. Les pouvoirs publics ayant déclaré vouloir instaurer l'état de droit sur l'île, des procédures de contrôles, aussi bien administratives que judiciaires, ont visé de nombreux secteurs économiques vitaux pour la population corse. A en juger par les enquêtes actuellement en cours – sur lesquelles *Le Monde* fait le point –, la Caisse régionale du crédit agricole de Corse, la Chambre régionale d'agriculture, la Caisse de mutualité sociale agricole, les conseils généraux et les chambres de commerce et d'industrie figurent parmi les pôles clientélistes dont les dysfonctionnements sont les plus flagrants.

La mise au jour de ces dérives, souvent cautionnées, dans le passé, par les gouvernements successifs, a déstabilisé une bonne partie des réseaux politiques et économiques régnant sur la Corse. Favorablement accueillie, dans un premier temps, par la population, la dénonciation du détournement de l'argent public a été, par la suite, confondue avec d'autres mesures radicales décidées par l'Etat, en matière d'urbanisme ou de fiscalité. Cet amalgame et la multiplication des vérifications auxquelles ces mesures ont donné lieu, ont laissé poindre, au sein de l'opinion insulaire, l'idée que la société corse était stigmatisée dans son ensemble.

● La Caisse de mutualité sociale agricole de Corse (CMSA)

Objet d'un rapport, remis aux ministres compétents à la fin septembre 1998 par les inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des finances, la Mutualité sociale agricole a illustré, aux yeux des rapporteurs, « les limites extrêmes de la dégradation de l'Etat ». Cette caisse, chargée d'assurer la couverture sociale des agriculteurs corses et dont l'avis

est nécessaire pour obtenir des aides agricoles, est en faillite. Les créances à recouvrer s'élèvent à plus de 680 millions de francs. Si la responsabilité incombe, en partie, aux dérogations accordées par les pouvoirs publics, à partir de 1988, le rôle joué par les responsables de la caisse paraît très important.

Les éléments recueillis par ces trois inspections indiquent que la direction de la caisse a favorisé, au cours de ces années, le non-paiement des cotisations. Le taux de recouvrement pour la Corse est de 27 %, alors que la moyenne nationale est à 92 %. De plus, faute de n'avoir jamais véritablement engagé de poursuites contre les mauvais payeurs, la MSA a perdu près de 100 millions de francs. Par ailleurs, désireux « de ne pas alourdir ses fichiers », le directeur de la caisse n'a pas cru devoir émettre les majorations au titre des retards de cotisations, ce qui a, de nouveau, causé la perte de 100 millions de francs.

L'affiliation au régime agricole paraît n'avoir jamais été contrôlée. Plus de mille personnes, dont l'élevage ne constituait pas l'activité dominante, ont été inscrites sur des critères contestés par les inspections. Enfin, un grand nombre d'affiliés à la MSA recevaient, depuis des années, leur courrier à Paris et déclaraient ne percevoir aucun revenu agricole, sans que cela conduise à leur radiation. Ces déclarations suspectes ont permis, néanmoins, à certains de bénéficier de subventions et de prêts via le Crédit agricole de Corse. Enfin, le président de la MSA était lui-même débiteur auprès de sa propre caisse, ce qui le rendait légalement inéligible. Deux jours après l'arrivée des missions d'inspection, il réglait sa dette envers la Mutualité sociale agricole.

● La Chambre d'agriculture de Haute-Corse et la Chambre régionale d'agriculture de Corse

La mission de l'inspection générale des finances sur la Chambre

d'agriculture de Haute-Corse, présidée par Michel Valentini, mis en examen, par ailleurs, dans le dossier des détournements de prêts du Crédit agricole de Corse, a clairement démontré l'inefficacité de l'organisme et l'irresponsabilité de ses responsables. Non seulement la trésorerie de cette chambre accuse un déficit de plus de dix millions de francs, mais le recrutement du personnel est jugé incohérent et les rémunérations paraissent non maîtrisées, à l'image des 700 000 F de frais de représentation que le président Valentini s'est accordé entre 1996 et 1997. La compétence du personnel de la chambre est reconnue par les ins-

La mise au jour de dérives, souvent cautionnées, dans le passé, par les gouvernements successifs, a déstabilisé certains des réseaux politiques et économiques locaux

pecteurs, mais l'intervention « autoritaire » du directeur a rendu, disent-ils, la conduite de cet organisme d'une efficacité « illusoire ». Quant à la Chambre régionale d'agriculture, son état est qualifié de « léthargique ».

● La Caisse régionale du crédit agricole de Corse

Principal bailleur de fonds de l'île et relais de l'Etat dans le cadre de ses plans d'aide à l'agriculture insulaire, le Crédit agricole a été le premier bastion visé par l'« opération mains propres » engagée par l'Etat. Remis le 17 avril aux ministres des finances, de l'industrie et de l'agriculture, le rapport de l'inspection générale des finances avait révélé l'existence de nombreuses fraudes et mis l'accent sur 39 dossiers considérés comme exemplaires des dérives en matière de détournement des prêts agricoles. Le dossier avait été im-

médiatement transmis à la justice.

Une vingtaine de mises en examen ont d'ores et déjà été prononcées par le juge d'instruction bastiais, Jean-Pierre Niel, chargé du dossier. Dans le cadre de l'identification des responsabilités, les personnes ont mis en avant le rôle joué par les préfets lors de l'attribution des aides. Les policiers ont entendu Jacques Coeffé, préfet de Corse-du-Sud entre décembre 1994 et février 1996, ainsi que son collègue de Haute-Corse, Henri Hurand, entre 1990 et 1992, tous deux décrits par les bénéficiaires comme ayant favorisé l'obtention des prêts litigieux. Les deux hauts fonctionnaires auraient détaillé les

de transports scolaires par le département ; la troisième s'est attachée à analyser l'utilisation des fonds affectés au CAUE, structure de conseil en urbanisme dépendant du conseil général. Le procureur doit décider s'il y a lieu d'ouvrir une information judiciaire.

Les faits découverts par la justice au sein du conseil général de Haute-Corse, alors présidé par l'actuel sénateur (RPR) Paul Natali, ont conduit à la mise en examen de ce dernier pour « délit de favoritisme » au mois de septembre. La justice lui reproche d'avoir favorisé, lors de l'attribution de deux marchés publics par le département, les entreprises dirigées par son fils. Dans cette affaire, les policiers tentent d'éclaircir le rôle joué par les autorités préfectorales de Haute-Corse à l'époque des faits.

● Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Haute-Corse et de Corse-du-Sud

Une mission de l'inspection générale des finances (IGF) étudie, depuis le 25 janvier 1999, la gestion de la chambre de commerce d'industrie (CCI) de Corse-du-Sud. Cette vérification intervient après le contrôle fiscal de l'organisme et des comptes personnels et professionnels de son président, Gilbert Casanova. Un contrôle identique a été mené par l'IGF sur les comptes de la CCI de Haute-Corse, présidée par Paul Natali, et a donné lieu à l'ouverture de plusieurs enquêtes préliminaires sur des marchés suspects. L'IGF s'est attachée, en particulier, aux conditions dans lesquelles avait été gérée l'extension de l'aéroport de Bastia pour un coût de 107 millions de francs. Selon les premières conclusions du rapport, les marchés de travaux publics semblent avoir fait l'objet d'une répartition entre les deux plus importants entrepreneurs de Haute-Corse.

J. Fo.

Trois surveillants de la prison de Fleury-Mérogis condamnés pour agressions sexuelles sur des travestis

Les faits avaient été dénoncés à la justice par le Comité européen de prévention de la torture

Poursuivis pour des agressions sexuelles commises sur des détenus écroués au quartier réservé aux travestis dans la maison d'arrêt de

Fleury-Mérogis (Essonne), trois anciens surveillants ont été condamnés, lundi 1^{er} février, à quatre ans d'emprisonnement ferme par le tri-

bunal correctionnel d'Evry. Les faits avaient été dénoncés en octobre 1996 par des experts du Conseil de l'Europe.

LE TRIBUNAL correctionnel d'Evry (Essonne) a condamné, lundi 1^{er} février, trois anciens surveillants de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis à des peines de quatre ans d'emprisonnement, dont un an avec sursis. Comparaisant livres pour des faits d'« agressions sexuelles par personnes abusant de l'autorité que leur confère leur fonction », tous trois travaillaient au quartier réservé aux travestis et aux transsexuels.

Agé de cinquante-quatre ans, dont un quart de siècle dans la pénitencière, Richard Camer est à la retraite depuis le mois de janvier. Il a constamment nié les délits sexuels qui lui sont reprochés. Ses deux anciens collègues, Joël Paillas, vingt-cinq ans, et Thierry Stolz-Pin, trente-neuf ans, ont été révoqués en juillet 1997. Avant de se rétracter partiellement, ils avaient admis avoir eu des relations sexuelles avec certains détenus, en niant avoir eu de contrainte ou de menace pour les obtenir.

Le substitut du procureur, Brigitte Eminovic, a requis quatre à cinq ans de prison à l'encontre des trois prévenus, en laissant ouverte la possibilité d'un mandat de dépôt à l'audience. Sans suivre le ministère public sur ce dernier point, le tribunal a jugé que les prévenus

devront retourner en prison.

Tout au long du procès, le « climat » très particulier pesant sur les détenus du quartier réservé de la maison D5 de Fleury a été dénoncé. En octobre 1996, sept surveillants avaient été mis en examen pour des faits initialement qualifiés de « viols aggravés, agressions sexuelles aggravées et harcèlement sexuel ». Quatre ont bénéficié d'un non-lieu en cours d'instruction. « Les trois prévenus constituent la petite partie de l'iceberg », a déclaré M^{me} Eminovic. « Je ne veux pas parler de comportements généralisés, mais il y avait au D5 plusieurs moutons noirs qui ont profité des occasions qui leur étaient offertes. »

Six de leurs victimes – des transsexuels ou des transsexuels, âgés pour la plupart d'une vingtaine d'années – ont été entendues en cours d'instruction. Samir-Samira, Ahmed-Tania, Toufik-Carole, Rachid-Isabelle, Hoang-Marie et Mehdi-Cendrillon se trouvaient en prison pour des vols ou des trafics de drogue. Tous ont longuement décrit des pratiques sexuelles (félations, masturbations, sodomies) obtenues par des surveillants en échange d'une amélioration des conditions d'incarcération. Soit à la faveur de menus cadeaux qui améliorent l'ordinaire (assiettes, café, cigarettes ou sachets de tranquillisants). Soit sous la menace d'un « rapport d'incident », susceptible de priver l'intéressé d'une réduction de peine ou de l'envoyer au « mitard ». Aucun n'a toutefois

déposé plainte et plusieurs sont revenus sur leurs accusations initiales. Par peur de représailles que des surveillants feraient subir à ces témoins qui, aujourd'hui, se trouvent dans d'autres maisons d'arrêt ? A l'audience, le président du tribunal, Michel Cheviron, a rendu compte des « menaces » et des « pressions » dénoncées par plusieurs d'entre eux.

« **TOUT LE MONDE SAVAIT** »

Seul Samir-Samira, extrait de la cellule qu'il occupe en région parisienne, est venu déposer à la barre, lundi 1^{er} février. Agé de vingt-six ans, ce transsexuel n'a pas voulu se constituer partie civile, tout en maintenant ses précédentes déclarations. « Pendant les confrontations, j'ai même pas eu à parler, c'est eux qui ont bavé », a-t-il ajouté, en désignant les prévenus et en secouant ses longs cheveux bouclés. « Mais vous vous considérez comme une victime ? », a insisté le président. « Même pas. C'est pas la première fois que ça se passe comme ça en prison. Vous savez très bien ! », a répondu Samir-Samira. L'audience a en tout cas démontré l'existence de « problèmes dans l'organisation du service au quatrième étage », selon le président Cheviron, qui a notamment souligné l'absence d'un dispositif filtrant l'accès des surveillants à ce quartier réservé. « Tout le monde savait que des surveillants s'y faisaient sucer », a déclaré l'un des prévenus. Ce ne sont que « des

lampistes », ont renchéri leurs avocats. Sans l'intervention fortuite du Conseil de l'Europe, de telles pratiques n'auraient pas été révélées au grand jour. Fin septembre 1996, l'affaire avait commencé par une discrète enquête administrative sur un viol collectif dénoncé par un travesti, âgé de vingt et un ans et incarcéré pour des vols avec violences. Ce détenu avait déclaré, lors d'une visite médicale qui avait confirmé l'existence de lésions graves, avoir été sodomisé de force par plusieurs « matons ». Un concours de circonstance avait ensuite donné de l'ampleur à l'affaire : au gré d'une visite au centre des jeunes détenus de Fleury, des experts du Comité européen de prévention de la torture, qui dépend du Conseil de l'Europe, avaient eu vent du problème (*Le Monde* du 18 octobre 1996). Ils avaient alerté la Chancellerie, qui avait saisi le parquet d'Evry.

Là encore, la victime du viol collectif n'a pas déposé plainte, en arguant de menaces pesant contre sa famille. Elle s'est contentée de confier une lettre avec le nom des surveillants impliqués à son avocat, chargé de la rendre publique au cas où il arriverait « malheur ». A l'énoncé des condamnations, lundi 1^{er} février, le plus jeune des prévenus s'est effondré en larmes. « C'est pas ça qui fera avancer les choses », avait auparavant remarqué Samir-Samira.

Erich Inciyan

Procès à huis clos pour les trois enfants meurtriers d'une épicière à Pavilly

ROUEN

de notre correspondant

Les trois adolescents qui, le 4 mars 1998, avaient abattu d'une balle dans la tête Simone Auzou, soixante ans, une épicière de Pavilly (Seine-Maritime), pour lui voler le contenu de sa caisse, comparaissent depuis lundi 1^{er} février et pour trois jours devant le tribunal pour enfants de Rouen. Le plus âgé (quinze ans), auteur du coup de feu, est jugé pour « homicide volontaire aggravé ». Les deux autres, âgés de treize et quatorze ans au moment des faits, sont accusés de « tentative de vol aggravé ». L'audience se déroule à huis clos devant un tribunal constitué d'un magistrat et de deux assesseurs, professionnels de l'enfance. Les adolescents encourent une peine de vingt ans d'emprisonnement.

A l'époque des faits, ce drame avait provoqué une vive émotion dans cette commune d'une vallée de vieille tradition ouvrière des environs de Rouen. Pavilly n'a rien d'une cité artificielle de banlieue. Les enfants peuvent y courir du centre-ville aux bois d'alentour. Pour les avocats, M^{me} Hugues Vigier, Richard Sédillot et Philippe Lagarde, cet acte n'est donc nullement symbo-

lique de la violence urbaine. « Evitons l'amalgame », a recommandé M^{me} Sédillot. M^{me} Vigier est pour sa part convaincu « que cet acte isolé aurait pu se produire il y a dix ou vingt ans, voire il y a un siècle ». L'avis est partagé par M^{me} Pierre Houppé, avocat de la famille de la victime.

LE TERME DE « SAUVAGEON »

C'est à la suite de ces événements que le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, avait employé pour la première fois, le 9 mars 1998, le terme de « sauvageon ». Il avait regretté que « les jeunes n'aient plus de repères et soient dépourvus de perspectives d'avenir ». M. Chevènement avait fustigé les programmes de télévision devant lesquels « beaucoup de jeunes passent plus de temps que devant leurs maîtres d'école ». Il avait ajouté que « ce sont de petits sauvages qui vivent dans le virtuel ».

Selon les récits des avocats recueillis à la porte de la salle d'audience, l'analyse des experts a confirmé la perception de M. Chevènement. « Les enfants ont agi dans le virtuel, comme dans un jeu à la télévision. [Le plus jeune] était parti pour faire une "bêtise" suivant un processus d'en-

traînement collectif conçu au sein du groupe pendant près de trois jours. Il devait "voler des caramels" avec ses camarades. » L'auteur du coup de feu connaissait bien le 357 magnum, subtilisé plusieurs jours auparavant à son beau-père. Il avait assisté au démontage et au montage de l'arme et savait où trouver les munitions. Ce qui a fait basculer le projet de vol en homicide.

Lundi 1^{er} février, peu de temps avant l'ouverture de l'audience, les avocats des trois jeunes accusés affirmaient que les enfants, après un an d'incarcération à la maison d'arrêt de Rouen, commençaient à prendre conscience de la réalité de leur acte et à en éprouver une réelle souffrance, à la fois pour le mal fait à leurs proches et à ceux de la famille de la victime. Mais M^{me} Vigier, le conseil du plus jeune des trois, qui avait eu quatorze ans quelques jours après le meurtre, concevait qu'il est difficile pour cet enfant de prendre la pleine mesure de son acte. « Il aurait fallu qu'il ait conscience de la mort. A treize ans, c'est impossible. » Le jugement est prévu mercredi 3 février en fin d'après-midi.

Etienne Banzet

Amiante : les experts fixent les règles du suivi médical des personnes exposées

LE JURY d'une conférence scientifique dite « de consensus » sur l'« élaboration d'une stratégie de surveillance médicale clinique des personnes exposées à l'amiante » devait rendre publiques ses conclusions, mardi 2 février à Paris, quelques jours après leur mise en ligne sur le site Internet du ministère de l'emploi et de la solidarité (www.santegouv.fr/amiante).

L'expertise, destinée en premier lieu aux pneumologues, aux médecins du travail, aux caisses de Sécurité sociale et aux partenaires

sociaux, arrête un protocole précis du dépistage et du suivi médical des personnes concernées, avant ou après une exposition à l'amiante. « Dans l'état actuel des connaissances, indiquent les experts, la surveillance médicale doit être a priori proposée à toute personne ayant travaillé ou travaillé » dans les entreprises de fabrication et de transformation de matériaux contenant de l'amiante (secteur 1), dans celles spécialisées dans le confinement et le retrait d'amiante (secteur 2), et à tous ceux « ayant eu ou ayant un

emploi » nécessitant une intervention sur des matériaux ou des appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (secteur 3).

RECENSEMENT

Le jury, présidé par le professeur Michel Fournier, président de la Société de pneumologie de langue française, estime qu'« un soin particulier doit être apporté au recensement des personnes ayant été ou étant professionnellement exposées » dans quatre situations : les travailleurs non salariés (indépendants, commerçants et artisans), les chômeurs, les retraités et les personnes ayant changé d'emploi. L'extension de la surveillance médicale à des populations « potentiellement soumises à une exposition à l'amiante » (familles de salariés exposés, personnes fréquentant des locaux contenant de l'amiante ou vivant à proximité de sites industriels ou de décharges d'amiante) est envisagée, mais en fonction de « l'évolution des connaissances ».

Trois niveaux d'exposition ont été fixés par les experts – « important », « intermédiaire » et « faible ». Les valeurs limites d'exposition sont de 0,1 fibre/ml d'air sur huit heures de travail pour le secteur 1 et de 0,1 fibre/ml sur une heure pour les secteurs 2 et 3. Le suivi médical doit être « modulé selon le niveau d'exposition ».

Toute personne commençant une activité professionnelle, ainsi que tous les travailleurs de l'amiante bénéficiaires de la retraite anticipée à 50 ans (*Le Monde* du 21 novembre 1998) doivent bénéficier d'un « bilan de référence » comportant une information sur le risque, un examen clinique, une radiographie thoracique de face et des épreuves fonctionnelles respiratoires.

Tout fumeur potentiellement exposé devrait en outre « être très fortement incité à cesser son tabagisme ».

Le jury préconise, « compte tenu des dysfonctionnements dans le dispositif actuel », la création d'une structure régionale de coordination chargée de gérer les données de la surveillance médicale. Il ajoute que, dans le cadre du suivi postprofessionnel, « la sensibilisation des médecins généralistes (...) apparaît comme une priorité ». En 1996, le nombre total de personnes décédées des suites d'une maladie liée à l'amiante a été estimé à 1 750 (750 par mésothéliome et 1 200 par cancer du poumon), dont la quasi-totalité avaient été contaminées dans un cadre professionnel ou paraprofessionnel. L'incidence du mésothéliome augmente, en France, d'environ 25 % tous les trois ans.

Laurence Folléa

Le soutien aux élèves de seconde entraînera la suppression d'options

Le ministère tente d'apaiser la polémique

APRÈS la polémique suscitée par la diffusion d'une note controversée émanant de ses services à l'intention des recteurs (*Le Monde* du 2 février), le ministère de l'éducation nationale a fourni, lundi 1^{er} février, des précisions sur les conditions d'application de l'aide individualisée aux élèves en difficulté des classes de seconde. Avec la limitation du nombre d'élèves par classe en terminale, l'allègement des programmes et le doublement des cours de langues, cette mesure marque le début de la mise en œuvre de la réforme des lycées pour la rentrée 1999. Au cours de sa prochaine réunion, le 18 février, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) devra examiner l'ensemble des dispositions prévues qui sont encore soumises à des négociations avec les organisations syndicales.

Pour le ministère, l'aide individualisée aux élèves en difficulté dès la classe de seconde est désormais un principe acquis. A l'issue des derniers arbitrages, il a été décidé qu'elle serait généralisée à l'ensemble des établissements du territoire, sous la forme de petits groupes de sept ou huit élèves au maximum, à raison d'une heure de français et de mathématiques durant un trimestre. Ces deux heures seront intégrées dans le service des enseignants et ne devraient pas se surajouter à l'emploi du temps des élèves, ni remplacer les modules par ailleurs préservés.

Les modalités d'application de cette aide sont au cœur de la controverse entre le ministère et les organisations syndicales. Finalement acceptées par le SNES, elles sont, en revanche, contestées par la FEN, le SGEN et la FCPE (parents d'élèves). Ces trois organisations militaient en effet pour un système plus souple, essentiellement réservé aux établissements qui rencontrent les plus grandes difficultés. La logique disciplinaire retenue, en faveur d'heures supplémentaires de français et de mathématiques, marque, selon elles, un recul à l'égard d'une « vraie réforme ». Pour justifier sa décision, le ministère de l'éducation invoque les nécessités techniques de la préparation de la rentrée et le souci d'éviter, reconnaît l'entourage de Claude Allègre, « un conflit majeur avec le SNES ».

Par ailleurs, le ministre a confirmé que cette réforme devrait être mise en place « à moyens constants », malgré la charge que représente les deux heures de

soutien intégrées dans le service des enseignants.

A cet effet, les recteurs ont été invités à intégrer cette nouvelle organisation dans la dotation horaire globale (DGH) des enseignants dont la répartition suscite, ici et là, divers mouvements de protestation. Dans la réalité, le financement des mesures de soutien sera assuré par la suppression d'un certain nombre d'options proposées aux élèves de seconde. Dans les directives envoyées aux recteurs, il est clairement envisagé la limitation à une seule option facultative par élève, au lieu des deux autorisées actuellement. Il ne sera, ainsi, plus possible de cumuler une langue rare ou une troisième langue vivante avec les options d'arts ou de sciences économiques. Cette décision, précise-t-on, s'inscrit dans l'allègement des horaires des élèves.

« **SANS BAISSÉ DE MOYENS** »

Dans le premier degré, les discussions ne sont pas moins animées sur la mise en place des deux heures de soutien aux élèves en difficulté, une des mesures de la Charte de l'école du XXI^e siècle. Là également, le ministère a tranché en faveur d'une formule qui inclut cette aide dans le service actuel des enseignants (27 heures) et dans l'emploi du temps des élèves (26 heures). Après le retrait d'une première circulaire trop imprécise, selon Claude Allègre, un nouveau texte, en préparation, devrait indiquer que l'horaire hebdomadaire des élèves sera fixé à 24 heures auxquelles s'ajouteront deux heures de soutien, assurées par les enseignants pour les enfants en difficultés, et pour les autres, deux heures d'activités artistiques et sportives prises en charge par des intervenants extérieurs prévus dans le cadre de la Charte.

Ce débat intervient dans le contexte particulier de la révision de la carte scolaire. Alors que le syndicat SNUipp-FSU de la région parisienne a prévu une journée de grève, jeudi 4 février, pour protester contre les fermetures de classes, le ministère a, dans un communiqué publié mardi, apporté les précisions suivantes : « La rentrée dans le premier degré s'effectuera sans baisse de moyens au niveau national malgré la diminution importante du nombre d'élèves attendus dans les écoles qui devrait atteindre le chiffre de 35 000. »

Michel Delberghe

Elf : saisie au château d'Alfred Sirven

SELON *Le Parisien* du 2 février, Eva Joly et Laurence Vichnievsky, les deux juges chargées d'instruire le dossier Elf, auraient fait vider le château de « Tilly » appartenant à Alfred Sirven et situé à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire). Agé de soixante et onze ans, ancien directeur des affaires générales d'Elf Aquitaine, Alfred Sirven est considéré comme l'homme-clé de l'affaire depuis que les enquêtes ont révélé son rôle déterminant dans les détournements de fonds au préjudice du groupe pétrolier. Les meubles du château, évalués à 2 millions de francs, auraient été placés sous scellés et entreposés dans un garde-meubles. Par ailleurs, toujours selon *Le Parisien*, en fin de semaine dernière les deux juges, accompagnés de leurs deux collègues chargés de l'affaire de la MNEF, Armand Riberolles et Françoise Neher, auraient perquisitionné dans le cabinet d'un ancien avocat d'Alfred Sirven, également conseil de la mutuelle étudiante.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : l'ancien premier ministre Alain Juppé et deux anciens trésoriers du RPR, Jacques Boyon et Jacques Oudin, mis en examen dans le dossier des emplois présumés fictifs du parti gaulliste, se sont pourvus en cassation, lundi 1^{er} février, contre le récent arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles. Celle-ci avait annulé, mardi 26 janvier, une « quinzaine de pièces » de la procédure instruite par le juge Patrick Desmure (*Le Monde* du 27 janvier), mais M. Juppé reste mis en examen pour « prise illégale d'intérêts » et pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux ».

■ **SURENDETTEMENT** : le décret d'application du volet consacré au traitement du surendettement de la loi de lutte contre les exclusions a été publié au *Journal officiel* du 2 février. Ce texte précise les modalités de la réforme des commissions de surendettement, qui ouvre notamment une possibilité d'effacement total ou partiel des dettes pour les personnes les plus en difficulté. En 1998, le nombre de dossiers déposés devant les commissions de surendettement a été supérieur pour la première fois à 100 000. Il s'élevait à près de 118 000 pour un total de 730 000 dossiers déposés depuis l'entrée en vigueur de la loi Neiertz, en 1990.



VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

93

Vente au Palais de Justice de NANTERRE,
Jeudi 18 Février 1999 à 14h - En un seul lot

IMMEUBLE en l'état au BLANC-MESNIL

97-99, Avenue Paul-Vaillant-Couturier
et 2 à 12, Avenue Danièle Casanova

Compr. : un Rdc et 2 étages sur 3 travées et un Rdc
et 1 étage sur 3 travées

MISE A PRIX : 1.500.000 F

Pouvant être baissée à 1.000.000 F

S'adr. à Me **BOUCHERY-OZANNE**, Avocat à NANTERRE (92)
215, Avenue Georges Clemenceau - Tél : 01.46.69.91.88

Au Greffe du T.G.I. de NANTERRE de 9h30 à 11h30

Sur les lieux pour visiter Jeudi 11 Février 1999 de 10h30 à 11h30

Le gouvernement veut taxer les villes les plus riches d'Ile-de-France

Le projet de loi sur la coopération intercommunale que Jean-Pierre Chevènement s'apprête à présenter au Parlement institue un prélèvement sur 75 municipalités aisées de la région, presque toutes de droite, pour aider les 108 plus pauvres, souvent à gauche. L'opposition s'insurge

UNE BOMBE! Le projet de loi que Jean-Pierre Chevènement s'apprête à présenter devant l'Assemblée nationale risque de « mettre le feu » au banlieues huppées de l'Ile-de-France ; et de susciter l'euphorie dans les communes les plus démunies. Le texte du ministre de l'intérieur sur l'organisation urbaine et la simplification de la coopération intercommunale prévoit une augmentation sensible des contributions prélevées sur les 75 villes les plus riches de la région – parmi lesquelles une écrasante majorité de municipalités de droite –, afin de les reverser aux 108 communes les plus pauvres – la plupart de gauche, en particulier communistes. La liste devait être communiquée aux parlementaires mardi 2 février.

Les villes contributaires seraient celles dont les « bases » de taxe professionnelle par habitant sont 3,5 fois supérieures à la moyenne nationale : « les riches parmi les riches », souligne-t-on au ministère de l'intérieur.

Le dispositif est échelonné sur trois ans. La première année, la ponction, limitée à 10 % des dépenses de fonctionnement, devrait dégager 280 millions de francs (42,68 millions d'euros), versés au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), qui s'élève à aujourd'hui à 720 millions de francs (109,75 millions d'euros).

Paris ne figure pas dans la liste des villes taxées. Parmi les communes contributaires, figurent un grand nombre de villes de l'ouest de l'Ile-de-France. « Il n'est pas question que j'augmente ma contribution dans les proportions exigées », annonce déjà Jean-Pierre Fourcade, maire (UDF) de Boulogne-Billancourt et président du comité de finances locales. Le sénateur des Hauts-de-Seine a fait son calcul : sa contribution passerait en trois ans de 45 millions à 100 millions de francs (6,86 à 15,24 millions d'euros)... « C'est vrai, admet-on au cabinet de M. Chevènement. Pour certaines communes, cela risque de représenter une très forte somme d'argent. »

Parmi les plus taxées, devraient figurer Neuilly, Puteaux, Boulogne-Billancourt ou Levallois (Hauts-de-Seine)... Mais également Tremblay-

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force »

La droite a déjà prévu de mener bataille contre cette disposition, qui « pollue » un texte par ailleurs plutôt consensuel, admet M. Perben. Mais l'opposition est embarrassée : comment lutter contre cette ponction nouvelle sans être soupçonné d'égoïsme communal ?

« Il n'est pas anormal que les communes les plus riches contribuent. Mais le gouvernement a pratiqué sans concertation. C'est un coup de force », souligne M. Carrez, vice-président de la puissante Association des maires de France. La droite devra adopter une position d'autant plus argumentée que la faiblesse de la péréquation entre collectivités riches et pauvres est un des défauts principaux de l'organisation territoriale à la française. Dans sa loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua lui-même prévoyait d'intensifier cette péréquation : elle porte aujourd'hui sur moins de 10 % de l'ensemble des budgets des collectivités locales.

Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

en-France (Seine-Saint-Denis), ville (PCF) riche des retombées de l'exploitation de l'aéroport de Roissy, mais dont les habitants sont pauvres. Or, « les maires des communes touchées vont être contraints d'augmenter les impôts dans leur ville », prévient Dominique Perben, ancien ministre, député RPR de Saône-et-Loire, maire de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; ou de ne pas les baisser. Ce qui « contribuerait, reconnaît

M. Perben, à sortir du cercle vicieux qui veut que les communes les plus riches puissent baisser leurs impôts ».

Les 108 bénéficiaires ont été sélectionnés selon quatre critères : potentiel fiscal, nombre de logements sociaux par habitant, nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, revenu net moyen par habitant. Plus les communes cumuleront de handicaps, plus elles bénéficieront de re-

versements. A ce titre, Clichy-sous-Bois, ville (PS) de Seine-Saint-Denis, devrait percevoir une manne supplémentaire de 400 francs (60,97 euros) par habitant. Suivent Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), puis, dans le désordre, Garges-les-Gonesses (Val-d'Oise), Mantes-la-Jolie (Yvelines), Sevran (Seine-Saint-Denis).

Le « dispositif coercitif » dénoncé par Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, député RPR du

Val-de-Marne, est adapté, selon le gouvernement, à la situation d'exception de l'Ile-de-France : les écarts de richesse y sont très forts, la coupure géographique entre l'Est et l'Ouest très forte, la coopération intercommunale très peu développée, en dehors des villes nouvelles. Le ministre de l'intérieur avait annoncé qu'avec sa loi il entendait lutter contre l'« apartheid social » dans les agglomérations. Il a choisi, au moins pour l'Ile-de-

France, de prendre la question à bras le corps. La direction générale des impôts, à Bercy, avait planché sur un autre scénario : une taxe professionnelle unique prélevée de gré ou de force sur le périmètre de l'agglomération francilienne : « Ce qui aurait rapporté nettement plus, explique-t-on Place Beauvau, mais aurait été contraire au principe de libre administration des communes. »

Levallois-Perret et Clichy, cousines qui s'ignorent

IL FUT un temps où les filles de Clichy ne voulaient pas danser avec les gars de Levallois, sous prétexte qu'ils sentaient le hareng. Les marinières avaient l'habitude de débarquer leurs poissons séchés à Levallois. Les Clichois, fiers de leur histoire – qui remonte à Dagobert – et du souvenir qu'avant la Révolution leur paroisse s'étendait jusqu'au parc Monceau, considéraient avec un rien de condescendance ces cousins mal dégrossis. Alors qu'il fallut attendre le 30 juin 1866 pour qu'un décret de Napoléon annonce que « les sections de Champerret et de Levallois sont distraites, la première de la commune de Neuilly et la seconde de la commune de Clichy (...), pour former une commune distincte sous le nom de Levallois-Perret ». Autre motif de dédain : a-t-on déjà vu une commune portant le nom de deux « promoteurs », Nicolas-Eugène Levallois, un ancien menuisier, et Jean-Jacques Perret, qui lotirent les premiers terrains de ce qui n'était encore que « plaines, garrigues et bois giboyeux » !

Aujourd'hui, ce sont les Levalloisiens qui sont accusés de nourrir un complexe de supériorité à l'égard de leurs voisins, attitude fondée sur la richesse des deux communes : Levallois (Hauts-de-Seine), avec 54 000 habitants, affiche un budget de 1 milliard de francs (152,43 millions d'euros), le double de celui de sa voisine Clichy, 49 000 habitants. L'économie des deux villes est fondée sur une grande tradition industrielle. Levallois se vante d'avoir accueilli Gustave Eiffel, les charcuteries Ollida, Louis Blériot, les parfums Roger et Gallet ou Elisabeth Arden, et les pionniers de l'automobile, Clément-Bayard, Delage, Hispano-Suiza, Citroën. Clichy met en avant Monsavon, qui deviendra L'Oréal, les câbles de Lyon (Alcatel aujourd'hui) la pointe Bic, toujours produite dans les ateliers de l'impression de Cailloux, les grands magasins du Printemps, Kléber-Colombes, Hotchkiss, et les ateliers Rustin, où fut fabriquée la fameuse Rustine.

Les deux communes parviennent toutefois à pallier le départ des « monstres » industriels qui avaient fait leur gloire en accueillant des entreprises modernes. Aujourd'hui, Levallois accueille 5 420 établissements industriels et commerciaux (pour 47 700 salariés), alors que Clichy en compte 3 200 (30 000 salariés). Mais, si Levallois semble désormais bien ancrée à droite, Clichy continue à faire valoir sa vieille tradition anarcho-syndicaliste

et « chrétienne de gauche » : c'est ici que fut créée la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

Au début des années 80, les deux municipalités prennent des virages différents. Au prix d'un très fort endettement et de méthodes de gestion douteuses, Patrick Balkany, maire (RPR) de

DISPARITION

■ **FANELY REVOIL**, cantatrice, est morte dimanche 31 janvier à son domicile de Sablons (Isère), à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Née à Marseille le 25 septembre 1906, Fanely Revoil, après avoir débuté dans sa ville natale, fut engagée par le Théâtre du Châtelet et fut l'une des vedettes des théâtres d'opérettes parisiens. Elle chanta aussi à Londres. Ses plus grands triomphes, Fanely Revoil les obtint dans *Valse de Vienne*, *Au soleil du Mexique*, *La Veuve joyeuse*, *La Mascotte*, *Princesse Czaardas*, *La Belle Hélène*, *La Fille de Mme Angot*. Elle chanta aussi sur la scène de l'Opéra-Comique où elle créa *Le Testament de tante Caroline* d'Albert Roussel, chanta dans *L'Etoile* d'Emmanuel Chabrier et dans *Fragonard* de Gabriel Pierné et *La Maréchale sans gêne* du compositeur Pierre Petit. Après avoir abandonné les planches, Fanely Revoil s'était consacrée à l'enseignement et a été titulaire de la classe d'opérette du Conservatoire national supérieur de musique de Paris de 1964 à 1976. En octobre 1996, elle avait reçu la médaille de vermeil de la Ville de Paris pour ses quatre-vingt-dix ans.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 30 janvier sont publiés :

● **Intérieur** : deux décrets modifiant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur (*Le Monde* du 2 février).

● **Etrangers en France** : un arrêté définissant le modèle du titre d'identité républicain pour les étrangers mineurs nés en France.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement macédonien, signé à Paris le 29 janvier 1998 ; un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Hongrie relatif à la prise en charge des personnes à la frontière, signé à Paris le 16 décembre 1996.

● **Armes chimiques** : un décret concernant certaines vérifications internationales systématiques prévues par la loi du 17 juin 1998 relative à l'application de la convention du 13 janvier 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Michel OWCZARCAK

Juste quelques mots pour te dire,

Tu es le meilleur des papas.

On t'aime.

Bon anniversaire.

Tes enfants.

Décès

– M^{me} Hélène Combette, M. et M^{me} Jacques Belcour, M. et M^{me} Gérard Rieu, Françoise Belcour et Jean Michel Pennec, M. et M^{me} Jean Belcour, M. et M^{me} Alain Vauzanges, Olivier Belcour et Hélène Lozet, M. et M^{me} Philippe Combette, Ses enfants, Ses petits-enfants, M. et M^{me} Henri Belcour, M^{me} Jean Belcour, M. et M^{me} Léon Belcour, M^{me} Yvette Bachelery, M. Joseph Armand, ont la douleur de faire part du décès du

docteur Roger BELCOUR,

ancien interne des Hôpitaux de Paris, ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris, chirurgien des Hôpitaux,

survenu le 1^{er} février 1999, à La Pescairie.

Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 3 février, à 15 heures, en l'église de Cabrerets (Lot).

– M^{me} Elisabeth Besson, sa mère, M^{me} Edith Cottin-Besson, sa compagne, Avril Besson et Camille Cottin, ses filles, M. et M^{me} Georges Claveloux, M. et M^{me} Bernard Lépine, leurs enfants et petits-enfants, Ses oncles, tantes, cousins et cousines, ont la douleur de faire part de la mort de

Gabriel BESSON,

survenue à Londres, le 27 janvier 1999, dans sa trente-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 février, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, 6, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris-2^e.

L'inhumation aura lieu le samedi 6 février, dans la plus stricte intimité, à Etrepigny (Jura).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

M^{me} Cottin-Besson, 27, quai Tilsitt, 69002 Lyon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Jacqueline Brunsvick, son épouse, Alain et Marie-Claude Brunsvick, François et Chantal Brunsvick, ses enfants, Caroline et Rémi, Julien et Amélie, ses petits-enfants, Sa famille et ses amis, ont la grande tristesse de faire part de la mort de

Yves BRUNSVICK,

ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur,

survenue le 30 janvier 1999, à Paris, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 5 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Martin de Meudon, 43, avenue de la République, suivie de l'inhumation au cimetière de Trivaux, à Meudon (Hauts-de-Seine).

« Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu. » (Matthieu, 5, 9)

Cet avis tient lieu de faire-part.

34, avenue du Général-Gallieni, 92190 Meudon.

– Jean Favier, président, Jean-Pierre Boyer, secrétaire général, Et tous les membres de la Commission française pour l'Unesco, ont la grande douleur de faire part du décès de

Yves BRUNSVICK,

leur vice-président et ancien secrétaire général,

survenu le 30 janvier 1999, à Paris, dans sa soixante-dix-huitième année.

Commission française pour l'Unesco, 57, boulevard des Invalides, 75007 Paris.

– M^{me} Louis Desgraves, M. et M^{me} Jacques Desgraves, Catherine, M. et M^{me} Jean Lalanne, Olivier, Alexis et Marie-Agnès, M. et M^{me} Bernard Desgraves, Cécile, Agnès (†), Paul et Philippe, La famille Béguery, M^{me} Guy Rigaud, ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis DESGRAVES,

inspecteur général honoraire des Bibliothèques, secrétaire de l'académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, officier de la Légion d'honneur,

survenu le 31 janvier 1999, en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 février, à 11 heures, en l'église Saint-Amand de Bordeaux-Caudéran, suivie de l'inhumation dans le caveau familial, à Saint-Denis-d'Oléron.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Il s'est endormi dans l'espérance de la Résurrection. »

18, rue Roger-Ducasse, 33200 Bordeaux.

– Le président, Les membres du conseil d'administration et du conseil scientifique de la Société Montesquieu ont la tristesse d'annoncer la mort de

M. Louis DESGRAVES,

membre d'honneur de la société,

décédé à son domicile bordelais, le 31 janvier 1999.

– Concarneau. Paris. Sauzon (Belle-Ile-en-Mer).

M^{me} François Gallen, née Madeleine Simon, son épouse, Françoise et Pauline, ses enfants, Corentin et Tristan, ses petits-enfants, Et toute la famille, ont la très grande tristesse de faire part du décès de

François GALLEN,

capitaine au long cours,

survenu dans sa soixante-sixième année, le 28 janvier 1999, à Concarneau.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 30 janvier, en l'église Saint-Guénolé, à Concarneau.

– Yvonne Horent, son épouse, Philippe et Régine, Chantal et Bernard, Martine et Sydia, Dominique et Gilbert, ses enfants, Oumar, Sophie, Kusum et Vincent, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Henri HORENT,

fonctionnaire à la retraite,

survenu le samedi 9 janvier 1999, à Bellerive-sur-Allier.

Une partie de sa carrière s'est déroulée à Abidjan (Côte-d'Ivoire), de 1958 à 1987.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

– M^{me} Jean Hauss, son épouse, Alain Hauss, Catherine et Benoît Coursimault, leurs enfants, Et Yann Solt, Françoise Hauss, Bruno, Michèle Hauss et leurs enfants, Pierre, Anne-Claire Hauss et leurs enfants, Véronique Hauss et sa fille Lolita Schleret, ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean HAUSS,

président honoraire du tribunal administratif de Strasbourg et de Paris, ENA promotion 1948, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 30 janvier 1999, muni des saints sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 3 février 1999, à 14 h 30, en la chapelle militaire, 18, place Broglie, à Strasbourg.

L'inhumation se fera dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue René-Hirschler, 67000 Strasbourg.

– John Roy Herridge, son épouse, Roy Julian Herridge, son fils, Ainsi que sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Josiane HERRIDGE,

née LEVET,

survenu le 24 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera tenue le 3 février, à 11 heures, en la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Neuilly-sur-Seine.

– Annecy-le-Vieux (Hameau de Provins).

Sa sœur et son beau-frère, Ses enfants, petits-enfants, belles-sœurs, beaux-frères, cousins, cousines, neveux, nièces, Toute sa famille, Et tous ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Paul IDIER,

née Loulette PÉRIÉS, croix de guerre, médaille de la Résistance française,

survenu le 1^{er} février 1999, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 4 février, à 15 h 30, en l'église Saint-Laurent d'Annecy-le-Vieux.

Nous rappelons à votre souvenir son mari, le

général Paul IDIER,

décédé le 6 décembre 1986.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Jean-Gérard IMBAR,

survenu le 25 janvier 1999.

L'incinération aura lieu le lundi 8 février.

On se réunira au crématorium du Père-Lachaise, à 15 heures (accès par la place Gambetta, Paris-20^e).

De la part de M^{me} Geneviève Imbar, sa mère, Pia Imbar, sa fille, Edith Imbar, son épouse, Toute la famille, Et de ses amis.

– Le directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, L'ensemble des personnels administratifs, Les chercheurs en France et en Asie, ont la tristesse de faire part de la disparition brutale de

M^{me} Françoise L'HERNAULT,

chercheur de l'Ecole française d'Extrême-Orient,

survenue le samedi 30 janvier 1999, à Madras (Inde).

Conformément au souhait de la famille, les obsèques auront lieu en Inde.

Ecole française d'Extrême-Orient, 22, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris.

– M^{me} Jacqueline Mathis, née Béraud, son épouse, Les familles Becker et Béraud, ses neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre MATHIS,

survenu à La Rochelle, dans sa soixante-quatorzième année, le samedi 30 janvier 1999.

Selon le vœu du défunt, l'incinération aura lieu le vendredi 5 février, à 13 h 40, au crématorium de Niort, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et M^{me} Jean Combet, Christine Perret, née Combet, son épouse, Julien, Luc et Florence, ses enfants, Monique et Jacques Winter, Nicole Perret, Michel et Vonette Perret, Marie-Claude Perret, Françoise et Bernard Landry, Jacqueline et Michel Hug et leurs enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Marie PERRET,

en décembre 1998.

La cérémonie du souvenir a été célébrée à Montréal (Canada).

5255 West Broadway, Montréal H4V2A1, PQ Canada.

– La présidente, Le conseil d'administration, Et les membres de la Fédération nationale des distributeurs de films, ont le grand regret de faire part du décès de

M. Jacques PEZET,

président d'honneur,

survenu le samedi 30 janvier 1999, à Marseille.

43, boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

– Florette Piaskowski, son épouse, Sandrine et Fabien Rafowicz, sa fille et son gendre, Emma et Nicolas, ses petits-enfants, Léon et Renée Piaskowski, son frère et sa belle-sœur, Mireille et Max Drabinowski, sa sœur et son beau-frère, Lionel, Daphné, Muriel et Théo, ses neveux et petit-neveu, Anna Ascher, sa tante, Maurice et Nicole Rafowicz, ont la douleur de faire part du décès de

M. René PIASKOWSKI,

ancien président-directeur général du Crochet français LA,

survenu le 31 janvier 1999, à Coubert (Seine-et-Marne), dans sa soixante-huitième année. L'inhumation aura lieu le mercredi 3 février, à 11 heures, au cimetière de Montgeron (Essonne). Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

– Lundi 25 janvier 1999. La très chère

Maïg QUEFFELEC

nous a quittés.

De la part de Pierre-Maël, son fils, Ses camarades correcteurs du *Journal officiel*, du *Monde* et d'ailleurs, Tous ses amis français et étrangers.

La levée de corps, accompagnée d'une bénédiction, aura lieu jeudi 4 février, à 14 heures, à l'hôpital Henri-Mondor (Créteil, Val-de-Marne), suivie de l'incinération à 15 heures, au crématorium du cimetière intercommunal de Valenton.

« Si au retour des rouges-gorges Je n'étais plus en vie... » E. Dickinson.

– Georgette Versinger, Les familles Rajaonah, Rabeharisoa, Razafy, Rakotoarisoa ont la douleur de faire part du décès de

Voahangy RAJAONAH,

docteur en géographie, chargée de cours au département de géographie de l'université Paris-XIII et à l'Inalco,

survenu le 31 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 février, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Hadol (Vosges).

Ni fleurs ni couronnes.

– M^{me} Denise Toutain, son épouse, Ghislaine, Eric et Dominique, ses enfants, Francis, Martine et Colette, son gendre et ses belles-filles, Carine, Julien, Fabien, Nataelle et Nils, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Jean TOUTAIN,

professeur de lettres,

survenu à Gonesse, le 31 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, le 4 février, au cimetière de Trouville-sur-Mer (Calvados).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Toutain-Sorin, 55, rue La Fontaine, 75016 Paris.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, le 4 février, au cimetière de Trouville-sur-Mer (Calvados).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Toutain-Sorin, 55, rue La Fontaine, 75016 Paris.

– Le général de corps d'armée (CR) Maurice Routier, son époux, M. et M^{me} Jean-Marie Legrand, M. et M^{me} Xavier Journoud, M. et M^{me} Antoine Dacbert, ses enfants, Antoine, Baptiste et Constant, ses petits-fils, M. et M^{me} Jean-Marie Le Breton, leurs enfants et petits-enfants, Ses frère, belle-sœur, neveu, nièces, petits-neveux et petite-nièce, Les familles Le Breton, Routier, Fabre, Bel, Ferrier, Fessard et Kreintz, ont la douleur de faire part de la disparition brutale de

M^{me} Françoise ROUTIER,

née LE BRETON,

survenue à Paris, le 29 janvier 1999, dans sa soixante-dix-huitième année.

Sa vie fut un modèle d'amour et de dévouement.

Elle a retrouvé son fils,

Jacques ROUTIER,

rappelé à Dieu le 4 août 1972.

La messe de requiem sera célébrée le mercredi 3 février, à 9 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6^e, sa paroisse.

La cérémonie sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Montjean-sur-Loire (Maine-et-Loire).

35, rue de Seine, 75006 Paris.

Remerciements

M^{me} Gilberte Briffaut, son épouse, Sa famille, particulièrement émues par les très nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès, survenu le 22 janvier 1999, de

Georges BRIFFAUT,

vous remerciant très sincèrement.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le mardi 9 février 1999, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris-14^e, à l'intention de

Pierre DENIZOT,

décédé le 26 décembre 1998.

Messes anniversaires

– Il y a un an, nous quittais

Claude ERIGNAC.

M^{me} Claude Erignac, Christine et Charles-Antoine, ses enfants, M. René Erignac, son père, vous prient d'assister le vendredi 5 février 1999, à 14 heures, à la cérémonie qui aura lieu au temple de l'Eglise réformée, 58, rue Madame, Paris-6^e, en souvenir de leur fils, époux et père.

Anniversaires de décès

– Un an après la disparition tragique de

Jean ALLELY,

merci à tous ses amis d'avoir une pensée pour lui.

De la part de Alix de Brossin de Méré, Et de sa famille.

– Le 2 février dernier, disparaissait

Lucette BOUR.

Ses enfants demandent une pensée pour elle à ceux qui l'ont connue.

– Le 3 février 1996,

Guy GILLES,

cinéaste, nous quittait.

Je pense tous les jours à toi.

Ton frère Luc.

– Il y a six mois,

Gisèle MHUN

nous quittait.

Que toutes les personnes qui l'ont connue, appréciée et aimée aient, en ce jour, une pensée affectueuse pour elle. Elle reste dans notre cœur à tout jamais. Tu nous manques tant, Maman. Que notre amour pour toi, qui est, comme le tien, infini, arrive jusqu'à toi.

Communications diverses

Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 4 février 1999, à 20 h 30 : « Fin du judaïsme moderne ? » Débat avec le professeur S. Trigano (Revue *Pardessus*). Tél. : 01-42-71-68-19.

Souhaitez la SAINT-VALENTIN dans le Carnet du "Monde" le 14 février

83 F TTC LA LIGNE

Manière de voir **LE MONDE** diplomatique

Le bimestriel édité par

LES CONVULSIONS DU MONDE

Sommaire :

- Les autres guerres, par **Ignacio Ramonet**.
- L'information, atout maître de l'empire américain, par **Herbert I. Schiller**.
- Révolution militaire pour le XXI^e siècle, par **Maurice Najman**.
- Double échec pour la non-prolifération nucléaire, par **Paul-Marie de La Gorce**.
- La paix américaine en panne en Bosnie, par **Thomas Hofnung**.
- Les Kosovars dans le piège balkanique, par **Jean-Arnault Dérens et Sébastien Nouvel**.
- L'Albanie fragilisée, par **Christophe Chiclet**.
- Le Golfe, vu

Quand George invitait François au bord de la mer

« Le Monde » publie en avant-première quelques extraits du livre de George Bush « A la Maison Blanche, quatre ans pour sauver le monde », dont la traduction française paraît aux éditions Odile Jacob. L'ancien président des Etats-Unis y brosse, en particulier, le portrait d'un compagnon de week-end et de tempêtes diplomatiques : François Mitterrand...

LORSQU'IL est arrivé à la présidence, en janvier 1989, il avait le « bagage » le mieux fourni pour continuer la politique de résistance à l'influence soviétique qu'avait inaugurée Ronald Reagan. Durant les huit années que ce dernier passa à la Maison Blanche, George Bush fut son vice-président. Il fut l'un de ceux qui soutinrent le renouvellement des dépenses militaires américaines et, partout, de l'Afghanistan au Nicaragua en passant par l'Angola, une bataille acharnée contre l'extension de la présence soviétique dans le monde. L'époque n'était plus à la détente ni aux grandes négociations sur le désarmement nucléaire ; elle était, à nouveau, au « *containment* » d'une Union soviétique qui déployait ses missiles aux portes de l'Europe de l'Ouest et armait ses alliés dans le tiers-monde.

Durant toutes ces années-là, George Bush, vice-président des Etats-Unis, fut l'homme des missions à l'étranger. Il y tissa des liens personnels avec nombre de dirigeants de la planète. Ancien directeur de la CIA, ancien représentant des Etats-Unis à Pékin, alors que la Chine et les Etats-Unis n'avaient pas encore formellement renoué des relations diplomatiques, celui qui arrive à la Maison Blanche en 1989 est, à sa manière, fort civile et patricienne, l'un des combattants les plus aguerris de la guerre froide. Or, à peine franchi le seuil du 1600 Pennsylvania Avenue, il va être confronté au démembrement d'un empire soviétique qui s'est épuisé dans la course aux armements et à la domination mondiale avec les Etats-Unis. Ce qu'il doit affronter, c'est un ours soviétique vacillant, une super-puissance en train de se disloquer sous le poids de ses échecs et de ses contradictions, une URSS qui explose en une quinzaine de républiques indépendantes, tandis que ses dominos d'Europe centrale et orientale recouvrent la liberté.

Pour un homme habitué aux affrontements binaires de la guerre froide, la situation est nouvelle, riche de périls en tous genres et en potentialités de conflits ; la guerre du Golfe sera l'un d'eux, qui vit l'Irak envahir le Koweït, en partie parce que Bagdad n'était plus assujéti à Moscou. De la chute de Berlin à la conférence de Madrid sur le Proche-Orient, George Bush dut gérer la fin de la guerre froide. C'est cette transition qu'il raconte dans ses mémoires, ces « quatre ans pour changer le monde », retracées avec Brent Scowcroft, son conseiller à la sécurité nationale, qui fut, avec le secrétaire d'Etat James Baker, son proche conseiller à la Maison Blanche.

Alain Frachon

J'AI pris le temps de recevoir François Mitterrand, les 20 et 21 mai [1989]. Cela devait être notre première rencontre depuis un déjeuner à Tokyo au moment des funérailles de l'empereur Hirohito. Je l'avais invité à Kennebunkport [la résidence d'été de la famille Bush, en bord de mer, dans le Maine] afin de donner un nouveau départ aux relations franco-américaines, car depuis quelques années elles avaient quelque peu souffert. Les relations entre le Département d'Etat et le Quai d'Orsay tournaient souvent à l'orage, mais certains hauts fonctionnaires de l'administration Reagan avaient eu le sentiment que Mitterrand n'était pas non plus très facile. Pour parler franchement, ils le détestaient et se sentaient d'autant plus libres de le critiquer que Reagan et lui n'avaient jamais été proches. Je voulais que cela change, et un week-end au calme à Kennebunkport pouvait sans doute aider les choses.

(...) Dans notre propriété du Maine, nous avions tous les plaisirs de l'air marin et des produits de la mer, les vagues qui viennent battre les rochers, la pêche ou les promenades le long des côtes atlantiques dans mon douze-mètres à moteur, le *Fidelity*. (...) Lorsque j'ai suggéré que cette rencontre ait lieu à Kennebunkport, Barbara [l'épouse du président Bush] a cru que j'étais devenu fou. Tout le monde s'attendait au pire. Le président Mitterrand, si solemnel et si amoureux des cérémonies officielles, allait donc se rendre dans la plus décontractée de nos résidences. Par ailleurs, Mitterrand n'a jamais rien eu d'un athlète, et les habituelles activités annexes de Kennebunkport, pêche, tennis, golf, promenades en bateau, jeux d'adresse risquaient de ne guère l'enthousiasmer. (...) Nous n'aurions pas dû nous inquiéter, Mitterrand a beaucoup apprécié l'endroit et (...) l'atmosphère familiale qui y régnait.

Je connaissais déjà Mitterrand depuis quelques années. Lorsque François a été élu pour la première fois, en 1981, le président Reagan m'a demandé de me rendre à Paris pour l'assurer de notre volonté de nouer des relations solides. Reagan ne savait que penser de la détermination avec laquelle Mitterrand avait annoncé qu'il s'appropriait à prendre des communistes dans son gouvernement. Je revois très clairement Mitterrand me disant qu'il allait, en fait, donner des ministères sans impor-

tance à une poignée de communistes. « Dans cinq ans, le vote communiste aura été réduit de moitié, passant de quatorze à sept pour cent. » Je suis ressorti de cette entrevue, et de celles qui ont suivi, avec le sentiment que Mitterrand nous pensait beaucoup trop obsédés par les communistes, qui étaient tous, à nos yeux, de dangereux stalinien. Nous doutions de ses tactiques et de leurs effets supposés, nous pensions qu'il avait été berné par les communistes. L'histoire a prouvé que Mitterrand avait raison : le vote communiste en France a diminué de moitié entre 1977 et 1987.

Quand je suis entré en fonctions, j'avais déjà noué une véritable relation d'amitié avec Mitterrand, mais celle-ci s'est encore approfondie

« Je reste convaincu que la meilleure initiative que j'ai prise pour les rapports américano-français fut d'inviter [François Mitterrand] à Kennebunkport au printemps de 1989 »

avec le temps. Je me demandais au début s'il pensait qu'en tant que conservateur j'allais avoir plus de sympathie pour les gaullistes. Il savait que j'étais très ami avec l'un de ses rivaux, Jacques Chirac, alors maire de Paris, et pour lequel j'avais beaucoup d'estime. Mais j'ai toujours trouvé ma relation avec Mitterrand très gratifiante et très enrichissante.

J'aimais sa façon de prendre des décisions. Chaque fois que je l'appelais pour un problème difficile, il me donnait une réponse immédiate et franche. Il m'a toujours dit ce qu'il allait faire, et il a toujours tenu parole. J'aimais beaucoup écouter ses analyses historiques. Lors de réunions de chefs d'Etat, il aimait toujours expliquer à l'aide d'exemples comment l'histoire pouvait nous aider à interpréter les événements présents. Il avait une sorte d'humour tranquille, et une étincelle dans le regard qui dénotait une chaleur humaine que peu de gens lui reconnaissaient.

(...) J'ai toujours apprécié les moments que je passais en compagnie de cet homme sage. Sa politique intérieure socialiste s'opposait à mes principes, mais il a toujours été un



ami et un allié sur lequel je pouvais compter.

LA RÉUNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

[François Mitterrand sur la réunification de l'Allemagne.]

« C'est un rêve, dit François Mitterrand lors de cette rencontre de Kennebunkport, car les Européens comme les Soviétiques ont toujours eu à redouter l'expansionnisme allemand. Dans l'esprit des Russes, ce dernier remonte au XII^e siècle et aux chevaliers teutoniques ; l'URSS en a gardé une profonde méfiance. »

pas, a-t-il répondu, mais trop peu de choses ont changé depuis la seconde guerre mondiale pour que cela soit envisageable. » Il pensait que la chose resterait impossible pendant encore dix ou quinze ans. « Les Soviétiques ne céderont jamais sur la question allemande, a-t-il ajouté. Gorbatchev est très satisfait de savoir que l'Allemagne de l'Est est le plus réactionnaire [de ses satellites]. »

(...) François ne souhaitant pas sortir en mer à bord du *Fidelity*, nous avons passé un après-midi à nous promener dans les bois, en compagnie de Danielle, son épouse. Jamais le Maine n'avait été aussi beau. Je suis convaincu que cette visite amicale et détendue nous a aidés à développer une grande confiance l'un pour l'autre ; une confiance qui allait lui permettre, dans les années à venir, de nous accorder le bénéfice du doute lorsque nous ne serions pas d'accord.

LA GUERRE DU GOLFE

[Dans la nuit du 6 au 7 août 1990, au lendemain de l'invasion du Koweït par l'Irak.]

Je passai la plus grande partie de la nuit du 6 au 7 août perdu au téléphone. A 2 h 30 du matin, j'appelai François Mitterrand pour lui dire que nous envoyions des troupes. Il soutint non seulement ma décision, mais aussi l'idée d'une réunion de l'OTAN (...). A la fin de mon exposé [sur la nécessité d'envoyer des troupes dans le Golfe], il se contenta de conclure par un : « Nous y serons. »

Mitterrand ne cessait de me surprendre. D'aucuns prétendaient que les Français risquaient de faire cavalier seul dans la riposte à l'invasion. Pourtant, chaque fois que j'ai parlé avec le président, nous sommes tombés d'accord, si bien que les inquiétudes que j'avais pu avoir avant l'appel s'estompèrent. Il y eut certes des différends franco-américains entre les bureaucrates et les hauts fonctionnaires. Mais à notre niveau, quand il s'est agi de décider des dates auxquelles envoyer des troupes, ou encore déclencher les hostilités, ou bien d'organiser la répartition du commandement entre nos généraux, Mitterrand a toujours répondu présent, et nous avons toujours travaillé de concert. Je reste

convaincu que la meilleure initiative que j'ai prise pour les rapports américano-français fut de l'inviter à Kennebunkport au printemps de 1989. J'ai toujours le sentiment que le respect que j'ai essayé de lui montrer personnellement a payé dans nos rapports diplomatiques pendant mon administration, notamment en de pareils moments. Brent [Brent Scowcroft, le chef du Conseil national de sécurité à la Maison Blanche] et son homologue français, l'amiral Jacques Lanxade, entretenaient aussi d'excellents rapports. Grâce à leur étroite collaboration, ils purent aplacer nombre de difficultés politiques, ce qui nous facilita la tâche, à François Mitterrand et moi.

COUP D'ÉTAT À MOSCOU

[Le 19 août 1991, au moment du coup d'Etat à Moscou qui allait, durant quatre jours, tenir le président Gorbatchev à l'écart du pouvoir. A Paris, le président français avait donné l'impression d'entériner la situation qui prévalait à Moscou. Fausse impression, selon M. Bush.]

Je m'entretins d'abord avec John Major (...). Puis je téléphonai quelques minutes plus tard à François Mitterrand : je lui expliquai que, si j'avais l'intention d'annoncer officiellement que nous continuerions à encourager le processus des réformes et de l'ouverture à l'Occident, je voulais aussi éviter de dire quoi que ce soit qui suggère l'hypothèse d'un réarmement [américain]. « Tout à fait d'accord ! Il ne faudrait pas donner l'impression que tout est perdu. Ce coup d'Etat pourrait échouer d'ici quelques jours ou quelques mois : il va à contre-courant de l'histoire, et il est très difficile d'imposer un régime ou de changer une nation par la force des armes. Ça ne marchera pas ! », me dit François tout en déclarant que le plus important était de ne pas démorner de nos principes et en me demandant si cet événement nous avait surpris. « Oui, mais Gorbatchev a dû l'être autant que nous », lui répondis-je alors.

George Bush

★ A la Maison Blanche, quatre ans pour changer le monde, Avec Brent Scowcroft, éditions Odile Jacob, 600 p., 189 F., 28,8 €.

Le Chili doit se purifier de la souillure Pinochet

par Carlos Fuentes

AUGUSTO PINOCHET a fait plus qu'un coup d'Etat. Son lignage est celui des macabres personnages shakespeariens, Macbeth ou Richard III, baignant dans le sang, hédonistes de la cruauté, inaccessibles dans la satisfaction sacrée de leurs crimes.

On trouve chez Pinochet un élément d'humour noir répugnant que ni un Hitler ni un Staline ne se seraient permis. « *Prenez garde à mon mari, il a la main lourde* », prévint M^{me} Pinochet juste après le coup d'Etat de septembre 1973. La main lourde et un cynisme tranquille : pourquoi ordonna-t-il d'enterrer ses victimes à deux par cercueil ? Pour économiser l'argent de l'Etat, répondit le Macbeth chilien. Et cette déclaration enregistrée pour la postérité où Pinochet dit à l'un de ses officiers d'exiler Allende en avion afin qu'il puisse le dégommer en vol, n'est-elle digne de Richard III ?

Aucun des prétextes invoqués pour justifier l'atroce dictature du général Pinochet n'est recevable.

Pinochet n'a pas sauvé le Chili d'une dictature marxiste, car la population aurait démocratiquement refusé de reconduire Salvador Allende lors des élections suivantes si les traditions de liberté et de pluralisme avaient été violées par son gouvernement. Celui qui viola ces libertés, ce fut Pinochet, ce ne fut jamais Allende.

On prétend que Pinochet a restauré l'économie chilienne détruite par Allende. Mais ce dernier n'a pas ruiné le Chili : il s'est heurté à une attaque frontale, à une discrimination ouverte et à une conspiration secrète du gouvernement de Richard Nixon et de ses alliés politiques et économiques au sein du pays. Quoi qu'il en soit, il a fallu quinze ans à Pinochet pour retrouver les niveaux de production du régime socialiste et il importe de confronter à la situation réelle le succès hypothétique des « *Chicago boys* » néolibéraux. L'une de ses caractéristiques est le fossé grandissant entre riches et pauvres. En 1982, l'économie chilienne a été frappée d'une récession de 15 %, « *la plus abrupte de l'Amérique latine au cours d'une année de récession générale dans la région* », comme le rappelle Arturo Valenzuela dans un livre fondamental sur la dictature de Pinochet, *Nacion de Enemigos*. La reprise économique du Chili n'a pas résulté de la seule libéralisation du marché, ainsi que l'illustre Valenzuela, mais d'un interventionnisme étatique accru, appuyé sur les lois d'expro-

priation utilisées par Allende lui-même et la nationalisation de 70 % des banques. En d'autres termes, l'économie capitaliste a été sauvée, là comme dans les Etats-Unis de Reagan, par l'Etat. L'argumentation de Keynes continue de triompher plus souvent que celle de Friedman.

La santé économique du Chili justifiait-elle cependant 4 000 morts, enlèvements, emprisonnements et la torture d'innocents, chiliens ou étrangers ? La macroéconomie justifie-t-elle la violation massive des droits de l'homme au Chili ? On a loué Mussolini d'avoir fait partir et arriver les trains à l'heure. On a loué Hitler d'avoir rétabli l'économie dévastée par l'inflation sous Weimar grâce à des industries dont les tanks et les avions ouvrirent la route à la deuxième guerre mondiale.

Nous pouvons concéder un point au général Pinochet : la subtilité de son dernier acte d'opportunisme. Il a su comprendre à temps qu'avec la fin de la guerre

le fantôme de Banquo apparut à Macbeth au château de Dunsinane, ceux de Jara, Letelier, Prats, Leighton, Schneider, Violeta Parra et de quatre mille autres Chiliens reviennent terrifier le tyran, accompagnés cette fois par une avant-garde de victimes espagnoles, françaises, suisses et américaines, qui justifient la demande d'extradition pour obliger Pinochet à répondre des crimes concrets perpétrés sur les citoyens étrangers puisqu'il s'est pardonné ses crimes contre ses compatriotes.

Apportons toutefois quelques nuances : bonne chance et notre admiration au magistrat chilien Juan Huzman Tapia, qui a déclaré recevables au Chili onze plaintes criminelles contre Pinochet. Mais l'Etat du droit interne n'interdit à aucune autre juridiction chilienne de se saisir de la défense des victimes étrangères du dictateur pas plus qu'elle n'empêche la mise en pratique du concept d'universalité de la défense des droits de l'homme. Les arguments invoqués

L'affaire Pinochet crispera-t-elle la société chilienne ?

Seules réagiront les minorités extrémistes de la droite et de la gauche

froide son anticommunisme de seconde main ne lui servirait de rien et que les Etats-Unis, fidèles à leur habitude, lâcheraient l'embarrassant tyran comme une pomme de terre chaude.

Peut-on se représenter la coexistence de Bill Clinton et d'Augusto Pinochet ?

La brutalité et la terreur du régime n'ont pas réussi à tuer la tradition démocratique du pays. La grève du 11 mai 1983 - rassemblant étudiants, ouvriers, ménages - l'a illustré avec éclat. C'est ce qui décida Pinochet à engager une transition faite sur mesure, en s'assurant du contrôle du pouvoir législatif grâce à une majorité inamovible de partisans au Sénat et en s'octroyant une immunité personnelle ès qualités de sénateur Pinochet.

Aujourd'hui, ce plan machiavélique et l'impunité que Pinochet s'est garantie pour sa propre protection - impunité qui, précisément, l'accuse - sont compromis par le juge espagnol Balthasar Garçon. Les crimes du général constituent une liste irréfutable et cruelle. Aujourd'hui, tout comme

par la défense de Pinochet n'ont en réalité aucun fondement. La norme du droit coutumier anglais qui absout les crimes commis par un chef d'Etat en fonctions nous renvoie à l'assassinat de jeunes princes dans la tour de Londres sur l'ordre de Richard III ou à la décollation sommaire des épouses indésirables de Henri VIII.

Si l'on acceptait ce principe extravagant, Hitler - qui fut démocratiquement élu chancelier du Reich par une majorité massive en 1933 - serait innocent du génocide perpétré contre les juifs, les communistes, les Tsiganes, les homosexuels et les Slaves et il pourrait tranquillement couler une vieillesse dorée au Paraguay ou - pourquoi pas ? - prendre le thé avec Lady Thatcher à Londres. Les subordonnés de Hitler, qui n'étaient pas chefs d'Etat (à l'exception flagrante de l'amiral Karl Dönitz, le chancelier qui succéda au dictateur) furent condamnés à Nuremberg conformément à un ensemble de critères tout à fait neufs dans l'Histoire.

Après Nuremberg, les moyens de défense des droits de l'homme

et de punition de leurs violeurs - universalité et imprescriptibilité - ont pris une ampleur inimaginable dans le code pénal classique. Le toit du pouvoir ou le sanctuaire du territoire national peuvent protéger un criminel politique de la justice. Mais tout ce à quoi peut prétendre un coupable, c'est être prisonnier dans son propre pays ou un fuyard international. Bien des militaires chiliens et argentins ont choisi la première solution. Un Eichmann, un Barbie, finissent par payer leurs crimes, en Israël ou en France. En tout cas, il est aujourd'hui établi que les crimes contre l'humanité ne sauraient bénéficier d'une prescription. Ils ne sont pas davantage dépendants des accords d'extradition ou du recours à la souveraineté. Ils ne sont pas liés à la création de tribunaux *ad hoc* comme ceux constitués pour le Rwanda ou l'ancienne Yougoslavie. Faute d'une cour internationale permanente pour juger les crimes contre les droits de l'homme, leur caractère universel et imprescriptible donne à tout pays l'autorité légale pour juger et éventuellement punir ceux - les chefs d'Etat et leurs subordonnés - qui violent la vie et la sécurité des citoyens que doivent protéger Balthasar Garçon et ses pairs.

L'affaire Pinochet crispera-t-elle la société chilienne ? Seules réagiront les minorités extrémistes de la droite et de la gauche. Mettra-t-elle en danger la transition démocratique au Chili ? Si tel devait être le cas, je me demande combien de Chiliens ne préféreraient pas, en dernière analyse, un antagonisme démocratique, une redéfinition pluraliste des points de vue, s'ils pouvaient s'affranchir du lourd fardeau de reproches résultant des crimes de l'ancien régime, des contorsions nécessaires pour pardonner l'impardonnable, de la fourberie qui corrompt la transition dans le seul but de protéger le général Pinochet, les tortionnaires, les meurtriers et les ravisseurs qui formaient sa suite, sa garde rapprochée.

En dépit des blessures que le procès de Pinochet pourrait infliger au « *pays du Sud* », le Chili en sortira vainqueur s'il se purifie dans la vérité, non dans le mensonge, des atrocités du passé.

Carlos Fuentes est écrivain.

(Traduit de l'anglais par Guillaume Villeneuve)
© New Perspectives Quarterly

Allègre, Lionel Jospin, Jacques Chirac refuseront-ils de nommer Gilles Veinstein ? Le fait serait, je crois, sans précédent depuis Napoléon III rayant Ernest Renan de la liste des professeurs au Collège de France pour avoir mis en doute la divinité de Jésus-Christ, ou depuis le régime de Vichy mettant à la porte du Collège Emile Benveniste et quelques autres, parce qu'ils étaient juifs. On espère qu'il n'en sera rien.

Pierre Vidal-Naquet

■ Plusieurs pétitions favorables à Gilles Veinstein circulent actuellement. L'une d'entre elles, signée par plus de quatre-vingts chercheurs, membres, pour la plupart, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, stigmatise « *des campagnes de ce genre [qui] sèment la confusion au lieu de clarifier les faits et ne servent en rien la mémoire des victimes du génocide ni la nécessaire recherche de la vérité* ». D'autre part, une vingtaine d'universitaires et chercheurs, au nombre desquels figure Jean-Pierre Vernant, professeur honoraire au Collège de France, lancent un « *appel solennel* » pour que « *grâce à l'ouverture sans restriction des archives ottomanes de la période (...), la responsabilité des crimes soit clairement affirmée, reconnue par tous* », tout en réaffirmant « *leur entière confiance* » en la « *probité scientifique* » de Gilles Veinstein.

La culture yiddish au futur

par Yitskhok Niborski et Gilles Rozier

LORSQU'IL s'agit de parler de langue et de culture yiddish, le premier mot qui vient aux lèvres est « mémoire », comme s'il ne pouvait être question que du passé. Mais quelle est la situation actuelle de la culture yiddish ?

L'accession des juifs à la modernité au cours du XIX^e siècle a donné lieu à l'émergence d'une culture juive originale en Europe orientale. Cette culture s'est principalement développée en yiddish. A Varsovie, Wilno, Odessa, Bialystok ou Lodz, la première langue, la langue de la rue juive, de l'école et du théâtre, du travail de la presse et de la littérature était le yiddish, de sorte qu'à la veille de la seconde guerre mondiale plus de 10 millions de juifs dans le monde étaient yiddishophones.

La langue yiddish survit à l'anéantissement. Elle est encore sue, sans être forcément pratiquée, par 2 à 3 millions de personnes de par le monde. Elle a subi un déclin spectaculaire dont le début ne date pas d'hier ni même de 1940, mais de la fin du XIX^e siècle, au moment même où, paradoxalement, le yiddish accédait au statut de langue culturelle : la sortie des juifs du monde traditionnel, l'émigration vers les pays d'Europe occidentale et les Amériques ont souvent entraîné une déperdition linguistique. Le destin du yiddish a basculé le jour où les nazis sont entrés dans Varsovie, sa capitale symbolique, et, en tant que survivant, le yiddish a émergé des décombres de l'Europe après le génocide couvert de meurtrissures. Puisque l'immense majorité des juifs exterminés parlaient yiddish, la langue compte parmi les premières victimes culturelles de la tentative d'anéantissement perpétrée par les nazis.

Qu'en est-il aujourd'hui, plus de cinquante ans après ? Si de lourds dossiers ayant trait au génocide sortent soudain des tiroirs, c'est bel et bien parce qu'un douloureux travail de deuil a pu se faire, et qu'après cinquante ans d'écrasement le survivant ou son descendant parviennent à reprendre leur souffle. Il en est de même pour le yiddish.

Durant les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, on a continué à parler et à écrire en yiddish. Des milliers de pages de prose et de poésie ont été publiées durant cette période, et parmi les plus belles jamais rédigées dans cette langue. Elles avaient souvent trait à la catastrophe dont le souvenir se faisait obsédant. La pensée et le regard ne pouvaient pour ainsi dire pas se détacher de ce souvenir. Cela explique que, pour la plupart des survivants, le rapport au yiddish a été perçu comme devant faire l'objet d'un choix : vivre en yiddish dans le souvenir du génocide, ou s'en extirper. Les survivants ont souvent continué à vivre dedans parce qu'il leur était impossible de faire autrement, mais ils ont rêvé d'un autre destin pour leurs enfants. La perte du yiddish ne s'est pas faite dans l'inattention, la désinvolture, par un processus d'assimilation linguistique ordinaire. Elle a nécessité une grande

énergie, la volonté de tourner une page, de tenter d'oublier l'indissimulable.

Mais ce qui a été caché ne demande qu'à resurgir. Il est en train de se passer, parmi ceux qui étaient enfants durant les années 40 et suivantes, une considérable tentative de réappropriation de la culture des pères. Un homme qui avait serré durant cinquante ans la dernière lettre en yiddish que sa mère avait envoyée du camp de Drancy rouvre cette lettre et éprouve le besoin irrésistible de pouvoir la lire. Non pas se la faire lire, mais la lire lui-même, comprendre enfin les mots écrits dans une langue qui lui avait été interdite. Pour les plus jeunes, il s'agit de se réapproprier la langue des grands-parents, jouant à saute-mouton par-dessus une ou deux générations pour retrouver les origines et par là même une identité. La « langue de personne » retrouve un visage. Ce mouvement amorcé depuis une quinzaine d'années ne cesse de s'amplifier. Il ne semble pas près de s'épuiser.

De toute l'Europe, c'est en France, et à Paris particulièrement, que ce phénomène est le plus ma-

La « langue de personne »

retrouve un visage.

Ce mouvement, amorcé depuis une quinzaine d'années, ne cesse de s'amplifier

nifeste, du fait, entre autres, de l'importance numérique de la communauté juive. Et c'est sans doute de Paris que les efforts de préservation et de diffusion de la culture yiddish peuvent prendre de l'ampleur. Le yiddish est enseigné dans quatre universités parisiennes et plusieurs centres culturels, dont le Centre Medem, qui abrite une bibliothèque de vingt-cinq mille volumes en yiddish. Des structures existent donc en France mais elles sont encore trop fragiles pour répondre à toutes les demandes et pour permettre d'élaborer une politique culturelle d'envergure. Le désir d'une grande maison de la culture yiddish est trop grand pour qu'il ne se réalise pas. Cette réalisation dépend des acteurs du monde yiddish, à condition qu'ils puissent trouver des relais institutionnels. « *Si je ne fais rien pour moi-même, qui le fera ? Si je ne le fais pas aujourd'hui, quand le ferai-je ?* », disent les *Maximes des pères*, l'un des textes fondamentaux de la tradition juive.

Yitskhok Niborski est maître de conférences de yiddish à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

Gilles Rozier est directeur de la Bibliothèque Medem (Paris).

Sur le négationnisme imaginaire de Gilles Veinstein

Suite de la première page

Toute cette affreuse affaire appartiendrait à l'Histoire si le gouvernement de la Turquie kémaliste - ce ne fut pas le cas du gouvernement ottoman de 1919 - ne s'était acharné à nier l'évidence, utilisant ses universitaires et même certains spécialistes étrangers à des fins de propagande douteuse. Ils ont nié le massacre des Arméniens comme ils nient aujourd'hui l'existence du peuple kurde.

Gilles Veinstein appartient-il, comme il en est accusé, à cette clientèle ? Franchement, je trouve cette accusation inadmissible et je m'étonne que des collègues que j'estime l'aient reprise à leur compte.

La seule pièce de cette accusation est un article de deux pages publié en 1995 par la revue *L'Histoire*. J'ai lu cet article en son temps et certaines formules m'en avaient pour le moins étonné, et je l'avais dit à mon collègue Gilles Veinstein. Celui-ci avait raison de rappeler le contexte, celui d'une guerre impitoyable dans laquelle

certain Arméniens avaient choisi le camp ennemi, mais il admettait que près de la moitié des Arméniens d'Anatolie étaient morts lors de ces massacres. Est-ce là une attitude négationniste ? Avait-il tort de signaler que quelques-uns des documents sur lesquels s'appuient les défenseurs de la cause arménienne sont des faux ? Qu'il estime, après d'autres savants, que la décision de meurtre a été prise non par le gouvernement ottoman, mais par le cœur de l'Etat jeune-turc, le Comité union et progrès, est-ce un crime ? De plus,

Je trouve cette accusation inadmissible et je m'étonne que des collègues que j'estime l'aient reprise à leur compte

cet article avait été demandé à Gilles Veinstein par la direction de la revue pour exprimer un peu d'inquiétude face à des affirmations jugées un peu trop univoques. Son rôle était celui d'un « discutant ».

Revenant sur cette question dans une lettre adressée à Gilbert Dagron, administrateur du Col-

lège de France, le 17 juillet 1998, Gilles Veinstein écrit : « *Si l'on prend pour seul critère de la définition du génocide l'ampleur de l'implication subie par un peuple, la réalité de celui-ci ne laisse aucun doute dans mon esprit* ». Est-ce là du négationnisme ? Encore une fois, on peut discuter telle ou telle affirmation de Gilles Veinstein. Je regrette pour ma part qu'il s'appuie une fois sur un livre officieux, celui de Kamuran Gürün, *Le Dossier arménien* (Triangle, 1984), qui me paraît parfaitement suspect ; mais son intervention relève de la discipline historique, c'est-à-dire de la discussion, non de l'anathème.

Or tout a été fait, après la définition de la chaire d'histoire turque et ottomane au Collège de France, pour disqualifier celui que l'on savait être le candidat. En vain a-t-on espéré que, une fois l'élection acquise, l'Institut désavouerait le Collège. Voici maintenant qu'on fait appel au pouvoir politique pour annuler une décision universitaire. Tout cela à coups d'injures et de calomnies.

La loi Gaysot, que j'ai toujours condamnée, avait au moins le mérite de combattre des négationnistes authentiques. Qu'elle ait eu des effets pervers a été démontré par l'affaire Garaudy. Un livre aussi nul que celui de ce vieux stalinien n'aurait eu, sans la loi Gaysot, aucun écho. On assiste aujourd'hui à un autre effet pervers, mais il s'agit, cette fois, d'un négationnisme imaginaire. Claude

À l'administrateur du Collège de France du 17 juillet 1998, dont nous souhaitons qu'elle soit rendue publique, « *je n'ai pas déduit de l'absence actuelle de preuve irréfutable que la décision étatique n'avait pas eu lieu, qu'elle était invraisemblable ou même qu'elle était douteuse* ». Lui prêter de telles affirmations relève donc du procès d'intention.

Pour notre part, la réalité du génocide ne fait aucun doute, et un faisceau impressionnant d'indices et de présomptions pèse en faveur d'une implication gouvernementale. Mais en écrivant qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de preuve formelle en la matière, Gilles Veinstein se borne à faire œuvre d'historien (...).

La mémoire des victimes du génocide mérite mieux que des campagnes de ce genre qui, dans un souci d'efficacité, font nécessairement la part belle aux procès d'intention et à l'intimidation.

Marc Augé, Emmanuel Terray, Paris

Contrefaçons

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LA DÉGLINGUE du langage tourmente un nombre croissant d'usagers : témoin, l'abondant courrier reçu dès qu'il en est question. L'erreur courante des correspondants est d'imputer ces dérives à un laxisme collectif, sans finalité discernable. Chaque nouveau monstre verbal trahit au contraire une origine et un but précis. A nous de les repérer comme autant de contrefaçons délibérées. En dépendent la qualité du débat public et notre liberté.

Première tricherie de la semaine, d'ordre commercial : le dernier film de Woody Allen ne traite pas de la *Celebrity* annoncée par le titre, mais, comme presque toutes ses autres comédies, de l'excursionnisme amoureux dans une micro-société - le Manhattan artiste -, partagée entre les folies du lit et la normalisation par le divan des « psy ». Si fort qu'il amuse les Latins, ce phénomène rappelle moins la *Dolce vita* ou *Ginger et Fred*, de Fellini, qu'il ne renvoie au puritanisme des enquêtes sur les frasques de Clinton.

De cette pudibonderie anglo-saxonne, on retrouve des traces, plus virulentes parce que sans les antidotes de l'humour, dans l'homophobie échappée le 30 janvier à certaines championnes de tennis de Melbourne, et, le lendemain, à plus d'un manifestant anti-PACS, à Paris. Désormais, la mondialisation *made in USA* se marque autant dans les modèles de comportements intimes que dans la volatilité boursière ; et ce n'est pas l'euro qui nous en

préservera. Les notions issues du radical *mondialisme* ne désignent rien d'autre qu'un impérialisme américain affiché. Les *mondialistes* mériteraient d'être traités de *mondialitaires*, et leur idéal de *modernitaire*, sur le modèle péjoratif des idéologies *totalitaires* qu'ils remplacent. Pourquoi n'y aurait-il pas de dictature sans dictateur, quand l'avenir est au virtuel standardisé et aux trains sans pilote ?

Les débats politiques du week-end audiovisuel ont vu grimper en flèche jusqu'à l'absurde l'abus de certains tics verbaux nullement innocents. A propos de la délinquance juvénile, on a noté, toutes sensibilités confondues, l'emploi, dans une phrase sur trois (*sic !*), de l'automatique *faire en sorte que*, qui aboutit à rabâcher le résultat escompté d'une action, sur le mode incantatoire des promesses électorales, en escamotant l'essentiel à savoir le *comment*, les moyens, de cette action. A y regarder de près, l'expression n'est rien d'autre qu'un habillage technocratique du populiste *il n'y a qu'à*.

Dans le même temps, continuent à prospérer les formules creuses comme *un certain nombre* (derrière laquelle il faut entendre un penaud *je ne sais combien*) ; *naturellement* (mis pour : *ne me demandez pas pourquoi*) ; *c'est vrai que* (lire : *j'aime à croire*) ; et *le moment venu*, où se cache à peine le péremptoire : *quand ça m'arrangera*, attribut irréfutable du pouvoir.

Puisque les maîtres des temps d'antenne prennent à leur compte ces tricheries, au lieu d'exercer la police sémantique de proximité qui consisterait à en demander raison à l'invité, il faut bien que le citoyen s'arme de son propre décodeur. Essayez seulement, quand un parleur croit *in de dire* ou de sentir les choses *quelque part*, de lui demander à brûle-pourpoint : « *Où ça ?* » Vous verrez comme la question casse et nettoie l'échange, à la vitesse d'un bonbon à la menthe dégageant la respiration.

Les détournements de sens ne sont pas l'apanage des dirigeants. Il arrive que les foules tendent à confisquer certains termes. Si les portiques de comptage électronique ont pu plaider pour la « non-ringardise » proclamée du défilé anti-PACS du 31 janvier, s'ils ont mis fin, théoriquement, aux fourchettes fantaisistes entre les chiffres d'organisateur et ceux de la police - l'approximation avait son charme, elle renseignait sur l'effronterie des premiers et les sympathies de la seconde -, il reste que les valeurs familiales, pas plus que l'idéal de liberté brandi naguère par les tenants de l'enseignement privé, ne sauraient être monopolisées au nom d'un « *y'en a marre des pédés !* » qui ne demandait qu'à s'avouer, hors slogans et calicots - je l'ai constaté sur place.

On en revient toujours à la morale de Camus : mal nommer les choses, volontairement ou pas, c'est ajouter aux malheurs du monde.

L'ange du fast-food

par Ronald Searle



Des femmes entre mémoire et avenir

PEUT-ON ENCORE apprendre quelque chose, pour le présent et pour l'avenir, en lisant *Le Deuxième Sexe* ? Il suffit d'observer la récente mésaventure de la joueuse de tennis Amélie Mauresmo - elle ne se cache pas de vivre avec une femme, et, arrivée pour la première fois en finale d'un tournoi du Grand Chelem, à Melbourne, elle s'est vue accusée d'être un homme, ou presque - pour comprendre à quel point l'essai de Simone de Beauvoir sur la condition des femmes garde, cinquante ans après sa publication, toute sa validité.

C'est ce qu'a démontré la première des manifestations liées à ce cinquantenaire, un colloque international, organisé à Paris du 19 au 23 janvier, où 37 pays étaient représentés par des femmes de plusieurs générations, à l'image des organisatrices, Christine Delphy, féministe historique des années 70, et Sylvie Chaperon, une historienne plus jeune, qui va publier un livre sur les mouvements de libération des femmes au XX^e siècle (*Le Monde* du 19 janvier).

Un colloque où l'on ne s'ennuie pas, c'est rarissime. Pourtant, ce fut le cas pendant ces cinq jours, où alternaient séances plénières et ateliers menés en parallèle (3 ou 4 à la fois), au ministère de la recherche pour les premiers jours et au grand amphithéâtre de la Sorbonne pour la clôture. Peut-être parce qu'on parlait d'une œuvre dont il n'est généralement question, en France, que pour la caricaturer - que les propos sur *Le Deuxième Sexe* soient tenus par des femmes ou par des hommes. Les hommes, justement, se sont faits bien rares au cours de ces jour-

nées : un président de séance, Pascal Ory, le jeudi matin, pour la session consacrée au scandale que fut la publication du *Deuxième Sexe* ; une communication remarquable, le dernier jour, du philosophe Michel Kail sur la question de l'antinaturalisme ; et, à chaque session, quelques auditeurs égarés. Si les femmes venaient aussi peu nombreuses aux rencontres organisées sur des hommes, les salles seraient désespérément vides.

RETOUR DE BÂTON

Les quelque 130 communications ont rassemblé les diverses approches possibles de cet ouvrage majeur dans l'histoire de la libération des femmes qu'est la grosse étude de Simone de Beauvoir. Elles ont aussi fait apparaître des contradictions dans les interprétations. Si la majorité des analyses, notamment philosophiques, soulignent l'actualité de la problématique beauvoiriennne, d'autres interventions ouvriraient un débat qui n'a pas été vraiment mené, peut-être par la crainte, trop courante dans les assemblées de femmes, de voir surgir d'irréductibles affrontements. La question, pourtant, devra bien être un jour discutée : où en est-on de l'idée de « nature féminine » ? Met-on définitivement en doute la phrase qui est devenue une sorte de symbole du *Deuxième Sexe* : « *On ne naît pas femme, on le devient* » ? Et est-ce la principale thèse de Simone de Beauvoir à être désormais combattue ?

Dès lors qu'une femme affirme sa liberté et refuse d'admettre l'idée d'une quelconque « essence » ou « nature » féminine pour s'en tenir à la notion de « si-

tuation », expliquait Beauvoir, elle est immédiatement désignée comme cherchant à devenir un homme. C'est ce qui arrive à Beauvoir elle-même aujourd'hui, taxée par certaines féministes d'adhésion à une vision masculine du monde. Quant aux conséquences fâcheuses de la remise en cause de l'antinaturalisme prôné par Beauvoir, le cas d'Amélie Mauresmo les illustre parfaitement (*Le Monde* des 30 janvier et daté 31 janvier-1^{er} février). Lorsque, naguère, Billie Jean King ou Martina Navratilova ont, comme Mauresmo, évoqué leur homosexualité, la mise en doute publique de leur féminité aurait été intolérable, car l'idée de LA femme, de l'éternel féminin, avait été délégitimée, grâce au *Deuxième Sexe*. Cette idée est revenue. Pourquoi et comment ?

Ce colloque, bien sûr, n'a pu poser que quelques jalons sur le long chemin de la réflexion. D'où vient exactement le « retour de bâton » contre les femmes désireuses de penser leur liberté ? Quelle part y ont les féministes elles-mêmes ? Comment la pensée de Simone de Beauvoir peut-elle venir à bout de l'actuelle régression et nourrir l'avenir ? C'est vers cet avenir - celui des femmes occidentales, mais aussi des Africaines, des Asiatiques, des femmes de l'Est comme du Sud - que cette rencontre a voulu résolument se tourner, en toute fidélité à l'ouverture d'esprit de Beauvoir, à sa constante recherche de la vérité. Sans jamais tomber dans la commémoration pieuse ou les récits d'anciennes combattantes. Cependant, ce colloque du cinquantenaire a tenu à réaffirmer « la dure nécessité de la mémoire ». Mémoire qui semble

faire gravement défaut aux femmes. Après les témoignages de militantes qui furent au cœur des polémiques lors de la sortie du *Deuxième Sexe* (de Françoise d'Eaubonne à Jeannette Colombel ou Dominique Desanti), puis d'actrices des luttes des années 60 et 70 pour la contraception et l'avortement libre (notamment Gisèle Halimi), c'est à Christine Delphy qu'est revenue la charge de plaider pour ce « *devoir de mémoire* » et de s'interroger sur l'étrange manière dont l'histoire des combats féministes s'efface au fur et à mesure.

LE RISQUE DE LA RÉPÉTITION

« *En 1970, on ignorait tout ou presque des féministes qui nous avaient précédées, a-t-elle rappelé. Nous avons titré notre première publication "Libération des femmes année zéro". Nous avons dit des choses déjà constatées en 1900. Aujourd'hui, de nouveau, on oublie que les combats des années 70 ne sont pas acquis pour toujours. Tout cela est préjudiciable à l'avenir.* » Ce n'est pas pour célébrer, entre femmes, le cinquantenaire du *Deuxième Sexe* qu'il faut se réunir, et ce colloque l'a remarquablement montré ; c'est pour poser inlassablement des questions aux femmes elles-mêmes, pour comprendre enfin ce dont souffrent les luttes féministes depuis toujours : l'oubli. Car, comme l'a conclu Christine Delphy, marquant une évidence rarement entendue par le « deuxième sexe » : « *Dans un combat, dans une réflexion, partir sans mémoire, c'est se condamner à la répétition.* »

Josyane Savigneau

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

L'avenir de l'AFP

UNE certaine France aime se plaindre, dans un long lament sur les outrages que lui ferait subir la mondialisation. Il en est notamment ainsi dans le champ de l'information, qui à l'heure de la globalisation des échanges serait en passe de devenir le monopole des Anglo-Saxons - dominant les ondes, les images et les fils d'agences de presse, comme on dominait les mers au siècle passé. Or il se trouve que, par la grâce du talent de quelques-uns, au sortir de la guerre puis du savoir-faire accumulé au fil des ans, la France dispose en ce domaine d'un magnifique instrument : l'Agence France-Presse.

L'AFP est, derrière la britannique Reuters et l'américaine AP (Associated Press), la troisième agence de presse mondiale. Elle est implantée aux quatre coins du globe, dispose de centaines de journalistes confirmés, de techniciens parmi les meilleurs du monde (auxquels on doit un certain nombre de brevets), et émet en six langues. Elle devrait être en état de concurrencer Reuters et AP dans son curieux et beau métier : être le fournisseur en nouvelles de tous les médias - presse écrite, radios et télévisions - qui ne peuvent être partout à la fois.

Mais, si elle a longtemps, et avec panache, tenu son rang, l'AFP, aujourd'hui, perd pied. Elle est sur le déclin, s'étiolle, sa direction a des allures de bateau ivre et l'entreprise risque d'être reléguée en deuxième division, celle des agences régionales. Si l'on veut bien s'y arrêter un moment, on conviendra que l'enjeu

est énorme : ce qui se perd en l'espèce, c'est un peu de la manière dont les Français - et peu importe, ici, la langue dans laquelle ils s'expriment - voient et racontent le monde. Cette bataille-là est, au sens plein de l'adjectif, essentielle.

Il y a quelques mois, un audit de l'inspection générale des finances disait l'AFP dans un état préoccupant. On s'interroge sur la pertinence actuelle de son statut, qui en fait une sorte de coopérative de ses clients hexagonaux (l'Etat et les médias français, où le poids de la presse régionale est déterminant). On souligne son absence de moyens financiers, un capital inexistant ; on évoque des règles de fonctionnement pénalisantes, inadaptées aux batailles d'aujourd'hui. Mais là n'est peut-être pas l'essentiel : après tout, les fondateurs avaient su, eux, passer de l'agence Havas à l'AFP et créer un instrument à la mesure de leur époque. C'est ce souffle qui manque aujourd'hui, dans une direction qui paraît sans stratégie. Elle a raté, dans les années 70, le créneau de l'information économique et financière qu'a su prendre Reuters. Si elle a réussi dans la photo d'actualité, elle est en passe de rater le virage de la télévision (là encore réussi par Reuters et AP) et celui d'Internet (véhicule devenu capital pour les agences).

Au sortir de la deuxième guerre, certains à Paris, avant la mondialisation, avaient compris l'importance de l'information mondiale. A l'aube du nouveau siècle, l'AFP, à sa tête, a besoin de changement pour retrouver cette inspiration-là.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kalman (*Débats*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les comptes de la Sécurité sociale

DEPUIS trois ans, la Sécurité sociale donne lieu à des controverses passionnées. Accablée par les uns des péchés à la mode - fraudes, gaspillages, facteur de vie chère -, elle reste pour les autres le paragon des institutions des temps nouveaux. On tranche sur son destin avec une assurance tranquille. Pis, on condamne les principes au nom des défaillances de l'organisation ou l'on cache les vices du fonctionnement par crainte d'ébranler la doctrine.

Le temps des anathèmes est révolu. La Sécurité sociale a fait ses gammes. Elle a relayé les assurances sociales et commencé de « tourner » à son nouveau régime en juillet 1946. Où en est-elle ? Cette vaste entreprise d'assurance sur les charges de famille, la maladie, l'accident de travail, la vieillesse et la mort qui brasse dans ses rouages complexes des centaines de mil-

liards et des fiches par millions est peut-être sortie de son âge ingrat. Elle n'est pas pour autant parvenue à l'équilibre. Les dirigeants de la Sécurité sociale ne le dissimulent pas.

C'est le problème financier qui est à l'ordre du jour. Des parlementaires ont demandé que l'on épingle les bilans. Le gouvernement veut que l'on surveille de plus près la gestion des deniers des assurés sociaux. La compétence de la Cour des comptes vient d'être étendue à tous les organismes de la Sécurité sociale. Surtout, un décret pris en exécution de la fameuse loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier modifiera l'ordonnance de base de la Sécurité sociale. Le conseil des ministres doit en être saisi incessamment.

Pierre Drouin

(3 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfiches du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

SERVICES On estime à 900 000 le nombre d'Européens qui travaillent dans un centre d'appels, et ils devraient être 1,3 million en 2000. Ce type de service, en croissance rapide,

consiste à répondre par téléphone aux besoins d'une clientèle donnée. ● LA FRANCE a longtemps été en retard sur le Royaume-Uni ou l'Irlande. Moins compétitive du point de vue

des salaires et de la fiscalité, elle se rattrape en développant des infrastructures locales destinées à favoriser ces implantations. ● L'INSTALLATION toute récente des centres

d'appels de Kertel et de Vodafone Service à Amiens est une illustration de l'ampleur que prend cette nouvelle activité. ● UNE SPÉCIALISATION naturelle s'opère entre les villes d'ac-

cueil : Amiens est tournée vers la gestion d'abonnés au radiotéléphone, Lille vers les clients de la vente par correspondance tandis que Niort draine la clientèle des mutuelles.

Les centres d'appels ont créé près d'un million d'emplois en Europe

Le suivi téléphonique de la clientèle est une activité en croissance rapide. Longtemps à l'écart de ce mouvement, qui crée une dynamique d'embauche, la France rattrape peu à peu son retard

VENDRE des produits financiers ou des voyages, traiter les demandes d'assistance émanant d'assurés, résoudre les problèmes des utilisateurs d'ordinateurs, gérer une clientèle : toutes ces opérations transitent désormais par des centres d'appels employant des centaines d'opérateurs, soit à l'intérieur même de l'entreprise concernée, soit chez des prestataires extérieurs. Le développement de cette activité, depuis le milieu des années 90, est rapide : alors que, en 1998, les centres d'appels employaient environ 900 000 personnes à travers l'Europe, selon la société d'études Datamonitor, le cap du million devrait être bientôt franchi.

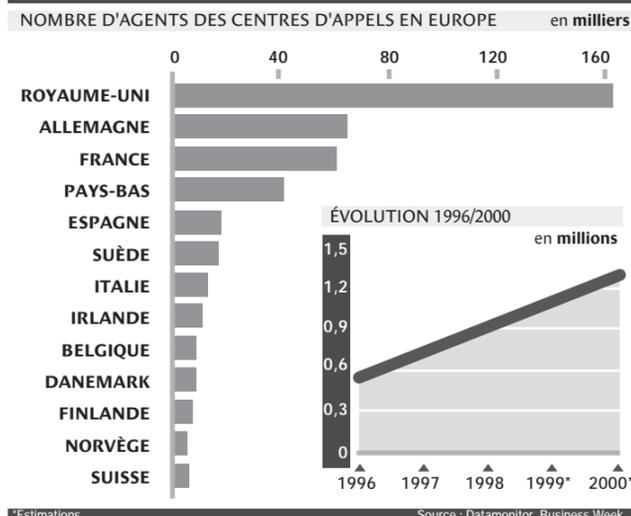
DEUX INSTALLATIONS À AMIENS

Deux entreprises viennent d'annoncer leur installation prochaine à Amiens (Somme), dont le maire, Gilles de Robien (UDF), croit beaucoup au potentiel d'emploi des centres d'appels. Ce dernier a créé, il y a un an, Amiens Développement Numérique (ADN), une structure chargée de prospecter et d'accompagner l'implantation de ces structures. Vendredi 29 janvier, Vodafone Service a signé un accord pour créer un centre, qui devrait constituer une « vitrine technologique ». Filiale du groupe de distribution Sonepar, Vodafone

Service s'est spécialisée dans la gestion d'abonnés dans les télécommunications. La société dispose déjà de deux centres en région parisienne, à Nanterre et à Puteaux (Hauts-de-Seine), qui gèrent la clientèle des réseaux Itineris (France Télécom) et SFR (Cegedel, groupe Vivendi). Le centre d'Amiens, lui, prendra en charge les demandes émanant des utilisateurs de radiotéléphones Ola (France Télécom) : précisions sur les contrats de vente ou les factures, réponse à des questions pratiques. « Nous devrions gérer 800 000 abonnés, dont la moitié pour Ola de France Télécom Mobiles, d'ici au premier trimestre 2000. A cette même époque, nous aurons embauché 200 personnes », explique Pierre Bontemps, président de Vodafone Service, qui emploie aujourd'hui 360 personnes.

Lundi 1^{er} février, c'est Kertel, l'opérateur de télécommunications grand public du groupe Pinault-Printemps-Redoute, qui a annoncé à son tour un partenariat avec la ville d'Amiens. « Notre offre touche des utilisateurs de cartes prépayées pour téléphones portables et notre centre d'appels a pour vocation de redonner à la téléphonie un visage plus humain en apportant de la valeur ajoutée dans la relation au client. Il sera ouvert vingt-quatre

Le Royaume-Uni, principal pays d'accueil



heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, et 200 à 300 personnes devraient y travailler d'ici à l'an 2000 », affirme Pascal Béglin, président de Kertel.

Longtemps considérés comme un coût, les centres d'appels constituent dorénavant un service, dont les entreprises ne peuvent plus faire l'économie : 30 % à 40 % des sociétés affirment vouloir s'équiper d'un service clients par

téléphone, selon le cabinet d'études américain Gartner Group. « Chaque ville, en fonction des entreprises qu'elle accueille, est spécialisée dans des centres d'appels qui répondent à une demande en services particuliers. Lille est la ville des entreprises de vente par correspondance, Niort celle des mutuelles, tandis que Rouen est la ville des assurances et Amiens celle des opérateurs téléphoniques », explique Eric

Dadian, président de l'Association française des centres de relations clients (AFRC).

L'évolution technologique des télécommunications permet de donner une réponse plus rapide et mieux adaptée aux attentes des clients. Les centres d'appels équipés de systèmes CTI (couplage téléphonique et informatique) permettent d'orienter les appels vers un interlocuteur spécialisé, en fonction des demandes spécifiques des clients. Et demain, le site Internet d'une entreprise proposera un accès direct à son centre d'appels en cliquant sur un bouton. Sur l'écran de l'ordinateur défilent alors des produits, des conseils ou des schémas techniques pour aider le client ou le guider dans ses choix, mais un opérateur répondra à ses demandes plus spécifiques.

ASPECT SOCIAL ASSEZ NOIR

La France, bien que très en retard par rapport au Royaume-Uni, rattrape peu à peu son retard. « Nos estimations prévoient la création de 1 500 postes à Amiens en deux ans grâce aux centres d'appels. Ce chiffre devrait être atteint en seulement quinze mois », estime M. de Robien. Pour faciliter l'implantation de ces pépinières pour l'emploi, des aides sont fournies aux entreprises, qui constatent que les charges de personnel représentent

près des deux tiers des coûts en France, alors que l'Irlande ou le Royaume-Uni sont plus attractifs. Ainsi, à Amiens, les nouveaux arrivants ont-ils pu bénéficier de locaux déjà équipés, notamment en réseaux à haut débit. Face à la concurrence européenne, les villes françaises ont dû trouver des arguments : développement de zones franches, prix de l'immobilier attractif, aides à la création d'infrastructures particulières, etc.

Pour accompagner la naissance de ce nouveau secteur de services, des infrastructures de formation ont vu le jour. D'autant que la multiplication des moyens de communication pousse les sociétés à rechercher une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et apte à s'adapter aux nouvelles technologies. C'est pourquoi des centres de formation, tels que l'école Sup Média Com à Amiens, se sont créés afin de rendre des personnes immédiatement opérationnelles. Malgré ces efforts, les salariés des centres d'appels connaissent des conditions de travail difficiles, pour un salaire souvent peu élevé. La grande majorité des employés des centres d'appels ne touchent guère plus que le SMIC, pour un niveau de recrutement qui se situe en général à bac + 2.

Emmanuel Paquette

Outre-Manche, un syndicat à l'écoute de ses adhérents

COMMENT fournir un service personnalisé à chacun de ses membres lorsque l'on compte plus de 1,4 million d'adhérents et que l'on est le plus grand syndicat du Royaume-Uni ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre le syndicat Unison (agents du secteur public) en mettant en place un centre d'appels test pour améliorer la communication avec ses adhérents. « Notre démarche a pour ambition de mettre tous les membres de notre syndicat sur un pied d'égalité devant l'accès à l'information et les services d'aide et de conseil », explique David Whitfield, responsable du projet Unison Direct.

Lancé le 1^{er} juin 1998, le centre d'appels est destiné, pour le moment, aux seuls membres de l'Est

londonien, soit 25 000 adhérents vivant ou travaillant dans cette zone géographique. Ce service expérimental s'adresse à des membres isolés, qui rencontrent des difficultés pour joindre leur syndicat local : ils peuvent téléphoner gratuitement à Unison Direct à tout moment de la journée, six jours sur sept. Pour répondre à ces demandes, les sections locales et les délégués du syndicat ont reçu des ordinateurs, qui leur donnent accès à Internet et au courrier électronique.

FIDÉLISER ET RECRUTER

« Nous nous sommes équipés de moyens techniques importants pour pouvoir répondre efficacement aux demandes de nos adhérents. Aujourd'hui, 70 % des membres ayant

utilisé nos services seraient prêts à l'utiliser une nouvelle fois », ajoute M. Whitfield. L'objectif affiché est de fidéliser les syndicalistes et d'attirer, dans le même temps, de nouveaux membres.

Déjà, en 1997, Unison avait tenté d'élargir son audience en éditant un tract d'un genre particulier : « Faites adhérer un ami, vous gagnerez 10 livres sterling et peut-être un voyage de rêve. » Tout membre se voit d'ailleurs attribuer une « carte de crédit d'adhérent », qui donne droit à certains avantages tels que des réductions ou des taux d'intérêt à taux privilégiés. Avec ce nouveau service d'écoute, de soutien et de réconfort en direct, le syndicat compte améliorer la qualité de ses relations et la proximité avec ses membres. Expérimental, le centre gère aujourd'hui plus de cinquante appels par semaine et emploie une douzaine de personnes à temps plein.

Une extension du service est à l'étude pour l'ensemble du Royaume-Uni. Elle devrait vraisemblablement voir le jour dès cette année.

E. P.

A Niort, le numéro vert le plus sollicité de France

NIORT de notre correspondant

Niort, dans les Deux-Sèvres, abrite le centre d'appels le plus sollicité de France : Inter Mutuelles Assistance (IMA) passe ou reçoit près de 6 millions de communications téléphoniques en une année. En 1997, le chiffre était de 5,8 millions de communications et il a encore augmenté l'année suivante. Le 18 août 1998, une pointe avait été notée à 38 265 communications.

Inter Mutuelles Assistance, c'est la société d'assistance créée en 1981 par les trois mutuelles niortaises que sont la MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France), la MAAF (artisans), la Macif (commerçants). Elles ont été rejointes par la Matmut (travailleurs mutualistes), la MAA (professions alimentaires), la Smacl (collectivités locales), Filia-MAIF, l'AGPM (prévoyance militaire) et la MAE (mutuelle des élèves).

« AIDER LES GENS EN DÉTRESSE »

Au total, IMA compte 15 millions de bénéficiaires et son centre d'appels ne chôme pas. « Ce que nous avons recherché dès le départ, souligne Yves Mora, directeur général d'IMA, c'est avant tout la qualité et la rapidité de réponse. Lorsqu'on parle de centres d'appels, tous ne jouent pas dans la même catégorie. Il me paraît difficile de comparer un centre d'appels ayant pour but de donner des numéros de téléphone, de fixer des rendez-vous ou d'effectuer des enquêtes de satisfaction à un organisme faisant de l'assistance. Chez nous, il faut au moins six mois pour former un technicien fiable et parfaitement opérationnel ; 5 % de la masse salariale de l'entreprise sont consacrés à la formation continue. »

Il met en exergue le rôle parfois délicat d'IMA : « Aider les gens en détresse entraîne un maximum d'obliga-

tions. C'est pourquoi nous voulons un personnel de qualité. Actuellement, nous employons 735 personnes dont plus de 70 % à temps partiel. Il faut savoir que les salariés qui sont par exemple employés à 40 % de temps touchent 140 % du SMIC. En contrepartie, nous voulons que le personnel soit au top niveau. »

Le directeur général poursuit : « Notre activité varie en fonction des heures de la journée, des jours de la semaine, des périodes de l'année. C'est pourquoi nous avons mis en place une organisation extrêmement rigoureuse de rotation du personnel selon les besoins. L'été, par exemple, c'est plus de 1 000 personnes que nous employons. »

Les opérateurs ont à faire face à des problèmes multiples : assistance aux véhicules pour des accidents ou des pannes, assistance médicale aux personnes blessées ou malades et à l'entourage de personnes décédées. Tiers payant hospitalier à l'étranger, assistance à domicile, assistance habitation en cas d'incident domestique, d'incendie ou d'inondation, assistance informatique. Cette aide est devenue un métier très complexe et souvent très sophistiqué.

Que le numéro vert d'IMA soit, dans ces conditions, le plus appelé de France n'est pas une surprise. Encore faut-il signaler que trois filiales sont nées à Madrid, à Milan et à Munich, qui permettent au centre d'appels niortais de ne pas avoir à traiter un certain nombre de communications provenant d'Espagne, d'Italie ou d'Allemagne. La future filiale d'assistance informatique et de télésurveillance s'installera à Nantes (Loire-Atlantique) en mai. Cela représente pour l'assistance, à Hewlett-Packard, quelque 35 000 appels par mois (en 1998).

Gérard Curé

La Lyonnaise des eaux emporte le contrat d'eau de la ville d'Amman

C'ÉTAIT la dernière région où la Lyonnaise des eaux, la filiale de Suez spécialisée dans le service de l'eau, n'était pas bien implantée. Après le contrat symbolique de Gaza en Palestine, la société s'enracine au Moyen-Orient. Elle a annoncé, mardi 2 février, qu'elle venait d'emporter le contrat de distribution et d'assainissement des eaux de la ville d'Amman en Jordanie (1,6 million d'habitants).

Pour cet appel d'offres, lancé par la Banque mondiale, tous les grands du secteur se sont présentés : la Générale des eaux, la filiale eau de Vivendi ; la Saur, filiale de Bouygues ; l'américain Bechtel ; le britannique Biwater. L'intérêt de ces grands groupes portait moins sur le contrat en lui-même que sur sa portée technique et symbolique. En effet, même si, à terme, il peut se transformer en concession, il ne s'agit pour l'instant que d'un contrat de gestion simple des services des eaux de cinquante et un mois, payé par un prêt de la Banque mondiale de 55 millions de dollars (48,6 millions d'euros, 318,8 millions de francs). Mais « Amman joue le rôle de précurseur dans la région. Les problèmes techniques, de qualité et de ressources d'eau sont importants, alors que les moyens financiers de la population sont réduits. Nous savons résoudre ce type de difficultés.

Cela peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de la région », dit Thierry Bourbié, directeur général adjoint responsable de l'international chez Suez-Lyonnaise.

Dans la ligne de mire de Suez, comme dans celle de tous les autres grands groupes d'eau, se profile donc le marché de tout le Moyen-Orient et de ses 200 millions d'habitants. Les problèmes d'eau y sont énormes. « Avec la croissance continue de la population, on a déjà dépassé les limites des ressources naturelles renouvelables. De nouvelles techniques de gestion de l'eau vont devoir être utilisées », souligne Christian Prot, directeur délégué, responsable du Moyen-Orient et de l'Afrique chez Suez-Lyonnaise.

L'idée fait lentement son chemin. Déjà, le gouvernement du Koweït a lancé un appel d'offres sur la gestion de l'assainissement des eaux usées de la capitale. De son côté, le gouvernement égyptien envisage de déléguer la distribution de l'eau dans la ville de Suez. D'autres contrats sont en discussion dans la région. L'exemple d'Amman va y être étudié à la loupe. Suez-Lyonnaise des eaux est bien décidé à en tirer tout le parti possible pour s'imposer.

Martine Orange

Tokyo, victime de la « bulle spéculative », ne vendra plus de kimonos

TOKYO

de notre correspondant

A l'heure de la fermeture, dimanche 31 janvier, les vendeuses et les vendeurs en rangs, revêtus d'une veste en coton rouge et noir, se sont profondément inclinés sur le passage des derniers clients chargés d'énormes sacs. « Merci de votre fidélité. » Certains ne cachaient pas leur émotion. Après l'une des plus grandes braderies qu'ait connue la capitale nipponne - 16 milliards de yens (25 millions d'euros, 818 millions de francs) de ventes en un mois, 160 000 clients rien que pour la journée de dimanche -, le trois fois centenaire grand magasin Tokyū dans le quartier de Nihonbashi à Tokyo a fermé ses portes. Comme pour la fin d'un tournoi de sumo, un grondement de tambour suivi d'un ban de l'assistance a marqué l'événement. Ce symbole du commerce de détail du quartier des affaires de la capitale depuis le temps des shoguns est une nouvelle victime des suites de la « bulle spéculative » de la fin des années 80. Sa fermeture illustre la dure restructuration du secteur de la distribution.

La direction de ce magasin à la gestion pionnière - il fut le premier à se doter de vitrines sur la rue, d'ascenseurs, de rayons de

vêtements occidentaux et à recruter des vendeuses - se lança dans l'« économie de casino », spéculant en Bourse et sur le marché immobilier en négligeant sa clientèle. Après l'éclatement de la « bulle » au début de la décennie 1990, il n'a jamais réussi à se relever.

L'AMABILITÉ DE SES VENDEUSES

En 1997, il enregistrait une perte de 15 milliards de yens. C'est ainsi un deuxième « ruban bleu » de la distribution qui baisse pavillon, après le retrait à 76 ans de l'autocrate président de la chaîne de grandes surfaces Daiei, Isao Nakauchi, dont les ordres eurent pendant quarante ans un caractère quasi sacré pour ses 100 000 employés. L'expansionnisme effréné de M. Nakauchi s'est traduit par 2 600 milliards de yens de dettes et l'effondrement du cours des actions. Daiei a fermé trente et un points de vente en un an.

Daiei, fondé en 1957 à Osaka, était le symbole de la distribution de masse de la période de la haute croissance des années 60 qui se traduisait par une élévation générale du niveau de vie. Le magasin Tokyū de Nihonbashi, lui, était un héritage de ce capitalisme marchand qui connut un essor phénoménal au cours du règne des shoguns Tokugawa

(1605-1868) et préparait le Japon au passage à la modernité. Créé en 1662, sous le nom de Shirokiya, ce fut l'un des plus prospères négociants de kimonos de la capitale shogunale.

Au cours de l'ère Meiji (1868-1911), il devint un grand magasin populaire. Il fut ravagé en 1932 par un incendie dans lequel périrent quatorze de ses employées. La petite histoire veut que celles-ci, qui ne portaient pas de sous-vêtement sous leur kimono (comme c'était la tradition à l'époque), aient refusé de sauter par les fenêtres dans les toiles tendues par les pompiers. « A la suite de cet incendie, écrit le quotidien des milieux d'affaires Nihon Keizai, la vente de sous-vêtements féminins partit en flèche... »

Le magasin fut repris par le groupe Tokyū et entra en compétition avec deux autres géants : Takashimaya et Mitsukoshi. L'établissement de Nihonbashi était connu, comme le sont les grands magasins japonais en général, pour l'amabilité de ses vendeuses. Depuis l'annonce de sa fermeture, Tokyū a reçu des milliers de lettres de clients pour lesquels sa disparition marque la fin d'une époque.

Philippe Pons

Les syndicats s'inquiètent du coût social de la fusion entre la Société générale et Paribas

Le président de la République a salué l'opération

Le mariage surprise de la Société générale et de Paribas a été favorablement accueilli sur les marchés financiers. Jacques Chirac s'est félicité

d'une union qui permettra au système bancaire français de « se muscler », mais l'inquiétude est de mise du côté des syndicats. Marc Blondel, se-

crétaire général de Force ouvrière, a déclaré que les salariés allaient « payer lourdement » la facture des restructurations.

L'ÉVÈNEMENT du mariage entre la Société générale et Paribas est d'envergure. A tel point que le président de la République Jacques Chirac, en élevant, lundi 1^{er} février, au grade de commandeur de la Légion d'honneur, Alexandre Lamfalussy, administrateur de Paribas et ancien président de l'Institut monétaire européen, a tenu à saluer cette union. Rappelant son souhait de voir les banques françaises « se muscler et se rassembler », M. Chirac a indiqué que la fusion annoncée allait dans ce sens.

Du côté des syndicats, l'inquiétude est de mise. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière (FO), a déclaré à Davos que les salariés allaient « payer lourdement » la facture des restructurations dans le secteur bancaire. « Je comprends parfaitement que les entreprises se restructurent pour gagner des marchés », « Je comprends moins qu'elles le fassent strictement pour faire des économies sur l'emploi », a prédit le responsable syndical. Gérard Brémond, délégué syndical FO de Paribas, ne cachait pas son scepticisme : « La fusion avec la Compagnie bancaire n'est même pas terminée et la direction nous avait annoncé une réorganisation il y a moins de trois semaines. Nous ne comprenons pas le revirement stratégique de notre président, qui s'était toujours démarqué de la banque de détail. Nous percevons cette opération comme une absorp-

tion de Paribas par la Société générale. Il n'y aura peut-être pas de licenciements, mais il y aura des réductions d'effectifs. »

« Nous avons des inquiétudes sur l'ensemble du système bancaire français car cette opération nous semble être le départ de restructurations beaucoup plus importantes sur l'emploi », a souligné, de son côté, Bernard Dufil, secrétaire général

ont eux aussi été plutôt positifs, tout en rappelant que cette opération « ne doit pas avoir que les intérêts financiers comme motivation ».

Les marchés financiers ont salué l'opération, mais le scepticisme est aussi de rigueur. « L'opération est assez convaincante, les synergies ont été mises en évidence, même si le projet industriel sera coûteux et long à mettre en place », indique Sabri-

de Paribas (5 SG pour 8 Paribas) comme « un prix juste ». L'action de la Société générale a terminé la séance de lundi en baisse de 3,16 %, tandis que le titre Paribas s'est apprécié de 9,7 %.

NOTES SOUS SURVEILLANCE

Parallèlement, l'agence de notation Moody's a placé, lundi, sous surveillance négative les notes de la Société générale, et positive celles de Paribas. L'agence précise dans un communiqué que la nouvelle évaluation des deux banques se basera sur les bénéfices qui seront tirés de la « diversité accrue » des revenus de la nouvelle entité et sur le « potentiel d'expansion » que pourrait représenter ce mariage, aussi bien au niveau de la banque de détail que de la banque d'investissement, en France ou à l'étranger. L'agence pointe du doigt la « forte exposition dans les marchés émergents » du futur établissement et la complexité du processus de fusion à laquelle il devra faire face, encore aggravée par des « cultures quelque peu différentes ». L'agence de notation Fitch IBCA a elle aussi placé sous surveillance les notes de la Société générale et de Paribas. Même écho chez certains analystes, qui estiment que le profil de risque du nouveau groupe est encore élevé, même si ses dirigeants ont affirmé que leur intention était de le réduire.

Sophie Fay et Pascale Santi

AXA et Allianz à égalité dans le capital de SG-Paribas

Les assureurs AXA et Allianz seront à égalité dans le capital de SG-Paribas, après les salariés (4,5 % du capital). Si tous les titres sont apportés à l'offre d'échange, le groupe de Claude Bébéar aura une participation de 3,61 %, au coude à coude avec Allianz-AGF, à 3,5 %. Allianz-AGF aurait disposé d'une part légèrement supérieure si les AGF n'avaient allégué leur participation en actions Société générale ces derniers mois. Cette égalité en capital devrait se traduire en droits de vote, les dirigeants de SG-Paribas souhaitant la suppression des droits doubles. Les autres actionnaires sont l'assureur britannique CGU (1,5 %), l'assureur japonais Meiji Life (1,6 %) et Alcatel (1,2 %). Pour M. Bébéar, qui sera administrateur du nouveau groupe, ce rapprochement est « une bonne chose ». « L'important, à mes yeux, est que le secteur bancaire français se réorganise », a-t-il dit, dans La Croix du 2 février.

de la section banques de la CFDT. De façon assez surprenante, la réaction la plus positive est venue des délégués CGT : du côté de Paribas, tout en se montrant prudents et vigilants sur l'emploi, ils se sont félicités de l'alliance avec un groupe français plutôt qu'avec un établissement étranger. Les délégués CGT de la Société générale

na Blanc, de Ferri. Jean-Baptiste Bellon, analyste bancaire à la Deutsche Morgan Grenfell, interrogé par l'Agence France-Presse, a estimé que l'opération permettrait aux deux groupes de mieux résister à la volatilité des marchés émergents. Les analystes financiers considèrent la parité d'échange offerte aux actionnaires

Le premier coup d'une inévitable réaction en chaîne

DANIEL BOUTON, PDG de la Société générale et vice-président du futur groupe SG-Paribas, vient de réaliser une très belle opération. En convaincant André Lévy-Lang,

ANALYSE

En prenant une longueur d'avance, SG-Paribas laisse ses concurrents bien isolés

le président du directoire de Paribas, de sortir de sa politique d'indépendance pour rejoindre la banque de La Défense, il a fait preuve d'une grande habileté.

L'annonce de la plus importante fusion française éclaire d'un nouveau jour cet homme que beaucoup jugeaient trop arrogant pour séduire un partenaire comme M. Lévy-Lang. Sa maladresse dans le dossier Crédit lyonnais avait beaucoup contribué à cette mauvaise réputation. Il paraissait plus isolé que les présidents de la BNP, de Paribas ou même du Crédit lyonnais. Il vient de démontrer

qu'il n'avait besoin de personne pour prendre l'initiative.

Dès que les dirigeants de Paribas – et surtout certains de ses actionnaires – ont donné les premiers signes d'une inflexion stratégique, M. Bouton a su agir très vite. Les discussions très brèves entre les deux banques l'ont montré. Elles se connaissaient déjà assez intimement à la suite des pourparlers de 1997.

M. Bouton a surtout su agir sagement, faisant taire son orgueil personnel et même celui de son institution. Il a renoncé – temporairement – au titre de président, mis entre parenthèses le nom de la Société générale, ramené à un modeste « SG » devant un long Paribas, accepté que le siège du nouveau groupe soit en terrain neutre et pas à La Défense, et approuvé un organigramme savamment dosé. « Il a agi à l'américaine, comme dans les fusions successives qui ont permis de construire la nouvelle Chase Manhattan, en laissant la présidence au plus âgé des deux présidents », souligne un industriel français. Certains estiment qu'il a

pris un coup dur avec la crise financière. Il a de fait confessé que la rentabilité de la banque d'investissement avait été très mauvaise, voire nulle en 1998. Il y aurait appris une certaine modestie.

Il ne faut toutefois pas s'y tromper. Le vice-PDG de SG-Paribas est au moins aussi égal que son PDG, et derrière l'équilibre subtil de l'organigramme, les puissants lieutenants de M. Bouton, Philippe Citerne, pour la banque à réseau et la gestion d'actifs, et Patrick Duverger, pour la banque d'investissement, sont omniprésents. Derrière eux toutefois, les « quadras » de Paribas – qui a su organiser l'émergence d'une jeune génération de managers, mieux que ne semble l'avoir fait la Société générale –, sont très bien placés. A eux de donner au nouvel ensemble les moyens humains d'avoir la stratégie conquérante affichée par ses nouveaux dirigeants.

Pour MM. Bouton et Lévy-Lang, SG-Paribas sera une plate-forme de développement et de croissance externe, en France comme en Europe. Déjà, en annonçant le retrait

des recours déposés devant la Cour de Luxembourg contre le sauvetage du Crédit lyonnais approuvé par Bruxelles, ils montrent qu'ils sont déterminés à jouer un rôle dans la privatisation de la banque. S'ils montrent peu d'illusions sur les perspectives d'acquisition aux Etats-Unis, leurs ambitions devraient s'élargir très vite au reste de l'Europe. Et notamment à l'Europe du Sud.

LE DOSSIER CRÉDIT LYONNAIS

Ils ont pris une longueur d'avance sur toutes les autres banques françaises, comme l'avait fait en son temps AXA en prenant le contrôle de l'UAR. Comme dans l'assurance, cette première fusion risque de déclencher des réactions en chaîne. Tous les financiers parisiens en sont conscients : des dirigeants du Crédit agricole, qui viennent de perdre leur suprématie dans l'Hexagone à ceux du CCF, dont l'indépendance est chaque jour plus menacée, en passant par le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, qui voit ses schémas de privatisation chamboulés. Il misait sur la construction d'un axe Lyonnais-Paribas, via le noyau dur que constituera l'Etat avant de mettre la banque publique sur le marché. Il n'a été prévenu que très tardivement de la volte-face de M. Lévy-Lang et ne cache pas son amertume. Dès lundi, la banque publique réaffirmerait : « C'est évidemment Bercy qui choisira nos actionnaires, mais nous pensons toujours que des partenaires complémentaires sont préférables à des concurrents directs », ce que sont le nouveau SG-Paribas ou la BNP. L'alternative pourrait être des partenaires étrangers, voire mutualistes...

A Bercy, on rappelle que toutes les candidatures conformes au cahier des charges seront bienvenues, sans exclusive. Celle du nouveau SG-Paribas sera examinée au même titre que celles de la BNP ou d'AXA. Si Michel Pébereau, le PDG de la BNP, qui a repris aujourd'hui le flambeau du plus isolé des banquiers français, veut avoir de bonnes chances, il devra redoubler d'efforts pour séduire les dirigeants du Lyonnais et peaufiner son offre pour la Commission de privatisation. L'échec qu'il a essuyé auprès de Paribas – qu'il n'a pas su convaincre avant la Société générale – n'est pas de nature à lui donner confiance en lui.

Sophie Fay

Le repli de l'euro face au dollar s'accroît

Déjouant les pronostics, la monnaie européenne ne cesse, depuis un mois, de faiblir. Lundi, elle valait moins de 1,13 dollar

LES EXPERTS étaient nombreux à annoncer, début janvier, une envolée de l'euro. La nouvelle devise européenne, expliquaient-ils, allait vite rivaliser avec le dollar comme monnaie de réserve internationale, elle allait attirer en masse les investisseurs asiatiques. Au point que plusieurs dirigeants politiques et monétaires européens avaient commencé à exprimer publiquement leurs craintes d'un euro surévalué. Tous ces pronostics ont été déjoués. Depuis un mois, la monnaie européenne n'a cessé de perdre du terrain. Elle est tombée, lundi 1^{er} février, sous la barre de 1,13 dollar, contre 1,18 dollar le 4 janvier. Exprimée en monnaie nationale, la valeur du billet vert est passée de 5,55 à 5,80 francs au cours de cette période. Mardi matin 2 février, l'euro se redressait légèrement, à 1,1320 dollar.

L'accès de faiblesse de l'euro doit d'abord être interprété comme une conséquence de la force actuelle du dollar. La devise américaine profite pleinement de la vigueur exceptionnelle de l'économie des Etats-Unis. Le ralentissement annoncé outre-Atlantique par les économistes se fait toujours attendre : le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 5,6 %, en rythme annualisé, au quatrième trimestre de 1998. Sur l'ensemble de l'année, la croissance a atteint 3,9 %, soit sa huitième année consécutive d'expansion, la plus longue de l'après-guerre. Et les premières statistiques disponibles pour janvier, comme l'indice des directeurs d'achats (en hausse de 4,2 points), n'indiquent aucun essoufflement. La principale conseillère économique de la Maison Blanche, Janet Yellen, a jugé, lundi, qu'il n'y avait pas de signes intérieurs qui menacent pour l'instant la croissance de l'économie américaine pour 1999 : le projet de budget repose sur une hypothèse de croissance de 2 %.

La « santé éblouissante » de l'économie américaine, pour reprendre l'expression utilisée par le

président de la Réserve fédérale (Fed) des Etats-Unis, Alan Greenspan, pourrait trouver une traduction monétaire. Si les experts s'attendaient à ce que le conseil de la Fed, réuni mardi 2 et mercredi 3 février, laisse inchangés ses taux directeurs, ils n'excluent plus que ces derniers soient relevés au cours des prochains mois. Tout dépendra de l'impact qu'aura la crise financière au Brésil sur l'économie américaine. Une hausse des taux de la Fed augmenterait encore la rémunération et l'attrait du dollar.

croissance limitée

La situation économique, et donc monétaire, est très différente en Europe, où les experts ne cessent de réviser à la baisse leurs prévisions de croissance. Selon les estimations de l'institut de conjoncture allemand IFO, publiées dimanche 31 janvier, celle-ci va se ralentir en Europe de l'Ouest à 2 % en 1999, contre 2,8 % en 1998. Les analystes de la banque américaine Morgan Stanley prévoient pour leur part une croissance limitée à 1,9 % en 1999 dans la zone euro. Ils tablent sur une progression du PIB de 1,3 % en 1999 en Allemagne et de 1,9 % en France et en Italie.

Conséquence de ce ralentissement économique en Europe, qui s'accompagnerait d'une nouvelle baisse du rythme d'inflation, les économistes de Morgan Stanley prévoient un assouplissement important de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Ils estiment que cette dernière doit agir avant que le taux d'inflation ne tourne autour de 0 %, ce qui rendrait inefficace toute initiative monétaire, comme l'expérience japonaise l'a démontré. Selon eux, le conseil des gouverneurs de la BCE ramènera son principal taux directeur à 2,25 % dans les six prochains mois, contre 3 % actuellement. Le conseil se réunit, jeudi 4 février, à Francfort.

Pierre-Antoine Delhommais

François Lemasson nommé gouverneur du Crédit foncier

JÉRÔME MEYSSONNIER ne sera pas renouvelé à la tête du Crédit foncier de France (CFF), établissement de crédit spécialisé dans l'immobilier, dont l'Etat a dû prendre le contrôle et qu'il a essayé sans succès de vendre en 1998. Son mandat de trois ans est arrivé à échéance vendredi 29 janvier. Son successeur devait être nommé en conseil des ministres mercredi 3 février. Selon le quotidien *Les Echos* du 2 février, ce serait François Lemasson, 55 ans, actuellement président du directoire du Consortium de réalisation (CDR), la structure qui a repris les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais en 1994. M. Lemasson devra mener à bien la cession du CFF selon un cahier des charges que le ministère de l'économie établira, dès que Bruxelles aura autorisé la dernière recapitalisation de l'établissement. M. Lemasson, ancien chef du bureau logement au Trésor, a restructuré le Comptoir des entrepreneurs en 1993 au plus dur de la crise. Il connaît particulièrement bien les problèmes immobiliers.

Naissance de l'Interpol boursier

LES AUTORITÉS DE SURVEILLANCE BOURSIÈRE des 17 pays européens réunis au sein de Fesco (Forum of European Securities Commissions) ont ratifié, lundi 1^{er} février, une convention multilatérale d'échange d'informations et de surveillance des activités financières donnant naissance à un Interpol boursier baptisé Fescopol. Celui-ci sera présidé par Michel Prada, actuel président de la Commission des opérations de Bourse. Selon ce dernier, Fescopol « facilitera la conduite d'enquêtes transfrontalières et assurera une surveillance renforcée des opérations effectuées sur l'ensemble des marchés, au sein de l'espace unifié des marchés de capitaux ».

Immatriculations automobiles en hausse de 13,6 % en janvier

LE MARCHÉ AUTOMOBILE FRANÇAIS poursuit sur sa lancée de 1998 (+ 13,5 %). Les ventes de voitures particulières neuves ont augmenté de 13,6 % en janvier (données brutes) par rapport au même mois de l'année dernière, à 157 035 unités, a annoncé, lundi 1^{er} février, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). A nombre de jours comparables, la hausse est de 19,3 %. Les Français détiennent 57,5 % du marché (contre 56,5 % il y a un an). En tête, Renault a augmenté ses ventes de 19,7 % à 48 008 unités, avec une part de marché de 30,6 % (contre 29 % un an plus tôt). La part de marché de Peugeot reste stable à 16,2 %, avec des immatriculations en progression de 13,4 %, à 25 524 unités. Celle de Citroën diminue à 10,7 % (contre 11,1 %), avec des ventes en croissance de 8,5 %, à 16 721 unités. Volkswagen a accru ses ventes de 25,8 %, à 17 640 unités, et General Motors de 21,6 %, à 10 193. Fiat a reculé de 10 %, à 8 578 unités.

REPRODUCTION INTERDITE

E M P L O I OFFRES DEMANDES

AGENCE DE PRESSE MEDICALE (REUTERS COMPANY)

RECRUTE

REDACTEUR EN CHEF

- ◆ Basé à Paris
- ◆ Solide expérience Journalistique exigée
- ◆ Anglais courant

Merci envoyer candidature à
APM INTERNATIONAL
Service des Ressources Humaines
91, avenue de la République
75540 PARIS Cedex 11.

Lycée français
Niamey, Niger, rech.
résidents instltis
et cert. hist.-géo.,
angl., EPS, SES.
Fax : 00227734243

Société allemande
recrute en CDD pour
le monde entier (Turquie,
Suède, Arabie saoudite, etc.)
SUPERVISEURS
en raffinerie, chimie,
pharmaceutique, etc.
Bilingue anglais
indispensable. Envoyer
C.V. avec photo à
W.L.S. GmbH,
Postfach 650364,
D-66142 Saarbrücken

J.F. sérieuse, motivée,
19 ans, parlant néerlandais,
bac tourisme (étud. à
Bruxelles), ch. emploi
réceptionniste, hôtesse
d'accueil, employée de bureau.
Tél. : 06-82-33-32-92

H. 49 ans, juriste, spécialiste
relat. administr., usagers
domaines sociaux ; 25 a.
exp. serv. public, étud. ttes
propos. travail social, ONG,
associat.
Ecrire sous n° 9903
MONDE PUBLICITÉ
21 bis, rue Claude-Bernard
75005 Paris

KINÉ EN
NEURO-PÉDIATRIE
éveil moteur du nourrisson
ch. pl.-tps. T. : 01-34-43-86-30

Pour vos annonces dans
L'EMPLOI
Tél. : 01.42.17.39.33
Fax : 01.42.17.39.38

La publicité à la télévision attise les luttes de pouvoir en Russie

La régie publicitaire de la première chaîne du pays vient d'être concédée au groupe de Rupert Murdoch après l'éviction d'une agence moscovite dont les méthodes sont dénoncées comme s'apparentant à un racket

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Le 11 décembre 1998, des hommes cagoulés appartenant à la police fiscale perquisitionnaient, l'arme au poing, les bureaux moscovites du conglomérat publicitaire Premier SV et inculpaient les deux actionnaires, Sergueï Lissovski et Vladimir Jetchkov, pour « fraude fiscale » (*Le Monde* du 22 décembre 1998). Sergueï Lissovski, un dandy de trente-sept ans, élégant et photogénique, devenu riche grâce à son activité de régisseur publicitaire exclusif de la chaîne de télévision ORT – la seule à émettre de l'Ukraine à l'Azerbaïdjan –, aurait « oublié » de payer 1,1 million de roubles (environ 300 000 francs) à l'administration fiscale russe. Les publicitaires s'étonnent : la démonstration de force des autorités paraît disproportionnée.

Quinze jours plus tard, le 28 décembre, Boris Berezovski, un homme d'affaires proche de la famille Eltsine, et qui possède indirectement 11 % d'ORT, écarte Premier SV. Depuis le 1^{er} janvier, les recettes publicitaires d'ORT sont censées être collectées par une joint-venture associant Logovaz, le

conglomérat de M. Berezovski, et News Corp, le groupe du magnat australo-américain Rupert Murdoch. Boris Berezovski reprend donc, en théorie, le contrôle de la chaîne qui a contribué à la réélection de Boris Eltsine en 1996, avant les échéances électorales de décembre (législatives) puis de juin 2000 (présidentielle).

Tandis qu'au siège de News Corp, à New York, aucun détail n'est donné sur ce partenariat, le passage de témoin se fait difficilement à Moscou : Sergueï Lissovski continue à se présenter comme l'intermédiaire obligé pour la publicité sur ORT, malgré un courrier laconique, le 30 décembre 1998, signé Igor Chabddourassoulov, le PDG de la chaîne, expliquant que le nom de la société a changé mais que les interlocuteurs restent les mêmes. La confusion est totale et les professionnels russes en profitent pour dénoncer, sous couvert d'anonymat, le racket dont font l'objet leurs clients depuis plusieurs années.

La fortune de MM. Lissovski et Jetchkov, qui possèdent plus de trente-deux sociétés – dont 49 % du français Havas Media International à Moscou –, serait le fruit

d'habiles mouvements de trésorerie réalisés au détriment d'ORT. « Cette chaîne est un filon, affirme un publicitaire russe. Elle draine environ 50 % des investissements publicitaires de la télévision. » Mais sur les 700 millions de dollars (620 millions d'euros) investis dans ORT par les annonceurs en 1997 (selon Zenith Média, qui évalue la publicité à la télévision à 1,4 milliard de dollars), Premier SV n'aurait versé que 216 millions à la chaîne semi-publique, dont le budget est pourtant exclusivement financé par la publicité. Fixées contractuellement chaque année et versées depuis 1994 à la fin de chaque trimestre, les recettes publicitaires minimales garanties par Premier SV à ORT se seraient élevées à 10 millions de dollars par mois en 1996 (8,8 millions d'euros), 18 millions en 1997 et 24 millions en 1998.

Premier SV a convaincu les principaux annonceurs étrangers, comme Procter & Gamble, Mars, Nestlé ou Stimorol (les cinq plus gros représentant environ 70 % des sommes investies à la télévision), de prépayer leur espace. « Ces entreprises ont de la trésorerie, elles peuvent payer d'avance. En

échange, on leur obtenait des ristournes allant jusqu'à 60 % », explique un publicitaire.

Devenu publicitaire après avoir été organisateur de concerts, M. Lissovski est connu pour ses liens avec certains caïds de la mafia

Le calendrier est précis. En août, les recommandations d'achat d'espace sont proposées pour l'année, en septembre, elles sont approuvées et, entre novembre et décembre, l'argent commence à arriver en Russie. « Il fallait payer des arrhes – environ 10 % à 15 % – avant fin décembre et le solde au plus tard en mars, raconte l'un des principaux publicitaires moscovites. Avec les arrhes perçues, Premier SV payait à ORT la garantie du premier trimestre, puis l'argent, inutilisé en Russie, commençait à repartir à l'étranger à partir du deuxième trimestre. »

Au début, « les sommes étaient modestes, mais en 1996, puis en 1997, on a commencé à transférer des montants considérables sur les comptes personnels, confirme un autre professionnel. J'ai versé 18 millions de dollars en 1997 au bénéfice personnel de Lissovski et de Jetchkov : cela pouvait être de l'argent sur des comptes numérotés en Suisse, des factures pour des

acquisitions ou leurs frais courants en Russie et à l'étranger ».

Privée de ces arrivées de dollars et frappée par la crise financière d'août 1998, ORT est exsangue. La chaîne flirte depuis un mois avec le dépôt de bilan. Prenant progressivement conscience de la fragilité financière de la chaîne, Boris Berezovski aurait eu, dès juin 1998, une discussion virulente avec Sergueï Lissovski sur un yacht loué à Cannes, lors du Festival de la publicité, raconte un témoin de la scène. Cette dispute aurait consommé la rupture entre les deux anciens partenaires. La réputation de Lissovski a fait le reste.

Devenu publicitaire après avoir été organisateur de concerts, M. Lissovski est connu à Moscou pour ses liens avec certains caïds de la mafia. On lui reproche notamment de s'être associé à Sergueï Mikhaïlov, qui fut un temps soupçonné d'être l'un des plus importants chefs de gang de Moscou (*Le Monde* du 2 décembre 1998), dans une discothèque moscovite, le Lis's. Le patron de Premier SV fut, par ailleurs, entendu dans l'enquête sur le meurtre de l'ancien patron d'ORT, Vladislav Listiev, tué d'une balle dans la tête le 10 mars 1995. Mais l'affaire n'a toujours pas été jugée.

Le gouvernement, en lutte ouverte avec M. Berezovski depuis la désignation en septembre du premier ministre Evgueni Primakov, a approuvé, le 21 janvier, un programme de lutte contre la corruption qui prévoit d'arrêter les personnes ayant accumulé illégalement des biens à l'étranger et de confisquer leurs avoirs. Le but : lutter contre « le gaspillage des ressources publiques ».

Florence Amalou

L'élection du PDG de l'AFP dans l'impasse

LE FEUILLETON de l'élection du nouveau président de l'Agence France-Presse qui doit succéder à Jean Miot, dont le mandat expire mardi 2 février à minuit, est loin d'être terminé. Le conseil d'administration de l'AFP devait se réunir mardi 2 février en début d'après-midi, en principe pour constater la fin du mandat de l'actuel PDG, mais sans pour autant procéder à l'élection du futur patron de l'agence. Pourtant prévisible, la situation est bel et bien bloquée, faute de candidatures de consensus. A moins d'un retournement de dernière minute.

Jean Miot brigait un second mandat, mais ses chances étaient d'autant plus minces qu'il a fait l'objet de vives attaques sur sa gestion dans un rapport de l'inspection des finances. De plus, son plan de relance a été critiqué par Bercy et les syndicats. Les candidatures pour sa succession ont vu le jour fort tardivement. Donné comme favori voici une dizaine de jours, le directeur général de *Sud-Ouest*, Pierre Jeantet, a finalement renoncé à s'engager dans la course à la présidence. Lundi 1^{er} février, malgré un soutien explicite à la fois de la presse quotidienne régionale et du gouvernement, l'autre principal postulant, Bernard Porte, ancien PDG du groupe Bayard, n'a pas voulu revenir sur sa décision de ne plus concourir (*Le Monde* du 30 janvier 1999).

A la fin du mandat de l'actuel président, rien, dans les statuts de l'agence, n'oblige le conseil d'administration à procéder dans la foulée à un vote. Une période de transition de trois mois maximum devrait s'ouvrir, au cours de laquelle l'agence serait présidée par le vice-président du conseil d'administration, Jean-Louis Prévost, président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) et du directoire de *La Voix du Nord*.

Le conseil d'administration de l'AFP compte huit représentants de la presse (Jean-Louis Prévost ; Dominique Alduy, directeur général de la SA Le Monde ; Philippe Micoulet, PDG d'Agefi SA ; Alain Howiller, directeur des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ; Jean-Pierre Caillard, PDG de La Montagne Centre-France ;

Edouard Coudurier, directeur général de *Télégramme de Brest*, et le poste laissé vacant depuis la démission de Pierre Jeantet). Francis Beck, PDG de l'INA, et Jean-Marie Cavada, PDG de Radio-France, représentent l'audiovisuel public. Le conseil comporte aussi trois représentants de l'Etat, ainsi que deux représentants du personnel.

« SE DONNER DU TEMPS »

Elu pour trois ans, le PDG devra recueillir douze voix au moins (sur quatorze, puisque le successeur de M. Jeantet, qui pourrait être Jean-Pierre Milet, PDG de *La Provence*, n'est pas encore nommé). De plus, les représentants du personnel s'abstiennent traditionnellement de participer au vote. Il lui faudra donc une majorité absolue.

« Il faut se donner du temps pour rechercher une candidature, se concerter », explique un administrateur. Restaient encore en lice, lundi 1^{er} février, Jean-Pierre Hoss, ancien PDG de la SFP puis ancien directeur général adjoint d'Air France sous la présidence de Christian Blanc. Son principal handicap est de ne pas être issu des rangs de la presse écrite. Par ailleurs, Philippe Amyot d'Inville, directeur général d'*Ouest France*, pourrait tenter de rallier les suffrages de la presse régionale. Enfin, le nom du diplomate Bernard Miyet reste aussi fréquemment cité. Ce flou sur le prochain PDG suscite de nombreuses réactions syndicales. Le SNJ-CGT exige « du collège presse et des pouvoirs publics qu'ils se comportent en responsables », alors que le SNJ demande aux administrateurs de « doter l'agence des moyens de remplir son rôle mondial ». La CFTC souhaite que chaque candidat présente un programme écrit. Enfin, pour la Société des journalistes, l'AFP « attend un PDG compétent, entouré d'une équipe crédible, chargé de mettre en œuvre un projet d'entreprise cohérent ».

Nicole Vulser

(Lire aussi notre éditorial p. 14.)

« L'Yonne républicaine » crée un atelier d'écriture pour les demandeurs d'emploi

AUXERRE

de notre correspondant

« C'est bon de retrouver l'usage des mots, de reprendre la parole, de partager ses émotions avec d'autres ». Depuis qu'elle a découvert l'atelier d'écriture de *L'Yonne républicaine*, Delphine revit. Pour rien au monde elle ne manquerait ces séances de travail désormais rituelles. Deux fois par semaine, elle rejoint Maryline, Nicolas, Gilles et d'autres au siège du quotidien d'Auxerre. Ils ont entre vingt-cinq et cinquante-six ans ; ils sont tailleurs de pierres, comptables, ingénieurs, secrétaires, sans qualification. Tous sont à la recherche d'un emploi depuis quelques années ou quelques mois. Tous ont des « choses à dire ». Une fois par mois, *L'Yonne républicaine* leur offre une page. Cet espace, qu'ils ont baptisé « Noir sur blanc », leur appartient.

La première « Noir sur blanc » est parue en octobre 1998. Marie-France Billet, initiatrice du projet et responsable de l'atelier, a alors savouré sa victoire. « La perte d'un emploi entraîne trop souvent la

perte d'un réseau social et amical qui permettait de communiquer, explique-t-elle. La solitude arrive vite et avec elle le sentiment de ne plus appartenir au même monde que les autres ». Elle voulait une page publiée régulièrement, elle a convaincu Alain Boulonne, directeur général de *L'Yonne républicaine*. « Nous avons décidé d'accueillir cet atelier et d'ouvrir nos colonnes à tous ceux qui y participent. Leur parole est ainsi directement transmise, sans médiateur », dit-il.

AVEC FOI

La rédaction du journal a soutenu le projet. Le conseil général de l'Yonne a octroyé une aide de 50 000 francs. L'atelier est ouvert à tous les demandeurs d'emploi et fonctionne par groupes de huit. Chacun s'engage à participer à toutes les séances de travail pendant quatre mois. L'après-midi débute par un échange. « Là, tout sort en vrac, c'est le seul moment de pagaille organisée », explique Marie-France Billet. « Puis nous choisissons le thème de la page et décidons l'angle des articles. Ensuite, chacun

écrit, apprend à structurer un texte de manière claire et respectueuse du lecteur, à tenir compte des contraintes de la maquette, etc. ».

La galère des entretiens d'embauche, le coup de cœur pour un film, le désespoir des jours sans fin : ils couchent noir sur blanc les petits bonheurs et les grands malheurs de leur vie. Sans amertume et toujours avec foi. Les rédacteurs de « Noir sur blanc » ont également appris les règles de la déontologie : pas question de régler des comptes ou de se livrer à des attaques outrancières. Ils signent leurs articles ; ce prénom et ce nom apposés en bas de chaque texte sont de merveilleux sésames. Maryline en est encore abasourdie : « Avant, je n'avais pas la parole et, maintenant, mes textes sont lus par des milliers de personnes. Cela m'a permis d'établir de nouvelles relations avec mon père, qui comprend mieux la difficulté des sans-emploi. De même, mon voisin, avec lequel je n'avais aucune conversation, me parle désormais. »

Vincent Roussot

Les films américains en tête de l'Audimat

MADAME DOUBTFIRE, *Les Trois Frères* et *Bodyguard* sont les trois films diffusés sur les chaînes hertziennes (hors Canal Plus) qui ont remporté le plus grand succès d'audience au cours des neuf premiers mois de l'année 1998, selon une étude du centre national du cinéma (CNC) réalisée avec des données Médiamétrie. Les quatorze meilleures audiences ont été réalisées sur TF 1. A noter que, sur les cinquante films les plus regardés au petit écran, trente-deux étaient américains, seize français et seulement deux provenaient d'autres pays.

DÉPÊCHES

■ **INTERNET : Bertelsmann et Havas lancent BOL France, nouveau service en ligne de vente de livres.** Annoncée lundi 1^{er} février, cette librairie électronique est détenue à 50/50 par les deux partenaires. BOL France sera ouverte jeudi 4 février, avec l'ambition d'être « le numéro un de la vente de livres sur Internet dans les pays de langue française », prévoient Bertelsmann et Havas. – (AFP)

■ **PRESSE : le comité chargé de la gestion du fonds d'aide à la modernisation de la presse** quotidienne entrera en fonction, vendredi 12 février. Il sera présidé par le conseiller d'Etat Bruno Lasserre. Le fonds est constitué par une taxe de 1 % sur les dépenses de publicité hors média. Ses recettes ont été de 139 millions de francs en 1998.

■ **AUDIOVISUEL : Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication**, devait présenter, mardi 2 février, à une réunion intergroupes de la majorité « plurielle » les grandes lignes de son projet de loi sur l'audiovisuel remanié et élargi au secteur privé (*Le Monde* du 21 janvier).

EUROPE 2 S'ENFLAMME POUR

Nominé au MILIA 99

www.allocine.fr
Les Films, les Salles, même les Billets.

Le Site Internet des Spectateurs de Cinéma, avec

Europe 2

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ROHM AND HAAS : le chimiste américain a annoncé**, lundi 1^{er} février, le rachat de son compatriote Morton International pour 4,9 milliards de dollars (4,33 milliards d'euros). Cette opération créera, dans la chimie de spécialités, un groupe de 6,5 milliards de dollars (5,6 milliards d'euros) de chiffre d'affaires, intervenant dans les adhésifs, les revêtements spéciaux, les matériaux électroniques et le sel.

● **NATIONAL GRID : la société britannique s'est portée candidate**, lundi, au rachat de la compagnie américaine Eastern utilities pour 634 millions de dollars (545,2 millions d'euros), après avoir déjà acquis, en décembre, New England Electric Systems (NEES) pour 4,6 milliards de dollars. Eastern Utilities Associates (EUA) distribue de l'électricité dans l'Etat de Rhode Island et dans le sud-est du Massachusetts, une zone contiguë à celle de NEES.

● **CARBONE-LORRAINE : le groupe a acquis**, mardi 2 février, l'activité aimants en ferrite (utilisés dans l'automobile), du coréen Tongkook Synthetic Fibers dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 millions de dollars (6,2 millions d'euros) en 1998.

● **APPLE : le fabricant américain d'ordinateurs a signé**, mardi, un contrat de fabrication de son modèle iMac avec l'entreprise sud-coréenne LG Electronics.

● **MÉTALLURGIE ALLEMANDE : des dizaines des milliers de métallurgistes allemands ont débrayé**, lundi, pour obtenir les 6,5 % de hausse salariale revendiqués par le syndicat IG Metall. Les négociations se poursuivent dans chaque Land. La fédération patronale, Gesamtmetall, propose des augmentations de 2 %, et le versement facultatif de 0,5 % supplémentaires, selon la santé des entreprises.

SERVICES

● **Air France : les personnels navigants techniques (PNT)** de la compagnie nationale détiendront une part du capital de la compagnie comprise entre 6,3 % et 7,4 %, après l'opération de privatisation partielle.

● **THOMSON-CSF : le groupe**

d'électronique professionnelle et militaire veut se diversifier dans les services. Candidat à la privatisation du contrôle du trafic aérien au Royaume-Uni, il a créé, le 1^{er} février, une division « concessions de service public ».

● **AOL : le premier fournisseur d'accès mondial à Internet a acheté**, lundi, MovieFone, service de renseignements et de réservation de place de cinéma par téléphone, au terme d'un échange d'actions de 388 millions de dollars (333,7 millions d'euros).

● **PROMODÈS : le distributeur argentin Norte**, filiale commune du groupe de distribution français Promodès et du fonds d'investissement américain Exxel, a acquis pour 630 millions de dollars (552 millions d'euros), la société de distribution Tia, qui exploite 61 supermarchés en Argentine.

● **GRANDVISION : la Financière Agache** (groupe LVMH) a franchi le seuil de 5 % du capital de la chaîne de distribution d'optique et de photo Grand Optical.

FINANCE

● **AXA : Claude Bébéar, président d'AXA**, a déclaré, lundi, que son groupe était toujours prêt à réaliser des acquisitions en Asie et Amérique du Nord. AXA a lancé une OPA amicale sur l'assureur britannique Guardian Royal Exchange, pour 5 milliards d'euros, payés pour plus des deux tiers en cash. L'assureur va lancer une émission d'obligations convertibles de type subordonné pour un montant de 1,33 milliard d'euros, qui pourra être porté à 1,52 milliard d'euros.

● **EUROTUNNEL : le concessionnaire du tunnel sous la Manche va procéder au refinancement de sa dette**. Il profite de la décote de sa dette senior pour racheter à 353 millions de francs (53,8 millions d'euros) un emprunt dont la valeur faciale s'élève à 1,24 milliard de francs. Cette opération devrait permettre une économie de frais financiers de 52 millions de francs par an.

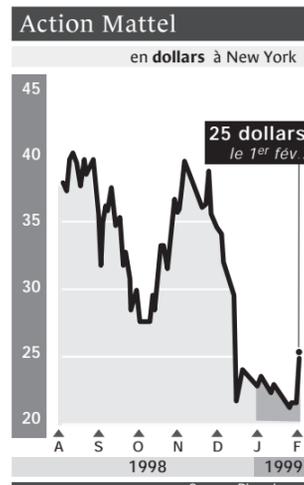
RÉSULTATS

● **PEPSICO : le groupe américain Pepsi-Cola** a enregistré, pour l'année 1998, un bénéfice net de 1,99 milliard de dollars (1,76 milliard d'euros) en baisse de 7 %. Son chiffre d'affaires atteint 22,35 milliards de dollars, en hausse de 7 %.

VALEUR DU JOUR

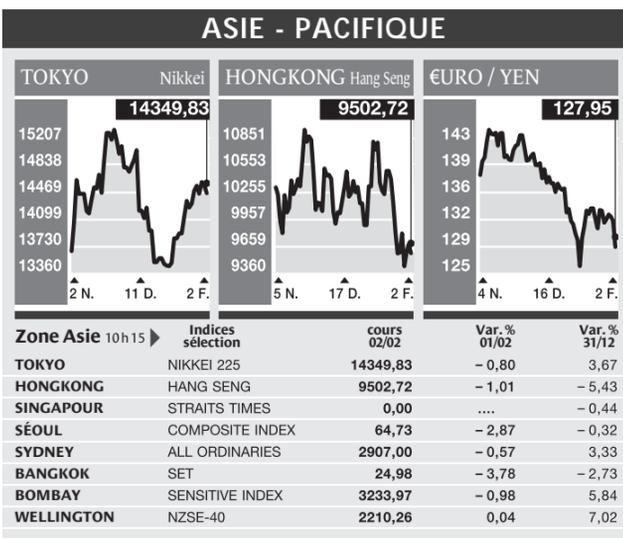
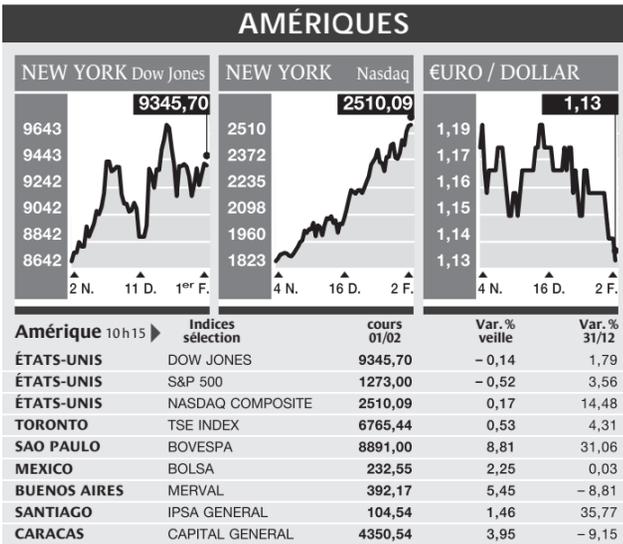
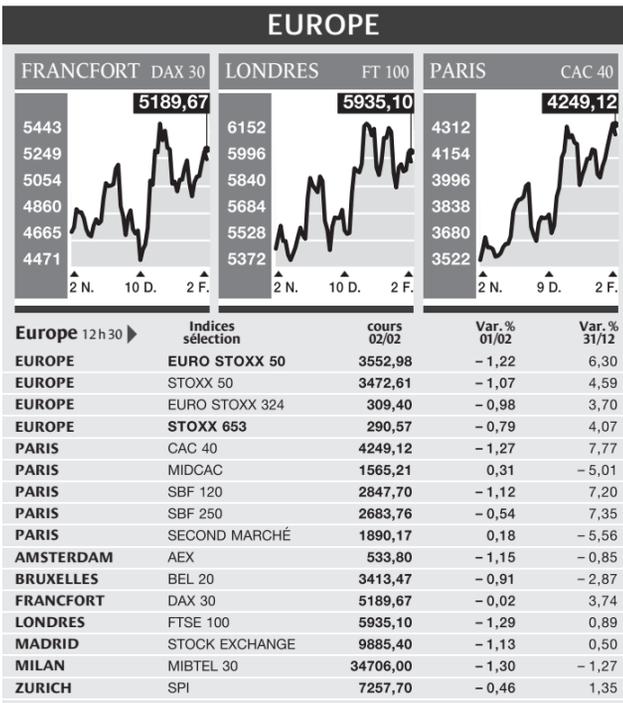
Mattel redresse la tête

L'ACTION du premier fabricant mondial de jouets, Mattel, a opéré un revirement spectaculaire, lundi 1^{er} février à la Bourse de New York. Elle a grimpé de 10,5 %, à 25,06 dollars, car les investisseurs, après mûres réflexions, pensent que le résultat de l'exercice 1999 devrait, finalement, être meilleur que celui anticipé par la société. Lorsque, le 13 décembre 1998, Mattel avait prévenu la communauté financière qu'il fallait sérieusement réviser à la baisse ses bénéfices 1998 et 1999, l'action avait connu une chute spectaculaire de 27 % en une seule séance. Le fabricant de la célèbre poupée Barbie reconnaissait que les ventes de son produit vedette avaient baissé de 12 % en 1998. Pire, son principal client, la chaîne de magasins de jouets Toys "R" US (qui représente 18 % des ventes de Mattel), en proie à des difficultés financières, avait dû réduire de moitié ses stocks afin d'abaisser ses coûts et retrouver une certaine compétitivité face à la grande distribution. Dans ces conditions, la société se montrait prudente sur les ventes des fêtes de Noël, même si celles de Thanksgiving s'étaient soldées par une croissance soutenue (+ 23 %). Conséquence, Mattel avait réduit ses prévisions de bénéfice par action pour 1998 de 32,8 %, à 1,20 dollar, et de 28 %, à 1,50 dollar, pour l'exercice 1999. Afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'industrie traditionnelle des jouets, Mattel a annoncé, en décembre 1998, l'acquisi-



tion de l'éditeur de logiciels de loisirs The Learning Co pour 3,8 milliards de dollars (3,36 milliards d'euros). Cet éditeur réalise 850 millions de dollars de chiffre d'affaires avec des jeux vidéo comme Myst et Reader Rabbit ou des programmes éducatifs comme National Geographic et Print Shop. A l'avenir, un tiers des revenus de Mattel devrait venir des logiciels de loisirs, a estimé Jill Barad, la présidente de la société. En réalisant cette acquisition, Mattel a repris le dessus sur son concurrent Hasbro, qui avait compris avant lui l'intérêt de se diversifier dans les jeux électroniques, un secteur en forte croissance. Pour cela, Hasbro avait acquis MicroProse et Tiger Electronics Inc.

Enguérand Renault



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE DE PARIS était en baisse de 1,04 %, mardi 2 février, en fin de matinée. La veille, l'indice CAC 40 avait gagné 1,23 %, à 4 303,92 points. Mais, en séance, l'indice s'était hissé jusqu'à 4 354,29 points, près de son record absolu de 4 404,94 points datant du 20 juillet 1998. La spéculation sur les valeurs bancaires, le réveil des valeurs pétrolières et la bonne tenue du titre France Télécom ont soutenu la cote. Lundi, le conseil scientifique des indices a annoncé une modification de la composition du CAC 40. L'action Casino a fait son entrée, en remplacement de celle d'Usinor.

FRANCFORT

L'INDICE DAX 30 de la Bourse de Francfort a débuté la séance du 2 février par une hausse timide de 0,06 %. La veille, ce même indice a terminé la séance sur un gain de 1,14 %, à 5 239,59 points.

LONDRES

L'INDICE FT 100 a gagné 1,97 %, à 6 012,40 points, soutenu par la spéculation autour des valeurs bancaires.

TOKYO

LA BOURSE JAPONAISE a reculé de 0,80 %, à 14 349 points, pénalisée par la hausse des rendements des emprunts d'Etat à long terme. Les tensions sur le marché obligataire ont fait grimper le yen face au dollar.

SAO PAULO

LA BOURSE DE SAO PAULO a terminé la séance du lundi 1^{er} février en forte hausse. L'indice Bovespa a gagné 8,80 %, à 8 891 points, malgré l'annonce par la banque centrale d'une nouvelle hausse de son taux directeur au jour le jour, porté de 37 % à 39 %.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a terminé la séance du lundi 1^{er} février en légère baisse (-0,14 %), à 9 345,70 points. Les opérateurs se sont montrés attentistes à la veille de la réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine.

MONNAIES

L'EURO restait faible, mardi matin 2 février, lors des premières transactions entre banques européennes, pénalisé par les signes de ralentissement économique dans l'Eurozone. Il cotait 1,1320 dollar, après être tombé, la veille, sous la barre de 1,13 dollar.

TAUX

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE japonais, extrêmement nerveux depuis plusieurs semaines, a enregistré, mardi, une nouvelle et forte secousse qui a propulsé les rendements offerts à leurs plus hauts niveaux depuis juillet 1997. Le taux de l'obligation de référence à 10 ans s'est établi à 2,31 % en clôture. Il a pratiquement quadruplé en cinq mois puisqu'il était tombé à 0,67 % le 18 septembre 1998, un niveau jamais vu dans l'histoire financière mondiale.

ÉCONOMIE

Excédent budgétaire de 117,3 milliards de dollars aux Etats-Unis

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a présenté, lundi 1^{er} février, son projet de budget pour l'année fiscale 2000 en affirmant qu'il traçait « une voie progressiste mais prudente pour l'avenir » qui permettrait de réduire la dette publique des deux tiers en quinze ans. Ce budget, qui repose sur une hypothèse de croissance de 2 %, devrait dégager un excédent de 117,3 milliards de dollars (104 milliards d'euros), le deuxième après l'excédent de 70 milliards de dollars enregistré durant l'année fiscale précédente. M. Clinton s'est engagé à consacrer 62 % des excédents budgétaires dégagés au cours des quinze prochaines années au sauvetage des caisses fédérales de retraite menacées de faillite d'ici à trois décennies par l'arrivée de la génération du « baby-boom » au troisième âge.

Le secrétaire américain au Trésor Robert Rubin a estimé, lundi, que le Japon et l'Europe devaient stimuler leur demande intérieure et ouvrir leurs marchés. Les Etats-Unis « ont fait leur part pour ce qui est d'absorber les importations de ces pays » en crise, a déclaré M. Rubin. « Mais nous ne pouvons pas être les consommateurs du dernier recours et il est très important que l'Europe et le Japon stimulent leur demande intérieure et ouvrent leurs marchés », a-t-il ajouté.

L'indice d'activité établi par le groupement des directeurs d'achats des principaux groupes manufacturiers aux Etats-Unis (indice NAPM) a progressé à 49,5 points en janvier, contre 45,3 points en décembre, a indiqué, lundi, l'association.

Les dépenses de construction aux Etats-Unis ont progressé de 1,7 % en décembre, a indiqué, lundi, le département américain du commerce.

La principale conseillère économique de la Maison Blanche, Janet Yellen, a estimé, lundi, qu'il n'y a pas de signes économiques intérieurs qui menacent pour l'instant la croissance de l'économie américaine pour 1999.

Les grosses entreprises américaines, dans leur course à la réduction des coûts, ont licencié plus de hauts cadres dirigeants en fin d'année, a indiqué, lundi, le cabinet de consultants Challenger, Gray & Christmas. Le salaire médian des cadres licenciés au dernier

trimestre de 1998 était de 92 000 dollars (81 416 euros), à comparer avec une moyenne de 78 000 dollars (69 026 euros) au trimestre précédent, soit une hausse de 18 %, poursuit l'enquête de ce cabinet spécialisé dans les études sociales.

BRÉSIL : le redressement de la devise brésilienne dépend du retour de l'argent que les Brésiliens ont transféré à l'étranger, a estimé, lundi, le président de la banque centrale du Brésil, Francisco Lopes.

Le leader de la gauche brésilienne, Luiz Inacio Lula da Silva, dit « Lula », a demandé, lundi, la démission du ministre de l'économie, Pedro Malan, en raison de son échec à résoudre la crise financière.

Le financier américain George Soros a estimé, lundi à Davos, que le real brésilien était à présent « sous-évalué », après avoir été sur-évalué, et il a proposé une aide des banques privées pour stabiliser l'économie brésilienne.

CHILI : les investissements étrangers au Chili en 1998 se sont montés à 6,549 milliards de dollars (5,79 milliards d'euros), soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 1997, a annoncé lundi le ministère de l'économie.

EUROLAND : le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a estimé que la stabilité des prix régnait en ce moment dans la zone euro, mais souligné parallèlement l'existence de risques potentiels susceptibles de la mettre en danger. « Il n'y a pas de pression significative à la hausse ou à la baisse des prix, au moins en ce moment », a-t-il affirmé.

ALLEMAGNE : le chancelier allemand Gerhard Schröder a déclaré, lundi à Davos, que les flux de capitaux spéculatifs sur les marchés financiers avaient provoqué une instabilité mondiale et conduit des économies nationales au bord de la ruine.

RUSSIE : le gouvernement russe n'a pas pu fournir, lundi, comme prévu initialement, une liste de réponses au Fonds monétaire international (FMI) concernant son programme économique, repoussant cette échéance à plus tard dans la semaine, selon les agences de presse russes.

NORVÈGE : la Norvège va voir sa croissance tomber à 1,25 % en 1999, contre 2,5 % en 1998 et 3,4 % en 1997 du fait de la chute des prix du pétrole, prévoit le Fonds monétaire international dans son examen annuel de l'économie de ce pays publié lundi.

Taux de change fixe zone euro		Hors zone euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37803	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Cours de change croisés						
02/02 12h30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	1,13025	0,17227	1,64465	0,70547
YEN	113,18000	...	127,95500	19,49500	186,13000	79,84500
EURO	0,88476	0,78152	...	0,15245	1,45510	0,62425
FRANC	5,80470	5,12800	6,55957	...	9,54670	4,09430
LIVRE	0,60803	0,53720	0,68720	0,10475	...	0,42895
FRANC SUISSE	1,41750	1,25240	1,60200	0,24420	2,33130	...

Taux d'intérêt (%)				
Taux 01/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 30 ans	
FRANCE	3,15	2,84	3,77	4,61
ALLEMAGNE	3,12	3,03	3,65	4,59
GDE-BRETAG.	7	5,57	4,15	4,16
ITALIE	...	2,97	3,90	4,85
JAPON	0,31	0,29	2,31	...
ÉTATS-UNIS	4,84	4,47	4,69	5,11
SUISSE	0,81	1,12	2,43	3,80
PAYS-BAS	3,13	3,25	3,77	4,65

Matières premières			
En dollars	Cours 01/02	Var. % veille	\$/TONNE
MÉTAUX (LONDRES)
CUIVRE 3 MOIS	1443,5	0,63	...
ALUMINIUM 3 MOIS	1217	0,33	...
PLOMB 3 MOIS	503	1,21	...
ETAIN 3 MOIS	5153	0,06	...
ZINC 3 MOIS	995	-0,10	...
NICKEL 3 MOIS	4310	0,58	...
MÉTAUX (NEW YORK)	\$/BOISSEAU
ARGENT A TERME	5,30	0,47	...
PLATINE A TERME
GRANDES DENRÉES	\$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	271	0,46	...
MAÏS (CHICAGO)	215,75
SOJA TOURTEAU (CHG.)	132,8	0,15	...
SOFTS	\$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1309	-1,65	...
CAFÉ (LONDRES)	1666	-0,83	...
SUCRE BLANC (PARIS)	220

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du groupe britannique **British Telecom** a gagné 3,3 %, lundi 1^{er} février. Ce dernier a confirmé lundi qu'il envisageait une alliance avec le groupe américain AT & T dans la téléphonie mobile. Dans un premier temps, l'alliance porterait que sur les services à l'international.

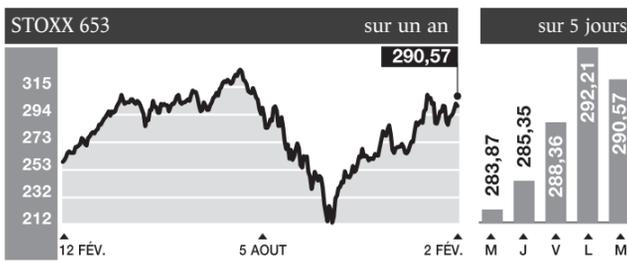
● Le titre du groupe financier néerlandais **ING** a grimpé de 5,46 % sous la pression d'achats d'investisseurs étrangers. Ces derniers estiment qu'ING devrait participer au mouvement de fusion qui secoue le secteur bancaire européen.

● Les valeurs bancaires européennes ont connu une journée faste, portée par les rumeurs de fu-

sions. L'action de la banque britannique **Barclays** a gagné 3,96 % et celle de la **Banca Commerciale Italiana** a gagné jusqu'à 6 %.

● Les spéculations sur un rapprochement entre la **Dresdner Bank** et l'**Hypovereinsbank** en Allemagne n'ont guère profité à l'action Dresdner, qui a reculé de 0,28 %.

● L'action de **Lufthansa**, la compagnie aérienne allemande, a terminé la séance sur un gain de 2,43 % (elle a gagné jusqu'à 5,86 %) en raison de la publication des chiffres de fréquentation meilleurs que prévus. En 1998, Lufthansa a transporté 40,5 millions de passagers, soit une hausse de 8,8 %.



BEAZER GROUP	GB	2,43	+ 7,01
BENETTON GROUP	IT*	1,45	+ 0,69
BERKELEY GROUP	GB	7,21	+ 1,01
BRITISH AIRWAYS	GB	5,27	- 0,27
BRYANT GROUP PL	GB	1,54	+ 6
CHARGEURS RM	FR*	40,75	- 0,85
CLUB MED./RM	FR*	87,5	- 3,74
COATS VIYELLA	GB	0,49	+ 3,03
COMPASS GRP	GB	11,24	- 4,08
COURTAULDS TEXT	GB	2	- 2,82
DT.LUFTHANSA N	DE*	19,7	+ 3,68
ELECTROLUX -B-	SE	13,66	- 0,41
EMI GROUP	GB	5,62	- 2,51
EURO DISNEY /RM	FR*	1,13	+ 0,89
FINNAIR	FI*	4,55	- 2,15
G WIMPEY PLC	GB	1,61	+ 4,72
GRANADA GROUP P	GB	15,70	- 0,37
HERMES INTL	FR*	73,05	- 3,75
HPI	IT*	0,59	- 1,67
HUNTER DOUGLAS	NL*	22,2	- 1,33
KLM	NL*	24,25	- 0,21
LADBROKE GRP	GB	3,17	- 0,45
MOLINEX/RM	FR*	9,99	+ 0,40
NCL HLDG	NO	2,69	- 3,36
PATHE/RM	FR*	233	+ 0,04
PENTLAND GRP	GB	1,38	+ 2,15
PERSIMMON PLC	GB	2,90	+ 3,63
RANK GROUP	GB	2,94	- 0,49
SAIRGROUP N	CH	188,02	+ 1,17
SAS DANMARK A/S	DK	9,75
SEB /RM	FR*	51	+ 1,80
THE SWATCH GRP	CH	474,86	- 4,50
THE SWATCH GRP	CH	117,47	- 2,58
WILLIAM BAIRD	GB	1,17	+ 5,19
WILSON BOWDEN	GB	8,02	- 2,82
WOLFGANG AG	AT*	42,25	- 1,05
WWWUK UNITS	GB	0,71
► DJ E STOXX CCYC P		147,8	+ 0,28



SHANKS & MCEWAN	GB	3,33	- 0,43
SIDEL /RM	FR*	73,1	+ 1,25
SIEBE PLC	GB	3,40	+ 2,17
SITA /RM	FR*	210,4	- 0,75
SKF -A-	SE	11,74	+ 2,97
SKF -B-	SE	12,19	+ 3,35
SOPHUS BEREND -	DK	31,60
SOPHUS BERENDS	DK	30,26
STORK NV	NL*	17,3	+ 1,76
SULZER FRAT.SA1	CH	490,40	+ 0,90
SVEDALA	SE	13,88	+ 0,82
SVENDBORG -A-	DK	7934,05
T.J.GROUP PLC	GB	5,36	- 0,80
TOMRA SYSTEMS	NO	29,69	- 1,74
ULSTEIN HOLDING	NO	19,56	+ 0,60
UNITOR	NO	8,20
VA TECHNOLOGIE	AT*	62,01	+ 0,83
VALMET	FI*	8,7	- 3,33
► DJ E STOXX IND P		321,24	+ 0,13

02/02 12h32

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	35,78	- 0,94
BASF AG	BE*	32,3	+ 3,19
BMW	DE*	637	+ 2,08
CONTINENTAL AG	DE*	22,8	- 0,87
DAIMLER-BENZ AG	DE*	78,99
FIAT	IT*	2,87	- 0,35
FIAT PRIV.	IT*	1,45	- 1,36
FIAT /RM	FR*	189	- 1,56
LUCAS VARTY	GB	4,20
MAGNETI MARELLI	IT*	1,35	- 2,17
MICHELIN -B- /RM	FR*	32,49	- 0,95
PEUGEOT /RM	FR*	145	- 2,82
PIRELLI	IT*	2,3
RENAULT	FR*	47,15	- 4,36
SOMMER ALLIBER/	FR*	24,5	- 0,61
VALEO /RM	FR*	72,2	- 4,87
VOLKSWAGEN	DE*	68,1	+ 0,15
VOLVO -A-	SE	24,10	- 0,70
VOLVO -B-	SE	24,72	- 0,23
► DJ E STOXX AUTO P		273,36	- 1,66

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	17,16	- 2,95
ABN AMRO HOLDIN	NL*	17,45	- 0,57
ALLIED IRISH BA	GB	16,95	- 1,43
ALPHA CREDIT BA	GR	104,33
ARGENTARIA RS	ES*	23,73
B PINTO MAYOR R	PT*	19,46
BANCO ESSI R	PT*	10,26
BANK AUSTRIA AG	AT*	37	- 5,01
BANK OF IRELAND	GB	19,54	- 1,17
BANK OF PIRAEUS	GR	32,58
BANKINTER	ES*	32,1	- 0,59
BARCLAYS PLC	GB	20,15	- 1,21
BAYR.HYPO-UVVER	DE*	56,2	+ 5,84
BCA FIDEURAM	IT*	5,98	- 2,76
BCA INTESA	IT*	4,66	- 1,48
BCA ROMA	IT*	1,34	+ 3,08
BCO BILBAO VIZC	ES*	12,89	- 1,60
BCO CENTRAL HIS	ES*	9,72	- 2,61
BCO POPULAR ESP	ES*	64,5	- 0,23
BCO SANTANDER	ES*	16,23	- 1,87
BCP REG	PT*	27,69
BNP /RM	FR*	78,55	+ 0,71
CCF /RM	FR*	85,2	- 3,51
CHRISTIANIA BK	NO	3,92	- 1,47
COMIT	IT*	5,89	+ 0,51
COMM.BANK OF GR	GR	97,63
COMMERZBANK	DE*	26,3	- 0,75
DEN DANSKE BK	DK	112,29
DEN NORSKE BANK	NO	3,77	- 2,13
DEUTSCHE BANK A	DE*	50	- 0,20
DEXIA CC	BE*	144,5	- 2,10
DRESDNER BK AG	DE*	35,6	- 0,84
ERGO BANK	GR	84,99
FIRST AUSTRIAN	AT*	49,42	- 91,41
FOERENIGSSB A	SE	23,98	- 0,47
FOKUS BK	NO	9,02
HALIFAX	GB	10,34	- 0,83
HSBC HOLDS	GB	21,81	- 2,14
IMI	IT*
IONIAN BK REG.S	GR	50,45
JYSKE BANK REG	DK	78
KAPITAL HOLDING	DK	45,45
KBC BANCASSURAN	BE*	69,8	- 0,29
LLOYDS TSB	GB	11,52	- 1,73
MERITA	FI*	5,5	- 1,79
NAT BANK GREECE	GR	65,59
NATEXIS	FR*	58
NATL WESTM BK	GB	16,53	- 1,64
NORDBANKEN HOLD	SE	5,98	- 0,93
OBERBANK	AT*	62	+ 1,64
ROLO BANCA 1473	IT*	22,55	- 1,53
ROYAL BK SCOTL	GB	15,85	- 0,64
S-E-BANK -A-	SE	10,27	- 2,15
SPAREBANKEN NOR	NL*	149	- 0,67
STE GENERAL-A/	FR*	149,6	- 2,22
SV HANDBK -A-	SE	34,93	- 0,48
UBS N	CH	287,15	- 1,60
UNICREDITO ITAL	IT*	4,79	- 1,84
UNIDANMARK -A-	DK	73,42	+ 0,18
XIOSBANK	GR	37,68
► DJ E STOXX BANK P		265,34	- 0,77

PRODUITS DE BASE

ACERINOX REG	ES*
ALUMINIUM GREEC	GR	52,60
ARJO WIGGINS AP	GB	1,65	+ 4,59
ASSIDOMAEN AB	SE	17,16	- 1,30
AVESTA	SE	3,14	+ 1,46
BEKAERT	BE*	370	- 0,27
BILTON	GB	4,46	+ 1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	40,69	+ 0,82
BRITISH STEEL	GB	1,91	+ 0,76
BUHRMANN NV	NL*	14	- 0,36
BUNZL PLC	GB	3,43
CART.BURGO	IT*	5,11	+ 1,79
DEGUSSA	DE*	36,1	+ 1,40
ELKEM ASA, OSLO	NO	11,30	- 1,53
ELVAL	GR	11,21
INPARSA	PT*	20,2
JOHNSON MATTHEY	GB	6,52	+ 2,27
MAYR-MELNHOF KA	AT*	44,1	+ 1,82
METSAE-SERLA A	FI*	6,2	- 1,59
MODO B FR	SE	23,08
NORSKE SKOGIND-	NO	27,64	- 1,67
OUTOKUMPU OY -A	FI*	8	- 2,44
PECHINEY-A	FR*	29,01	- 2,65
PORTELUC INDUST	PT*	5,26
RAUTARUUKI K	FI*	5,47	- 1,97
RIO TINTO	GB	10,70	+ 0,27
SIDENOR	GR	21,80
SILVER & BARYTE	GR	31,83
SMURFIT JEFFERS	GB	1,45	+ 1,01
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,29
SOPORCEL	PT*	11,97	- 1,80
SSAB SW ST A FR	SE	9,54	+ 0,60
STORA ENSO -A-	FI*	7,4	- 2,76
STORA ENSO -R-	FI*	7,5	- 6,02
STORA KOPPAR -	SE	9,93
SVENSKA CELLULO	SE	19,53	+ 1,47
THYSSEN	DE*	154
TRELLEBORG B	SE	8,41	+ 0,68
UNION MINIERE	BE*	29,75	- 2,30
UPM-KYMMENE COR	FI*	23	- 0,86
USINOR	FR*	11,22	- 4,92
VIOHALCO	GR	28,03
VOEST-ALPINE ST	AT*	27
► DJ E STOXX BASI P		143,55	- 1,35

CHIMIE

ACA -A-	SE	11,79
ACA -B-	SE	11,63	- 0,48
AIR LIQUIDE /RM	FR*	145,5	- 0,14
AKZO NOBEL	NL*
BASF AG	DE*	32,3	+ 3,19
BAYER AG	DE*	32,75	- 0,91
BOC GROUP PLC	GB	12,54	+ 0,70
CIBA SPEC CHEM	CH	76,14	- 0,20
CLARIANT N	CH	448,75	- 0,41
DYNO INDUSTRIER	NO	14,64	+ 1,63
EMS-CHEM HOLD A	CH	5040,71	- 1,10
HENKEL KGAA VZ	DE*	59,5	+ 0,42
HOECHST AG	DE*	40	+ 1,65
ICI	GB	7,85	- 2,69
KEMIRA	FI*	5,5	- 1,26
LAPORTE	GB	8	- 2,82
LENZING AG	AT*	53,5	+ 0,94
PERSTORP -B-	SE	9,59
SNIA BPD	IT*	1,39
SOLVAY	BE*	58,5	- 0,43
TESSENDERLO CHE	BE*	39
UCB	BE*
► DJ E STOXX CHEM P		286,77	- 0,12

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A-	NO	9,95
BTR	FR*	1,83	+ 8,62
CGIP /RM	GB	55,25	- 4
CIR	IT*	1,05
DIETENER SA	BE*	450	- 1,55
GAZ ET EAUX /RM	FR*	41,16	- 2,21
GBL	BE*	166,1	- 0,54
GENL ELECTR CO	GB	7,85	- 2,52
GEVAERT	BE*	61,85	- 1,51
HAGEMEYER NV	NL*	31,4	- 1,10
INCHCAPE PLC	GB	2,07	- 3,38
INVESTOR -A-	SE	40,29	- 1,52
INVESTOR -B-	SE	41,20	- 0,41
KVAERNER -A	NO	17,68	+ 0,67
KVAERNER -B-	NO	14,64
LVMH /RM	FR*	212,5	+ 0,24
MYTILINEOS HOLD	GR	14,43
NORSK HYDRO	NO	31,62	- 2,17
OERLIKON-BUEHRL	CH	97,58
ORKLA -A-	NO	13,58	- 1,69
ORKLA -B-	NO	11,71	- 1,48
SONAE INVESTIME	PT*	36,58
VEBA AG	DE*	50,5	- 0,79
► DJ E STOXX CONG P		232,96	- 0,81

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	14,01	+ 0,42
CABLE & WIRELES	GB	12,53	- 3,03
DEUTSCHE TELEKO	DE*	40	- 1,23
EUROPOLITAN HLD	SE	101,58	- 1,53
FRANCE TELECOM	FR*	84,1	- 3,11
HELLENIC TELE (GR	26,78
KONINKLIJKE KPN	NL*	46,8	- 2,50
PORTUGAL TELECO	PT*	44,76
SWISSCOM N	CH	398,41	+ 0,94
TELE DANMARK	DK	116,99	- 1,14
TELECEL	PT*	166,9
TELECOM ITALIA	IT*	8,4	- 1,18
TELECOM ITALIA	IT*	5,98	- 0,33
TELEFONICA	ES*	40,97	- 0,68
TIM	IT*	5,92	- 1,17
VODAFONE GROUP			

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Casino a profité de son introduction au sein de l'indice CAC 40. A l'ouverture de la séance du 2 février, l'action a gagné 7,3 %, à 91,5 euros. En revanche, l'action Usinor qui a cédé sa place au sein de l'indice CAC 40, a chuté de 6,35 %, à 11,05 euros, à l'ouverture des cotations. L'action BNP a débuté la séance de mardi sur une hausse de 0,64 %. La veille, elle avait connu une évolution cahoteuse. Réserve à la hausse en début de journée, elle a terminé la séance sur une baisse de 2,34 %. Au lendemain de l'annonce de la fusion entre la Société générale et Paribas, l'action Société générale a reculé de 2,74 % à l'ouverture des transactions. Et celle de Paribas a abandonné 1,89 %. Le titre Grandvision a gagné 4,74 %, profitant de l'annonce du franchisement de seuil de 5 % de son capital opéré par la financière Agache (holding du groupe LVMH). Cette dernière a déclaré que l'opération était destinée à profiter de la sous-évaluation boursière de Grandvision. Le titre Alcatel a reculé de 1,96 %, mardi matin, après l'annonce de l'émission d'un emprunt obligataire de 1,33 milliard d'euros qui a rencontré un grand succès. L'action Lagardère a réagi par une baisse de 1,17 % à l'annonce dans la presse de l'imminence d'un accord avec l'Etat sur les parités de fusion avec Aerospatiale.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 2 FÉVRIER Cours relevés à 12h30 Liquidation : 19 février

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P., CR.LYONNAIS, RENAULT, etc.

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 2 FÉVRIER Cours relevés à 12h30

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ADLPARTNER, AB SOFT, ALPHAMEDIA, etc.

SECOND MARCHÉ

MARDI 2 FÉVRIER Une sélection. Cours relevés à 12h30

Table of second market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ADA, AIGLE, ALGECO, etc.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 1er février

Table of SICAV FCP data with columns for 'Valeurs unitaires**', 'Date cours'. Lists various funds like AGIPI, ANTIQONE TRÉSORIE, etc.

SECONDE COLONNE RM (1)

Table of second column RM data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like C.A. TOULOUSE, CRAM CCI NV, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data with columns for 'MONEDEN', 'OBIG. TTES CATÉGORIES', 'www.cdc-assetmanagement.com'.

Table of Multi-Promoteurs CCBP-CDC data with columns for 'PATRIMOINE RETRAITE C...', 'PATRIMOINE RETRAITE D...'. Includes Minitel and Caisse d'Épargne logos.

Table of Fonds communs de placements data with columns for 'INDOCAM DOLLAR 3 M...', 'INDOCAM VAL. RESTR.', 'OPTALIS DYNAMIQ...', etc.

Table of CREDIT AGRICOLE data with columns for 'AMPLIA', 'ATOUT AMÉRIQUE', 'ATOUT ASIÉ', 'ATOUT FRANCE EUROPE', etc.

Table of CREDIT AGRICOLE data with columns for 'LION TRÉSOR', 'OBLIION', 'SICAV 5000', 'SLIVAFRANCE', 'SLIVAM', 'SLIVARENTE', 'SLIVINTER', 'TRILION'.

Table of CREDIT AGRICOLE data with columns for 'CIC BANQUES', 'CIC PARIS', 'LION TRÉSOR', 'OBLIION', 'SICAV 5000', 'SLIVAFRANCE', 'SLIVAM', 'SLIVARENTE', 'SLIVINTER', 'TRILION'.

SCIENCES Jeudi 4 février, si le ciel est clément, la nuit brillera d'une nouvelle étoile. Les Parisiens, et plus généralement les Français, devraient être aux premières loges

pour la voir en fin de soirée. ● **POUR CETTE OPÉRATION**, les cosmonautes de la station Mir vont déployer en orbite un fin miroir de 25 mètres de diamètre. ● **L'OBJECTIF** est de véri-

fier qu'il est possible avec un tel dispositif de concentrer les rayons du Soleil, de les renvoyer sur Terre et d'éclairer des zones plongées dans de longues périodes de nuit. ● **EN**

1993, une expérience analogue avait été menée par les Russes, mais avec un succès mitigé. ● **LES ASTRONOMES** craignent aujourd'hui que la multiplication – encore très hypo-

thétique – de tels systèmes ne gêne leurs recherches, déjà rendues difficiles par la pollution lumineuse des villes et le nombre grandissant des satellites.

Les Russes s'apprêtent à nous faire vivre la nuit des deux lunes

Les cosmonautes de Mir s'apprêtent à déployer un fin miroir d'aluminium de 25 m de diamètre. Le but de cette expérience est de tester une technique qui pourrait permettre d'éclairer depuis l'espace des zones plongées dans la nuit polaire

« **ARRÊTEZ ZNAMIA !** » Les cris des astronomes italiens et de quelques-uns de leurs collègues étrangers sur la Toile n'y auront rien fait. Jeudi 4 février, la « Bannière » sera déployée par les cosmonautes de la station Mir et, si le ciel est clément, la nuit brillera d'une nouvelle étoile. Les Parisiens, et plus généralement les Français, devraient être les premiers en fin de soirée, vers 18 h 45, à recevoir les rayons de cet astre éphémère qui, à en croire son promoteur, le Russe Vladimir Syromyatnikov, directeur général du Space Regatta Consortium (SRC), un groupement d'industriels russes créé en 1990, sera cinq à dix fois plus lumineuse que la Lune !

Depuis des décennies, des scientifiques rêvent d'apprivoiser le Soleil. Soit pour en récupérer l'énergie à l'aide de gigantesques satellites couverts sur plusieurs hectares, voire plusieurs kilomètres carrés, de photovoltaïques. Soit, et c'est toute l'idée de Vladimir Syromyatnikov, pour éclairer les villes de Sibérie qui connaissent la nuit arctique pendant les longs mois d'hiver.

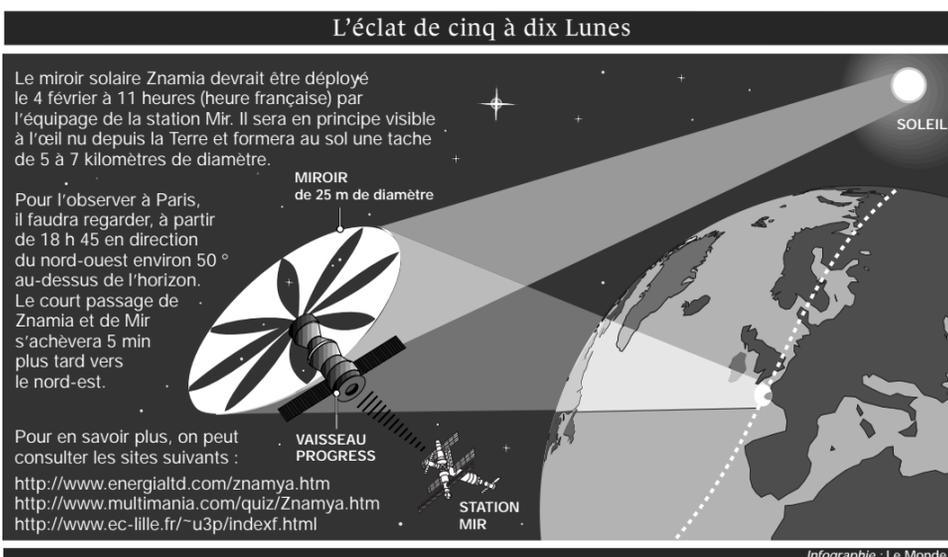
De là à imaginer, ironisent certains, que, sous la chaleur ainsi réfléchie, les ours vont sortir de leur période d'hibernation, les glaces du pôle fondre et provoquer des inondations catastrophiques et les plantes se parer de mille fleurs en hiver, il n'y a qu'un pas... qu'il faut

se garder de franchir. D'ailleurs, comment le directeur de l'observatoire du mont Palomar, Robert Brucato, qui redoute l'installation future de nombreux miroirs, « rien ne dit que tous ces gens des zones boréales désirent autant de lumière ». D'autant que si les projets leur sont imposés, « ils n'auront pas la possibilité de fermer l'interrupteur ».

PROJECTEUR GÉANT

Qu'importe, Vladimir Syromyatnikov est sûr de son affaire et attend avec impatience le déploiement de son miroir par les cosmonautes de Mir. D'un diamètre de 25 m, cet objet, fait d'une peau d'aluminium très fine de quelques millimètres de diamètre d'épaisseur, a été envoyé en orbite en octobre 1998 à bord d'un des vaisseaux cargos Progress qui ravitaillent régulièrement la station orbitale russe. Depuis, le miroir a été stocké. Dans les tout prochains jours, les cosmonautes Guennadi Padalka et Sergueï Avdeïev devraient sortir Znamia-2 – c'est son nom –, l'installer sur le Progress armé à la station, le tester et larguer l'ensemble qui s'éloignera à distance de sécurité.

Une fois déployée, la « Bannière » et son vaisseau porteur se livreront à quelques manœuvres propres à orienter le miroir de telle façon qu'il recueille la lumière du Soleil et la renvoie vers la Terre. Si tout se



très bien, Mir et Znamia vogueront de conserve pendant vingt-quatre heures et la « Bannière » illuminera, faiblement, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Amérique du Nord, peu après le coucher du Soleil. Comme un projecteur géant, dont le spot au sol, de 5 à 7 kilomètres de diamètre, balayera la Terre à grande vitesse.

Que les Terriens se rassurent, Znamia ne dispensera qu'un jour

très blême et pendant quelques minutes seulement. Et encore. Si un ciel clair n'est pas au rendez-vous, la nouvelle lune risque de passer d'autant plus inaperçue que l'expérience *Novey Svet* (Nouvelle Lumière) ne doit durer que quelques heures. Malgré les difficultés de financement de cette manœuvre payée en partie – et peut-être pour des motifs publicitaires – par le groupe Energia, spécialiste des fusées et des vais-

seaux spatiaux habités, et malgré les incertitudes de la météo, Vladimir Syromyatnikov tient bon et balaie d'un revers de main les objections.

Même l'expérience de février 1993 ne l'arrête pas. A l'époque, les Russes avaient déployé en orbite le miroir Znamia-2, une structure analogue d'une vingtaine de mètres de diamètre, dont les résultats sont loin d'avoir fait l'unanimité. La tache de lumière de 5 km de diamètre réflé-

chie par cette première « Bannière » avait traversé la France à la vitesse de 8 km par seconde, puis avait poursuivi sa course en direction de la Suisse, de l'Allemagne, de la République tchèque, de la Pologne et de la Biélorussie où elle s'était dissoute dans les feux du Soleil levant. Ni le bétail ni les noctambules n'avaient été affectés par cette expérience considérée par beaucoup comme « un demi-échec ».

AUTRES PRIORITÉS

Pas du tout, rétorquent les promoteurs du Space Regatta Consortium. « Nous faisons la démonstration qu'une nouvelle branche de la conquête spatiale est sur le point de se développer », disent-ils tout en brandissant leur tout nouveau projet, Znamia-3, un miroir de 60 à 70 m de diamètre, qui pourrait être lancé en 2002 pour la somme de 20 millions de dollars (17,5 millions d'euros). Un appel à d'éventuels sponsors a été lancé pour financer cette expérience qui conduirait à modifier « substantiellement » le vaisseau porteur Progress.

Vladimir Syromyatnikov sera-t-il entendu ? On peut s'interroger. L'espace russe, exsangue, a d'autres priorités et cherche activement des fonds privés étrangers pour prolonger l'exploitation de la station Mir (Le Monde daté 31 janvier-1^{er} février). Coût selon les experts : 250 millions de dollars par an (218 millions d'euros). On voit donc mal comment un projet plus ambitieux visant à la mise en orbite d'un miroir de 200 m de diamètre qui « éclairerait comme cent lunes » pourrait trouver un financement.

Pour le moment, cette « Troisième Lumière » brille à peine de la flamme d'une bougie. L'éclairage en continu des villes et des grands chantiers, celui, plus ciblé, des zones frappées par des catastrophes naturelles, ne sont pas pour demain. Mais si l'idée venait à se développer et donnait lieu à la mise en place autour de la Terre d'un collier de miroirs géants visibles à l'œil nu depuis le sol, les opposants seraient nombreux à en juger par l'activité des newsgroups qui, sur Internet, militent aux côtés des astronomes pour « le droit de chacun à la nuit et au ciel étoilé ».

Luc Rosenzweig

Jean-François Augereau

TROIS QUESTIONS À...

JOHANNES ANDERSEN

1 Secrétaire général de l'Union astronomique internationale (UAI) et astronome vous-même, pensez-vous que l'expérience Znamia peut porter préjudice à la science ?

Si elle a une durée limitée, ce ne sera pas grave. En revanche, si les envois de sources lumineuses dans l'espace se multipliaient, cela pourrait être catastrophique pour l'astronomie et endommager certains détecteurs ultra-sensibles. L'UAI est très préoccupée par ces problèmes de pollution lumineuse. Il reste de moins en moins de place sur la Terre pour faire des observations. Dans les villes et les grands centres industriels, les étoiles sont presque invisibles tant il y a d'éclairage mal maîtrisé. Cette électricité gaspillée à éclairer le ciel représente l'équivalent de la production de plusieurs centrales nucléaires... Quant aux gros satellites de télécommunications, en réfléchissant les rayons du Soleil, ils émettent des flashes qui peuvent ruiner des photos prises par les astronomes.

2 La radioastronomie est-elle aussi menacée ?

Elle l'est même davantage. Dans la décennie à venir, 1 100 satellites de télécommunications vont être mis en orbite, qui utiliseront une partie de plus en plus grande du spectre électromagnétique. Même si l'attribution des fréquences est réglementée, les émetteurs ne sont pas suffisamment « propres » et empiètent sur les fréquences intéressantes pour les scientifiques. Mais les astronomes font figure de petits par rapport aux forces économiques de l'industrie des télécommunications...

3 Y a-t-il un moyen de préserver l'espace ?

La situation légale actuelle est telle que n'importe quelle agence spatiale, n'importe quelle compagnie privée peut envoyer ce qu'elle veut. Au risque de polluer le ciel de tout le monde pour toujours. J'ai récemment écrit au président du comité de l'ONU sur les usages pacifiques de l'espace pour lui demander d'agir afin d'instituer une réglementation. Tout comme il y a eu un traité pour préserver l'Antarctique, il faut un texte soumettant toute exploitation scientifique ou commerciale de l'espace à un examen et à un accord international.

Propos recueillis par Pierre Barthélémy

Bruxelles ne s'émeut pas des lumières russes

BRUXELLES

de notre correspondant

Si l'expression « tomber des nues » peut être adéquate à une situation, c'est bien celle des autorités belges recevant l'information indiquant que la capitale du royaume sera éclairée, le 4 février à 18 h 46, par une parabole déployée à partir d'une station spatiale russe. Celle-ci devrait, si tout marche bien, et si la couverture nuageuse accrochée avec constance au-dessus de la ville se dissipe, illuminer quelques instants la nuit bruxelloise.

A la mairie, au service du protocole chargé de mettre en valeur les manifestations, petites ou grandes, qui font la réputation de la ville, l'accueil est à peine poli. « Qu'est-ce que cette histoire ? C'est une blague ou quoi ? D'abord le bourgmestre est absent. Rappelez demain ! » Les institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles, comme l'Union européenne et l'OTAN, sont tout aussi interrogatives sur l'état mental du journaliste qui se fait un devoir de demander un commentaire offi-

ciel sur cette initiative.

« L'Europe n'a rien à voir avec cette histoire. Chez nous tout est transparent, et on n'a pas besoin des Russes pour faire la lumière », explique un porte-parole de la Commission de Bruxelles qui vient de sortir d'une dure semaine de mise en cause de son institution par des journalistes trop curieux.

OTAN SUSPENDUE

A l'OTAN, où la préoccupation essentielle est actuellement de mettre un terme à la crise du Kosovo, les responsables se gardent de tout commentaire pouvant être pris en mauvaise part par une Russie que l'on veut amener à coopérer pour rétablir la paix dans cette province. « S'ils pouvaient nous éclairer, ne serait-ce qu'une demi-heure, sur les chemins de trafic d'armes entre l'Albanie et le Kosovo, cela nous aiderait plus qu'un faisceau de lumière sur Bruxelles », commente un diplomate de l'Alliance atlantique.

Les réactions les plus significatives de l'état d'es-

prit de la population bruxelloise ont pu être recueillies au « Toucan », estaminet de bonne réputation situé dans le quartier d'Ixelles. Les clients de cet établissement, dûment informés de l'événement dont ils allaient être les témoins, ont réagi avec une placidité toute belge. « C'est pas demain la veille que je vais écouter les nouveaux Philipulus ! », estime Grégor, 68 ans, chauffeur de taxi et tintonophile.

Un aspect de cette lumière insolite intéresse néanmoins fortement la clientèle de l'établissement. Cette illumination serait, paraît-il, semblable à celle dispensée par la pleine lune. Or, dans le folklore populaire bruxellois, la pleine lune incite les hommes à se livrer à des libations plus abondantes que de coutume. Une perspective qui ne déplaît pas à Marc, le patron du « Toucan », qui voit là une aubaine pour augmenter son débit de bière.

Vincent Courtillot, nouveau directeur de la recherche au ministère de l'éducation

« Pour la recherche, le gouvernement ne veut pas imposer sa méthode »

« Les chercheurs, qui expriment un rejet massif des projets de Claude Allègre, demandent un débat national. Pourquoi le refuser ?

– Si le premier ministre avait voulu organiser un débat national sur la recherche, il l'aurait fait dès le début. Le gouvernement est en place depuis plus d'un an et demi, il a tracé les grandes lignes de la politique de la recherche au cours du comité interministériel du 15 juillet 1998, il doit maintenant avancer dans les réalisations. Tout débat n'est pas refusé pour autant. Le ministre doit prendre, dans les jours qui viennent, une initiative en ce sens.

– Claude Allègre, dont vous étiez le conseiller spécial, vous a nommé directeur de la recherche et vous charge de mener à bien les réformes de ce secteur. Est-ce une façon de ne plus s'exposer en première ligne ?

– Le ministre a joué son rôle en avançant des idées et en manifestant une volonté politique. Maintenant que la politique du gouvernement est définie, les messages passés et les impulsions données, il revient au directeur de la recherche d'assurer le suivi de ces dossiers. Cette démarche est tout à fait normale.

– Comment pensez-vous sortir de la crise ?

– Nous avons à traiter trois problèmes distincts, qui exigent une

approche coordonnée, mais qui n'appellent pas la même méthode ni le même calendrier et ne concernent pas tout à fait les mêmes acteurs : d'abord, les statuts du CNRS ; ensuite, le statut des chercheurs ; enfin, les relations entre les organismes de recherche et l'université. Je propose de discuter séparément de ces différents aspects.

– S'agissant du CNRS, on vous reproche de vouloir l'affaiblir au profit de la recherche universitaire...

– Claude Allègre a demandé à Edouard Brézin, président du conseil d'administration, de réfléchir à une évolution des statuts du CNRS, avec quelques objectifs simples : rapprocher les organismes de recherche et les universités ; rendre l'évaluation plus transparente et plus internationale ; clarifier les rôles du président et du directeur général pour permettre un vrai travail d'équipe ; enfin, rendre les structures administratives plus proches des chercheurs.

« Il n'a jamais été question de modifier les missions fondamentales du CNRS – pas plus que d'aucun autre organisme – ni de le transformer en agence de moyens des universités. Il n'est pas d'ailleurs question pour le ministre d'intervenir à tout bout de champ dans la politique ni la gestion des établissements. Il leur appartiendra, dans

le cadre de leur règlement intérieur, de définir le nombre et l'intitulé des instituts, des départements ou des sections.

– Maintenez-vous le projet de décret qui est à l'origine de la fronde des chercheurs ?

– La forme retenue pour susciter la discussion, celle d'un projet de décret, était trop rigide. Ce que nous attendons désormais du président du CNRS, en concertation avec le directeur général, Catherine Bréchnignac, et le Comité national, c'est un texte non pas juridique, mais de réflexion, dans un délai de trois à quatre mois. A eux de choisir les modalités de débat les plus appropriées.

– Concernant le statut des chercheurs, beaucoup craignent une remise en cause, à travers des mesures de mobilité forcée...

Une mission parlementaire

Claude Allègre a rencontré, lundi 1^{er} février, des membres de la commission recherche du PS, puis les syndicats de chercheurs. Il a confirmé son intention de proposer au premier ministre, Lionel Jospin, de confier aux députés socialistes Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle) et Pierre Cohen (Haute-Garonne) un travail de réflexion et de proposition (Le Monde du 2 février).

Cette mission porterait notamment sur la mobilité des chercheurs et les relations entre les organismes de recherche et les universités. Elle pourrait s'achever par un colloque. Cette proposition intervient alors que les représentants du milieu scientifique continuent de réclamer un débat national sur la recherche.

ment envisager d'offrir aux chercheurs qui, après une période de mobilité, souhaiteront rester dans l'enseignement supérieur, une possibilité d'intégration avec promotion. Parallèlement, il faut revoir la charge de travail des enseignants-chercheurs, trop lourde et trop uniforme. Claude Allègre m'a demandé de m'atteler à ce dossier. Je vais rencontrer les syndicats et discuter avec l'ensemble des acteurs, avec la volonté de parvenir à un accord dans un délai d'un an.

– Ces problèmes peuvent-ils être dissociés de la question générale des rapports entre recherche et enseignement supérieur ?

– Ils méritent un examen spécifique. Mais les relations entre les organismes de recherche et les universités, qui ne se limitent pas à des problèmes de statuts, demandent aussi à être précisées. C'est à leurs responsables respectifs – Edouard Brézin et Catherine Bréchnignac pour le CNRS, la Conférence des présidents d'université pour l'enseignement supérieur – de réaliser un état des lieux et de faire des propositions, selon les modalités et le calendrier qu'ils souhaitent. Je serai à leur écoute : le gouvernement ne veut pas imposer sa méthode par le haut. »

Propos recueillis par Pierre Le Hir

Le peloton des cyclistes professionnels ouvre une saison placée sous haute surveillance

Dopage et interventions policières sont dans tous les esprits

La saison cycliste s'est ouverte mardi 2 février avec le Grand Prix de La Marseillaise. Après les révélations sur des systèmes de dopage généra-

lisés, à l'été 1998, les cyclistes français sont soumis à un suivi médical continu. Les organisateurs d'épreuves redoutent des interventions poli-

cières, comme sur le Tour de France. Les sponsors français affirment qu'ils ne toléreront pas le moindre dérapage de leurs coureurs.

LE PELOTON cycliste professionnel est malade. La pathologie dont il souffre est connue : phar-

maco-dépendance aiguë. Plus personne n'ose désormais contester ce diagnostic. « Cela pose un important problème de santé publique », confiait au Monde le docteur Gérard

Dine (Le Monde du 16 janvier), directeur de l'Institut biologique de Troyes, responsable du suivi médical longitudinal. Selon les premiers résultats d'une étude épidémiologique, publiés récemment par Libération, « la moitié du peloton des professionnels devrait être mise en arrêt de travail ».

Bilans sanguins, tests à l'effort, analyses biologiques, pour la première fois des sportifs ont l'obligation de se soumettre à une batterie d'exams s'ils veulent pratiquer leur sport. Un seul et unique médecin, dûment estampillé par l'instance dirigeante, la Fédération française de cyclisme (FFC), est habilité à leur délivrer un certificat d'aptitude, sésame indispensable

pour s'aligner au départ de la moindre épreuve.

C'est sur ce fond de mobilisation générale décrétée par les pouvoirs publics que 22 formations professionnelles qualifiées en première division – dont cinq françaises –, soit près de 500 coureurs, entament une saison placée sous haute surveillance.

Tour de France 1998 et affaire de dopage obligent, les organisateurs de courses ressentent les secousses d'un séisme qui depuis l'été ne finit pas d'ébranler le cyclisme. Difficultés à boucler les budgets des courses, investisseurs hésitants, Josette Leulliot, organisatrice de Paris-Nice, première grande épreuve à étapes de la saison, se débat dans des problèmes de trésorerie. « Nos partenaires fidèles restent, mais nous ne parvenons pas à attirer de nouveaux sponsors. Pour le moment, ils ne veulent pas mettre d'argent dans le vélo. Ils attendent », dit-elle.

« PRIORITÉ AU COMPORTEMENT »

En revanche, les équipes étrangères ne boudent pas la France. « Nous aurons seize équipes au départ de Paris-Nice le 7 mars, dont dix étrangères, parmi lesquelles deux espagnoles, Once et Kelme. Et j'ai refusé des candidatures, notamment italiennes », assure-t-elle.

TROIS QUESTIONS A...

LAURENT BROCHARD

1 Vous qui êtes chez Festina depuis 1995, comment avez-vous vécu l'affaire de dopage qui a secoué votre équipe alors que vous portiez le maillot de champion du monde ?

Très mal. Je n'en suis pas encore remis. Depuis six mois, je suis sous tension. Ça a été très dur parce qu'on est habitué à être assisté en permanence et là on s'est retrouvé tout seul, au milieu d'une tempête qui emportait tout, et les soutiens n'ont pas été nombreux. On peut compter les appels téléphoniques sur les doigts de la main. Je ne l'oublierai pas. Il me faudra du temps avant de passer l'éponge.

2 Festina a décidé de rester dans le cyclisme à condition de ne plus être confrontée à la moindre

Même constat dressé par Lucien Aïmar, organisateur du Tour méditerranéen, également interrogé par Le Monde : « Nous n'enregistrons pas de défections des équipes étrangères, en revanche nous les sentons préoccupées quant à d'éventuelles opérations policières. »

Ainsi va désormais le sport cycliste : les courses reprennent tandis que les affaires se poursuivent. Et les argentiers en ont bien conscience. C'est « la dernière chance », prévient Philippe Bastien, de Casino, concerné par les affaires de dopage. L'un des coureurs qui portait ses couleurs l'an passé, l'Italien Rodolfo Massi, a été mis en examen.

Mais tous les partenaires assurent que leur image n'a pas été atteinte. Et, comme Casino, qui ira jusqu'à fin 1999, ils ont choisi de rester. « On n'abandonne pas le navire quand ça va mal, on cherche à le remettre à flot », relève Bertrand de Gallé, PDG de La Française des jeux. « Il est encore possible et profitable d'associer son nom au vélo », assure Michel Guillois, président de Cofidis.

Au passage, ces sponsors rejettent toute responsabilité dans le dopage. Casino indique n'avoir jamais fait pression pour obtenir des résultats. Bertrand de Gallé af-

faire de dopage. Qu'en pensez-vous ?

Je ne pense plus grand-chose. Ils veulent se refaire une image, c'est logique. Pour ce qui me concerne, j'ai eu une entrevue avec Gines Gorriç (NDLR : le responsable de l'équipe) et ses propositions restaient les plus intéressantes. Je n'en ai pas eu d'autres. Je suis là pour faire mon métier et pour me faire plaisir sur le vélo. C'est mon principal objectif depuis huit ans que je suis professionnel. Cette année est un peu particulière ; du fait de ma sanction, je ne disputerai pas de course avant le mois de mai. Mais cela n'a pas atteint ma motivation. Au contraire, au plan sportif, cette affaire m'a stimulé.

3 L'équipe n'a plus grand-chose à voir avec celle qui animait le peloton en 1997 et 1998. Etes-vous affecté par les changements, et particulière-

ment par le départ de Richard Virenque ?

Evidemment. Je suis autant affecté par l'éclatement de l'équipe que par le départ de Richard. Il faudra beaucoup de temps pour recréer l'ambiance qui prévalait chez Festina : l'amitié, l'enthousiasme. Nous avons des objectifs précis et nous savions au départ de chaque course ce que nous recherchions. Désormais, c'est différent. Il faudra prendre davantage de responsabilités individuelles. Cela nous laisse de plus grands espaces. Je n'ai pas d'inquiétude majeure, sinon celle touchant au comportement des médias. Depuis le mois de juillet 1998, c'est nous qui avons tout reçu dans la figure. Je voudrais que cela cesse et que la presse nous parle d'autre chose que du dopage.

Yves Bordenave et Philippe Le Cœur

Propos recueillis par Yves Bordenave

Paris-Saint-Germain entretient ses espoirs européens

Les Parisiens ont battu Monaco en Coupe de la Ligue

MONACO de notre envoyé spécial « Dépêchez-vous pour qu'on puisse rentrer. » La plainte du supporter de la principauté n'a fait rire personne dans les travées du stade



FOOTBALL Louis-II, où Monégasques et Parisiens ont prolongé la soirée du lundi 1^{er} février jusqu'au paroxysme de l'ennui. Le scénario de ce 8^e de finale de la Coupe de la Ligue, qui a finalement souri au Paris-Saint-Germain au terme de l'épreuve des tirs au but (3-2), n'aura déçu que les doux rêveurs. Les deux mastodontes du football français (320 millions de francs de budget pour Paris, 250 pour Monaco, soit 48,7 et 38 millions d'euros), en perte de vue dans le championnat de France, ont exposé pendant deux heures, sur une pelouse indigne, la quintessence de leurs insuffisances.

Le bilan est navrant : passes à l'adversaire, erreurs de placement, maladroites devant le but adverse. Rien n'aura été épargné aux 5 000 spectateurs pendant deux heures de jeu conclues sur le score qui s'imposait (0-0) avant l'épilogue des tirs au but. Vendredi 29 janvier, les deux équipes avaient déjà livré, sur le déplorabile pré, une partie du même acabit, pour le compte de la 22^e journée du championnat. Consolation pour les témoins, les acteurs prirent au moins la peine de marquer 3 buts (victoire de Monaco 2-1). Les retrouvailles n'annonçaient rien de bon. Bridés par l'enjeu (le vainqueur de la Coupe de la Ligue obtient une qualification pour une coupe d'Europe), les joueurs ont réfréné jusqu'à l'extinction leur source d'inspiration.

Avec un David Trezeguet à des années-lumière de sa forme du Mondial 1998, les Monégasques, de surcroît diminués par l'absence d'une demi-douzaine de titulaires, ont attaqué en désordre des Parisiens, tenants du trophée, calfeutrés dans leur moitié de terrain. Avec l'accumulation des infortunes depuis le mois de juillet 1998, le PSG s'est familiarisé avec les habitudes des modestes : le calcul, la prudence. « Mais il n'y a que vous, les journalistes, qui croyez encore que nous formons une grande équipe. On

ne reverra pas un PSG flamboyant avant longtemps », s'indigne Xavier Gravelaine, qui a rejoint Paris en fin d'année, en provenance de Montpellier.

« Depuis un mois, nous sommes en progrès. Arrêtez d'affirmer que nous avons la trouille, ajoute le meneur de jeu. Nous sommes en train de rattrister les erreurs commises lors des six premiers mois de la saison. Ce qui nous manque, c'est de l'assurance. Il faudra du temps pour la retrouver. » Curieusement, c'est un abonné du rang des remplaçants qui a montré la voie, lundi. Dominique Casagrande, le suppléant de Bernard Lama, dispute la Coupe de la Ligue en guise de lot de consolation. En déjouant les tirs au but de Robert Spehar et de Julien Rodriguez, il a scellé la qualification des siens, ce qui l'a conforté dans son intention de renoncer au rôle de doublure, lors de la saison 1999-2000.

« TOUT RESTE À FAIRE »

La manifestation de cette ambition stimulera peut-être ce PSG en souffrance et dont on a peine à déchiffrer la ligne de conduite. « Il n'y a pas de travail en profondeur, a déploré un membre du club, lundi. Les terrains d'entraînement sont toujours en piteux état. Quant à la politique de formation, tout reste à faire. Il y a un an, ces travers étaient masqués par les résultats. Aujourd'hui, nous avons laissé partir les meilleurs joueurs. Notre équipe est constituée de footballeurs dont le mental et la technique individuelle ne cadrent pas avec un projet sportif de grande ampleur. »

Artur Jorge partage le même constat, mais il est du devoir d'un entraîneur d'édulcorer les avatars et d'enjoliver les éclaircies. Il a donc gratifié sa troupe d'une salve de félicitations : « Nous avons réalisé un très bon match sur un terrain abominable. Davantage que le résultat, c'est la manière qui me réjouit. J'ai vu des enchaînements de grande qualité. Dans des conditions normales, nous aurions fait la différence avant les tirs au but. » Bruno Rodriguez est déjà sous le charme de ce discours sirupeux. « Nous allons conserver cette Coupe de la Ligue », annonce l'attaquant. Il n'est pas sûr que la promesse inhibera l'adversaire du PSG en quart de finale.

Elie Barth

Chez Festina, « toutes les victoires ne sont pas bonnes à prendre »

CALPE (sud de l'Espagne)

de notre envoyé spécial

Florent Brard a 23 ans, une boucle d'oreille piquée dans son lobe d'oreille gauche, une silhouette élancée. Un grand regard éclaire son visage aux traits d'adolescent. Ce soir, comme tous les soirs, il a enfilé un survêtement marqué Festina, qu'il arbore non sans fierté dans le hall de cet hôtel de Calpe, sur la Costa Blanca espagnole, à quelques kilomètres d'Alicante. Double champion de France amateur du contre-la-montre individuel, ancien du VC Saint-Quentin, il est un des sept coureurs recrutés par Festina pour la saison 1999. Dans l'esprit du fabricant de montres catalan, doit incarner une nouvelle génération de coureurs, ranimer l'image de l'équipe.

« Nous voulons prouver qu'il est possible de pratiquer ce sport sans se dopage », assure Gines Gorriç, bras droit de Miguel Rodriguez, le patron de la société.

Fin octobre, les dirigeants de Festina ont expliqué leur philosophie aux coureurs : « On ne vous demande pas de gagner des courses mais simplement de respecter notre engagement contre le dopage. »

Ce credo, le docteur Claire Condemine-Piron, que les dirigeants de la firme sont allés

chercher aux urgences de l'hôpital de Vienne (Rhône), sur les recommandations du docteur Gérard Dines, reconnu pour ses convictions en matière de lutte contre le dopage, l'a fait sien. « Toutes les victoires ne sont pas bonnes à prendre », dit-elle aux coureurs.

« MAINTENANT, IL FAUT TOURNER LA PAGE »

Depuis son arrivée, en décembre 1998, elle a rencontré longuement chacun des coureurs de l'équipe Festina. « Certains sont soulagés, se disent pleinement satisfaits de l'engagement pris par le sponsor, rapporte-t-elle. D'autres sont inquiets pour leur avenir. Ils craignent de ne plus être dans la course en ne prenant rien et ont peur de perdre leur emploi s'ils n'ont plus de résultats. Enfin d'autres sont complètement traumatisés. Ceux-là ne disent pas grand-chose. » Ou le disent par ailleurs. Ainsi Pascal Hervé s'étonne dans un entretien accordé au mensuel Top Vélo daté de février que « pour récupérer après une étape de cinq cols » elle lui ait seulement recommandé de « boire beaucoup ». En vérité, le message ne passe pas très bien entre le docteur Condemine et certains coureurs de l'équipe. Elle en convient : « Laurent Brochard et Pascal Hervé m'ont soigneusement évitée durant le dernier stage. »

Dix anciens coureurs, dont Richard Virenque, et la plus grande partie de la direction sportive de l'équipe ont quitté Festina. L'encadrement a été entièrement renouvelé avec l'arrivée, en provenance de l'équipe italienne Mapei, de l'espagnol Juan Fernandez au poste de directeur sportif, et celle d'Yvon Sanquer, de la Mutuelle de Seine-et-Marne, comme adjoint. « Nous avons rencontré tous les coureurs. Si un coureur est reconnu positif, il sait la sanction qu'il encourt : il sera immédiatement renvoyé », dit Juan Fernandez.

Conséquence de l'affaire de juillet 1998, Festina démarre la saison avec trois coureurs sanctionnés pour cause de consommation de produits illicites. Laurent Brochard, Didier Rous et Christophe Moreau ne reprendront la compétition qu'en mai, terme de la suspension prononcée par la Fédération française de cyclisme. Quoique non sanctionné – il n'est pas passé aux aveux –, leur collègue Pascal Hervé a décidé de se soumettre au même régime par solidarité. « Maintenant, il faut tourner la page, répète à l'envi Juan Fernandez. Notre volonté est de reconstituer une équipe et de remotiver tout le monde. »

Y. Be.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME** : le départ du Tour de France 2000 sera donné depuis le Futuroscope de Poitiers et non en Guadeloupe, comme envisagé un temps, a indiqué la Société du Tour de France, lundi 1^{er} février. « Le projet de départ en Guadeloupe a été différé (...) afin de permettre aux organisateurs de maîtriser les opérations de logistique que réclame un tel déplacement », précise l'organisateur.

■ **FOOTBALL** : Zinedine Zidane, milieu de terrain international français de la Juventus Turin (Italie) et champion du monde 1998, a été désigné meilleur joueur du monde 1998 par la Fédération internationale (FIFA), lundi 1^{er} février. Il succède au palmarès à l'attaquant brésilien Ronaldo (Inter Milan), élu deux fois consécutivement en 1996 et 1997.

■ **LE TRIBUNAL correctionnel du Havre** a condamné lundi à 2 000 F d'amende le joueur de l'AS Monaco Djibril Diawara pour « outrages » à l'encontre de policiers dans cette ville dans la nuit du 24 au 25 décembre 1998. Le tribunal a relaxé le joueur des faits de « violences », à l'encontre de ces policiers, qui lui étaient initialement reprochés. Le procureur de la République avait requis 8 mois de prison dont 4 avec sursis.

■ **SKI** : le super G féminin, course d'ouverture des championnats du monde de Vail (Colorado, Etats-Unis), a été reporté à mardi 2 février par le jury de la course en raison des mauvaises conditions et du manque de visibilité. Il devrait se courir le même jour que l'épreuve masculine.

■ **TENNIS** : le Russe Evgueni Kafelnikov a gagné, dimanche 31 janvier, la finale des Internationaux d'Australie, en battant le Suédois Thomas Enqvist (4-6, 6-0, 6-3, 7-6 (7/1)).

Le Monde
interactif

<http://www.lemonde.fr>

Les nouvelles technologies : les hommes, les entreprises, les produits pour entrer et vivre dans le XXI^e siècle.

Fréquente grisaille

MERCREDI. Un vaste anticyclone centré sur la pointe bretonne dirige sur notre pays un flux de nord à nord-est amenant de l'humidité depuis la mer du Nord, et une douceur de saison. Il en résulte beaucoup de grisaille sur les trois quarts nord, qui se trouvera par endroits dans la journée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nappes de nuages bas, parfois de brouillards, fréquentes le matin, maintiendront quelques poches de grisaille jusqu'au soir. Ailleurs, le soleil fera de belles apparitions. Il fera de 6 à 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Des poches de grisaille se maintiennent par endroits, tandis que des éclaircies gagnent dans la journée çà et là. L'après-midi, il fera de 6 à 10 degrés.

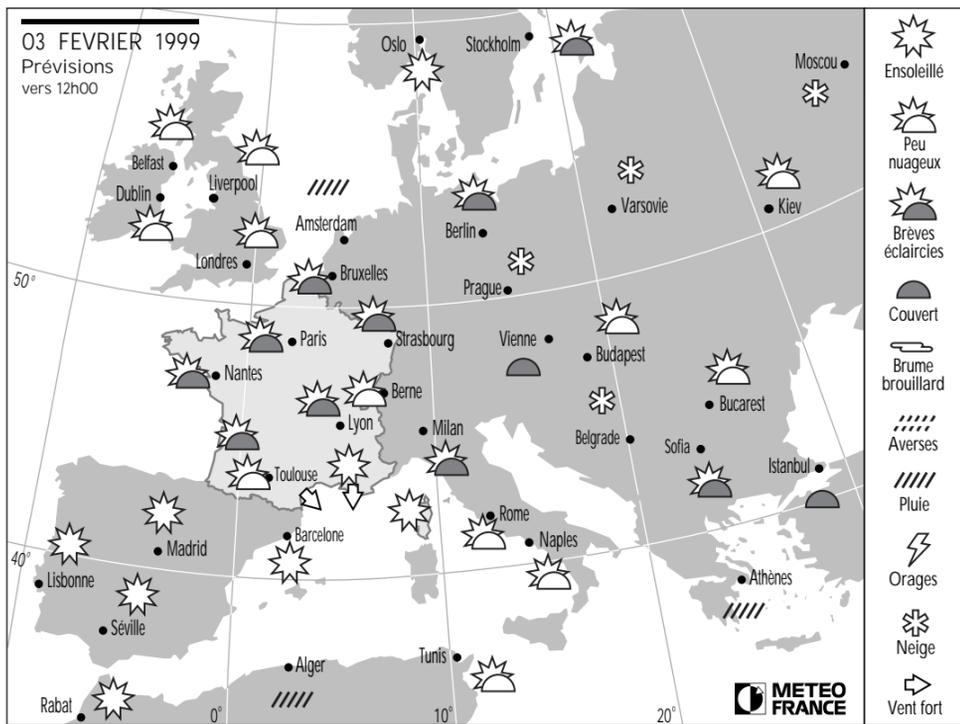
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le ciel restera souvent couvert du matin au soir, en particulier près des frontières où quelques gouttes ne

sont pas exclues. Sur la Bourgogne, le sud de la Champagne, de belles éclaircies pourront se développer. Il fera de 1 à 3 degrés sous les nuages, et 4 à 6 sous le soleil.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le ciel est dégagé sur les reliefs, du pied des Pyrénées à l'ouest du Massif central. Ailleurs, la grisaille matinale sera parfois tenace, mais de belles trouées ensoleillées se développent par endroits. Il fera de 4 à 8 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La grisaille domine, avec de rares trouées, dans les vallées alpines, le nord du Massif central et de la vallée du Rhône, tandis que le soleil sera généreux sur les hauteurs alpines, le sud et l'ouest du Massif central. Il fera de 3 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le temps sera partout ensoleillé, et modérément venté. Le soleil se verra un peu dans la journée. Mistral et tramontane souffleront jusqu'à 70 km/h. Il fera de 3 à 8 degrés, localement 10.



LE CARNET DU VOYAGEUR

ÉTATS-UNIS. Dégri-tour propose des vols directs Paris-New York au prix de 1 310 F (200 €), départs le 4 février, retour à la date choisie par le passager. Pour réserver, taper le 3615 DT ou composer le 08-36-68-28-27 (2,23 F, 0,33 € la minute).

MALDIVES. La chaîne hôtelière Le Méridien inaugure le 15 février un nouveau complexe (100 villas dont 12 sur pilotis) sur l'île de Kihaadhuffaru, dans l'archipel des Maldives. Situé à 35 minutes de l'aéroport de Mahé (en hélicoptère ou en hydravion), au bord d'un lagon, l'établissement s'inscrit dans l'environnement naturel et reflète l'architecture locale. Pendant sa période d'ouverture, il propose, du 15 février au 15 avril, un tarif spécial : 5 nuits pour le prix de 4 soit environ 640 F (98 €) par personne et par nuit, en chambre double avec petits déjeuners et taxes. Renseignements au 0-800-40-22-15.

PRÉVISIONS POUR LE 03 FÉVRIER 1999
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-3/4 N
AJACCIO	0/13 S	
BIARRITZ	-4/8 N	
BORDEAUX	-3/9 N	
BOURGEOIS	-2/8 N	
BREST	4/11 S	
CAEN	4/9 N	
CHERBOURG	2/10 N	
CLERMONT-F.	-7/4 N	
DIJON	-4/4 N	
GRENOBLE	-4/4 S	
LILLE	3/8 N	
LIMOGES	-2/8 N	
LYON	-4/6 N	
MARSEILLE	-3/9 S	
NANTES	1/10 N	
NICE	4/13 S	
PARIS	0/9 N	
PAU	-4/7 S	
PERPIGNAN	4/11 S	
RENNES	1/10 N	
ST-ETIENNE	-5/5 N	
STRASBOURG	-4/3 N	
TOULOUSE	-2/6 S	
TOURS	0/8 N	
FRANCE outre-mer		
FRANCFORT	2/4 N	
GENEVE	0/4 S	
HELSINKI	-12/9 *	
ISTANBUL	0/4 C	
ATHENES	7/12 P	
BARCELONE	4/12 S	
BELFAST	7/11 N	
BELGRADE	-7/-3 *	
BERNE	-4/0 N	
BRUXELLES	4/8 N	
BUDAPEST	-7/-4 N	
BUCAREST	-2/2 N	
COPENHAGUE	2/4 N	
DUBLIN	8/12 N	
FRANCFORT	2/4 N	
GENEVE	0/4 S	
HELSINKI	-12/9 *	
ISTANBUL	0/4 C	
KIEV	-9/-6 N	
LISBONNE	6/13 S	
LIVERPOOL	7/11 N	
LONDRES	7/10 N	
LUXEMBOURG	1/5 N	
MADRID	-7/12 S	
MILAN	2/10 N	
MOSCOU	-23/-20 *	
MUNICH	-5/-1 N	
NAPLES	1/8 S	
OSLO	-4/3 S	
PARIS	3/12 S	
PRAGUE	-3/0 *	
ROME	0/10 N	
SEVILLE	1/15 S	
SOPIA	-13/-6 S	
ST-PETERSB.	-21/-16 N	
STOCKHOLM	-3/2 S	
TENERIFE	10/14 S	
VARSOVIE	-3/-2 *	
VENISE	2/9 S	
VIENNE	-3/2 C	
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/27 N	
BUENOS AIR.	15/29 S	
CARACAS	21/29 N	
CHICAGO	0/7 C	
LIMA	20/25 P	
LOS ANGELES	9/17 S	
MEXICO	8/22 S	
MONTREAL	-2/0 N	
NEW YORK	1/8 S	
SAN FRANCISCO	8/13 S	
SANTIAGO/CHI	11/28 S	
TORONTO	-3/2 C	
WASHINGTON	4/12 S	
AFRIQUE		
ALGER	6/11 P	
DAKAR	16/22 S	
KINSHASA	22/30 P	
ASIE-Océanie		
BANGKOK	22/28 N	
BOMBAY	17/28 S	
DIJAKARTA	26/29 P	
DUBAI	16/26 S	
HANOI	13/18 N	
HONGKONG	10/16 S	
JERUSALEM	9/20 C	
NEW DEHLI	8/19 S	
PEKIN	-8/4 S	
SEOUL	-10/-3 N	
SINGAPOUR	25/30 C	
SYDNEY	20/25 N	
TOKYO	-2/5 N	
LE CAIRE	11/21 S	
MARRAKECH	3/14 S	
NAIROBI	15/27 S	
PRETORIA	20/27 P	
RABAT	3/15 S	
TUNIS	4/10 N	

PRATIQUE

Dégâts des eaux, expertises et réparations au domicile

LORSQUE Pierre D. a vu suinter le plafond de sa salle de bains, il a tout de suite soupçonné la canalisation de chauffage encastrée dans le sol de l'appartement au-dessus. L'incident s'était déjà produit dans l'immeuble. Il connaissait donc la marche à suivre : envoyer à son assureur le constat amiable « dégâts des eaux ». Malheureusement, le locataire de l'appartement d'où provenait l'inondation a refusé de remplir le constat, arguant qu'il n'était en rien responsable de la fuite d'une canalisation enterrée sous le carrelage. Le propriétaire de l'appartement concerné a eu la même réaction et renvoyé la responsabilité au syndic.

Tous deux ignoraient visiblement l'existence de la convention d'indemnisation directe et renonciation à recours dégâts des eaux (convention Cidre). Selon cet accord signé en 1991, l'assurance du sinistré (qu'il soit locataire ou copropriétaire occupant) prend en charge les dommages pour les dégâts des eaux d'un montant inférieur à 10 000 francs hors taxes (1 524 euros), ainsi que les « dommages immatériels » (impossibilité pour l'assuré d'utiliser temporairement tout ou partie des locaux inondés, perte de loyer) dans la limite de 5 000 francs hors taxes (762 euros). Ce système repose sur deux principes : les sociétés d'assurances se remboursent mutuellement et renoncent à exercer tout recours entre elles.

Selon la nature des biens endommagés, il y a quatre catégories de « lésés » : la collectivité des copropriétaires représentée par le syndic, le propriétaire, le copropriétaire et le locataire. L'assurance du propriétaire - ou celle de l'immeuble, s'il s'agit d'une copropriété - prend en charge les parties immobilières (murs, carrelages et parquets) sauf si le montant des dommages est inférieur à 15 % du montant du plafond de la convention (soit 1 500 francs, 228 euros). Pour les biens mobiliers (tous revêtements agrafés ou cloués) et les embellissements (peintures, vernis, miroirs fixés au mur, éléments fixes de cuisine et salles de bains aménagées, revêtements collés aux murs et au plafond) c'est l'assurance de l'occupant qui joue.

Dans le cas d'un appartement en location, si c'est le propriétaire qui a effectué les embellissements, l'assurance du locataire interviendra uniquement si celui-ci fournit un accord écrit de son propriétaire, et s'engage à faire les travaux. En cas de refus ou de non-réponse du propriétaire dans un délai d'un mois, ce sera à l'assureur de ce dernier de prendre en charge les dommages. Si c'est le locataire qui a réalisé les embellissements, il doit, pour recevoir une indemnisation de son

assurance, demander par lettre recommandée un désistement au propriétaire, et s'engager à exécuter les travaux. Sans réponse dans les quinze jours, on considère que le propriétaire a donné son accord pour le versement de l'indemnité au locataire. Si le propriétaire refuse de se désister, le locataire devra justifier de l'exécution des travaux pour percevoir les fonds. Le locataire est tenu de réparer les dégâts avec l'indemnité versée par son assureur. Selon un arrêt de la Cour de cassation du 11 octobre 1994, un locataire qui avait quitté l'appartement sans effectuer les réparations a été condamné à restituer l'indemnité.

Dans les cinq jours ouvrés suivant le sinistre, Pierre a fait sa déclaration à l'assurance qui a désigné un expert. Mais Pierre a commis l'erreur de ne pas être présent le jour du passage de l'expert. Il n'a donc pas pu lui faire remarquer que l'enduit et le plâtre étaient à refaire, d'autant qu'il avait entièrement rénové son appartement six mois auparavant. Au passage, signalons que pour les embellissements et les petits dommages immobiliers, il n'est pas fait application d'un coefficient de vétusté, sauf s'il dépasse 25 % du montant des dommages, ou si les locaux présentent un défaut notoire d'entretien.

A savoir

● **A lire.** Le règlement d'un dégât des eaux. Les conventions : fiche M89 (février 1996), éditée par le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA, 26, boulevard Haussmann, 75311 Paris-Cedex 09) ; Minitel : 36 14 CDIA.

● **Chiffres.** Nombre de contrats d'assurances en multirisques habitation : 18 895 millions. Coût des sinistres : 11,97 milliards de francs. Fréquence des dégâts des eaux : 43,7/1 000. Coût moyen d'un sinistre : 5 300 francs (808 euros). Source : Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA, 1997).

En l'absence de devis (l'entreprise pressentie ayant mis plus d'un mois à établir celui-ci), l'expert n'a accordé que 1 500 francs (228 euros)... soit 550 francs (83 euros) de moins que le devis. Pierre a signifié son désaccord à l'assureur. Un second devis, demandé à une société indiquée par l'expert, s'élevait à 3 200 francs ! En fin de compte, l'assureur a fini par accepter le devis initial.

TRACTATIONS LABORIEUSES
 Pour éviter cette course aux devis et les tractations laborieuses qui en résultent, des compagnies d'assurances ont mis au point le concept de « la réparation au domicile, ou réparation en nature ». L'assuré victime d'un dégât des eaux peut choisir de percevoir une indemnisation ou de faire effectuer les travaux par un réparateur agréé et directement rémunéré par son assureur. France Maintenance Bâtiment (FMB, filiale du GAN-Groupama), qui fut pionnière en 1983, travaille avec 400 entreprises. Assurys Ser-

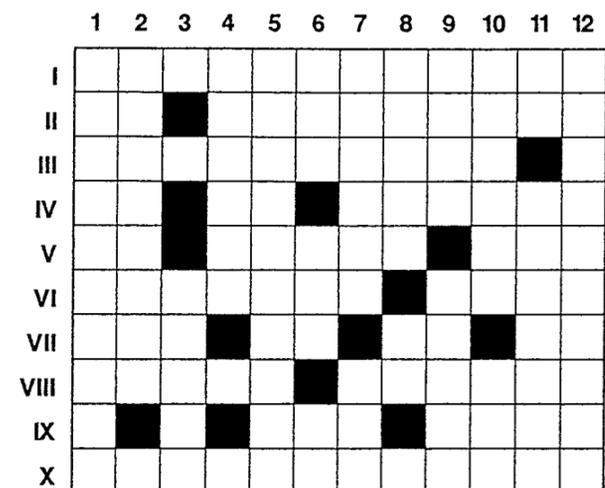
vices, filiale de Zurich Financial Services, qui a notamment pour partenaires Abeille, Zurich-Zuritel et Le Continent, a constitué en 1996 un réseau d'entreprises et d'artisans présentant des garanties (le label Qualibat) et s'engageant à respecter une charte de qualité : rapidité d'intervention, respect des délais. En contrepartie, ces professionnels bénéficient d'un volume de travail correspondant à 15 % de leur chiffre d'affaires. Elvia offre également ce service depuis 1997. D'autres compagnies comme Europ-Assistance-Générali, mettent progressivement en place un dispositif similaire. Etant donné le succès de cette initiative (40 % des victimes de sinistres choisissent cette formule), et pour assurer des commandes régulières à ses prestataires, Assurys Services envisage d'étendre son activité en direction des clients (les copropriétés notamment) qui auraient besoin de faire effectuer des travaux de rénovation. Moyennant une commission de 5 %, Assurys se chargerait de la mise en relation avec les entreprises, du suivi des travaux et de la gestion des conflits.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99029

3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Convient mieux aux serviettes qu'aux torchons. - II. Informateur secret. On ne peut pas dire qu'elle a raté son cou. - III. Evite les points de suspension. - IV. Pour choisir le bon morceau. Un inconnu déjà rencontré plus haut. Bonnes actions. - V. Un peu de pudeur. Laisse échapper les gaz. Va directement dans les caisses de Bercy. - VI. Broussailleux. Ouverture sur l'extérieur. - VII. Se lança. Lettres de licenciement. Chaleur divine. Dans une suite. - VIII. Modifie la

précédente. Dans une succession. - IX. Pour les intimes du père de Bourna. Siège parmi les Quarante. - X. Apportent leurs soins pour améliorer la situation.

VERTICALEMENT

1. Touche celui qui voit le mal partout. - 2. Que l'on pourra trouver. - 3. Préparât les pois. - 4. Apparences parfois trompeuses. - 5. Prêt pour la prière. - 6. S'avale en mangeant, pas en buvant. Bercy y trouve son compte. Conjonction. - 7. Bien

montée. Personnel. - 8. Ardents. Rattachée au continent. - 9. Transmis aux suivants. Gras une fois l'an. - 10. Protège les fosses dans la descente. Prépare le coup. - 11. Préposition. Echappement libre. - 12. Reflets de l'extérieur à l'intérieur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99028

HORIZONTELEMENT

I. Protège-dents. - II. Lémure. A - coup. - III. Eden. Ornière. - IV. Urge. Me. Bc. - V. Réargenté. Oi. - VI. Es. Satie. Eta. - VII. Use. Trésor. - VIII. Saluée. Trahi. - IX. Egara. Celtes. - X. Sensuels. Ope.

VERTICALEMENT

1. Pleureuses. - 2. Redressement. - 3. Oméga. Elan. - 4. Tuners. Urs (sûr). - 5. Er. Gâteau. - 6. Géomètre. - 7. Renié. Cl. - 8. Dan. Testes. - 9. Ecime. ORL. - 10. Noé. Erato. - 11. Turbot. Hep. - 12. Spécialisé.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

SCRABBLE

PROBLÈME N° 107

Le quatrième mot

1. Tirage : A E G R S U U
 a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez un nonuple qui s'appuie sur le E de VOYANCE.

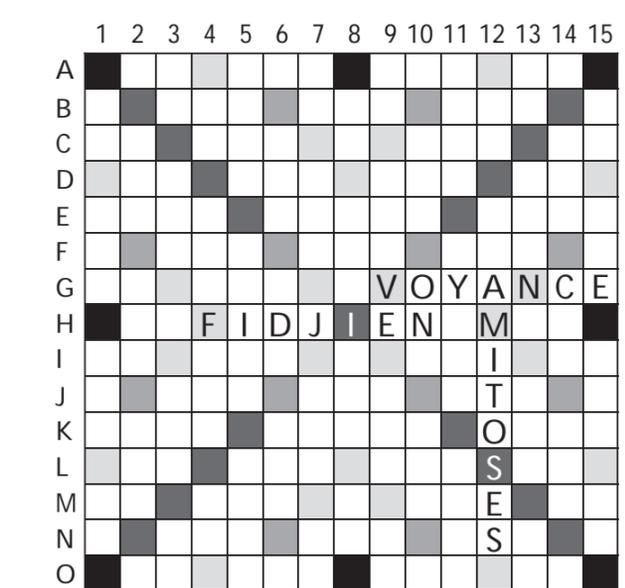
c) Avec ce même tirage, trouvez 5 autres mots de huit lettres en le complétant avec 5 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) A A C L O R T. Trouvez 2 sept-lettres, dont un d'origine anglaise. A D E F O T U. En utilisant 2 lettres différentes du tirage précédent, trouvez 2 huit-lettres, dont un d'origine portugaise.

Michel Charlemagne



Solutions dans Le Monde du 10 février.

Solutions du problème n° 106 paru dans Le Monde du 27 janvier.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un

chiffre, le mot est vertical.

a) OEUVRER, 3 C, 86, faisant EVIDURES

b) EPROUVER, A 8, 176, ou, pour moins cher, l'anagramme REPROUVE- REVOYURE, B 5, 74-RECOUVRE, C 7, 78-OUVRIERE, E 5, 94-REVOQUER, F 5, 72-DEVOREUR, 6 H, 72.

c) AMITOSE, processus de division cellulaire.

CINÉMA Symbole de la résistance gauloise à l'invasion hollywoodienne, *Astérix et Obélix contre César*, de Claude Zidi, sort mercredi 3 février sur les écrans nationaux.

Son budget, de 274 millions de francs, est le plus important jamais investi dans un film de langue française. ● APRES un démarrage assez laborieux, malgré une interprétation

chevronnée (Depardieu, Piéplu, Benigni), cette superproduction trouve une porte de sortie... en accumulant les effets spéciaux à l'américaine. ● L'UTILISATION des techniques nu-

mériques, confiée à Jean-Christophe Comar, dit Pitof, devient ainsi la potion magique du film, permettant de projeter les Romains dans les airs, dupliquer les personnages ou ren-

verser un éléphant. ● SUJET D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES, les Gaulois de Goscinny et Uderzo incarnent un conservatisme paisible, en marge d'un « roman way of life ».

Obélix à l'écran ou le coup de l'éléphant

Astérix et Obélix contre César. Image de la résistance face à l'impérialisme cinématographique américain, cette superproduction trouve une réponse aux défis posés par l'adaptation de la bande dessinée et déploie un arsenal d'effets spéciaux avec la volonté de toucher tous les publics

Film français de Claude Zidi. Avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Roberto Benigni, Gottfried John, Jean-Pierre Castaldi. (1 h 45.)

Rarement bande-annonce et autres aperçus promotionnels à la télévision auront été aussi nécessaires. La transposition à l'écran de la bande dessinée *Astérix* affrontait en effet un problème redoutable. Adapter les fameux albums supposait d'adapter aussi leurs lecteurs, de les acclimater à tout : à l'apparence générale (le « vrai » Astérix, celui de la bande dessinée, n'est pas si grand), mais aussi aux voix (comment s'exprime un centurion ?), aux musiques (comment chante le barde ?), aux mouvements (à quelle vitesse se délivre la paire de baffes aux Romains ?), aux choses qui ne peuvent plus être stylisées (un sanglier rôti, une légion romaine, etc.). On pouvait s'interroger aussi sur l'aspect des visages, naturellement empreints des traces que laisse la vie, une vie que n'ont pas vécue ces peaux en aplats roses que dessine Uderzo depuis quarante ans. Dans le film de Claude Zidi, la distribution des rôles à des acteurs chevronnés, d'un âge pour presque tous déjà avancé, fait ressortir combien les personnages de la BD étaient « jeunes ». Même Agecanonix.



Pierre Palmade, dans « Astérix et Obélix contre César », de Claude Zidi : comment chante le barde Assurancetourix ?

GAGS POUR MAL-ENTENDANTS

Dès les premières séquences, il est pourtant manifeste que le tir de barrage préparatoire n'a pas suffi. C'est, aussi, qu'il faut trouver une histoire, et un ton. En fait d'histoire, on assiste à un bout-à-bout pas trop maladroit, mais guère palpitant, d'épisodes piochés dans les différents volumes de la saga. Le ton est celui qu'on adopterait pour s'adresser à des enfants malentendants : en appuyant les gags et en haussant les volumes sonores plus que de raison. On s'embête – un peu –, et l'on s'inquiète. C'est que l'affaire est d'importance : on ne serait point un spectateur français

digne de ce nom, ni *ipso facto* un amateur du Gaulois inventé par Goscinny, si on ignorait qu'il se joue là une affaire nationale de la plus haute importance.

Ce petit village qui résiste encore et toujours à l'invasion est, aussi, celui du cinéma français face aux manipules hollywoodiennes. Et l'an 1998 après Jésus-Christ ayant vu une manière d'Alésia de la part de marché nationale, la supermégaproduction (à l'échelle gauloise) de Claude Berri fait figure de dernier carré.

Pourtant, durant cette première heure, percent quelques lueurs

d'espoirs, dues à l'interprétation. Piéplu est parfait en druide Panoramix, mais ce n'est pas une nouvelle : Claude Piéplu n'est-il pas toujours parfait ? Les autres habitants du village s'imposent peu à peu, il semble rétrospectivement que Bonemine et la femme d'Agecanonix avaient été dessinées pour Marianne Sägebrecht et Arielle Dombasle, César est mieux qu'acceptable sous les traits de l'acteur allemand Gottfried John, Benigni se délecte en méchant de mélodrame, le centurion Castaldi est le seul qui ait encore l'air dessiné à l'écran, Lætitia Casta fait ce pour quoi on

l'a fait venir : mettre en évidence les dons que lui a confiés la nature.

Et si Christian Clavier se fourvoie à faire d'Astérix une réincarnation du Jacquouille des *Visiteurs* (« son » personnage), Gérard Depardieu trouve peu à peu comment habiter la fausse bedaine d'Obélix et affine la personnalité complexe, faite de charme et de balourdise, de celui qui est indéniablement le héros du film – comme il l'est devenu peu à peu dans les albums. L'élégance des « enveloppés » et le jeu autour des archétypes (de *Cyrano* à *Monte-Cristo*) sont parmi les talents les mieux avérés du comédien, qui

trouve ici toute latitude de les employer. Ainsi les Gaulois de cinéma font-ils de la résistance contre les pesanteurs de l'adaptation, jusqu'à ce que le film finisse par trouver une, et même deux issues – paradoxales – à l'impasse où il paraissait embourbé.

La première consiste à trahir en rase campagne la vocation cocardière du projet, pour piquer sans vergogne aux Américains quelques recettes spectaculaires. Il est même adroit que ce soit pendant le passage à l'ennemi d'Obélix que se produise ce phénomène, d'une scène de torture à une séquence de

jeux du cirque dont la réalisation échappe résolument à la gentillesse rigolarde de la BD, jusqu'alors laborieusement reproduite.

Au cours de cette séquence, voici qu'un éléphant est expédié dans les airs, et qu'il retombe planté sur ses défenses.

Un éléphant, au cinéma, image de synthèse ou pas, c'est un éléphant, pas un dessin d'éléphant. Et de le voir empalé tête en bas ne fait plus du tout le même effet que sur des pages colorisées : c'est à la fois beaucoup plus extraordinaire, et légèrement gênant.

SADISME AVOUÉ

Autour de cet éléphant se trace ce qui va nourrir la deuxième partie du film, et le sortir de l'ornière. D'une part, les gestes outrés, en particulier les gestes de violence, suscitent un trouble qui va croissant jusqu'à la séquence finale – l'offrande « amusante » d'un paquet d'humains destinés à se faire taper dessus – qui n'est pas dépourvue d'un sadisme qui s'avouerait soudain comme tel. D'autre part, et symétriquement, en jouant tout le comique sur un pari habile : la potion magique, pour le film, ce sont les effets spéciaux. Or, ceux-ci prennent peu à peu une importance centrale.

De gags renouvelés en bulles de savon sentimentales, ils permettent à Claude Zidi – réalisateur qui jamais ne se prit pour Orson Welles, et qu'il serait absurde de prétendre juger à cette aune – de résoudre les deux équations commerciales auxquelles il était confronté. Il réussit le passage du dessin à la prise de vues réelle, en utilisant les avantages de celle-ci et en assumant sa particularité. Et, entre fidélité et originalité, respect des canons du genre et emprunts à d'autres imageries, il trouve une voie capable de satisfaire à la fois un public imprégné d'Astérix et ceux – un grand nombre d'adolescents, principaux usagers des salles obscures – qui s'en fichent.

Jean-Michel Frodon

Des Gaulois en lutte contre le « roman way of life »

DANS L'EXPLORATION de nos mythologies nationales, les Gaulois occupent une place à part. D'abord par leur « invention » récente : c'est le XIX^e siècle qui, de Chateaubriand et Bellini jusqu'au *Vercingétorix* de l'historien Camille Jullian (1899), sans omettre le rôle déterminant du manuel des écoles primaires de Lavisse (1884), a imposé cette généalogie politique, aussi populaire que contestée. Mais aussi parce que « nos ancêtres les Gaulois », lieu commun dont les champions de la décolonisation ont souligné le grotesque, survit dans la conscience collective grâce à la bande dessinée. Les programmes scolaires, plus prudents, ont désormais renoncé à mettre en avant un peuple présenté en situation d'admirable vaincu certes, mais de vaincu, l'essentiel de nos ferments de civilisation étant revendiqués comme gréco-romains.

Alix, Jugurtha, Taranis, les héros de Jacques Martin, Jean-Luc Vernal et Victor Mora, ont depuis longtemps nourri l'imaginaire des jeunes. La liberté laissée au scénariste sur des temps exotiques à force d'éloignement, la promesse de faciles clincs d'œil qui sont autant de connivences culturelles, le souci didactique d'accompagner le programme scolaire du jeune apprenti citoyen (histoire, latin, éducation civique, le champ des échos est vaste) ne suffisent pas à expliquer le succès phénoménal de l'univers d'Astérix.

Le petit Gaulois inventé par René Goscinny est devenu un sujet d'études universitaires – André

Stoll publia dès 1978 un éloquent *Astérix, l'épopée burlesque de la France* (Complexe) et André Simon analysa dans un des premiers numéros du *Débat* (n° 16, novembre 1981) « Les Gaulois dans la B.D. » – dont les fruits prennent une résonance nouvelle avec la transposition cinématographique de Claude Zidi.

CONSERVATISME PAISIBLE

Si des dessins animés de long métrage ont déjà opéré le transfert du livre à l'écran, l'incarnation des stéréotypes humains renforce la « gallicité » réduite à un simple comportement. Hâbleurs, ripailleurs, bagarreurs, les villageois héroïques aspirent à un conservatisme paisible que n'entame aucune perspective politique, aucune réelle contestation même puisque par trois fois Astérix se fait romain, gladiateur, légionnaire ou compétiteur olympique.

Cette « réserve » en marge d'une civilisation qui innove et invente – sorte de « roman way of life » – peut sans doute porter un idéal de résistance, bien fait pour alimenter un chauvinisme satisfait, même si la nécessité d'une potion magique pour le réaliser rend la leçon toute théorique ; elle délivre plus sûrement un message compensatoire à la défaite de 1940 et aux guerres d'indépendance, à peine éteintes. Gageons que le parallèle ne vaudra pas pour le cinéma français assiégé par la toute-puissance hollywoodienne.

Philippe-Jean Catinchi

Un film dopé aux effets spéciaux

LE FILM de Claude Zidi a largement fait appel à une nouvelle potion magique, celle d'un druide qui pourrait s'appeler Supernumérix. Les techniques mixtes qui accompagnent le jeu des comédiens, déformations à l'aide du numérique, collages de fragments de dessin animé, et l'apport des effets spéciaux ont permis de prendre le relais de la bande dessinée.

Dans la scène des jeux du cirque, où les Astérix et Obélix affrontent des animaux menaçants, serpents, lions, crocodiles et mygales, plusieurs espèces sont issues d'images de synthèse. Au cours du tournage, Gérard Depardieu mime l'exploit de renverser un éléphant, absent sur le plateau. L'animal a été conçu virtuellement sur ordinateur et ajouté sur la pellicule. Les projections de Romains à la force du poing des Gaulois mêlent des techniques classiques (les cascades) et des plans animés en trois dimensions. Quant à la duplication des personnages sous l'effet d'un excès de potion magique, dans la dernière partie du film, elle utilise des procédés numériques plus simples qui servent également à multiplier artificiellement

les Romains dans les scènes de bataille, la production cherchant à limiter le nombre de figurants.

Ces fantaisies ont occupé soixante-cinq personnes pendant neuf mois, pour truquer « deux cent cinquante plans, soit près de trente minutes du film », explique Jean-Christophe Comar, dit Pitof, du studio Duboi, déjà auteur des effets spéciaux de *La Cité des enfants perdus*, de Caro et Jeunet, et d'*Alien IV*. Il a dirigé l'ensemble des effets spéciaux numériques, tandis que des trucages mécaniques étaient assurés par un trio versaillais, Olivier Gleyze, Yves Domenjoud et Jean-Baptiste Bonetto.

« LA PELLICULE VA DISPARAÎTRE »

Une partie de l'équipe de Pitof se charge du passage entre film et numérique : les pellicules tournées sont converties, à l'aide d'un scanner, en images numériques maniables sur ordinateur. Après incorporation des effets, elles sont gravées sur une nouvelle pellicule, fournissant un nouveau négatif qui sera réinséré dans celui du film. D'autres collaborateurs de Pitof s'occupent du

« compositing », assemblage d'images composées, en deux et en trois dimensions (2 D et 3 D). Un noyau de spécialistes fabrique les images de synthèse, en 3 D.

« Mon métier de spécialiste des effets spéciaux va disparaître, assure tranquillement Pitof. L'arrivée du numérique dans le cinéma constitue une évolution aussi importante que le passage du muet au parlant. » Dans un premier temps, estime ce pionnier, les tournages vont continuer à se faire en 35 mm, en utilisant une pellicule. Mais celle-ci sera immédiatement convertie en numérique pour être travaillée.

« D'ici une dizaine d'années, la pellicule va disparaître pour laisser place au tournage avec une caméra numérique. » Selon Pitof, l'essor des effets spéciaux dans les films sera tel que la plupart des professionnels s'y formeront. « Ce seront les hommes de métier, décorateurs, cascadeurs, qui développeront leur propre service intégré de 3 D. Les jeunes décorateurs y sont déjà prêts. »

Catherine Bédarida

De la BD au cinéma, des chiffres records

● **Ventes.** 276 millions d'albums des aventures d'Astérix avaient été vendus à la fin 1996 et les éditeurs estiment que le total est aujourd'hui plus proche de 280 millions. La plus grande vente est réalisée en France et dans les pays francophones (95 millions), juste devant l'Allemagne (88 millions), la Grande-Bretagne et les Pays-Bas (20 millions chacun), l'Espagne (17 millions), la Suède et l'Italie (5 millions chacun), la Finlande, la Norvège, le Danemark et la Grèce (4 millions chacun), le Brésil (3 millions) et le Portugal (2 millions). Six millions d'albums sont vendus dans le reste du monde, dont les pays asiatiques.

● **Langues et dialectes.** Astérix est traduit en quatre-vingt-cinq langues ; compte tenu de l'importance du marché allemand, les dernières traductions ont été faites en divers dialectes germaniques : le souabe, le frison de l'est, le palatin, le badois, etc., ainsi que le schwyzerdüst, un patois de Suisse alémanique.

● **Éditeurs.** Les vingt-quatre premiers albums d'Astérix sont édités par Hachette-Livre, après qu'une décision de la cour d'appel de Paris les a retirés à Dargaud Editeur, à l'automne 1998 (*Le Monde* du 27 octobre 1998). Six autres albums sont édités par les éditions Albert-René, fondées par Albert Uderzo après la

mort de René Goscinny en 1977.

● **Tournage.** Il a duré 21 semaines ; 60 comédiens ont été requis et 1 495 figurants.

● **Budget.** Avec un devis de 274 millions de francs (42,81 millions d'euros), le film de Claude Zidi est le plus gros budget jamais investi dans un film de langue française. La part française du financement représente la moitié du budget global, aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie. Le risque est partagé entre Renn Productions, filiale de Pathé, et Katharina, société créée par Claude Berri en 1996, le groupe Pathé investissant également massivement dans le film à travers ses filiales AMLF et Pathé Vidéo.

● **Lancement.** Les producteurs du film ont décidé de ne pas vendre le

film à l'étranger (à l'exception de l'Italie et de l'Allemagne) avant sa sortie en France. Les premières projections du film en version sous-titrée aux acheteurs étrangers auront lieu à l'American Film Market (à partir du 25 février). *Astérix et Obélix...* sera lancé par son distributeur AMLF sur plus de 764 copies ; 790 sont d'ores et déjà prévues pour la deuxième semaine. Le film de Claude Zidi sera sans aucun doute le premier de l'histoire à atteindre 800 salles en France.

● **Livre et disque.** Un livre de Pierre Billard (*Astérix et Obélix contre César, l'histoire d'un tournage*) sort chez Plon, tandis que la bande originale du film, composée par Jean-Jacques Goldman, est éditée chez Sony.

Sundance entre artistes et commerçants

Films non américains et documentaires ont été les points forts du 15^e Festival du cinéma indépendant organisé par Robert Redford aux Etats-Unis



PHOTOS L'HCOSMOS

Douze mille festivaliers ont pu découvrir cent vingt films à Park City. Tout en souhaitant préserver la notion d'« indépendance » par son fondateur Robert Redford (ci-dessus), le festival Sundance n'élimine pas les avant-premières de films commerciaux.



PARK CITY (Utah)
de notre envoyée spéciale
Dans une sélection abondante, éclectique, mais un peu décevante, le 15^e Festival du cinéma indépendant de Sundance, qui s'est tenu à Park City (Utah) du 21 au 31 janvier, réservait quand même quelques belles surprises. C'est le cas de *Three Seasons* (qui sera présenté en sélection officielle au prochain Festival de Berlin). Réalisé par Tony Bui, un jeune Californien d'origine vietnamienne, ce premier film - tourné au Vietnam et en vietnamien - a cumulé le Grand Prix du jury et celui du public dans la catégorie fiction, tandis que Lisa Rinzier, son chef-opérateur, recevait le Prix de la cinématographie.

Entre néoréalisme et lyrisme, *Three Seasons* réunit des personnages finement campés, un chauffeur de cyclo-pousse, une prostituée, un petit vendeur des rues, une marchande de fleurs de lotus et un vétérinaire de la guerre du Vietnam (interprété par Harvey Keitel) à la recherche de sa fille qu'il n'a jamais vue. Le projet a été financé au laboratoire pour scénaristes de l'institut Sundance et est financé par October Films.

La catégorie World Cinema s'est imposée cette année comme un des atouts de la programmation. Pour la première fois, des films étrangers avaient droit à un prix du public. Les festivaliers ont plébiscité deux films européens : *Train de vie*, de Radu Mihaileanu et *Cours Lola cours* (sortie en France le 7 avril) de Tom Tykwer (Allemagne). *Serial Lover*, de James Huth, a bien fait rire son public américain, tandis que l'accueil fait à *Seul contre tous* de Gaspar Noé était, de l'aveu de son auteur, « excellent ». Ce dernier figure d'ailleurs avec un autre Français, Erick

Zonca, sur une courte liste de dix « réalisateurs à suivre », une distinction remise pendant le festival par le quotidien spécialisé *Variety*. Deux autres films non américains ont impressionné les spectateurs : *Les Amants du cercle polaire*, un film espagnol de Julio Medem, et le très beau *Bajo California*, premier film du jeune Mexicain Carlos Bolado, qui a signé là un *road movie* à l'écart des clichés du genre.

FORMULE SCHIZOPHRENE

L'autre catégorie reflétant encore une vision artistique indépendante est celle des documentaires, qui ont toujours été un des points forts du festival. Le Prix du jury est allé à *American Movie*, de Chris Smith, qui retrace en noir et blanc et avec force humour les tribulations d'un cinéaste indépendant dans le fin fond de l'Amérique. Le public lui a préféré *Genghis Blues*, de Roko Belic, sur la découverte, par un musicien de blues aveugle, d'une technique de chant pratiquée aux confins de la Mongolie.

D'autres documentaires ont été particulièrement remarqués : *The Black Press: Soldiers without Swords* de Stanley Nelson, sur la presse afro-américaine ; *Hitchcock, Selznick and the End of Hollywood*,

où Michael Epstein raconte deux légendes hollywoodiennes et leurs différénds ; *On the Ropes*, où Nanette Burstein et Brett Morgan suivent pendant un an trois boxeurs ; *The Source*, de Chuck Workman, sur les poètes beat. *Regret to Inform* a valu le prix de la meilleure mise en scène à sa réalisatrice Barbara Sonneborn, veuve de guerre qui repart au Vietnam sur les traces de son mari. *American Pimp*, le documentaire des frères Hughes, a d'autant plus déçu qu'il était fort attendu. Les réalisateurs de *Menace 2 Society* et *Dead Presidents* ont fait parler d'authentiques maquereaux mais se défendent de retomber dans les films de « Blaxploitation » des années 70.

Avec ses 120 films programmés, le Festival de Sundance continue de grossir. L'organisation a fait de

Robert Redford ouvre des cinémas indépendants

Encouragé par la réussite de Sundance Channel, la chaîne câblée consacrée au cinéma indépendant qu'il a lancée en 1996 en partenariat avec Showtime et PolyGram, l'institut Sundance de Robert Redford s'apprête à ouvrir, avec l'exploitant General Cinemas, des multiplexes de six à huit écrans entièrement consacrés à la distribution de films indépendants.

Le premier de ces Sundance Cinema Centers doit être inauguré cet automne à Philadelphie. Les suivants à Miami, Portland, Boston, Chicago, et une ville du Texas. « Dans chaque centre, au moins un écran sera réservé aux documentaires », promet Redford. Et une place sera réservée aux films expérimentaux.

réels progrès - il était temps. Mais en cherchant à concilier la vision initiale de liberté artistique voulue par son fondateur Robert Redford et la fièvre marchande des agents, distributeurs, studios et sponsors, les responsables offrent une formule schizophrène aux 12 000 festivaliers et 700 journalistes. Ainsi trouve-t-on, en première mondiale, des films qui puisent dans une veine strictement commerciale.

L'AFFAIRE « HAPPY TEXAS »

Ce compromis n'a pas échappé à Doug Liman, qui présentait *Go* (rave et techno pour la génération MTV, produit par le studio Columbia) : « Mon avis est que la moitié des films sélectionnés sont comme le nôtre, avec des acteurs à la mode, explique celui qui fut découvert ici même en 1996 avec *Swingers*, et [les responsables] compensent en choisissant une autre moitié de films d'avant-garde et à petit budget. » Quant à *Sugar Town*, un pur produit du laboratoire Sundance réalisé par Allison Anders (*Gas Food Lodging*), le critique de cinéma de *Variety*, Todd McCarthy, le qualifie de « pudding sans substance ». « De tous nos festivals, celui-ci est le moins ouvertement commercial », prétend pourtant Robert Redford.

840 longs métrages et 1 700 courts métrages ont été soumis cette année ! On se souvient

qu'avec 7 000 dollars Robert Rodriguez tournait *El Mariachi* et devenait une star du cinéma indépendant, contribuant au dangereux délire du chercheur d'or dans la tête de milliers de jeunes Américain(e)s. Cela explique pourquoi on retrouve tant de projets mal ficelés, immatures, déprimants, qui n'ont d'expérimental que leurs maladresses. Avec son appel d'offres, le festival a eu pour effet d'encourager, mais aussi de diluer, la production indépendante et de compliquer le financement de meilleurs projets.

« L'affaire » *Happy, Texas* est exemplaire. Miramax aurait enlevé aux enchères, pour plus de 10 millions de dollars (un record), cette comédie réussie de Mark Illsley où le réalisateur retrace, avec un humour évoquant le *Fargo* des frères Cohen, la cavale de deux prisonniers forcés de jouer au couple homosexuel.

Miramax a laissé entendre que la famille du réalisateur avait mis tous ses biens au clou pour aider leur enfant qui ne trouvait pas de financement. Sauf que... le réalisateur et son père ont démenti. Le mythe « indépendant » est vendeur, mais, cette fois, les dirigeants de Miramax, les puissants frères Weinstein, vont devoir trouver une autre stratégie de marketing.

Claudine Mulard

Informatique en progrès et atmosphère tendue à la Bibliothèque nationale de France

CE N'EST RIEN de dire que l'ouverture, le 9 octobre 1998, de la Bibliothèque nationale de France (BNF) ne s'est pas déroulée dans l'ordre et l'harmonie : système informatique bloqué, lecteurs exaspérés, personnel traumatisé, direction désespérée, dix-huit jours de grève. Trois bons mois plus tard, le public commence à se familiariser avec les tours glacées de Tolbiac ; il apprend à apprivoiser ses machines rétives et, surtout, s'arme de patience.

La bibliothèque du haut-de-jardin, en libre accès, destinée au plus grand nombre, est désormais saturée le week-end. Comme on pouvait s'y attendre, elle est surtout fréquentée par des étudiants. Le rez-de-jardin, réservé aux chercheurs (plus de dix millions de volumes), reçoit en moyenne 1 000 lecteurs par jour, un chiffre supérieur à celui de l'ancienne BN. Pourtant les problèmes sont loin d'être tous réglés.

Seul le démantèlement des collections s'est achevé sans encombre, le 17 décembre, avec quelques jours d'avance. Côté informatique, le catalogue général (sept millions de notices) n'a pas connu d'incidents majeurs. Mais, pour l'instant, il ne permet pas les recherches croisées (qui devraient être opérationnelles fin mars) et ne peut être consulté à distance. Les syndicats estiment que certains documents en stock restent introuvables à l'écran.

Les embouteillages et blocages constatés lors de la délivrance des cartes informatisées (entrée, réservation des places et sortie des lecteurs) sont quasiment surmontés. Restent de nombreux points noirs. Pour la communication des documents, les lecteurs doivent encore commander leurs ouvrages la veille

pour le lendemain. Normalement, ils les trouveront à leur place, dès leur arrivée. Pas dans tous les cas. Certaines demandes - rares - sont avalées « par un dysfonctionnement de l'affichage », explique-t-on à Tolbiac.

En dépit de ces aléas, « jour après jour, le système s'améliore », affirme François Stasse, directeur général de la BNF. *Les nouveaux problèmes qui surgissent encore ça et là sont dus à la montée en charge. Ce sont des problèmes d'exploitation, qui ne sont pas liés au logiciel lui-même*. Est-ce plus rassurant ?

90 MINUTES EN « TEMPS RÉEL »

Les difficultés informatiques qui subsistent seraient surtout liées aux retards de livraison de la société Cap-Gemini, titulaire du marché « logiciel » et qui, estime-t-on à Tolbiac, a livré un produit imparfaitement fini. Ce que confirme, dans sa réponse au rapport de la Cour des comptes (*Le Monde* du 22 janvier), le ministère des finances. Du coup, la BNF n'a toujours pas réceptionné ce matériel - et ne l'a donc pas entièrement payé. Ce retard de mise au point explique que les documents ne soient pas encore disponibles en temps réel. « Cette disponibilité ne sera effective que lorsque tout fonctionnera, c'est-à-dire dans quelques semaines », indique François Stasse. Une étape importante devrait être franchie dans ce domaine courant mars. Mais la situation actuelle de l'informatique n'occulte-t-elle pas d'autres dysfonctionnements ?

Actuellement, la communication d'un document en temps réel demande... 90 minutes. La commande informatique prend quelques minutes, au lieu de quelques secondes. Restent 80 à 85 minutes.

Elles sont dévorées par le manie- ment des *compactus* électriques (les armoires compactes où sont stockées une partie des imprimés) dont un tiers tombe régulièrement en panne (aussi le contrat de maintenance vient-il d'être doublé), par le nombre insuffisant de navettes automatiques qui transportent les livres, par les embouteillages - pourtant prévisibles - qui affectent certains magasins (ceux qui concernent le secteur historique, par exemple), par les inévitables erreurs de manipulation d'un personnel pas toujours bien formé (270 personnes ont débarqué la veille de l'ouverture de la BNF).

Une des revendications du personnel en grève avait été la constitution de commissions chargées de pointer les dysfonctionnements de l'établissement : de la signalétique à l'organisation du circuit des documents en passant par l'hygiène, les conditions de travail et le statut des vacataires. Ces neuf commissions ont remis un rapport le 31 janvier. Un inspecteur général des bibliothèques, Albert Poirot, en fait actuellement la synthèse pour la Rue de Valois. Certaines des demandes ont déjà été prises en compte comme l'installation de chauffages complémentaires.

Un architecte, Jean-Luc Bichet, a été nommé par la direction pour envisager certaines améliorations de l'architecture intérieure. Mais il ne pourra ni raccourcir les distances, ni modifier la place des magasins. Quant aux recommandations des groupes de travail, la direction ne pourra les valiser que dans la mesure de ses possibilités budgétaires.

Un autre débat important a été repoussé *sine die*, sans être réglé pour autant : celui de la fermeture du lundi. Le rez-de-jardin devrait

être fermé le dimanche et ouvert le lundi tandis que le haut-de-jardin, ouvert le dimanche, est fermé le lundi. Ainsi la BNF serait, avec un décrochage, ouverte sept jours sur sept.

DES LECTEURS CONTRE LE PERSONNEL

Depuis les grèves d'octobre, les salles destinées à la recherche sont « provisoirement » closes le lundi. Cette mesure aurait dû être levée en partie le 1^{er} février et définitivement supprimée à partir du 30 juin, contre l'avis des syndicats, et notamment de la CFDT, qui veulent toujours la fermeture du haut et du rez-de-jardin, le lundi, au nom de l'unicité de la bibliothèque et du personnel, mais aussi pour permettre la maintenance du bâtiment et la formation du personnel dans

de bonnes conditions. Devant l'ampleur des difficultés qui subsistent, François Stasse a demandé, le 15 janvier, lors d'une réunion d'étape qui rassemblait syndicats et direction au ministère de la culture, de différer cette ouverture. Reste que celle-ci est réclamée avec insistance par des lecteurs, qui ont fait circuler une pétition, signée par des chercheurs comme Pierre Nora ou Emmanuel Le Roy Ladurie ou leurs représentants au conseil d'administration de la BNF. L'atmosphère reste donc tendue à la BNF. « On marche sur des œufs », constate Alain Veinstein, directeur de la communication de la BNF, qui se demande sur quel thème communiquer...

Emmanuel de Roux

La musique française réhabilitée par La Folle Journée de Nantes

NANTES

de notre correspondant

« Hector, Gabriel, Maurice et les autres » seront, les 6 et 7 février, les invités de la cinquième édition de La Folle Journée, à Nantes. « *Après Mozart, Beethoven, Schubert et Brahms, nous aurions pu faire cette année Chopin, Schumann ou Liszt. Mais nous avons voulu installer La Folle Journée comme un projet musical en soi, permettant de prendre le risque de la consacrer à la musique française. Tout le monde connaît Debussy ou Ravel, mais on n'entend jamais les œuvres de Caplet ou de Lekeu* », explique René Martin, créateur de cet événement sans équivalent, qui a poussé la coquetterie jusqu'à ne mettre que quelques prénoms à l'affiche dont l'intitulé fait référence au film de Claude Sautet. Dans le patrimoine français des années 1830 à 1930, qu'il juge « inouï » autant que méconnu, René Martin a puisé avec sa jubilation habituelle dans les œuvres de vingt-huit compositeurs : Hector Berlioz, Gabriel Fauré, Maurice Ravel et les autres, qui s'appellent notamment Francis Poulenc, Olivier Messiaen, Camille Saint-Saëns, Jacques Offenbach, Erik Satie, Claude Debussy, Henri Duparc, Ernest Chausson, Paul Dukas, César Franck...

« Le public de La Folle Journée vient découvrir la musique classique ou, s'il est déjà mélomane, des musiciens et des œuvres qu'il ne connaît pas. Cette année, il aura encore moins de références que lors des autres éditions. Si nous gagnons ce pari, le concept de La Folle Journée sera vraiment installé », ajoute René Martin, chiffres à l'appui : 40 % des personnes venues à La Folle Journée Brahms, en février 1998, n'avaient jamais assisté à un concert de

musique classique, 30 % avaient moins de trente-cinq ans et 15 % avaient entre seize et vingt-cinq ans.

Les cent vingt concerts (soit vingt de plus qu'en 1998) donnés par neuf cent cinquante artistes en deux jours, dans la Cité des congrès de Nantes, feront le plein des 65 000 tickets mis en vente. La plupart de ces artistes sont français et ont appris les œuvres du répertoire national au cours de leur formation, pour ne les jouer ensuite qu'en de très rares occasions.

BACH EN L'AN 2000

Mais attention : « Il ne suffit pas d'avoir de belles œuvres et les meilleurs artistes pour que cela marche, il faut que les gens soient disponibles grâce à la qualité d'audition assurée dans toutes les salles, et c'est le cas à la Cité des congrès de Nantes », prend soin d'assurer René Martin, à l'adresse de ceux qu'inquiète la dimension prise par La Folle Journée. Et encore l'édition 1999 ne sera-t-elle rien à côté de ce que celui-ci prévoit pour l'an 2000 : une Folle Journée Bach, étalée sur trois jours, avec 100 000 places mises en vente pour 160 concerts.

Le succès de la manifestation nantaise a d'ailleurs donné des idées à plusieurs villes d'Europe avec lesquelles René Martin et l'équipe technique de la Cité des congrès de Nantes négocient actuellement pour « exporter le concept » clés en main avec armes, bagages, techniciens et musiciens.

Dominique Luneau

★ Renseignements et réservations : 02-51-88-22-68.



SAMEDI 6 FÉVRIER 17H

SANJAY SUBRAHMANYAN
CHANT CARNATIQUE INDE DU SUD

• un passeur de la tradition à la modernité
• une voix de ténor : passion et lucidité

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4

95^e

Avec Jean-Claude Gallotta, huit danseurs célèbres « l'ingénieux hidalgo de la Manche »

Après Douai, le chorégraphe présentera « Presque Don Quichotte » à Chambéry

Le titre de la nouvelle chorégraphie de Jean-Claude Gallotta, *Presque Don Quichotte*, comme une boutade un peu bancale, ressemble à sa

danse : frôleuse, toute dans l'esquive et la pirouette. S'il vaut mieux laisser au vestiaire le chef-d'œuvre de Cervantès, *L'Ingénieux Hidalgo*

n'en rôde pas moins dans le spectacle. Le danseur grenoblois revendique une liberté : celle d'évoluer toujours.

PRESQUE DON QUICHOTTE, de Jean-Claude Gallotta. Claude-Henri Buffard (dramaturgie). Sylvain Fabry et Jean-Claude Gallotta (lumière).
HIPPODROME, place du Barlet, 59500 Douai. Jusqu'au 2 février, à 20 h 45. Tél. : 03-27-99-66-66. De 60 F à 100 F (de 9 € à 15 €). Autres représentations : les 3 et 4 mars, à l'Espace Malraux, à Chambéry.

DOUAI

de notre envoyée spéciale

« Prenez le plateau de la Mancha avec *Don Quichotte* et son *Sancho*, soufflez sur ces deux silhouettes reconnaissables entre toutes et vous vous retrouvez avec un trou béant qu'il s'agit de remplir. » Cette confiance de Jean-Claude Gallotta vaut comme avertissement à tout spectateur de *Presque Don Quichotte*. Tout est donc dans ce « presque ».

Ce titre, comme une boutade un peu bancale, ressemble à la danse du chorégraphe : frôleuse, toute dans l'esquive et la pirouette. On se souvient de Gallotta, grand dadas tombé du nid dans *Mam-mame* (1985), où il caracolait après sa tribu émoustillée en poussant

des cris d'oiseaux, de bébés. Mal foutu, volontairement gauche, son corps comme un point d'interrogation semait le doute. Pour nous émouvoir et faire rire à la fois, le faune-scout de Grenoble n'a jamais eu besoin de forcer son naturel anxieux. Toujours à passer d'un pied sur l'autre pour ne pas camper sur ses positions. Jean-Claude Gallotta ne danse plus depuis cinq ans. Dommage, tant son physique, son regard allumé, auraient parfaitement incarné son *Presque Don Quichotte*.

S'il vaut mieux laisser au vestiaire les deux tomes du chef-d'œuvre de la littérature espagnole, *L'Ingénieux Hidalgo* n'en rôde pas moins dans les coulisses. Quelques allusions émaillent le spectacle : une main coupée (Cervantès était manchot), une tête de Rossinante en polystyrène, une épée en bois, des livres en pagaille (à trop lire de romans de chevalerie, Don Quichotte perd la tête), et quatre Dulcinées : blonde, rousse, brune et même japonaise.

Lorsque ces dernières barbouillent de mousse à raser leurs partenaires, le fantôme facétieux du vieux barbu retrouve une jeunesse. Sur un air de Mahler joué

au piano, les couples jouent à « *Je te tiens par la barbichette, tu me tires par le bout du nez* ». L'amour, comme en rêvait notre héros dont la douce dinguerie consume les huit danseurs. Une fille debout suce son gros orteil et le lâche avec un bruit de bouchon ; un garçon fait glisser un ballon de basket entre ses mains.

SECOUER, RELANCER, DÉSTABILISER

Quand la fièvre grimpe, les corps lâchent. Ils tremblent, sautillent comme des boxeurs trop nerveux, tournoient et galopent avec une vitalité enfantine. Ces déflagrations disent haut le désir de Jean-Claude Gallotta de secouer ses habitudes, de relancer sa danse. Ainsi ce virtuose des circulations éclatées et des contrepoints se plaît-il, cette fois-ci, à rassembler ses troupes dans des danses frontales, des unissons en guirlandes.

Cette volonté de déstabilisation se retrouve dans le choix de nouveaux complices. Laurent Pelly, directeur du Centre dramatique de Grenoble, son voisin au Cargo, signe les costumes. Pyjamas à rayures et combinaisons en nylon blanc, vestes de costumes

sombres, une élégance déjetée entre confort-maison et débraillé-hôpital.

La bande-son, sous la houlette d'Antoine Strippoli et du chorégraphe, ose elle aussi d'improbables chocs : musique classique et fanfare aux accents felliniens catapultent des variétés latinos des années 50. Ces chansons à castagnettes d'une certaine Imperia Argentina, Jean-Claude Gallotta les tient de sa petite enfance. Sa mère les adorait, lui en avait peur. L'ami de toujours, l'écrivain Claude-Henri Buffard, l'épaula une fois de plus. Sa présence rappelle le fameux cycle DTM (danse-théâtre-musique) lancé au début des années 90. Deux spectacles - *La Légende de Don Juan* et *La Légende de Roméo et Juliette* - virent le jour. Ces comédies musicales à la fibre populaire valurent à Gallotta le désaveu des programmeurs. Certes, *Presque Don Quichotte* ne s'apparente que de loin à ces sagas explosées, mais il revendique en filigrane la même liberté. Celle d'évoluer toujours. Un droit que ce *Presque Don Quichotte* impose... presque.

Rosita Boisseau

Post-modernisme québécois à Radio-France

Le Nouvel Ensemble Moderne de Montréal a présenté cinq œuvres de compositeurs contemporains

PRÉSENCES 99. Jean Lesage : LES SENSATIONS CONFUSES (création française) ; Isabelle Panneton : TRAVAUX ET JEUX DE GRAVITÉ (création mondiale) ; Bruce Mather : AUSONE (création française) ; Michel Gonneville : CHUTE-PARACHUTE ; Denys Bouliane : DU FOUET ET DU PLAISIR. Guy Peltier (flûte), Jacques Drouin (piano), Nouvel Ensemble Moderne, Lorraine Vaillancourt (direction). Maison de Radio-France, le 30 janvier.

Le Nouvel Ensemble Moderne de Montréal compte - au même titre que l'Ensemble Ictus de Bruxelles ou l'Ensemble Modern de Francfort - parmi les formations étrangères les plus appréciées en France pour la diffusion de la musique contemporaine. Régulièrement enrôlé au service de compositeurs européens, il se fait aussi parfois le champion d'un particularisme québécois auquel le Festival Présences 99 consacre une large place. Pour l'occasion, il aurait d'ailleurs pu changer son nom en Nouvel Ensemble Post-Moderne, tant les œuvres proposées aux concerts de Radio-France affichaient un retraitement licencieux de références historiques !

Une cadence de *do* majeur résolu un demi-

ton « à côté » ouvre par exemple *Les Sensations confuses*, de Jean Lesage. Habilement écrite à partir d'un principe de la discontinuité inspiré des compositeurs baroques Girolamo Frescobaldi et Dietrich Buxtehude, l'œuvre se plaît à déformer, par dilatation ou par compression, des corps musicaux hautement symboliques (unissons, accords parfaits, trilles). Le moindre événement consonant en devient suspect, et, conformément aux intentions formulées dans le titre, l'oreille se trouble. Captivante dans l'instant, cette situation s'épuise à la longue.

DU ROUGE AU SAKÉ

La sensation de déjà entendu prédomine également à l'écoute de *Travaux et Jeux de gravité*, d'Isabelle Panneton. Sans s'accompagner, hélas ! de l'ambiguïté produite par Jean Lesage. Pris comme points de départ, les quatuors à cordes et les sonates pour piano de Joseph Haydn induisent ici une expression passablement académique qui vire au kitsch lors des deux derniers mouvements à caractère élégiaque puis théâtral.

Les mutations d'*Ausone*, de Bruce Mather, ne sont pas moins déconcertantes. Portant le patronyme d'un célèbre château de Saint-Emilion, ce trio, composé en 1979 (millésime qui a mieux vieilli que la musique qui s'en re-

commande !), repose sur le goutte-à-goutte d'une flûte appelée à vivre un curieux phénomène de décantation au contact de deux harpes cristallines. Une fois le processus achevé, notre grand rouge possède un curieux goût de saké, car la flûte sonne comme un *shakuchi* et les harpes comme des *kotos* plus japonais que bordelais...

Seule œuvre véritablement enivrante d'un programme nettement mieux composé que chacune des parties réunies, *Chute-Parachute*, de Michel Gonneville, s'apparente à un savoureux numéro de bateleurs mettant aux prises un pianiste-funambule (remarquablement incarné par Jacques Drouin) et une bande qui aurait pu concevoir un clown amateur de gadgets électroniques. *Du fouet et du plaisir* (présenté à tort comme une création française, puisque déjà interprété à Royaumont par Lorraine Vaillancourt et ses musiciens - voir *Le Monde* du 24 septembre 1997) participe également d'une intention ludique. Denys Bouliane tente de la réaliser alternativement dans une activité rythmique issue du *be-bop* et dans une expression lascive à base de glissandi. Comme les autres Québécois, il privilégie le contenu au détriment de la forme pour un résultat anecdotique.

Pierre Gervasoni

Les coq-à-l'âne de Joël Jouanneau dans la maison loup-phoque

LES DINGUES DE KNOXVILLE, de Joël Jouanneau (Actes Sud-Papiers, 72 p., 68 F, 10,5 €). Mise en scène : Joël Jouanneau. Avec Alain Aithnard, Philippe Bérodot, Michel Bompoll, Rémy Carpentier, Philippe Demarle, Daniel Laloux, Judith Magre, Jacques Mauthou, Mireille Mossé. THÉÂTRE DU GYMNASE, 4, rue du Théâtre-Français, Marseille. Tél. : 04-91-24-35-24. 70 F à 170 F (10,84 à 26,32 €). Durée : 1 h 40. Mardi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; mercredi et jeudi à 19 heures. Jusqu'au 6 janvier. Ensuite à Saint-Etienne-du-Rouvray ; Lyon ; Saint-Etienne ; Sartrouville ; Nice ; Angers ; Lausanne-Vidy.

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

L'humoureux Alphonse Allais avait trouvé un jour au courrier un conte à sa façon signé par un dénommé Phoque. Il avait inventé sur-le-champ pour son auteur une raison commerciale : la maison loup-phoque. Avec *Les Dingues de Knoxville*, Joël Jouanneau tente d'intégrer cette exigeante société. Dans un de ses coq-à-l'âne incessants, il évoquera furtivement et le loup et le phoque. Et c'est bien le principe d'associations folles, de leur croisement, de leur développement que cultive l'auteur-metteur en scène. Elles mêlent un ima-

ginaire américain, daté pour l'essentiel des années 60, avec le terroir français ; jumellent Hollywood et Aubervilliers, dans la dégustation bon enfant du Big Mac et du guignolet-kirsch, sous la sainte protection d'une bouée réchappée du *Pourquoi-pas*.

Dans un décor entre décharge de banlieue et carton-pâte texan s'affrontent un Polnareff aveugle, mi-figue-mi-cactus ; un cow-boy en recherche d'emploi chez Mickey ; un dénommé Foxy, inspecteur Clouzeau de son état ; et une Daisy jamais revenue de tous les Donald rencontrés. Au dehors, le monde va son cours à la manière de la rubrique « En vue » du *Monde*. C'est le moment de supplanter l'étoile du shérif par celle du clown, pour tenter de sauver, par l'absurde, ce qui peut l'être.

Le théâtre retrouve alors l'enfance (et la critique sociale) avec le bon géant Yoyo (Alain Aithnard) et

la lilliputienne Lily (Mireille Mossé) - deux familiers de l'imaginaire de Joël Jouanneau. Ailleurs, la loufouerie, la vraie de vraie, celle des frères Marx ou de Jerry Lewis (dont le « fils » et sosie trône au milieu de la pièce), piétine derrière des acteurs restés figés sur la place du marché de la commune imaginaire de Saint-André-du-Loing.

PARODIER LA PARODIE ?

Ce Jerry Lewis entre guillemets (Philippe Bérodot) conduit sur la mince frontière qui sépare l'imitateur du copiste, lequel renonce à passer pour un autre, à jouer la comédie. Sa prestation suppose une forme de savoir-faire qui ne présente *a priori* aucun intérêt sur le plan artistique, à moins qu'elle ne prenne incidemment quelque distance avec l'original, qu'elle le triture, le dénonce, le parodie. Mais comment parodier la parodie ? Il lui faut des complices - ou

Idylle à Oklahoma

Un spectacle de Claude Duparfait d'après Franz Kafka

29 janvier - 20 février

Théâtre de Gennevilliers
Location 01 41 32 26 26



Du 4 au 14 février
CEDIPE
LE TYRAN
Sophocle - Hölderlin
mise en scène
Jean-Louis MARTINELLI
Première en Ile de France

LES GÊMEAUX/SCEAUX
SCÈNE NATIONALE
01 46 61 36 67

SORTIR

PARIS

Olu Dara

Bluesman de l'âge ancien, guitariste, cornettiste, Olu Dara vit à Natchez (Mississippi). C'est à presque soixante ans qu'il s'est laissé convaincre d'aller enregistrer un disque à New York. *In the world : from Natchez to New York* (WEA) est un ravissement auquel participe The Okra Orchestra.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10.
M^e Château-d'Eau, Le 2, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41.

SAINT-DENIS

Utopia ruralis

L'auteur-metteur en scène Olivier Perrier et ses acteurs ont émigré de la lointaine Hérisson (Allier) en compagnie de leur truite Bibi III. Sur la scène du Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis, ils content en autant de tableaux qu'il faudra la vie et la mort de la campagne de toujours, via un léger détour chez les Moldaves de Roumanie.
Théâtre Gérard-Philippe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis.
M^e Saint-Denis-Basilique. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F. Jusqu'au 18 février.

ARCUEIL

Pachora, Fred Van Hove

Pianiste du mouvement comme de la rupture, Fred Van Hove est l'un

des improvisateurs les plus importants du jazz européen, tant par sa présence depuis le milieu des années 60 que par l'intensité poétique de sa musique. Il sera seul au clavier et à l'accordéon lors d'une soirée du festival « Sons d'hiver » qui permettra d'entendre le quartette Pachora, assemblée de jeunes New-Yorkais inventifs.
Espace Jean-Vilar, 1, rue Paul-Signac, 94 Arcueil. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-46-15-09-75. De 60 F à 80 F.

VAL-DE-MARNE

9^e édition du festival Ciné Junior 94 du Val-de-Marne

Dix-sept cinémas du Val-de-Marne présentent, en compétition, huit films inédits sur la jeunesse. L'attribution du prix « Ciné Junior », d'une valeur de 50 000 F, est destinée à aider la distribution du film lauréat en France. Un débat sur « l'accessibilité du cinéma au jeune public » ouvre la manifestation (le 2 février, à 18 h 30, au théâtre Romain-Rolland, à Villejuif), suivi de trois films d'animation du Russe Garri Bardine. Un hommage au cinéma allemand, un documentaire suisse, *Rolling* de Peter Entell, des films d'animation et des films inédits comme *Danse de la poussière* de l'Iranien Abolfazl Jalili (Léopard d'argent au festival de Locarno) complètent cette programmation.
Du 2 au 16 février.
Tél. : 01-47-57-38-76.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Celebrity de Woody Allen (Etats-Unis, 1 h 50).
Downtime de Bharat Nalluri (Grande-Bretagne, 1 h 30).
La Nouvelle Eve de Catherine Corsini (France, 1 h 34).
Psycho (*) de Gus Van Sant (Etats-Unis, 1 h 44).
La révolution sexuelle n'a pas eu lieu de Judith Cahen (France, 2 h).
Rush Hour de Brett Ratner (Etats-Unis, 1 h 35).
Sombre ()** de Philippe Grandrieux (France, 1 h 52).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Alice au pays des merveilles de Marina Alledri et Nicola Lusuardi, d'après Lewis Carroll, mise en scène de Maurizio Bercini et Fabrizio Montechi, avec la compagnie Teatro delle Briciole et la compagnie Giocco Vita.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Nosièrle. Le 2, à 20 h 30 ; le 3, à 15 heures. Tél. : 01-64-62-77-77. 35 F et 60 F.
La Cerisaie d'Anton Tchekhov, mise en scène de Georges Wilson, avec Marina Vlady, Georges Wilson, Bernard-Pierre Donnadieu, Roger Dumas...
Espace Pierre-Cardin, 1, avenue Gabriel, Paris 8^e. *M^e Champs-Élysées - Clemenceau*. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-42-65-27-35. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

Lettre d'une inconnue de Stefan Zweig, mise en scène de Luc Martin Meyer, avec Ethel Houbliers et Luc Martin Meyer.
Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, Paris 14^e. *M^e Montparnasse-Bienvenue*. Le 2, à 19 heures. Tél. : 01-43-27-88-61. 80 F et 100 F. Jusqu'au 13 mars.
Lorenzaccio d'Alfred de Musset, mise en scène de Gérard Gelas, avec Marie-Noëlle de Witte, Amalric Gérard...
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20^e. *M^e Pelleport*. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F. Jusqu'au 18 février.
José Van Dam (baryton-basse) Maciej Pikulski (piano)
Œuvres de Schumann, Mozart et Verdi.
Opéra-Théâtre, place France, 91 Massy. Le 2,

à 20 h 30. Tél. : 01-60-13-13-13. De 250 F à 315 F.

Elizabeth Streb
Streb, chorégraphie.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4^e. *M^e Châtelet*. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

The Gustavo Beytelmann Trio
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14^e. *M^e Gaité*. Le 2, à 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Francesca Soleville
Théâtre 71, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. *M^e Malakoff - Plateau-de-Vanves*. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-46-55-43-45. De 85 F à 120 F.

Pepe Linares
La Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris 11^e. *M^e Bastille*. Les 2 et 3, à 20 h 30. Tél. : 01-43-57-24-24. De 60 F à 80 F.

Tayfa
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. *M^e Bastille*. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-49-87-50-50.

PROLONGATION

Le comédien Hugues Quester remplace Philippe Clévenot dans le rôle-titre du *Marchand de Venise*, la pièce de Shakespeare mise en scène par Stéphane Braunschweig et présentée au Théâtre des Bouffes du Nord jusqu'au 27 février. Philippe Clévenot doit arrêter provisoirement de jouer pour des raisons de santé.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. Tél. : 01-46-07-34-50.

RÉSERVATIONS

Jonathan Richman
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 20 février. Tél. : 01-44-92-78-03.

Fabulous Trobadors
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. Le 25 février. Tél. : 01-40-21-70-70 et 01-47-00-57-59.

DERNIERS JOURS

7 février :
Ça respire toujours
Brassens, chansons
de Jean-Louis Houdrin, mise en scène de l'auteur.

Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

La Tour de Tübingen
d'après Friedrich Hölderlin, mise en scène de Patrick Olivier.

Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3^e. Tél. : 01-44-54-53-00. De 40 F à 80 F.

Jean-Pierre Raynaud, Antonio Manuel
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8^e. Tél. : 01-42-60-69-69. 38 F.

Bourdelle et ses élèves
Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15^e. Tél. : 01-49-54-73-73. 27 F.

Théâtre Rive Gauche
6, rue de la gaité 75014 Paris
Loc 01 43 35 32 31

Philippe Avron
Je suis un saumon

Du mardi au samedi 21 h,
dimanche 15 h.

« Philippe Avron sublime l'art périlleux du spectacle à une voix. » **LE FIGARO** - « Talent et générosité. » **L'HUMANITÉ** - « Un moment rare. Merci pour ce cadeau. » **RADIO FRANCE VAUCLUSE** - « Du grand art. » **LA MARSEILLAISE**.

EN VUE

■ Dimanche 31 janvier, une mère de Tirana confiait au quotidien albanais *Shekulli*: « J'ai vendu à deux couples italiens deux enfants que j'avais mis au monde, le premier pour m'acheter une maison, le second pour m'offrir une Mercedes. »

■ Glenn Hoddle, entraîneur de l'équipe d'Angleterre de football, influencé depuis son adolescence par Eileen Drewery, son gourou, laissait entendre, samedi 30 janvier, dans le *Times*, que les handicapés ne font que payer des péchés commis dans une vie antérieure.

■ D'après Erik Matser, neurologue néerlandais, les footballeurs professionnels qui font des milliers de têtes par saison, obtiendraient de piètres résultats aux tests de mémoire, de représentation spatiale et de capacité à planifier.

■ Les télévisions britanniques n'ont pas diffusé, mercredi 27 janvier, les images éblouissantes du prince Charles et de Camilla Parker-Bowles mitraillés par les flashes devant un palace londonien, pour ne pas déclencher de crises chez les épileptiques.

■ *Golagha*, journal satirique iranien qui n'a pas le droit de plaisanter avec les « sujets érotiques », le Guide suprême, le président, le chef du pouvoir judiciaire, le président du Parlement, les ministres des renseignements et de l'intérieur, se rabat sur le « grand Satan », les députés laïques et les hauts fonctionnaires, pour prouver son humour décapant.

■ Lundi 25 janvier, Julie Marteaux, Djamilia pour ses coreligionnaires, surveillante d'externat au collège de Bogny-sur-Meuse, fille de Jean-Claude, ouvrier ardennais, néophyte, président de l'association Ahl Ul Bayt France, militant de « l'école chiite duodécimaine », a perdu son poste pour garder son parler.

■ Lundi 1^{er} février, bravant l'Eglise luthérienne norvégienne qui interdit aux homosexuels vivant en partenariat légal la célébration des baptêmes, des mariages et des enterrements, Rosemarie Koehn, femme évêque d'Hamar, a rétabli dans ses fonctions Siri Sunde, femme pasteur, « mariée » avec Eleanor Brenna, femme pasteur.

■ « Les informations sur les homicides seront évidemment les mieux rémunérées », a précisé la police de Kielce en Pologne, en ouvrant, lundi 1^{er} février, une « ligne verte » aux indicateurs anonymes.

■ Serafin Cuevas, ministre philippin de la justice, refuse à Leo Echegaray la guitare qu'il a demandée pour accompagner ses dernières heures avant son exécution le 5 février: le condamné pourrait se pendre avec les cordes de l'instrument.

Christian Colombani

La Flandre s'inquiète de la montée des eaux de la mer du Nord

A en croire le quotidien populaire « Het Nieuwsblad », le plat pays sera partiellement englouti au XXI^e siècle, victime, si rien n'est fait, de l'élévation générale du niveau des mers sous l'impact du réchauffement de la planète

IL Y A QUELQUES LUSTRES, Raoul de Godewaersvelde, un chanteur originaire de la Flandre française, hélas trop tôt disparu, avait connu un succès national avec sa chanson *Quand la mer monte* et son immortel refrain: « Quand la mer monte/j'ai honte, j'ai honte/Quand elle descend, je t'attends ».

De l'autre côté de la frontière, en Flandre belge, la réflexion sur la montée des eaux de la mer du Nord ne provoque pas le rouge de la honte, mais les sueurs de

l'angoisse. Les lecteurs du quotidien populaire *Het Nieuwsblad*, publié à Bruxelles dans la langue d'Hugo Claus, ont eu l'occasion, vendredi 29 janvier, d'alimenter leurs soucis pour l'avenir de leur province.

Se fondant sur les études les plus sérieuses relatives au réchauffement de la planète, ce journal a eu l'idée de publier la carte de la Flandre telle qu'elle serait dans cent ans à la lumière de ces données. Et le résultat est terrifiant. Etant donné que l'aug-



mentation de la température de la planète, due notamment à l'effet de serre, provoquera immanquablement une fonte des glaces polaires, et en conséquence une élévation générale de cinq mètres

du niveau des mers, le plat pays va se trouver réduit à la portion congrue. Ostende, Knokke-le-Zoute, Dixmude, stations balnéaires prisées de la bonne société belge, aussi bien flamande que francophone, devraient, avant la fin du XXI^e siècle, subir le sort de la légendaire ville d'Ys, être englouties à jamais sous les flots.

En revanche, Bruges, jadis port de mer, aujourd'hui ensablé, retrouverait sa place sur le littoral, tout comme Anvers, qui, rappelons-le, n'est pas un port mari-

time, mais est situé sur l'estuaire de l'Escaut. *Het Nieuwsblad* ne voit pourtant pas que des inconvénients à cette nouvelle donne géographique, en constatant que « les embouteillages traditionnels en été sur les routes conduisant à la côte seront notablement plus courts ».

DISCRÉTION FRANCOPHONE

Les observateurs de la vie politique belge ont pu constater que la presse francophone, même la plus viscéralement critique à l'égard des Flamands, n'a pas (pas encore ?) utilisé cet argument pour demander le nécessaire rééquilibrage des pouvoirs entre les communautés au sein du royaume.

La province du Limbourg n'a pas ce genre de souci. Située au nord-est de la Flandre, à une altitude lui permettant de voir venir encore plusieurs siècles de réchauffement de la planète, elle regarde l'avenir avec confiance. Pour le prouver, le quotidien régional *Het Belang van Limburg* a publié, afin de saluer l'entrée dans l'année 1999, le photo de chacun des 2 700 bébés nés dans la province au cours de l'année 1998. Une dizaine de pages de frimousses roses composent ce que *Le Soir* de Bruxelles considère comme « le trombinoscope le plus fou... et le plus commercial qu'on ait glissé depuis longtemps dans les kiosques ».

Luc Rosenzweig

DANS LA PRESSE

BFM

Philippe Alexandre

■ Comptés, décomptés, recomptés avec les procédés technologiques les plus fiables, les manifestants anti-PACS étaient un peu moins de 100 000 avant-hier à Paris. Mais, à vue de nez de promeneur parisien, c'était une très grosse manifestation, la plus grosse à coup sûr depuis celle pour la défense de l'enseignement privé du temps de Mitterrand. D'ailleurs, c'étaient sans doute les mêmes familles qui s'étaient mobilisées dans les deux cas contre un projet socialiste. Bizarrement, cette fois, les partis de la droite républicaine, libérale, centriste et RPR brillaient par leur absence. Cette démobilité autour du PACS – un projet de loi qui n'est pas au bout du chemin puisqu'il doit

passer encore par le Sénat, avant de revenir à l'Assemblée – traduit le malaise qui règne à droite. L'élection à la présidence de la région Rhône-Alpes, les déchirures à propos des élections européennes et l'impossibilité de former une liste unique, le fiasco de l'Alliance, pourtant parrainée par Jacques Chirac, montraient déjà à quel point l'opposition manque d'ardeur et se révèle incapable d'exploiter toutes les occasions que, jour après jour, le gouvernement lui sert pourtant sur un plateau.

RTL

Michèle Cotta

■ L'annonce devrait en être faite le 19 février. Après en avoir longuement débattu avec lui-même, c'est bien François Hollande qui devrait conduire la liste du Parti socialiste aux élections européennes. Le premier secrétaire du

PS a bien songé un moment que Jack Lang pourrait le faire à sa place. D'ailleurs, Jack Lang a rencontré discrètement le premier ministre, la semaine dernière, mercredi après-midi. A l'ancien ministre de la culture de François Mitterrand, qui s'ennuie beaucoup hors du gouvernement et qui ne comprend toujours pas pourquoi il a en été écarté en 1997, Lionel Jospin a affirmé qu'il n'avait aucun ostracisme à son égard. Mais sur le sujet qui amenait Jack Lang à Matignon, la tête de liste socialiste, Jospin n'a pas caché sa préférence: selon lui, François Hollande, bien que sa notoriété soit encore fragile, est le meilleur chef de file des socialistes. Lui seul peut incarner l'identité du parti d'aujourd'hui, que Jospin veut précisément différer de celui qu'a laissé François Mitterrand en 1995. L'absence de François Hollande est

d'autant moins envisageable aux yeux de Lionel Jospin que, si François Bayrou maintient le 7 février sa décision de prendre la tête d'une liste centriste en solo, tous les chefs de parti, de Robert Hue à Philippe Séguin, en passant par Arlette Laguiller, l'inévitable, seront en numéro un de leur liste.

FINANCIAL TIMES

■ Au plus fort de la crise financière internationale de l'an dernier, Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, faisait savoir que les Etats-Unis ne pouvaient pas rester « une oasis de prospérité » dans une économie mondiale soumise à des difficultés graves et croissantes. Mais tel a bien été le cas: 1998 a été une année supplémentaire de remarquable croissance aux Etats-Unis, dans un cycle qui dure depuis huit ans.

www.fednet.net

Les multiples activités du Congrès des Etats-Unis en direct et en différé

MALGRÉ son nom apparemment officiel, FedNet est une petite société indépendante de cinq employés, créée en 1994 par Keith Carney, ancien ingénieur possédant une double formation en science politique et télécoms. Son produit de base, qui lui vaut une certaine notoriété sur le Web, est la diffusion gratuite, intégrale et en direct des séances plénières du Sénat et de la Chambre des représentants des Etats-Unis.

FedNet assure également une couverture plus complète de la vie du Congrès, grâce à ses propres équipes de tournage et moyens de transmission mobiles. Pendant les sessions, on compte chaque jour en moyenne 70 à 80 audiences de commissions et sous-commissions, et une vingtaine de conférences de presse. FedNet sélectionne quotidiennement une quinzaine de ces événements, en fonction de l'intérêt des débats pour son public d'internautes: développement de la société de l'information, affaires budgétaires et financières, re-



cherche médicale et scientifique, défense nationale, politique commerciale à l'étranger... Selon le cas, FedNet diffuse en vidéo ou se contente du son, pour des programmes de « radio en ligne ».

A ce jour, les diffusions en direct restent gratuites, car la

concurrence des grands médias est forte. En revanche, FedNet fait payer l'accès à ses archives. Sa banque de programmes en ligne contient presque toutes les conférences de presse et audiences tournées depuis mai 1997, et conserve les séances plé-

nières pendant une ou deux semaines. L'abonnement est de 114 dollars par an (101 euros) pour un particulier.

Mais FedNet a décidé de faire une exception pour l'affaire qui monopolise depuis des semaines l'attention de Washington: le procès en destitution du président Clinton. L'ensemble des séances du Sénat, des audiences et des conférences de presse resteront en accès libre et gratuit jusqu'au jour du verdict final. Keith Carney assure que, depuis le début du procès, son site reçoit plus de 100 000 visiteurs par jour de tous les pays, dont beaucoup restent en ligne pendant des heures: « Nos serveurs sont en surchauffe, et le trafic continue à augmenter. Si le dernier témoignage de Monica (enregistré le 1^{er} février) est rendu public, et surtout si elle est appelée à comparaître en personne devant le Sénat, mes machines risquent d'exploser. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MUSIQUE

■ La société Sony Music Entertainment travaille sur un projet de vente de musique via Internet. Les clients seraient facturés selon la durée des morceaux téléchargés, qui pourraient être stockés sur des mini-disques. – (AP)

PIRATAGE POLITIQUE

■ Un Israélien de quatorze ans affirme avoir détruit un site Web pro-irakien (www.iraq.com) hébergé sur un serveur américain, grâce à un virus transmis par courrier électronique. Le webmaster du site visé, un étudiant égyptien vivant dans l'Etat de New York, a déclaré qu'il avait déjoué la tentative. – (AP)

ARABIE SAOUDITE

■ Après une période d'essai d'un mois, le gouvernement saoudien a autorisé 37 sociétés privées à proposer des connexions Internet au public. Tout le trafic devrait transiter par les serveurs de la Cité des sciences et de la technologie, équipés d'un système de contrôle interdisant « l'accès aux sites proposant des informations contraires aux valeurs islamiques et nuisibles à notre sécurité ». – (AFP)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360^F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVENEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité: _____ Signature: _____

M. Mme Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____ Code postal: _____

	TARIFS HORS FRANCE	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Fan de Cosette Deviers-Joncour

par Alain Rollat

DANS le rôle misérabiliste de l'ingénue Cosette exploitée par les Thénardier d'Elf, traquée par les juges Javert-Joly et délaissée par l'ingrat Valjean-Dumas, la nouvelle coqueluche du Tout-Paris politico-judiciaire, Christine Deviers-Joncour, a fait, lundi soir, en direct, sans filet ni avocat-conseil, sur le plateau de LCI, en duo avec Ruth Elkrief, des débuts époustouffants. Son interprétation télévisuelle de la Putain de la République fera référence.

Après l'essai de voix réalisé, il y a quinze jours, chez Karl Zéro, et la répétition générale de samedi soir chez Thierry Ardisson, cette première a tenu toutes ses promesses. Il sera difficile de faire plus larmoyant. Tout était parfait dans son jeu: le texte, romanesque à souhait; le ton, d'une bouleversante sincérité; les mimiques, alternant à merveille regards de biche aux abois et sourires au forceps; le cos-

tume, d'une élégance ascétique; et même le maquillage, d'un dévouement rare. Tout était si criant de naturel qu'on ne savait plus très bien, à la fin, si elle jouait la comédie ou si elle disait la vérité.

Soyons donc bon public. L'histoire de Cosette Deviers-Joncour est celle d'une ouvrière modèle mal récompensée de son emploi amoureux au service de l'Etat. « Je suis fatiguée, j'en ai assez... On a mis des scellés sur les affaires de mes enfants... Qu'ai-je fait de répréhensible? Je n'ai été qu'un petit agent public au service d'une annexe de l'Etat... Mon travail était bon pour la France... Oui, j'ai accepté des commissions payées en Suisse, mais je n'avais pas le choix. Faut être honnête: qui, aujourd'hui, refuse ça?... Oui, j'ai vendu des photos personnelles à Paris - Match, mais il fallait que je paye ma caution et je n'avais pas trouvé de bon Samaritain... C'est terrible d'étaler sa

vie privée comme ça... Non, je n'ai jamais manipulé Roland Dumas... Oui, je suis tombée amoureuse de cet homme, il a un charme fou... Est-ce un crime de tomber amoureuse?... Nous n'avons plus le droit de nous voir, je le regrette... »

Ne jetons plus la pierre à cette héroïne! Elle n'était pas perverse mais perfectionniste. Il n'y a pas d'affaire d'Etat, simplement un roman-photo. On en sort ému jusqu'aux larmes. En ayant envie de chanter *Fan de maman*, le tube de Yan et les Abeilles, le groupe musical dont la « Tournée des ardoises » vient de faire un tabac dans les bistrotis parisiens. Et, surtout, de recommander au metteur en scène un titre plus rose pour ce chef-d'œuvre de poésie enfantine. Notre préférence va à une expression du folklore languedocien: « la pute vierge », forme galante du juron « pute borgne ».

MARDI 2 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

- 20.30 Ultimatum** ■■■
John et Roy Boulting (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
- 20.30 L'Aventure de Catherine C.** ■■■
Pierre Beuchot (France, 1990, 100 min). **Ciné Cinémas**
- 20.30 Les Guichets du Louvre** ■■■■
Michel Mitrani (France, 1974, 105 min). **Festival**
- 20.30 Silverado** ■■■
Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1985, 130 min). **Cinéstar 1**
- 20.50 Papy fait de la Résistance** ■■■
J.-M. Poiré (F., 1983, 120 min). **TF 1**
- 20.55 ► Le petit prince a dit** ■■■■
C. Pascal (F., 1992, 105 min). **France 2**
- 22.10 Lucky Jo** ■■■
Michel Deville (France, 1964, N., 90 min). **Ciné Classics**
- 22.10 Fargo** ■■■
Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas**
- 22.30 Sid and Nancy** ■■■
Alex Cox (Grande-Bretagne, 1986, v.o., 115 min). **Paris Première**

- 23.40 Perceval le Gallois** ■■■
E. Rohmer (F, 78, 135 min). **Cinétoile**
- 23.50 Arizona Junior** ■■■
Joel Coen (Etats-Unis, 1987, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas**
- 0.20 Riff-Raff** ■■■
Ken Loach (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 95 min). **Cinéstar 2**
- 0.30 Judex** ■■■
G. Franju (., 1963, N., 95 min). **Canal +**
- 1.25 Miller's Crossing** ■■■■
Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, v.o., 110 min). **Ciné Cinémas**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 18.00 et 21.00 Le Grand Journal.** LCI
- 18.30 Nulle part ailleurs.** Canal +
- 19.00 Archimède.** Arte
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous.** LCI
Invité : George Bush.
- 20.00 20h Paris Première.** Paris Première
Nathalie Baye.
- 20.50 Les Chemins de l'impossible.** M 6
Aruinbold, le médecin du désert de Gobi. Bolivie, les mineurs du diable.
- 21.00 Le Gai Savoir.** Paris Première
Faut-il brûler l'Internet ? Invités : Claude Allègre, Alain Finkielkraut, Marc Fumaroli, Yann Queffélec, Arielle Dombasie.
- 21.05 Temps présent.** TV 5
Entre le granule et le scanner. Mon sorcier est docteur.
- 22.55 ► La Vie à l'endroit.** France 2
Le palais des mille et une femmes.
- 23.20 Nimbus.** France 3
Métaux : Alerte aux toxiques ! Invités : André Picot, Michel Boisset, Jean Descamps, Jean-Luc Trancart.
- 0.15 Zone interdite.** M 6
Histoires d'héritage.
- 0.50 Le Cercle.** France 2
- DOCUMENTAIRES**
- 19.00 Le Musée d'Orsay.** Odysée
L'art nouveau.
- 19.05 Les Années Kopa.** Planète
- 19.55 Dai Boje.** Odysée
- 20.00 Les Tribus indiennes.** Planète
[6/20]. Les Comanches.
- 20.15 360°, le reportage GEO :** Arte
Portraits de femmes. [2/4]. Femme d'affaires au Bangladesh.
- 20.35 Soldats de la paix à Sarajevo.** Planète
- 20.45 ► La Vie en face.** Arte
Divorce à l'iranienne.
- 20.45 Sissi, impératrice d'Autriche.** Histoire
- 20.45 Cyd Charisse.** Mezzo
- 20.50 Le Gardien des ours.** Odysée
- 21.25 Gerrie et Louise au pays de l'apartheid.** Planète
- 21.45 La Conquête du cosmos.** Histoire
[2/2]. Objectif Mars.
- 22.30 Lonely Planet.** Planète
[1/39]. Indonésie.
- 22.45 Mer de Barents, l'éternel renouveau de la vie.** Odysée
- 23.00 L'Égypte.** Histoire
[3/5]. L'âge d'or.
- 23.25 Soirée thématique.** Arte
Meurtre hyperboréens. Le polar en Scandinavie.
- 0.40 Le Cartable de Big Brother.** France 3
- SPORTS EN DIRECT**
- 20.30 Ski.** Eurosport
Championnats du monde. Super G messieurs.
- 20.35 Football.** France 3
Coupe de la Ligue. Le Havre - Lens.
- 22.00 Boxe.** Eurosport
Jean-Marc Mormeck - Joe Stevenson. A Pont-Sainte-Maxence.
- MUSIQUE**
- 20.15 Peña Tío José De Paula.** Muzzik
Montre-de-Marsan 98.
- 21.00 Symphonie n° 8 en do mineur, de Bruckner.** Muzzik
Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Pierre Boulez.

- 22.25 Symphonie n° 6, de Bruckner.** Muzzik
Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache.
- 22.45 Les Vêpres à la Vierge de Monteverdi.** Mezzo

TÉLÉFILMS

- 20.40 Le Signe du singe.** Canal +
Fabiero Rosati.
- 22.15 Saint-Exupéry, la dernière mission.** Festival
Robert Enrico.
- 22.40 Les Retrouvailles de la peur.** M 6
Jorge Montesi.
- 1.00 Bonjour Timothy.** Arte
Wayne Tourell.

SÉRIES

- 20.15 Ellen.** RTL 9
The Promotion.
- 20.40 The Practice.** Série Club
Episode pilote. Episode n° 1.
- 21.00 Seinfeld.** Canal Jimmy
Grandeur et décadence.
- 21.45 Ally McBeal.** Téva
Being There (v.o.). Alone Again (v.o.).
- 22.15 Twin Peaks.** Série Club
Episode n° 5 (v.o.).
- 22.30 Les Grandes Marées.** TV 5
[4/8].
- 22.50 High Secret City.** TF 1
Le témoin. Cinquante ans après.
- 22.55 Fallen Angels.** Canal Jimmy
Mortelle attente (v.o.).
- 23.10 Millennium.** TSR
Anamnase.
- 23.20 Galactica.** 13^{ème} Rue
[2/2]. Les Cyclons arrivent.
- 23.30 Star Trek, la nouvelle génération.** Canal Jimmy
Etat d'esprit (v.o.).
- 0.20 Star Trek, Deep Space Nine.** Canal Jimmy
Avec des si (v.o.).

MERCREDI 3 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

- 13.55 Irma la douce** ■■■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1963, 145 min). **Cinétoile**
- 15.05 Total Recall** ■■■
Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1990, 110 min). **Ciné Cinémas**
- 17.50 L'Ultime Randonnée** ■■■
Sidney J. Furie (Etats-Unis, 1970, 100 min). **Cinétoile**
- 19.15 La Peur** ■■■
Roberto Rossellini (Allemagne - Italie, 1954, N., v.o., 75 min). **Ciné Classics**
- 19.30 Le Train** ■■■
John Frankenheimer (Fr.- EU, 1965, N., 145 min). **Cinétoile**
- 20.30 Les Passagers de la nuit** ■■■
Delmer Daves (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). **Ciné Classics**
- 20.30 Miller's Crossing** ■■■■
Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, 115 min). **Ciné Cinémas**
- 21.25 Les Ripoux** ■■■
Claude Zidi (France, 1984, 110 min). **TSR**
- 21.55 Les Maudits** ■■■
René Clément (France, 1946, N., 100 min). **Cinétoile**
- 22.25 Le Fou de guerre** ■■■
Dino Risi (France - Italie, 1985, 105 min). **Ciné Cinémas**
- 22.25 Swing Kids** ■■■
Thomas Carter (Etats-Unis, 1992, 115 min). **Cinéstar 1**
- 22.30 Le Petit Homme** ■■■
Jodie Foster (Etats-Unis, 1991, 100 min). **RTL 9**

- 22.35 Jardins de pierre** ■■■
Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, v.o., 110 min). **Cinéstar 2**
- 22.50 La Charge victorieuse** ■■■
John Huston (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 70 min). **Ciné Classics**
- 23.35 Marie Stuart** ■■■
John Ford (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). **Cinétoile**
- 1.35 A cause d'un assassinat** ■■■
Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1974, v.o., 105 min). **Cinétoile**
- 2.35 Batman** ■■■
Tim Burton (Etats-Unis, 1989, v.o., 125 min). **Ciné Cinémas**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 14.30 Les Dossiers de l'Histoire.** Histoire
Les petites Indes.
- 16.10 Saga-Cités.** France 3
De gré ou de force : enquête sur le mariage des jeunes filles africaines.
- 17.10 Le Débat.** LCI
- 18.00 Stars en stock.** Paris Première
Elizabeth Taylor.
- 18.00 et 21.00 Le Grand Journal.** LCI
- 18.30 Nulle part ailleurs.** LCI
Invités : Chris Stein, Blondie, Daniel Pennac, Isabelle Giordano.
- 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous.** LCI
- 20.00 20h Paris Première.** Paris Première
Invité : Laurent Malet.
- 20.10 Strip-tease.** RTBF 1
Faux mage ou désert ? La course de l'échevin. Le chagrin de l'échevin. Onem ou on n'aime pas.
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire.** Arte
Iran, 1979-1999.
- 20.45 Les Dossiers de l'Histoire.** Histoire
Les déesses rouges.
- 20.50 Des racines et des ailes.** France 3
Les sauveteurs des neiges. Jérusalem : les sirènes de l'Apocalypse. De mes propres ailes.
- 21.05 Au nom de la loi.** TV 5
Turbulences. Entre répression et tolérance.
- 22.40 Ca se discute.** France 2
Peut-on concilier une vie d'enfant avec un métier d'adulte ?
- 23.00 Le Magazine de l'Histoire.** Histoire
Invitée : Anne-Martin Fugier.
- 23.10 52 sur la Une.** TF 1
Madame est servie.
- 0.15 Les Chemins de l'impossible.** M 6
Aruinbold, le médecin du désert de Gobi. Bolivie, les mineurs du diable.
- 0.20 ► Un siècle d'écrivains.** France 3
Gabriel Garcia Marquez. L'écriture sorcière.
- 0.45 Le Canal du savoir.** Paris Première
Lire Chateaubriand avec Jean d'Ormesson.
- 0.50 Le Cercle.** France 2
- DOCUMENTAIRES**
- 17.05 Les Grandes Expositions.** Planète
Le Douanier Rousseau.
- 18.00 Born to Swing.** Muzzik
- 18.25 Cinq colonnes à la une.** Planète
L'Égypte. [3/5]. L'âge d'or.
- 18.30 L'Égypte.** Histoire
[3/5]. L'âge d'or.
- 19.00 Connaissance.** Arte
Le Sang, essence de la vie.
- 19.25 Maestro.** Mezzo
[4/5]. Le XIX^e siècle à Venise.
- 19.30 La Chine, dragon millénaire.** Odysée
La naissance d'une civilisation.
- 19.35 Les Grands Compositeurs.** Planète
[4/7]. Giacomo Puccini.
- 19.55 On the Road Again.** Odysée
Iran.
- 20.15 360°, le reportage GEO :** Arte
Portraits de femmes. [3/4]. Des bébés sur mesure.
- 20.25 Mariage en Papouasie-Nouvelle-Guinée.** Odysée
- 20.35 Les Années Kopa.** Planète
- 20.55 Femmes et matonnes.** Téva
- 21.15 De feuilles et de terre.** Odysée
- 21.25 Kanaky, paroles de femmes.** Téva
- 21.30 Les Tribus indiennes.** Planète
[6/20]. Les Comanches.
- 21.45 Chroniques hongroises.** Histoire
[1/2].
- 22.05 Soldats de la paix à Sarajevo.** Planète
- 22.05 La Dernière Moisson.** Odysée
- 22.50 Gerrie et Louise au pays de l'apartheid.** Planète
- 23.25 Profil.** Arte
A la lumière de « l'accusé ».
- 23.25 Maroc ancestral.** Odysée
- 0.30 La Lucarne.** Arte
Où sont les jours anciens ?
- 0.45 L'Épopée des fusées.** Planète
[4/13]. La course est lancée.
- SPORTS EN DIRECT**
- 16.40 Football.** France 2
Coupe de la Ligue. Rennes - Troyes.
- 20.30 Basket-ball.** AB Sport
Asvel - Zadar.
- MUSIQUE**
- 20.45 Kahdja Nin, Takfarinas et Angélique Kidjo.** Mezzo
La Rochelle 1997.
- 22.00 Natalia Trull joue Chopin.** Muzzik
en si bémol mineur, op. 35.

- 22.55 Black Sessions.** Paris Première
Belle and Sebastian.
- 0.30 Egberto Gismonti Trio.** Muzzik
Montréal 1998.

TÉLÉFILMS

- 18.30 La Maison vide.** Téva
Denys Granier-Deferre.
- 20.30 Noces de souffre.** Festival
Raymond Vouillamoz.
- 20.40 Cœur d'enfant dans la tourmente.** RTL 9
Linda Otto.
- 20.40 Chantage à Washington.** 13^{ème} Rue
Steven Spielberg.
- 20.50 L'Enfant des rues.** M 6
François Luciani.
- 20.55 Un bonheur si fragile.** France 2
Jacques Otmezguine.
- 21.55 Rachmaninov, souvenirs.** Arte
Tony Palmer.
- 22.10 La Lune noire.** Festival
Irmánol Uribe.

SÉRIES

- 18.30 Les Repentis.** RTL 9
L'art funeste.
- 19.35 Happy Days.** Série Club
Un mariage original.
- 20.00 Dharma & Greg.** Téva
La confidente.
- 20.00 Larry et Balki.** TMC
Non, mais on rêve.
- 20.05 Cosby.** France 3
Guard Almighty.
- 20.13 Alfred Hitchcock présente.** 13^{ème} Rue
Dernière volonté.
- 20.15 Ellen.** RTL 9
The Refrigerator.
- 20.30 Star Trek, la nouvelle génération.** Canal Jimmy
Etat d'esprit.
- 20.40 Homicide.** Série Club
Impasse.
- 20.55 Le Chinois.** TMC
Le Pachyderme.
- 22.10 Two.** Série Club
Que justice soit faite.
- 22.10 La Rédac.** Disney Channel
Le chat et la souris.
- 22.13 New York Undercover.** 13^{ème} Rue
Piqué au vif. L'amour est aveugle.
- 22.15 Oz.** Série Club
L'indice (v.o.).
- 22.25 Friends.** Canal Jimmy
The One Where Phoebe Hates Problems (v.o.).
- 22.30 Urgence.** TV 5
- 22.35 Ally McBeal.** M 6
Le combat.
- 22.50 Absolutely Fabulous.** Canal Jimmy
Vacances en Provence (v.o.).
- 23.05 3^e planète après le Soleil.** Série Club
Dick and the Single Girl (v.o.).
- 23.25 Dharma & Greg.** M 6
Je me voyais déjà...
- 23.25 The New Statesman.** Canal Jimmy
Que le meilleur gagne (v.o.).
- 23.30 Townies.** Série Club
Things That Go Bump in the Water (v.o.).
- 23.50 Susan !** M 6
Ton bon cœur te perdra Susan.
- 0.25 New York Police Blues.** Canal Jimmy
Je ne veux pas mourir (v.o.).

NOTRE CHOIX

● 20.40 et 21.25 Série Club The Practice

A l'instar d'un Steven Bochco dans les années 80, David E. Kelley aura marqué la fiction TV américaine des années 90. Créateur et producteur exécutif de trois remarquables séries, policière (« Picket Fences » – « La Ville du grand secret » –, sur TF 1), médicale (« Chicago Hope » – « La Vie à tout prix » –, sur TF 1), sitcom (« Ally McBeal », sur M 6), il lui manquait le genre judiciaire. Kelley, qui exerce un temps les fonctions de scénariste et de producteur exécutif sur « La Loi de Los Angeles », l'aborde avec « The Practice », qu'il a situé très loin des luxueux cabinets californiens et des avocats yuppies. Bobby Donnell (Dylan McDermott, remarquable), jeune idéaliste installé à Boston, a choisi de défendre les petites gens qui n'ont pas les moyens de s'offrir les stars du barreau. Régulièrement en cessation de paiement, menacé d'expulsion, il fait appel à un ami pour obtenir un prêt bancaire. Donnell s'est entouré d'une équipe d'associés efficace : Ellenor Frutt (Camryn Mannheim), une femme de forte constitution, drôle, une solitaire qui passe des petites annonces pour trouver un compagnon ; Eugene Young (Steve Harris), un Noir qui prend ses cas très à cœur et n'hésite pas à agresser physiquement un époux qui terrorise sa femme ; Lindsay Dole (Kelli Williams), la cadette, un brillant élément fraîchement sorti de la faculté qui connaît la législation sur le bout des doigts. Elue en tête de liste des meilleures séries par *TV Guide US*, « The Practice » a remporté en 1998 l'Emmy Award de la meilleure série dramatique, et Camryn Mannheim celui de la meilleure actrice de second plan. – **J.-J. S.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 18.30 Exclusif.**
- 19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.50 Papy fait de la Résistance** ■■■
Film. Jean-Marie Poiré.
- 22.50 High Secret City.** Le témoin.
Cinquante ans après.
- 0.35 Mode in France.** Hommes : Mode des créateurs.
- 1.35 TF 1 nuit, Météo.**
- 1.50 Reportages.** Pitbulls, nés pour tuer ?

FRANCE 2

- 18.45 Et un, et deux, et trois.**
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.**
- 19.20 Qui est qui ?**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.55 ► Le petit prince a dit** ■■■■
Film. Christine Pascal.
- 22.45 Bouche à oreille.**
- 22.55 ► La Vie à l'endroit.** Le Palais des mille et une femmes.
- 0.30 Journal, Météo.**
- 0.50 Le Cercle.**

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Un livre, un jour.**
- 18.55 19-20 de l'information, Météo.**
- 20.05 Cosby.**
- 20.35 Football.** Coupe de la Ligue. Le Havre - Lens.
- 22.40 Météo, Soir 3.**
- 23.10 Le Journal de Vail.**
- 23.20 Nimbus.** Métaux : Alerte aux toxiques !
- 0.15 Magazine olympique.**
- 0.40 Le Cartable de Big Brother.**
- 1.35 Saga-Cités.** Fatima.

CANAL +

- **En clair jusqu'à 20.40**
- 18.35 Null part ailleurs.**
- 20.30 Le Journal du cinéma.**
- 20.40 Le Signe du singe.** Téléfilm. Fabiero Rosati.
- 22.20 Supplément détachable.** Surveiller les tortues.
- 22.40 L'Ultime Contrat** ■■■
Film. Kjell Sundvall (v.o.).
- 0.30 Judex** ■■■■
Film. Georges Franju.

NOTRE CHOIX

17.55 Canal + Vive les éboueurs !

Les chanteurs du groupe de rock U2 sont les *guest stars* de cet épisode de la série animée « Les Simpson », diffusé dans « C + Cléo ». Homer se présente aux élections municipales pour révolutionner la collecte des ordures. Il s'invite à un concert de U2, arrache le micro des mains de Bono et expose son programme, et se résume en une phrase : « *Est-ce que quelqu'un d'autre peut pas le faire ?* » Elu, il rhabille le personnel, réorganise le ramassage des poubelles, chorégraphié comme une comédie musicale, et dépense en un mois le budget de l'année... – **S. Ke.**

● 22.30 RFO-Sat Outremers : Justice

A Madagascar, on ne plaisante pas avec la loi. Olivier Ballande a suivi Victorien, 17 ans, et Joseph, 15 ans, dès leur arrestation. Le premier a volé un châle et, peut-être, 20 000 F malgaches, soit 20 F français, le second a pris une montre, qui était sous son nez alors qu'il broyait le parquet chez un employeur. Conduits « *là où il y a la bonne loi* », c'est-à-dire au commissariat de police, leur interrogatoire s'accompagne de coups. Ils ont beau reconnaître les faits, demander pardon, pleurer, l'inspectrice de la brigade des mineurs ne se laisse pas attendrir et les oblige à « *faire la chaise sans le siège* », les mains en l'air, pour mieux les battre avec un bâton. Leur sort est décidé avant même la comparution chez le juge des enfants. Joseph arrive dans le bureau, accompagné de sa mère, mais elle n'a qu'à se taire et prendre la faute comme la sienne. Joseph est envoyé dans un centre de rééducation, lieu appelé « *là où l'enfant est sacré* » et où on pense le remettre dans le droit chemin à coups de « *garde-à-vous, fixe !* », de travaux manuels et de prières. Victorien, lui, est seul devant le juge. L'inspectrice n'a pas prévenu ses parents (« *ils habitent trop loin* »). Les deux gamins ont quitté très tôt l'école faute d'argent. L'un et l'autre ont oublié le jour et le mois de leur naissance, Victorien se souvient vaguement d'une année. La justice, après examen médical, décide de le considérer comme majeur, donc bon pour ce lieu qu'on appelle « *là où c'est facile* », la prison. 4 000 détenus s'y entassent dans 800 places et on compte un décès tous les deux jours du fait du manque d'hygiène et de la malnutrition. – **C. Me.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 13.45 Les Feux de l'amour.**
- 14.40 25^e sud.**
- 15.30 Cinq sur 5 !**
- 16.25 Extrême limite.**
- 16.45 Medicopter.**
- 17.40 Beverly Hills.**
- 18.25 Exclusif.**
- 19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.50 Drôle de zapping.**
- 23.10 Les Magazines du mercredi.** 52 sur la Une. Madame est servie.
- 0.15 Minuit sport.**
- 1.15 TF 1 nuit, Météo.**

FRANCE 2

- 13.47 et 16.35 Un livre, des livres.**
- 13.50 Derrick.**
- 14.50 Soko.**
- 15.45 Tiercé.**
- 16.00 La Chance aux chansons.**
- 16.40 Football.** Coupe de la Ligue. Rennes - Troyes.
- 18.45 Et un, et deux, et trois.**
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.**
- 19.20 Qui est qui ?**
- 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.55 Un bonheur si fragile.** Téléfilm. Jacques Otmezguine.
- 22.40 Ca se discute.** Peut-on concilier une vie d'enfant avec un métier d'adulte ?
- 0.30 Journal, Météo.**
- 0.50 Le Cercle.**

FRANCE 3

- 13.25 Parole d'Expert.**
- 14.25 Mère et fils.**
- 14.58 Questions au gouvernement.**
- 16.10 Saga-Cités.**
- 16.40 Les Minikeums.**
- 17.45 C'est pas sorcier.**
- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Un livre, un jour.**
- 18.55 19-20 de l'information, Météo.**
- 20.05 Cosby.**
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.50 Des racines et des ailes.**
- 22.45 Météo, Soir 3.**
- 23.15 Le Journal de Vail.**
- 23.25 Football.** Coupe de la Ligue. Résumé des matches.
- 0.20 ► Un siècle d'écrivains.** Gabriel Garcia Marquez, l'écriture sorcière.
- 1.10 Nimbus.** Métaux : Alerte aux toxiques !

CANAL +

- 13.35 Les Forces de la terre.**
- 14.25 Le Journal du cinéma.**
- 14.35 H.**
- 15.00 Blague à part.**
- 15.25 Spin City.**
- 15.45 Décode pas Bunny.**
- 16.15 Toonsylvania.**
- 16.35 C + Cléo.**
- **En clair jusqu'à 21.00**
- 18.30 Nulle part ailleurs.**
- 20.30 Le Journal du cinéma.**
- 21.00 Le Temps d'aimer** ■■■
Film. Richard Attenborough.
- 22.50 Supplément détachable.** Spécial Clermont-Ferrand. Bob.
- 23.25 Le Guerrier d'acier.** Film. Norberto Barba (v.o.).
- 0.55 South Park.** La grenouille mexicaine hypnotique du sud du Sri Lanka.
- 1.20 Spin City.** Un nouveau départ.
- 1.40 Love in Paris.** Film. Anne Goursaud.

ARTE

- 19.00 Archimède.**
- 19.45 Météo, Arte info.**
- 20.15 360°, le reportage GEO :** Portraits de femmes. [2/4].
- 20.45 ► La Vie en face.** Divorce à l'iranienne.
- 21.40 Soirée thématique.** Meurtres hyperboréens. Le polar en Scandinavie. 21.45 La Lionne blanche ■ Film. Per Berglund. 23.25 Meurtres et métaphysique. La nouvelle littérature scandinave du crime. 0.25 Jan Guillou, le polar polémique en Suède.

M 6

- 18.25 Lois et Clark.**
- 19.20 Mariés, deux enfants.**
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.**
- 20.10 Notre belle famille.**
- 20.40 Décrochage info.** E = M6 découvert.
- 20.50 Les Chemins de l'impossible.** Aruinbold, le médecin du désert de Gobi. Bolivie, les mineurs du diable.
- 22.40 Les Retrouvailles de la peur.** Téléfilm. Jorge Montesi.
- 0.15 Zone interdite.** Histoires d'héritage.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Agora.** Jacques Catteau.
- 21.00 Poésie studio.** Les poétiques. Jean-Michel Maulpoix.
- 22.10 Mauvais genres.** A l'occasion du Festival de la BD à Angoulême.
- 23.00 Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Festival Présences 99.** Par le Chœur Accentus, dir. Laurence Equilbey et l'Ensemble Ars Nova, dir. Philippe Nahon. Œuvres de Dusapin.
- 22.30 Musique pluriel.** Œuvres de Dazzi et Giroudon.
- 23.07 Le Dialogue des muses.** William Christie.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées.** Œuvres de Danzi. 20.40 Récital de György Sebök. Festival Piano aux Jacobins. Œuvres de Mozart, Beethoven, Chopin, Liszt.
- 22.26 Les Soirées... (suite).** Œuvres de Bartok, Mozart, Liszt.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.45 Le Fugitif.**
- 14.40 Modes de vie, modes d'emploi.**
- 15.10 En juin, ça sera bien.**
- 17.00 Au nom de la**

Les comiques voyageurs

par Pierre Georges

DANS LA LUTTE héroïque que mène le village du cinéma français assiégé par les centurions hollywoodiens, enfin vinrent Astérix et Obélix. Dieu, quel tapage ! Quel raffut ! Tout petits déjà, l'un comme l'autre étaient tombés dans la potion magique de la promotion. Matin, midi, minuit, du levant au couchant, Zig et Puce, Laurel et Hardy, Jacquouille et Depardouille occupaient le terrain. Une cuillerée de la divine liqueur pour papa, une cuillerée pour maman-ménagère-de-moins-de-cinquante balix, une cuillerée pour les petits n'enfants, une cuillerée pour Idéfix ! Si toutes les chaînes du monde voulaient bien se donner la main. Elles se la donnent, en effet, dans le fameux PAF, qui, en l'occurrence, ressemble plus à une bulle de BD qu'à un moulin à vendre.

Zim-boum, zim-boum ! Entrez, entrez et vous rirez ! Sont-ils drôles les drôles ! Toujours l'air d'entre deux rires. Potion magique et vieilles ficelles. Toujours farces, champignons de Gaule des tournages où l'on s'est fendu la gueule. A coups de hache évidemment. Clavier-Depardieu, comique dessus, comique dessous, buvons un coup l'ami, cervoise pour tout le monde, ne cessent de vendre et de vanter l'héroïque et hilarante entreprise de résistance.

Cadences infernales de la promotion. Acteur, ce n'est plus un métier. C'est un double métier. Faire et faire savoir. Jouer et jouer à jouer. Question originale : « Alors, Christian, alors Gérard, vous semblez vous être bien amusés lors du tournage ». Réponse originale : « Vas-y toi ! » « Non toi » « Bon alors j'y vais » « C'est cela, on y va ». Hi ! Hi ! Hi ! Ah ! Ah ! Ah ! Pince-mi, Pince-moi sont dans un

chaudron. Le premier arrivé au fou rire attend l'autre !

Le numéro avant le numéro. Oui, il faut les admirer, ces braves d'ainsi faire leurs propres boute en train aux haras cinématographiques, avant-goût du plaisir avant le plaisir, mise en train pour mise en scène. Jacquouille et Depardouille sont dans la « promo » comme les Gaulois sont dans la plaine. En fanfare, grosse caisse et gros rires, ils vendent, vendent, vendent comme chante, chante, chante le barde Assurancetourix. Eux sur le PAF dressés, lui sur son chêne perché.

Et tout cela sonne souvent faux, tout cela sonne parfois vrai. Tant ils en font des tonnes et des sangliers, dans le grand village audiovisuel français. Tant aussi ils réussissent à devenir drôles dans ce numéro exténuant des tournées Zidi. Ils suivent en comédiens la démarche tragique et prévue par contrat qui consiste quand la potion magique est tirée à la boire, et à nous la faire boire, jusqu'à la lie, jusqu'hallali.

Faire et faire savoir. Promotion de répétition, comme il est un comique. Ne rien oublier surtout. Pas un effet spécial, tous purs Gaulois de France, Monsieur. Pas un bouton de chausse. Pas un gag. Pas un sou du mirifique budget, 274 millions de francs, c'est dire si la résistance a cassé sa tirelire pour l'œuvre salvatrice.

On lit, il se dit que le film est bon. C'est bien le moins. Il n'aurait plus manqué qu'il soit mauvais, que nos deux acteurs s'exténuent à vendre une piquette de derrière les fagots. Déjà qu'il est assez pénible de s'entendre raconter un film avant que de le voir ou un livre avant que de le lire, c'eût été la mort des comiques voyageurs !

M. Jospin réaffirme sa volonté de développer la « police de proximité »

Le premier ministre réclame « une plus grande mobilité et des facultés d'adaptation accrues »

LIONEL JOSPIN a réaffirmé, lundi 1^{er} février à Paris, lors des Assises de la formation et de la recherche dans la police nationale, la volonté du gouvernement de développer une « police de proximité ». S'exprimant devant un millier de personnes, dont sept cents policiers, le premier ministre a déclaré que « faire de la police nationale une police de proximité [est] le premier objectif de la politique de sécurité du gouvernement ». « Nos concitoyens souhaitent dans leurs quartiers une police plus présente et plus lisible pour réprimer les actes délictueux et aussi pour les entendre et les rassurer », a expliqué M. Jospin.

Pour le premier ministre, une police de proximité « doit être une police qui construit dans la durée une relation de confiance avec la popula-

tion ». Elle doit en conséquence être « toujours aux côtés de nos concitoyens, à leur écoute et, plus souvent, à leur image ». Lionel Jospin a ainsi estimé qu'il fallait que « les jeunes des quartiers, et ceux qui sont issus de l'immigration, soient présents dans l'ensemble des services publics, y compris dans les services de sécurité ».

FORMATION CONTINUE

En ce sens, il a rejoint le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui a jugé nécessaire de conduire, dans la police, un effort de recrutement « à l'image de la population française [et] des quartiers difficiles ».

S'agissant de la répartition géographique des effectifs policiers, le premier ministre a réaffirmé qu'elle

devait se faire au profit des zones où la délinquance est la plus forte. Il a ainsi prévenu que la réaffectation d'ici à trois ans, décidée lors du Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier, de sept mille policiers et gendarmes vers les vingt-six départements les plus sensibles, demanderait « une plus grande mobilité et des facultés d'adaptation accrues » de la part des forces de l'ordre. Le chef du gouvernement a promis qu'un « effort important de formation » serait fourni pour « accompagner l'adaptation, aussi bien quantitative que qualitative, des effectifs » policiers. Auparavant, le ministre de l'intérieur avait mis notamment l'accent sur la formation initiale des policiers, qui permet de « préparer chacun à l'exercice de son métier », et sur la formation continue, qui

permet de « s'adapter constamment à des missions nécessairement évolutives ».

Par ailleurs, *Le Parisien* daté du 2 février publie les conclusions d'un rapport dénonçant les mauvaises conditions de travail des policiers et remis récemment à M. Chevènement. Selon ce document rédigé par Jean-Marie Alexandre, président du Crédit social des fonctionnaires et conseiller régional (MDC), à la suite notamment d'une série de visites à Lille, Garges-lès-Gonesse et Paris, « les policiers semblent ne plus rien attendre de l'administration et restent très sceptiques quant aux projets et aux efforts faits ». Le rapport, qui pointe notamment la vétusté des locaux et le manque de moyens, préconise la création d'une Direction de l'action sociale.

Les pompiers dénoncent les risques liés aux incendies de voitures

LYON

de notre correspondant régional

Deux jours après l'explosion, sur le plateau des Minguettes à Vénissieux (Rhône), d'une voiture équipée d'un réservoir de gaz de pétrole liquéfié (GPL), les services de police n'ont toujours pas déterminé l'origine de cet incident qui a fait six blessés dont un grave parmi les pompiers venus, dimanche 31 janvier, éteindre l'incendie. Toutefois, une source judiciaire indiquait, lundi soir, qu'il s'agit « a priori d'un incendie criminel ». Par ailleurs, afin de prévenir les risques d'explosion sur les voitures utilisant le gaz comme carburant, une cellule de crise a été constituée autour du préfet du Rhône, Michel Besse.

Survenue dans un quartier dit sensible de l'agglomération lyonnaise, où se produisent régulièrement de tels événements, l'explosion a surpris les pompiers qui ignoraient qu'ils avaient à traiter une automobile disposant d'un réservoir rempli de gaz. Des morceaux métalliques ont été

projetés à plusieurs dizaines de mètres, blessant gravement l'un des sapeurs-pompiers qui a dû être par la suite amputé.

UNE PROPOSITION DE LOI

L'incendie a provoqué aussitôt une double réaction des professionnels du feu. D'une part contre les véhicules GPL, qu'ils accusent d'être de véritables « bombes roulantes ». Ces voitures ne présentent généralement aucun signe distinctif par rapport aux autres véhicules, à l'exception d'un bouchon de remplissage du carburant difficilement visible en cas de sinistre. Depuis des années, des syndicats de pompiers tentent de sensibiliser les pouvoirs publics. Ils plaident pour un renforcement de la législation sur les véhicules fonctionnant au gaz liquéfié.

Les pompiers du Rhône ont, d'autre part, fermement dénoncé, à l'occasion du drame de Vénissieux, la multiplication des incendies de voitures dans l'agglomération lyonnaise. En 1998,

neuf cent quatre-vingt-quatorze véhicules ont été incendiés dans le Rhône. « Nous en avons marre de prendre des pierres et d'être insultés lors de nos interventions », dit Bernard Duval, délégué CGT des pompiers, qui rappelle que les membres de cette profession sont toujours « en première ligne lorsque la tension monte dans les banlieues ».

De son côté, le député-maire de Vénissieux, André Gérin (PC), engagé depuis plusieurs mois dans la lutte contre la violence urbaine, plaide pour que soit « criminalisé » dans le code pénal l'incendie des véhicules à moteur. Il déposera prochainement une proposition de loi destinée à porter à quinze ans de réclusion et à un million de francs d'amende les peines encourues par les auteurs d'incendies de véhicules en zone urbaine, « qui créent un danger pour la population riveraine ».

Claude Francillon

Sous la pression de Bruxelles, le gouvernement est contraint de trancher le dossier de la chasse

DEUX MILLE chasseurs sur le platier d'Oye (Pas-de-Calais), trois cents à la Hague et une centaine à Valenciennes lors des déplacements de Daniel Cohn-Bendit. Trois cents dans la baie de Somme lors de la venue sur place de Marie-Anne Isler-Béguin, deuxième sur la liste des Verts pour les élections européennes... La dernière quinzaine de janvier a vu brusquement monter la température du côté des fédérations de chasseurs. Au-delà du harcèlement programmé des candidats Verts, c'est un mécontentement plus profond qui s'exprime.

Ces derniers jours, en effet, plusieurs tribunaux administratifs (Pau, Caen, Dijon, Grenoble, Montpellier et Marseille) ont sommé les préfets de treize départements de prendre des arrêtés de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs au 31 janvier, réduisant de trois semaines la chasse dans ces départements, conformément à la réglementation européenne. Or, c'est dans ces départements que se trouvent les fédérations les plus radicales de l'Union nationale des fédérations de chasseurs (UNFC). A l'inverse, six autres tribunaux ont tranché en faveur d'un maintien des dates de chasse telles qu'elles ont été fixées dans la loi du 3 juil-

let 1998 (*Le Monde* du 26 décembre). Cette loi, censée, aux yeux de ses défenseurs, mettre fin aux batailles juridiques, n'a fait que renforcer la détermination des associations de protection de la nature, à l'origine de la soixantaine de recours jugés aujourd'hui. Le texte adopté par les députés, contre la volonté du gouvernement, a fixé pour chaque département et chaque espèce des dates de chasse échelonnées du 14 juillet au 28 février et a ainsi allongé la durée de la chasse dans cinquante-neuf départements.

LE VENT TOURNE

A Luxembourg, les actions en justice engagées par la Commission européenne suivent leur cours. Le 2 décembre 1998, la Commission a introduit un recours contre la France auprès de la Cour de justice européenne (CJ) pour non-respect de la directive « Oiseaux ». A trois mois du scrutin européen, la condamnation attendue du gouvernement français par le tribunal de Luxembourg commence à inquiéter le gouvernement. Ainsi, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, et Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, ont adressé, le 24 dé-

cembre 1998, une lettre au premier ministre dans laquelle ils rappellent qu'un compromis est possible à partir de « l'important travail réalisé par Dominique Voynet » et demandent que « le gouvernement montre sa volonté d'avancer rapidement en ce sens ».

De son côté, le premier secrétaire du PS, François Hollande, a souhaité, samedi 30 janvier, que soit trouvé « un juste compromis, dans les semaines à venir ». Parmi les députés socialistes, le « groupe chasse » réclame, quant à lui, la constitution d'une délégation auprès de la Commission de Bruxelles. « Un compromis est possible sur les dates de chasse », assure Michèle Rivasi, députée de la Drôme et pressentie pour mener la délégation.

L'Union nationale des chasseurs sent, elle aussi, le vent tourner : inquiète d'une base qui lui reproche de plus en plus sa volonté de négocier avec la Commission européenne – les fédérations du Sud-Ouest veulent organiser une réunion nationale mercredi 3 février à Toulouse –, l'UNFC a appelé, le 30 janvier, le premier ministre à prendre « une initiative rapide ».

Celle-ci pourrait venir du ministère de l'environnement. Jean-François Collin, nouveau directeur de cabinet de M^{me} Voynet, chargé fin décembre 1998 par Lionel Jospin d'auditionner l'ensemble des partenaires, doit rendre son avis cette semaine. La solution semble résider dans le compromis élaboré en juin 1998, avant le vote de la loi, par le groupe de réflexion du ministère. La chasse s'ouvrirait au plus tôt le 25 août et fermerait le 31 janvier, et un plan de chasse européen serait mis au point en fonction des études scientifiques disponibles. Seule condition : que le gouvernement revienne sur la loi de juillet. Il lui faut, pour cela, saisir le Conseil constitutionnel, seul habilité à décider que les dispositions de ce texte sont, en réalité, de nature réglementaire.

Sida : de nouveaux outils permettent d'analyser les résistances croissantes du VIH aux trithérapies

CHICAGO

de notre envoyé spécial

Jamais les spécialistes de virologie humaine n'avaient œuvré aussi vite. Quelques années seulement après la découverte du virus d'immunodéficience humaine (VIH), il y avait eu celle des premiers médicaments antirétroviraux, rapidement suivis des premiers essais, réussis, de l'administration simultanée de plusieurs d'entre eux avec ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler les « trithérapies ». On avait parallèlement assisté, ces dernières années, à la mise au point d'une technique essentielle – la mesure de la « charge virale » – qui, en calculant les taux de réplication du VIH dans le sang circulant des malades, permet de situer, au fil du temps, l'efficacité ou les échecs des trithérapies. C'est à une avancée technique d'une importance comparable que l'on assiste aujourd'hui avec le développement des procédés techniques sophistiqués permettant d'identifier les bases moléculaires des phénomènes de résistance que le VIH peut, très souvent, développer contre les molécules administrées pour le détruire.

Cette technique est certes encore tâtonnante. Pour autant, elle ouvre d'ores et déjà de nouvelles perspectives, comme l'ont montré les nombreuses communications scientifiques présentées sur ce thème dans le cadre de la sixième conférence sur les rétroviraux et les maladies opportunistes, orga-

nisée à Chicago du 31 janvier au 4 février.

Cette nouvelle approche de l'analyse des résistances du VIH aux médicaments antirétroviraux est double. Le premier procédé – dit « génotypique » – consiste à réaliser le séquençage de certaines fractions du patrimoine génétique viral ; le second – dit « phénotypique » – consiste à observer *in vitro* le devenir de cultures cellulaires infectées par des souches virales mises en présence de différents médicaments antirétrovi-

« Difficile de préciser quand et de quelle manière les résultats obtenus pourront aider les cliniciens à améliorer leurs thérapeutiques »

raux. Il s'agit là d'une sorte d'« antivirogramme », par analogie à la technique de l'« antibiogramme » utilisée depuis longtemps par tous les laboratoires de microbiologie pour adapter les traitements antibiotiques prescrits contre les infections d'origine bactérienne.

« Ce domaine, à bien des égards passionnant, est aujourd'hui en grande effervescence, même s'il est encore bien difficile de préciser quand et de quelle manière les résultats obtenus pourront aider les cliniciens à améliorer leurs thérapeutiques », explique Sabine Yerly (laboratoire de virologie, hôpitaux universitaires de Genève). On ne dispose encore d'aucune démonstration fournie par une étude clinique prospective que la présence de mutations au niveau des gènes impliqués dans les phénomènes de résistance – ceux de la protéase virale et de la transcriptase inverse – permet de prédire les réponses virologiques ou cliniques. On a, en revanche, réussi à démontrer derniè-

rement que le nombre des mutations présentes sur ces deux gènes pouvaient, dans certains cas, prédire la réponse des patients au traitement antirétroviral qui leur est administré. »

Les communications faites à Chicago rejoignent les premières conclusions faites par les spécialistes de ces nouvelles techniques : l'analyse génotypique est, grâce notamment à la banalisation des techniques de génétique moléculaire, relativement aisée à mettre en œuvre, mais ses résultats ne permettent pas, pour l'heure, d'en tirer des conclusions thérapeutiques standardisées. L'analyse phénotypique, quant à elle, fournit de précieux éléments quant à la conduite à tenir, mais demeure une technique excessivement lourde à mettre en œuvre et, jusqu'à présent, fort onéreuse. Différents travaux prospectifs sont d'ores et déjà annoncés ici ou là (notamment en France, sous la direction du docteur François Clavel, à l'hôpital Bichat-Claude Bernard de Paris) qui tenteront de situer la place exacte qu'il faut réserver à ces nouvelles approches dans la prise en charge thérapeutique des malades du sida.

A la lumière des résultats présentés à Chicago, il semble que la recherche du profil des résistances du VIH devrait d'ores et déjà être mise en œuvre chez tous les patients victimes d'une infection très récente (primo-infection), ainsi que chez ceux où l'on observe – via la mesure de la charge virale – une diminution de l'efficacité des trithérapies. Ces nouvelles techniques, qui commencent à être commercialisées par quelques firmes, devraient connaître un développement d'autant plus grand que l'on observe une multiplication fort inquiétante des phénomènes de résistance du VIH.

Plus d'une centaine de mutations de ce virus ont déjà été recensées et des souches virales multirésistantes ont récemment été identifiées aux Etats-Unis comme en Suisse.

Jean-Yves Nau

Michel Péricard est mort

DÉPUTÉ (RPR) des Yvelines et maire de Saint-Germain-en-Laye, Michel Péricard est décédé. La nouvelle a été donnée, mardi 2 février, au terme de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale. Vice-président de l'Assemblée nationale, Michel Péricard était âgé de soixante-neuf ans.

Né le 15 septembre 1929 à Saint-Germain-en-Laye, Michel Péricard avait commencé sa carrière de journaliste à la Radio-Télévision française (RTF) en 1954. Il présente le journal télévisé de 1959 à 1968 avant de s'engager progressivement sur le plan politique. C'est ainsi qu'à partir de 1966, il occupe différentes fonctions auprès de ministres gaullistes, François Missoffe, Yves Guéna et Bernard Pons. Directeur de l'information de Radio France de 1975 à 1979, il est élu maire de Saint-Germain en 1971, puis député des Yvelines en 1978. Michel Péricard avait présidé le groupe RPR de l'Assemblée nationale de 1995 à 1997.

SPORTS

Athlétisme, Cyclisme
Football, Rugby, Tennis...

RÉSULTATS, RECORDS
et PALMARÈS

3615 LE MONDE